



**pavillon de la  
création et de  
l'innovation  
sociale**



**FONDATION  
DE L'INNOVATION  
POUR LA DÉMOCRATIE**



En partenariat avec Paris Peace Forum & International Commission of Jurists  
(Kenyan Section)

# La force des sociétés

**60 propositions  
au service des futurs africains**

---

Livre Blanc soumis aux chefs d'État et de gouvernement à l'occasion  
du Sommet Africa Forward de Nairobi, 11-12 mai 2026

Johannesburg, 5 mai 2026

# Table des matières

Avant-propos .....	001
Introduction.....	006
<b>01</b> Minéraux africains et économie de la nature au service de l'autonomie et de la sécurité communautaire .....	010
<b>02</b> Comment réformer les institutions et bâtir des modèles démocratiques endogènes? .....	030
<b>03</b> Comment les technologies numériques peuvent-elles renforcer la sécurité matérielle et soutenir l'État de droit? .....	057
<b>04</b> Femmes, démocratie et transformation des rapports de pouvoir .....	076
<b>05</b> Pour la re-solidarisation du monde : Une praxis africaine des solidarités internationales .....	095
<b>06</b> Démocratiser la santé maternelle et infantile en Afrique : Un investissement stratégique pour l'avenir.....	109
60 propositions au service des futurs africains .....	130
Glossaire .....	134
Annexe : Sources des statistiques et d'autres données importantes .....	139
Indications bibliographiques.....	141
Remerciements.....	144

# AVANT-PROPOS

Achille Mbembe

---

Les contributions qui suivent font partie du livre blanc remis aux chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet Africa Forward de Nairobi (11-12 mai 2026). Le *Livre* est composé de six chapitres structurés autour de constats et assortis de recommandations. Conçu par la Fondation de l'innovation pour la démocratie en partenariat avec le Paris Peace Forum et ICJ (Kenya), il a été préparé en trois étapes et en amont du Sommet proprement dit.

La première étape a consisté à en déterminer les principaux thèmes, en dialogue direct et indirect avec ceux du Sommet lui-même, mais avec l'accent pleinement assumé des sociétés civiles. Prenant pour ses interlocuteurs privilégiés «la jeunesse et l'entrepreneuriat», le Sommet a en effet choisi d'axer ses délibérations sur l'innovation, la croissance durable, la formation et l'emploi des jeunes. Ses thèmes clefs incluent l'industrialisation verte, la transformation numérique et l'intelligence artificielle, la souveraineté alimentaire et sanitaire, le financement du développement et la réforme des architectures financières internationales.

L'objectif affiché est de soutenir la transition énergétique, de contribuer au développement de la chaîne de valeur du *blue economy* (économie bleue) et à une industrialisation respectueuse de l'environnement. Le renforcement des systèmes de santé nationaux, la production locale de vaccins et de médicaments, le développement d'une agriculture durable et à forte valeur ajoutée font également partie de ses grandes préoccupations. Il en est de même de l'accélération des investissements dans les infrastructures numériques, du développement de solutions dans les secteurs de la technologie, des industries culturelles et créatives et du sport.

Tous ces enjeux détermineront, à coup sûr, les futurs africains, à condition qu'aucune de ces questions ne soit abordée à partir des seules lunettes comptables, juridiques, financières, micro- et macroéconomiques avec lesquelles nous avons pris l'habitude de voir et de décrire le monde. Car, aussi utiles soient-elles, les modélisations quantitatives à elles seules se sont avérées inopérantes sur le continent. Au bout du compte, l'expérience montre que leur réel effet d'entraînement au niveau des sociétés et des communautés est négligeable. Plus d'un demi-siècle d'échecs ne renvoient-ils pas, de ce point de vue, au même constat : **rien ne se fera sans les sociétés**. Pour retrouver légitimité et capacité d'action concrète, il faut se projeter sur le temps long et tout ancrer à **la force des sociétés** elles-mêmes, à leur créativité et à leurs capacités de résilience, à leurs savoirs et à leurs ressources propres, à leurs potentiels dynamiques.

En conséquence, les décisions macroéconomiques concernant le numérique, le sanitaire, l'alimentaire, l'agriculture, l'économie bleue, la culture ou le sport n'auront d'impact que si elles prennent en compte les grandes limites planétaires, le climat, la raréfaction

des ressources naturelles (énergétiques et minérales), les inégalités (notamment de genre), la dynamique du capital, les dettes publiques et privées. Garantir des sources d'approvisionnement, conquérir des parts sans cesse importantes de marché ne suffit plus, et la production de profits n'est pas le tout de la valeur. Plusieurs autres facteurs doivent être pris en compte dans la lutte contre l'entropie, à commencer par la libération de la parole, le consentement des citoyen.ne.s, le développement des infrastructures civiques, la qualité des institutions, des écosystèmes naturels, bref l'acquisition des capacités à durer.

Au demeurant, les modèles économiques déséquilibrés, fondés presque exclusivement sur l'extraction, entraîneront des disruptions puisqu'ils ne permettent pas de consolider le lien social, la santé et le soin, l'accès à nourriture, à l'eau, à un lopin de terre, à un bout de pâturage, à l'éducation, à l'égalité des sexes et à la protection des droits humains fondamentaux. D'où la nécessité d'accélérer la quête d'alternatives endogènes susceptibles de libérer la capacité des communautés à produire originalité et singularité et à nourrir les sources vives de la création sociale. D'où, par ailleurs, l'urgence de réconcilier les intérêts purement matériels et les valeurs et de remettre au centre du débat sur les futurs africains la question essentielle des fins que l'économie permet d'atteindre - la croissance pour quoi, à quel prix et pour qui ? De tels débats ne doivent avoir pour horizon l'invention d'une démocratie endogène, proprement substantive et s'appuyant sur les valeurs du Matrimoine.

Ce sont ces considérations qui ont guidé le choix aussi bien des six chapitres du *Livre blanc* que du thème général du Pavillon : **La force des sociétés**. Les transformations en cours sur le continent font en effet partie de processus de **création générale**. Partout, les villes explosent et la population ne cesse de se rajeunir. Les pouvoirs territoriaux se recomposent et les maisonnées et unités domestiques se reconfigurent. Patriarcat et pouvoir gérontocratique sont vivement contestés. Les réseaux villageois ne cessent de se métamorphoser. De nouvelles identités se forment et s'agrègent aux anciennes. Les origines régionales et les liens ethniques et religieux demeurent vivaces et continuent d'alimenter des revendications politiques, symboliques et matérielles. Portée par de nombreux collectifs, associations et communautés de base, une nouvelle conscience culturelle, politique et artistique prend corps. Elle est animée par le désir d'une démocratie substantive, fondée sur nos langues, nos savoir-faire et nos héritages culturels. Cette aspiration s'illustre d'ores et déjà dans diverses expériences de terrain. Elle prend forme dans les luttes quotidiennes pour la satisfaction des besoins vitaux. C'est dans ces luttes quotidiennes que s'incarne l'horizon égalitaire de la démocratie, et aussi bien les femmes que les jeunes en sont les acteurs et actrices-clés.

La production du *Livre blanc* a nécessité la mise sur pied d'une équipe multi-profils de 24 experts et expertes, qui ont mené de nombreuses consultations. La première version des six chapitres ainsi réunis a fait l'objet de débats sous la forme de webinaires qui ont rassemblé des centaines de membres d'un public élargi et multinational. L'ensemble de ce travail et ses résultats ont fait l'objet d'une restitution lors du Pavillon du 10 mai 2026 consacré à la création et à l'innovation sociale. Le Pavillon se déroulait en amont du Sommet proprement dit et avait pour thème général : **La force des sociétés**.

Les six thèmes autour desquels s'articulait le processus ainsi mis en branle étaient les suivants :

## **1. Minerais africains et économie de la nature au service de l'autonomie et de la sécurité communautaire**

Environ un tiers de la richesse africaine est détenue sous la forme de capital naturel. C'est le cas notamment des gisements de pétrole, de cuivre, de cobalt, de manganèse, de lithium, de vanadium et d'autres minerais non-renouvelables. Grâce à ces dotations en ressources, le continent pourrait bénéficier de la transition vers des économies à faible empreinte carbone. Le continent dispose également d'un immense capital naturel renouvelable. C'est le cas des terres arables, des ressources en eau et de la biodiversité des écosystèmes.

À quelles conditions l'exploitation des minerais critiques africains et autres matières premières peut-elle favoriser une meilleure insertion du continent dans les chaînes de valeur mondiale et servir à corriger les déséquilibres d'un système économique international qui n'assure pas une juste répartition de la richesse dans le monde ? Comment mettre en œuvre des cadres nationaux de partage des avantages qui découlent de l'exploitation des ressources naturelles africaines ? Comment garantir aux communautés des avantages équitables des projets d'extraction ? Comment utiliser les minéraux critiques pour promouvoir les capacités endogènes, assurer l'intendance environnementale, la sécurité communautaire et garantir les possibilités d'équité et de justice inter-générationnelle ?

## **2. Comment réformer les institutions et bâtir des modèles démocratiques endogènes ?**

Dans de nombreux pays africains, des expériences portées en grande partie par les femmes et les jeunes et ayant pour but de redonner sens aux pratiques démocratiques sont en cours sur le terrain. C'est notamment le cas au niveau des communautés locales ou de voisinage. Ces expériences s'accompagnent, en bien des cas, d'un renouvellement de la pensée et des savoirs.

De nouvelles compréhensions des dynamiques d'innovation émergent aussi, en appui aux efforts de transformation des cadres de l'action publique. Grâce à des niveaux accrus de participation citoyenne, les contours de modèles démocratiques endogènes apparaissent. Mais pour renouveler en profondeur les manières de gouverner et pour enraciner l'État de droit, un nouveau cycle de réformes structurelles doit être enclenché. Certes, n'y a-t-il pas qu'un seul mode de gouvernement possible. Mais *la création générale* (le vrai nom du développement) ne peut être réalisée que si tous et toutes y contribuent, par leurs voix et leurs innovations, au terme d'une délibération collective. L'Afrique étant composée en majorité de jeunes, ces réformes doivent avoir pour but la réduction de la fracture intergénérationnelle qui, aujourd'hui, constitue l'épine dorsale des grands conflits africains. De fait, il n'existe pas de démocratie substantive sans renouvellement générationnel et sans contrat d'égalité entre les genres.

Dans ces conditions, que sommes-nous tenus de laisser aux générations qui viennent et pourquoi ? Quelle est la part des richesses communes qui leur revient de droit et qu'il importe de sanctuariser ? Quels instruments juridiques faut-il mobiliser si l'on veut donner du sens au projet d'équilibre et d'équité entre les générations ? Que faire pour nourrir les compétences et les capacités et revitaliser les institutions ? Comment réveiller l'imagination réformiste, puiser dans les savoirs et savoir-faire locaux, poser les

bases d'un dialogue renouvelé sur la transformation des institutions et montrer que des alternatives sont possibles ?

### **3. Les nouvelles technologies au service de la sécurité matérielle et de l'État de droit**

A l'échelle globale, la généralisation du numérique et, éventuellement de l'automatisation, présente des défis pour la création d'emplois et la prospérité durable. Encore faut-il appréhender au plus près les usages africains du numérique. Ceci est notamment le cas dans la perspective de renforcement de l'État de droit et d'avancement de formes substantives de la démocratie sur le continent.

Il convient dès lors de s'interroger sur les pratiques, d'ores et déjà en cours, d'utilisation d'outils technologiques aux fins d'autonomisation économique par le bas, de renforcement de la sphère publique et de dialogue sur les politiques publiques (notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'égalité des sexes, de l'environnement et du climat etc...). Prennent-ils en compte les savoirs endogènes, les langues locales, les droits des individus et des communautés et favorisent-ils le développement des facultés critiques et le progrès de l'État de droit ? Que faut-il faire pour démocratiser les compétences numériques, favoriser un accès équitable aux technologies et mieux sensibiliser individus et communautés aux enjeux de vérité et de responsabilité dans l'espace digital ?

### **4. Femmes, démocratie et transformation des rapports de pouvoir**

Les luttes des femmes en Afrique ont permis de nommer les multiples formes d'oppression issues des structures patriarcales. Elles ont ouvert la voie à des transformations profondes dans le droit, les représentations, les institutions et les pratiques culturelles. Mais ces avancées restent fragiles. Ce que cette séquence interroge, c'est moins le constat, déjà bien établi, que la méthode. Que reste-t-il à faire pour sortir effectivement du patriarcat dans ses dimensions visibles et invisibles, matérielles et symboliques, aussi bien que dans ses formes institutionnalisées et intériorisées ? Quelles stratégies, quelles alliances permettraient d'aller plus vite et plus loin dans des domaines tels que la démocratie en santé et les droits sexuels, le droit en nature ou le droit à la subsistance ? De quels outils de dialogue à fort impact avons-nous besoin ? Quelles formes de puissance des femmes doivent aujourd'hui être reconnues, soutenues et institutionnalisées pour faire advenir des formes de vie réellement libérées de la domination masculine ? À quoi ressemblerait concrètement une démocratie substantive fondée sur les puissances du féminin et les valeurs du Matrimoine ? Quelles sont les expériences au sein desquelles elle s'incarne d'ores et déjà et comment les faire connaître, les mettre en réseaux, les amplifier et les disséminer ?

### **5. L'avenir de la solidarité internationale**

Alors que plusieurs pays du Nord réorientent leurs priorités budgétaires et géopolitiques, le retrait progressif – ou la redéfinition – de l'aide publique au développement reconfigure en profondeur les rapports entre États donateurs et sociétés africaines. Si ce désengagement peut fragiliser certains secteurs essentiels, il ouvre aussi la possibilité d'un recentrage sur les dynamismes endogènes et les solidarités transversales.

Dans un tel contexte, quelles sont les implications du basculement en cours ? Quels modèles alternatifs de coopération faut-il inventer ? Comment repenser la solidarité et le développement non plus comme dépendance, mais comme capacité collective à répondre partout aux besoins vitaux, à soutenir la création et à protéger le vivant ? Quel pourrait être le rôle des sociétés civiles pour reconstruire des solidarités transnationales et pluriverselles, porteuses d'un registre d'action éthique, politique et citoyen ?

## **6. Santé maternelle et infantile**

Alors que les ressources publiques sont sous forte tension, la santé maternelle, néonatale et infantile demeure l'un des domaines où les marges de progrès sont les plus importantes. Selon les estimations récentes, près de 5 millions d'enfants de moins de cinq ans meurent encore chaque année de causes largement évitables, et les tendances observées depuis 2024 laissent craindre une inversion des progrès accomplis au cours des décennies précédentes. Sur le continent africain, la santé des mères et des enfants reste ainsi un révélateur central des capacités des systèmes publics à protéger les plus vulnérables et à préparer l'avenir.

Pourtant, les solutions existent et sont disponibles à grande échelle et à moindre coût. La recomposition en cours des dynamiques de l'aide au développement impose de repenser les responsabilités et de créer les partenariats qui permettront de les mettre en œuvre. Comment faire de la santé maternelle et infantile une priorité politique durable dans un contexte de ressources contraintes ? Comment mieux utiliser les outils et connaissances déjà disponibles pour sauver le plus grand nombre de vies ? Comment inscrire la santé maternelle et infantile dans des politiques souveraines portées par les États africains, capables de répondre aux défis démographiques et sociaux des décennies qui viennent.

Ce *Livre blanc* se veut ouvert. Notre souhait est qu'il continue d'être alimenté après le Sommet avec de nouvelles entrées et contributions, quitte à se transformer en une vaste fresque, ou encore en une « banque des idées ». C'est ce qui en fera aussi bien un outil vivant qu'une source de créativité susceptible de nourrir les espoirs d'aujourd'hui et de demain.

# INTRODUCTION

Achille Mbembe

---

Ce *Livre blanc* est conçu à un moment où se durcissent les relations internationales, tandis que la force et la coercition tendent, comme à l'époque coloniale, à se substituer au droit à l'échelle globale.

## **Durcissement des relations internationales et relations asymétriques**

À peu près partout, des points d'étranglement cristallisent des tensions multiformes. Les menaces de violence se généralisent. De plus en plus, elles se traduisent par des sanctions, des blocus, la suspension des approvisionnements nécessaires à la vie économique, l'implosion des garanties de sécurité notamment pour les États fragiles, et la multiplication des rackets de protection. Un nombre croissant d'États et d'organisations non-Étatiques sont prêts à utiliser la force pour faire valoir leurs intérêts.

La montée du protectionnisme et les menaces permanentes de représailles matérielles sont une source de tensions internationales. Elles débouchent sur l'apparition de nouveaux risques systémiques puisqu'elles remettent en cause la fiabilité des échanges énergétiques, la liberté de navigation maritime, les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les liens entre intermédiaires financiers non bancaires et les banques ne cessent de se complexifier, accentuant au passage l'opacité des flux de crypto-monnaies et des centres financiers offshore. Résultat de l'instrumentalisation des technologies, des médias, de la finance, du commerce et de la force militaire à l'échelle globale, de nouvelles fractures entre les diverses régions du monde sont en train de s'ouvrir. Faisant fi des frontières Étatiques ou, paradoxalement, en s'y appuyant, une chaîne planétaire fort différente des cartographies officielles est en train d'émerger.

## **Se projeter sur le temps long**

Au même moment, l'Afrique fait l'expérience de mutations simultanées et profondes, qui redessinent sa place sur l'échiquier mondial et affectent les équilibres socio-politiques continentaux. Les transformations en cours se traduisent par des ruptures en cascade, une intensification des luttes pour l'accès aux moyens d'existence, le retour des enjeux de masse et l'apparition de nouvelles inégalités et de nouveaux conflits, notamment entre classes, genres et générations. Le bond démographique africain coïncide avec un brusque renversement générationnel, le réveil technologique des sociétés, une accélération des processus d'invention artistique et expressive, l'intensification des pratiques de mobilité et de circulation, et la quête multiforme de modèles de développement puisant dans la richesse de nos traditions propres.

Parfois abandonnées à elles-mêmes, de nombreuses communautés sont exposées à des risques majeurs et à une absence souvent structurelle de protection et de soin. Partout

où ces risques et menaces n'ont pu être jugulées, le capital naturel et humain a été gaspillé. Individus et communautés ont été plongés dans un État objectif de destitution qui a eu pour effet d'accentuer leur vulnérabilité et de les priver des capacités et des ressources nécessaires à une vie digne et autonome. Dans ce contexte, la quête de protection et d'une sécurité intégrale est devenue l'un des enjeux majeurs de toute politique du présent et du futur africain.

Les cycles répétés d'ajustement macro-économique nonobstant, les déséquilibres auxquels fait face le continent sont excessifs et persistants. De tous les processus décrits plus haut, l'Afrique, peut-être plus que d'autres continents, en pâtit lourdement. Car en dépit de maintes proclamations, les relations asymétriques persistent. Les seuils à partir desquels prend forme la coopération - ou s'exerce la coercition - sont de plus en plus inflexibles par les contraintes technologiques, climatiques et environnementales qui se manifestent sur l'ensemble du système Terre. Les nouveaux rapports de force en train de se cristalliser à l'échelle planétaire demeurent, pour l'essentiel, le résultat de l'exploitation et de l'organisation industrielle du monde, c'est-à-dire de la surexploitation des ressources et de la colonisation de presque toutes les niches de vie par le capital. Face au déclin du multilatéralisme, la plupart des grandes et moyennes puissances font le choix d'investir dans des actifs très ciblés et dans les technologies clefs pour la défense (satellites, clouds militaires, connectivité drones-avions, quantique, intelligence artificielle etc...).

En Afrique, les processus que nous venons de décrire brièvement viennent se greffer sur des modèles de croissance déséquilibrés, sur fond de faiblesse chronique de l'investissement productif ainsi que d'absence d'une gouvernance appropriée aussi bien pour l'intégration des marchés des biens que des services et des capitaux. En effet, le poids de l'Afrique dans le commerce mondial demeure marginal, et son positionnement industriel négligeable. À cause de formes de gouvernements tyranniques et archaïques, son capital humain est exposé à des risques parfois inouïs. Le continent n'échappe cependant pas aux grandes questions de notre temps, lesquelles ont trait au destin de la Terre, c'est-à-dire ce qui nous relie, nous engage et nous transforme en tant que vivants parmi les vivants.

La contraction du monde conduira inévitablement à une exacerbation de l'importance des ressources minérales, énergétiques, chimiques et biologiques dont l'Afrique est, à plusieurs égards, l'un des entrepôts naturels. L'évolution technologique mobilisant désormais autant les éléments atomiques qu'un nombre croissant de molécules d'origine biologique ou de synthèse humaine, une autre géopolitique énergétique, minérale, biologique, voire alimentaire et sanitaire se mettra inévitablement en place. La question demeure cependant : est-il possible de maintenir à flot une économie mondiale fonctionnelle face à la fragmentation en cours ? Si les transformations dont elle fait l'expérience ne sont pas maîtrisées, l'Afrique risque de faire face à une rupture métabolique, c'est-à-dire à une grave désynchronisation et une scission entre les processus sociaux et les processus naturels.

Dans le même temps, de par sa masse et de par sa démographie, elle participera inévitablement à la complexification du monde au cours de ce siècle. Les nouvelles technologies numériques ne sont-elles pas en train de contribuer à l'émergence de nouveaux « communs africains » ? Les marchés intérieurs ne sont-ils pas en train de se structurer ? Dans ce moment de fin d'un monde et de naissance d'un autre, le continent

prend progressivement le relais, devenant un des moteurs de la croissance mondiale. Plus que jamais, alors que les vieilles croyances sont bousculées et que les certitudes se fissurent, il s'invite lui-même et invite les autres à repenser leurs liens avec lui en se projetant sur le long terme.

### **Soutenir le dividende démographique**

De ce point de vue, le déploiement de capitaux susceptibles de soutenir activement le dividende démographique du continent est peut-être la priorité des priorités. Il permettra de financer les biens publics africains, de réduire le chômage structurel des jeunes, de favoriser l'autonomisation économique des femmes, de démultiplier les chaînes de valeur agricoles, de faciliter l'accès à l'énergie, d'investir dans la construction des infrastructures régionales de la connectivité, d'impulser la transformation numérique, bref, d'élargir les opportunités économiques pour tous les Africain.e.s. Or, de nombreux obstacles structurels empêchent le continent de mobiliser les ressources financières à grande échelle dont il a besoin pour financer *la création sociale*. L'on estime aujourd'hui que ces besoins s'élèvent au minimum à 400 milliards de dollars par an.

D'autre part et aujourd'hui plus qu'hier, nombreux sont ceux et celles qui reconnaissent que ces besoins ne seront guère satisfaits par les financements concessionnels, lesquels ne sont, au demeurant, guère conçus pour soutenir la transformation à grande échelle. Par ailleurs, la persistance des coûts élevés du capital pour les pays africains compromet gravement la capacité du continent à investir dans son propre développement à partir d'une définition démocratiquement assumée de ses propres priorités.

### **Les réserves et capacités endogènes**

Les réserves et capacités endogènes ne manquent pourtant pas. L'Afrique dispose d'environ 4000 milliards de dollars d'épargne à moyen et long terme. Son écosystème financier comprend une pléthore d'acteurs : des banques centrales, des fonds souverains, des fonds de pension, des compagnies d'assurance, des banques d'investissement, des banques commerciales, des caisses d'épargne, des bourses, des systèmes de garantie, des banques commerciales régionales, des banques de développement nationales et régionales, des bourses des valeurs mobilières, des fonds de capital investissement, des caisses de dépôts et consignation, des fonds de garantie et autres institutions de financement du développement. L'on ne répondra cependant pas à la rareté des ressources sans une chaîne interdépendante de réformes multi-échelles destinées à libérer le potentiel continental. Ainsi en est-il de la réforme du système financier international. Parallèlement, il est nécessaire de réorganiser la manière dont les capitaux et les risques sont déployés au sein de l'écosystème financier africain.

Le secteur financier africain doit donc être mis à contribution pour construire un système continental d'auto-protection et d'auto-assurance. Des instruments et des cadres concrets pour bâtir une nouvelle architecture financière au service du continent doivent être conçus. L'un des objectifs de cette nouvelle architecture doit être de débloquer la vaste épargne intérieure du continent et de l'orienter systématiquement vers des investissements productifs à travers le continent. Il est nécessaire, à cette fin, de mettre en place de nouveaux instruments de coordination, des mécanismes de rehaussement du crédit et de renforcer les infrastructures du marché. La création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) constitue un important pas dans

cette direction, à condition qu'elle serve, entre autres, à partager risques et garanties aux fins de réduction des coûts du capital pour les emprunteurs africains.

En intégrant les marchés de capitaux africains par le biais de codes réglementaires harmonisés, de cotations transfrontalières, d'instruments en monnaie locale, de plateformes de titrisation, les actifs générés sur le continent pourront être refinancés, recyclés et redéployés à grande échelle.

### **La création générale**

Mais il faut aller plus loin. Les transformations les plus profondes sur le continent ont lieu dans le champ des idées, de la culture, des arts et dans celui de l'innovation sociale. On le voit bien dans ces régions du continent qui ont conservé de solides traditions de relations de pair à pair ; où le désir d'égalité que ce soit entre aînés et cadets sociaux ou entre hommes et femmes, et de coopération qui repose sur l'égalité, est de plus en plus irrépessible.

Dans d'autres, ravagés par des conflits, la reconstruction économique et sociale se fait sur la base des deux principes de l'auto-organisation et de la mutualisation des ressources et des compétences. Il existe, ici et là, de véritables marchés collaboratifs, un capital communautaire généralement informel et un tissu associatif qui structurent la résilience des communautés. Mais c'est surtout dans les régions transfrontalières qu'une grande partie de la créativité économique et marchande se donne à voir. L'on s'en rend de plus en plus compte, ces efforts de mutualisation sont à la base de la « création générale », le nouveau nom de ce que l'on appelait encore, il y a peu, « le développement ».

### **Une Afrique à fuseaux multiples**

L'Afrique qui émerge sous nos yeux est une Afrique à fuseaux et échelles multiples. Si l'on veut sortir de la logique d'extraversion et relocaliser et reterritorialiser l'économie et les échanges, il faut partir des éco- et bio-régions qui forment le continent. Ces bio-régions, ces localités écologiques, ne correspondent pas aux démarcations administratives existantes, encore moins aux frontières officielles qui séparent les États.

Elles résultent, en revanche, autant des écosystèmes parfois entremêlés les uns aux autres que des logiques de circulations et de mobilités qui gouvernent la vie des communautés. Pour reconstruire une Afrique viable et désirable, il faudra partir de ses éco- ou bio-régions. Il faudra réinventer l'économie et la financer à partir de ses forêts, de ses cours d'eau, des métiers du bois, de l'eau, du vent, du soleil et de la pluie. Il faudra surtout investir dans le transfrontalier et dans l'immense réseau des villes secondaires.

Pour effectuer ces transformations de grande échelle, l'une des priorités est de déconfiner le continent, de l'ouvrir largement sur lui-même, de le transformer en un vaste espace de circulation, d'accompagner l'inévitable cycle de mobilités internes qui résultera de la poussée démographique, de rouvrir la question des frontières internes, en vue de les réaménager.

# Minéraux africains et économie de la nature au service de l'autonomie et de la sécurité communautaire

Loïc Rakotoarisoa

---

## Résumé exécutif

L'Afrique occupe une place centrale dans l'économie mondiale des minéraux de transition. Cette centralité est portée d'abord par la transition énergétique, puis par la transition numérique, l'essor de l'intelligence artificielle, la sécurisation des chaînes d'approvisionnement et la montée des rivalités géoéconomiques. Mais cette centralité ne garantit pas, à elle seule, l'autonomie des pays producteurs. Le risque est que le continent demeure indispensable aux transitions des autres sans maîtriser les lieux où se décident la transformation, le financement, les standards, la technologie, les débouchés et la captation de valeur.

Ce chapitre propose de déplacer le regard. Une politique des ressources naturelles ne doit plus être évaluée uniquement à partir des volumes extraits, des investissements annoncés ou des recettes publiques générées. Elle doit être jugée à partir de ce qu'elle transforme effectivement : dans les économies, dans les territoires, dans les capacités productives, dans les conditions de travail, dans la protection du capital naturel et dans la sécurité des communautés.

Trois tests structurent cette approche : un test de valeur captée et retenue, pour mesurer la capacité de la ressource à construire des capacités productives, technologiques, énergétiques et financières dans les pays et les régions productrices ; un test de soutenabilité territoriale, pour apprécier ses effets sur l'eau, les sols, la biodiversité, les terres, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance ; et un test de pouvoir, de participation et de recours, pour vérifier que les communautés, les travailleurs et les collectivités disposent de moyens effectifs d'influence, de suivi, de contestation et de réparation.

Le chapitre formule huit orientations stratégiques :

1. Changer la doctrine d'évaluation des projets ;
2. Replacer la négociation au niveau réel du pouvoir économique ;
3. Faire de la création de valeur locale une trajectoire de capacités productives et régionales ;
4. Sortir le capital naturel du statut de variable d'ajustement ;
5. Faire des communautés locales un centre de gravité de la gouvernance des ressources ;
6. Remplacer les compensations incertaines par des pactes territoriaux opposables ;
7. Faire de la traçabilité un outil de gouvernance publique ;

## 8. Construire une capacité publique intégrée à la hauteur de la ressource.

La thèse centrale est la suivante : les minéraux africains ne deviendront un levier d'autonomie que si les États producteurs parviennent à gouverner ensemble ce qui est encore trop souvent administré séparément — extraction, transformation, énergie, financement, environnement, travail, droits communautaires, infrastructures, traçabilité et stratégie industrielle. L'Afrique ne transformera pas sa centralité en autonomie en extrayant davantage, mais en gouvernant mieux.

### Introduction

L'Afrique est redevenue centrale dans l'économie politique mondiale des ressources. La transition énergétique, la relocalisation partielle des souverainetés industrielles, la sécurisation des chaînes d'approvisionnement et la montée des rivalités géo-économiques redonnent une importance stratégique aux minéraux dont le continent détient une part décisive. L'Afrique concentre environ 30 % des réserves minérales mondiales. L'IEA rappelle, en outre, qu'elle fournit déjà des parts majeures de plusieurs intrants essentiels aux technologies bas-carbone : environ 75 % de la demande mondiale en manganèse, 70 % du cobalt et près de 20 % du cuivre non transformé<sup>1</sup>. L'Union africaine l'a désormais formulé sans ambiguïté dans sa Stratégie africaine des minéraux verts adoptée en 2025 : l'enjeu n'est plus seulement d'extraire, mais de valoriser à la source, d'industrialiser régionalement et de convertir la richesse minérale en résilience, en emplois et en diversification.

Cette centralité s'inscrit dans un contexte géopolitique profondément transformé. Les États et les grands blocs économiques cherchent désormais à sécuriser leurs approvisionnements, diversifier leurs partenaires, réduire les dépendances jugées excessives et contrôler les segments stratégiques des chaînes de valeur. Les minéraux de transition ne sont donc plus seulement des ressources commerciales : ils deviennent des actifs de sécurité économique, industrielle, énergétique et technologique. Pour les pays africains producteurs, cette recomposition ouvre une fenêtre de négociation, mais elle comporte aussi un risque : être intégrés à de nouveaux partenariats bilatéraux ou régionaux sans transformation réelle de leur position productive.

À cette dynamique principale s'ajoutent la transition numérique et, plus récemment, l'essor de l'intelligence artificielle. Leur importance ne tient pas seulement aux logiciels, aux données ou aux usages numériques, mais aux infrastructures matérielles qu'elles exigent : centres de données, réseaux électriques, équipements de refroidissement, composants électroniques, cuivre, aluminium, gallium, germanium et autres matériaux critiques. L'IA ne remplace donc pas la transition énergétique comme moteur principal de la demande en minéraux ; elle en accentue certains effets, notamment sur l'énergie, les réseaux, les équipements technologiques et les chaînes d'approvisionnement critiques.

Depuis 2025, l'IA est devenue un paramètre explicite de la planification énergétique et industrielle. L'Agence internationale de l'énergie estime que les centres de données ont consommé environ 415 TWh d'électricité en 2024, soit près de 1,5 % de la consommation mondiale, et que cette demande pourrait presque doubler pour atteindre environ 945

---

1 International Energy Agency

TWh à l'horizon 2030. Cette accélération confirme une réalité souvent sous-estimée : la transition numérique n'est pas immatérielle. Elle repose sur des infrastructures physiques énergivores et intensives en matériaux, qui renforcent la centralité stratégique des minéraux africains.

Le chapitre s'inscrit aussi dans un moment où la gouvernance des minéraux de transition devient un objet central des agendas internationaux : Union africaine, G7, G20, COP, UNEA, institutions financières de développement et initiatives onusiennes. Ces enceintes convergent autour de quelques mots-clés : sécurisation, diversification, traçabilité, standards, valeur ajoutée, beneficiation, contenu local, mais elles ne leur donnent pas toujours le même sens. Pour les pays africains producteurs, l'enjeu est précisément de déplacer le débat : il ne s'agit pas seulement de rendre les chaînes d'approvisionnement plus sûres pour les acheteurs, mais de les rendre plus justes, plus productives et plus structurantes pour les économies et les territoires producteurs.

Les réflexions portées par le *Paris Peace Forum* et son *Global Council for Responsible Transition Minerals* s'inscrivent précisément dans cette dynamique. Elles rappellent que la gouvernance mondiale des minéraux de transition ne peut pas être réduite à une logique de sécurisation des approvisionnements pour les pays consommateurs. Elle doit aussi traiter la fragmentation des approches multilatérales, l'organisation des marchés, les conditions de création de valeur dans les pays producteurs, le financement de l'exploitation responsable, ainsi que la soutenabilité sociale et environnementale des chaînes de valeur. Cette perspective rejoint l'argument central de ce chapitre : la transition minérale ne sera politiquement soutenable que si elle articule sécurité des approvisionnements, justice économique, industrialisation locale et sécurité des communautés.

Mais cette centralité nouvelle ne vaut pas encore autonomie. Elle peut ouvrir une trajectoire de transformation productive, de montée en gamme, de souveraineté technologique relative et de sécurisation des territoires. Elle peut aussi reconduire, sous une forme plus complexe encore, une vieille économie d'extraction, d'exportation brute et de dépendance renouvelée. L'impasse est précisément là : devenir plus indispensable au monde sans devenir plus maître des lieux où se décident la transformation, le financement, la technologie, les standards, les débouchés et la captation de valeur. L'IEA montre d'ailleurs que la concentration géographique du raffinage s'est encore accentuée entre 2020 et 2024, avec une part moyenne des trois premiers pays raffineurs passée d'environ 82 % à 86 % pour les principaux minéraux critiques, tandis que les restrictions à l'exportation se multiplient, y compris sur des minéraux clefs pour les semi-conducteurs comme le gallium et le germanium.

Pour comprendre cette impasse, il faut déplacer la focale. La question minière ne peut plus être lue sous le seul angle d'un secteur d'exportation, ni jugée au seul prisme des volumes extraits, des investissements annoncés ou des recettes publiques. Elle doit être réinscrite dans une économie de la nature, c'est-à-dire dans une réflexion plus large sur les conditions matérielles de la vie territoriale : eau, soleil, sols, biodiversité, faune sauvage, usages concurrents du foncier, sécurité alimentaire, conditions de travail, équilibre social des bassins miniers, densité productive locale, qualité institutionnelle et sécurité des communautés. Tel est l'objet de cette réflexion : sortir d'une lecture purement extractive pour juger la ressource à partir de ses effets sur l'autonomie collective.

La dépossession ne se limite en effet ni à la captation de la rente, ni aux déséquilibres du contrat extractif. Elle peut aussi résulter d'une distribution inégale des droits d'usage sur la nature elle-même. Lorsque des communautés forestières voient leur accès de subsistance à la faune sauvage ou à d'autres ressources essentielles restreint, alors même que des usages récréatifs, marchands ou solvables demeurent ouverts à d'autres, ce n'est pas seulement une inégalité économique qui se joue. C'est une hiérarchie politique des droits, des usages et des légitimités qui se met en place, au détriment de la sécurité alimentaire, de l'autonomie territoriale et de la capacité des populations concernées à rester actrices de leur propre milieu. La justice des ressources doit donc être pensée plus largement que comme une question de redistribution financière : elle concerne aussi l'accès prioritaire aux conditions matérielles de la vie, et la reconnaissance pleine des communautés comme sujets de gouvernement de leurs territoires.

Ce chapitre repose sur une conviction simple : une politique des ressources naturelles ne vaut pas seulement par ce qu'elle extrait, ni même par ce qu'elle rapporte. Elle vaut par ce qu'elle transforme réellement dans l'économie, dans les territoires, et dans la vie des populations.

Trois tests serviront ici de boussole. D'abord, un test de valeur captée et retenue : la ressource construit-elle des capacités productives, technologiques, énergétiques et financières dans le pays et dans la région ? Ensuite, un test de soutenabilité territoriale : protège-t-elle les usages vitaux de l'eau, des sols, de la biodiversité, des terres et des moyens de subsistance ? Enfin, un test de pouvoir, de participation et de recours : les communautés, travailleurs et collectivités disposent-ils de moyens réels d'influence, de suivi et de contestation sur les projets qui engagent leur avenir ? À partir de là, le raisonnement se déploiera en deux moments : d'abord les constats et les blocages qui empêchent encore la ressource de devenir un levier d'autonomie (*Partie 1*) ; ensuite des recommandations argumentées, hiérarchisées, pour faire de la centralité africaine autre chose qu'une centralité subie (*Partie 2*).

## **Partie 1 — Constats et défis : pourquoi la centralité des ressources africaines ne se convertit pas encore en autonomie**

### **1.1 Une centralité stratégique réelle, mais encore commandée de l'extérieur**

La centralité africaine est désormais acquise, mais elle ne se traduit pas encore par une maîtrise équivalente des chaînes de valeur. Le continent occupe une place décisive dans l'approvisionnement mondial en ressources stratégiques : l'IEA estime qu'il fournit déjà une part majeure de la demande mondiale en manganèse, cobalt et cuivre non transformé, tout en disposant de réserves significatives en lithium, graphite, nickel, terres rares et métaux du groupe du platine. Pourtant, il contrôle encore peu les segments où se concentrent l'essentiel de la valeur, de la technologie et du pouvoir de décision. La dépendance n'a donc pas disparu ; elle s'est déplacée. Elle ne se joue plus seulement entre extraction et industrie, mais entre le lieu de la ressource et le lieu de la transformation, du financement, de la normalisation et de la commande économique.

Cette dissociation devient encore plus visible à mesure que les besoins liés à la transition énergétique et à l'économie numérique s'intensifient. Les ressources africaines sont de plus en plus sollicitées dans des chaînes productives qui dépassent largement le seul secteur minier, sans que cette extension de la demande ne modifie encore suffisamment

la place du continent dans l'architecture réelle de la valeur. Le verrou n'est donc pas géologique ; il est stratégique. Ce qui fait encore défaut, ce n'est pas la ressource, mais une prise suffisante sur les espaces où se fixent les normes, se sécurisent les débouchés, se décident les investissements structurants et se concentrent les segments les plus transformateurs de la chaîne.

Dès lors, la question n'est plus seulement celle de l'accès au gisement, mais celle de la position occupée dans l'économie politique qui ordonne la ressource. Tant que cette position restera périphérique, la centralité matérielle du continent continuera de produire moins d'autonomie que de dépendance. L'Afrique sera au cœur du système d'approvisionnement sans être encore au centre du système de commandement.

## **1.2 L'abondance des ressources ne produit pas, à elle seule, une transformation productive**

Le second constat, qui est lié au premier, est décisif : l'abondance géologique ne se convertit pas, à elle seule, en transformation productive. Posséder le minerai ne suffit pas à construire une filière. Encore faut-il disposer d'énergie fiable, d'infrastructures logistiques, de capacités de financement, de compétences techniques, d'un tissu d'entreprises intermédiaires et d'une stratégie cohérente de montée en gamme. Les travaux du NRGi rappellent à cet égard que de nombreux pays africains se heurtent à une difficulté d'échelle : pris isolément, leurs volumes, leurs marchés ou leurs capacités industrielles ne suffisent pas toujours à rendre certaines étapes de transformation pleinement compétitives.

Le problème africain n'est donc pas seulement celui d'une rente insuffisante ; il est aussi celui d'une faible densité productive autour de la ressource. Trop souvent, l'extraction fonctionne comme une enclave : elle exporte, génère des recettes et crée une activité, sans restructurer suffisamment l'économie qui l'entoure. Elle ne fait pas émerger, à la hauteur requise, un écosystème industriel dense, une base technique large, ni une montée en compétence capable de modifier durablement la place du pays dans la chaîne de valeur.

Cette limite apparaît d'autant plus nettement que les grandes trajectoires industrielles contemporaines ne se jouent plus seulement à l'échelle nationale. La compétition sur les minéraux critiques repose sur des chaînes longues, intégrées, capitalistiques et fortement technologiques. Dans ce contexte, l'insuffisance de coordination régionale constitue un handicap majeur. Le NRGi montre qu'une coopération africaine plus effective pourrait permettre de mutualiser les volumes, de partager certaines infrastructures, de répartir plus rationnellement les segments de transformation et d'élargir les marchés finaux. Mais il montre aussi qu'une telle coopération suppose de dépasser des intérêts nationaux immédiats, des asymétries institutionnelles et des inerties politiques profondes.

Dès lors, l'enjeu n'est plus seulement de disposer de la ressource, mais de devenir stratège de sa transformation. Tant que cette bascule ne sera pas opérée, l'Afrique demeurera davantage un socle extractif pour les transitions des autres qu'un moteur industriel de sa propre mutation.

### 1.3 La ressource transforme les territoires avant même de transformer l'économie

Le troisième constat est central pour l'économie générale du chapitre : une ressource naturelle n'agit jamais comme un simple actif économique. Elle agit aussi comme une force de recomposition territoriale. Une mine, une zone forestière, une aire protégée, un permis d'exploration, une restriction d'accès à la faune ou une concession d'usage ne modifient pas seulement un paysage juridique ou productif ; ils transforment les conditions mêmes de la vie locale. Ils redistribuent l'accès à l'eau, au foncier, à la forêt, à la mobilité, à la subsistance, à la sécurité et, plus profondément, à la continuité des formes de vie. Les analyses du World Resources Institute sur les conflits liés aux droits fonciers et aux droits sur les ressources en Afrique montrent que ces tensions ne sont ni marginales ni accidentelles : elles découlent souvent d'une architecture juridique dans laquelle les communautés disposent de droits limités sur les terres qu'elles occupent, tandis que l'État attribue à d'autres acteurs des droits sur le sous-sol, sur la forêt ou sur certains usages décisifs du territoire.

Cette recomposition concerne aussi le travail. Les chaînes de valeur minérales ne peuvent pas être évaluées uniquement à partir des volumes produits ou de la valeur exportée. Elles doivent aussi être appréciées à partir des conditions concrètes dans lesquelles les travailleurs extraient, transportent, trient, transforment ou commercialisent la ressource. Dans certains contextes, notamment dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, les risques sont particulièrement élevés : exposition aux poussières et substances toxiques, accidents, absence de protection sociale, travail informel, présence d'enfants, dépendance à des intermédiaires peu régulés. Une économie de la nature ne peut donc pas être séparée d'une économie du travail digne : ce que la ressource transforme dans les territoires se mesure aussi à la manière dont elle protège, ou fragilise, celles et ceux qui en vivent directement.

Cette observation doit être prise au sérieux, car elle conduit à déplacer le regard. On ne peut pas comprendre la politique minière ou, plus largement, la politique des ressources, si l'on ne regarde pas la manière dont elle recompose concrètement les équilibres territoriaux. La question n'est donc pas seulement de savoir ce que la ressource rapporte. Elle est aussi de savoir ce qu'elle fait à l'organisation locale de la vie : aux usages, aux arbitrages, aux vulnérabilités, aux dépendances et aux capacités d'action des populations concernées. Une ressource peut générer des revenus, attirer des investissements et produire des recettes publiques, tout en fragilisant les conditions sociales et écologiques qui rendent un territoire habitable. C'est précisément cette contradiction qu'une lecture strictement extractive tend à invisibiliser, en séparant artificiellement la performance économique d'un côté et les conditions réelles de la vie territoriale de l'autre.

C'est à ce niveau que la notion d'économie de la nature prend tout son sens. Elle oblige à penser ensemble ce que les politiques publiques dissocient trop souvent : l'exploitation de la ressource, l'État des milieux, les usages communautaires, la sécurité alimentaire, les conditions de travail, les droits coutumiers, les conflits d'usage et la capacité des populations à rester actrices de leur propre environnement. Elle rappelle, autrement dit, qu'une ressource n'est jamais seulement une richesse à extraire ou à valoriser ; elle est aussi un élément d'équilibre territorial, un support de subsistance, et parfois une condition directe de sécurité collective. C'est seulement à cette échelle, celle des milieux,

des usages, du travail et des rapports sociaux qui s’y attachent, que peut être appréciée la qualité réelle d’un régime de ressources.

#### **1.4 Le capital naturel est trop souvent traité comme variable d’ajustement**

Le quatrième constat est que la destruction du capital naturel demeure trop souvent sous-estimée, alors même qu’elle compromet directement la durabilité des trajectoires extractives. Les travaux du World Resources Institute montrent que l’expansion minière progresse vers des zones forestières de plus en plus sensibles, avec des effets tangibles sur la déforestation, les ressources en eau, la biodiversité et les conditions de vie des populations qui dépendent directement de ces milieux. Le rapport *Beneath the Green* sur la République démocratique du Congo va plus loin encore : il documente la manière dont des activités liées à l’extraction de cobalt et de cuivre dégradent la qualité de l’eau, affectent la santé des riverains, fragilisent les revenus agricoles et compromettent la sécurité alimentaire locale.

Il faut ici dissiper un malentendu fréquent. Le fait qu’un minerai soit stratégiquement utile à la transition énergétique ou à l’économie numérique ne dit encore rien de la justice de ses conditions d’extraction.

Une ressource peut être décisive pour le climat mondial et destructrice pour les conditions matérielles de la vie locale.

Une politique sérieuse ne peut donc pas se contenter d’opposer un intérêt global abstrait à des dommages territoriaux concrets. Elle doit tenir ensemble les deux échelles, et arbitrer en conséquence.

Ce point est central pour le continent africain, parce qu’il touche à une erreur historique récurrente : considérer la nature comme un stock disponible, et non comme une base productive vivante. L’eau, les sols, la forêt, la faune et la fertilité écologique des territoires ne constituent pas l’arrière-plan du développement ; ils en sont l’une des conditions fondamentales. Lorsqu’un régime minier ou forestier les dégrade durablement, il ne produit pas seulement un dommage environnemental. Il affaiblit les capacités de subsistance, réduit la résilience territoriale, et érode la base même à partir de laquelle une prospérité durable peut être construite.

#### **1.5 La sécurité des communautés reste fragilisée par une hiérarchie inégale des droits d’usage**

La question des ressources ne peut pas être réduite au seul partage des revenus tirés de leur exploitation. Elle porte aussi, et peut-être d’abord, sur la distribution effective des droits d’usage. Lorsqu’un ordre administratif restreint l’accès de subsistance à la faune sauvage ou à d’autres ressources vitales pour des communautés forestières, tout en maintenant des usages récréatifs, solvables ou marchands au bénéfice d’autres acteurs, il ne produit pas seulement une inégalité distributive. Il institue une hiérarchie politique des droits qui fragilise directement la sécurité alimentaire, l’autonomie territoriale et la capacité des communautés à demeurer actrices de leur propre milieu. La dépossession ne se manifeste alors pas uniquement par la captation de la rente ; elle se déploie dans l’organisation même de l’accès légitime à la nature.

Ce raisonnement vaut pour les zones forestières, mais aussi pour les bassins miniers, où l'accès à l'eau, au foncier, aux terres agricoles, aux ressources de subsistance et aux lieux de vie conditionne directement la sécurité communautaire.

Cet angle est décisif, parce qu'il oblige à élargir le raisonnement du chapitre. La dépossession ne passe pas seulement par le contrat extractif, la fiscalité ou la faiblesse de la redistribution. Elle peut aussi se loger dans la définition même des usages autorisés, tolérés ou interdits.

Qui peut chasser, prélever, circuler, conserver, transformer ou valoriser la ressource ? À quelles conditions ? Au bénéfice de qui ?

Ces questions sont loin d'être secondaires. Elles touchent au cœur de la souveraineté vécue par les communautés. Elles déterminent si celles-ci vivent encore de leur environnement, ou si elles en sont progressivement exclues au profit d'acteurs plus puissants, plus solvables ou mieux reconnus par l'administration.

Dans cette perspective, les mobilisations observables dans les zones forestières prennent une portée stratégique. Elles rappellent que l'autonomie ne se résume pas à percevoir une part plus juste des revenus ; elle suppose aussi d'être reconnu comme sujet légitime de la gouvernance du territoire et des ressources dont dépend la vie quotidienne. Les expériences de cartographie participative, de foresterie communautaire et de plaidoyer en faveur de dispositifs de gestion locale vont précisément dans ce sens : elles cherchent à redonner aux communautés une capacité d'action, de protection et d'arbitrage sur leurs propres espaces. Le sujet n'est donc pas seulement économique. Il est institutionnel et politique : il concerne la place reconnue aux communautés dans le gouvernement des milieux qui conditionnent leur subsistance, leur sécurité et leur continuité sociale.

Le sujet n'est donc pas seulement celui de la redistribution. Il est plus fondamentalement celui de la reconnaissance. Car une communauté qui ne maîtrise plus l'accès aux ressources dont elle dépend pour se nourrir, se maintenir et se projeter n'est pas simplement moins bien servie ; elle est, au sens fort, dépossédée de sa capacité à habiter politiquement son propre territoire.

## **6. L'espace politique de l'industrialisation verte reste trop contraint**

Un autre verrou tient à l'espace politique dont disposent réellement les États producteurs pour organiser leur montée en gamme. Les instruments nécessaires à l'industrialisation verte — contenu local, exigences de performance, préférences publiques, conditions à l'exportation, obligations de transfert de technologie, clauses industrielles dans les corridors ou les zones économiques spéciales — sont précisément ceux que les pays industrialisés ont historiquement utilisés pour construire leurs propres bases productives. Mais ces instruments sont aujourd'hui souvent encadrés, contestés ou neutralisés par des accords commerciaux, des traités d'investissement, des mécanismes d'arbitrage, des clauses de stabilisation ou des conditionnalités financières.

L'enjeu n'est donc pas seulement de mieux négocier les projets miniers. Il est aussi de défendre un espace politique suffisant pour que les pays producteurs puissent orienter la ressource vers l'industrialisation, la création de valeur locale, la transformation régionale et la transition énergétique domestique. Sans cet espace, la montée en

gamme risque de rester un objectif proclamé mais juridiquement, financièrement ou contractuellement entravé.

### **1.7 Le décalage entre lieu de négociation et lieu de décision demeure un verrou stratégique**

Dans de nombreux cas, les États continuent de négocier au niveau du permis, du contrat local ou de la filiale d'exploitation, alors qu'une part déterminante du pouvoir économique, financier et industriel se situe au niveau du groupe transnational. Les négociations minières en Afrique restent ainsi marquées par des asymétries de capacités, d'expertise et d'information ; mais leur difficulté la plus profonde est ailleurs. Elle tient au fait que le lieu juridique de la négociation ne coïncide pas toujours avec le lieu réel de la décision.

Ce décalage a des effets structurants. Il limite la portée des engagements obtenus, parce que ceux-ci sont souvent logés dans des entités qui ne portent qu'une fraction de la stratégie du groupe. Il obscurcit les centres effectifs de commandement, les circuits fiscaux et les arbitrages intra-groupe. Il réduit enfin la capacité de l'État à orienter pleinement la ressource vers des objectifs de transformation locale, même lorsque le cadre réglementaire se durcit. Le problème n'est donc pas seulement celui d'un rapport de force défavorable ; il est aussi celui d'une négociation qui ne se situe pas toujours à la bonne échelle.

Tant que cette asymétrie de localisation du pouvoir ne sera pas mieux traitée, les États continueront de négocier en deçà de l'endroit où se décident les investissements structurants, les débouchés, les choix industriels et les modalités réelles de captation de valeur. Et tant que cette situation perdurera, la richesse minérale du continent produira plus de dépendance stratégique qu'elle ne générera d'autonomie véritable.

### **1.8 La ressource reste trop souvent gouvernée par silos, alors qu'elle exige une capacité d'ensemble**

Même lorsque les orientations publiques sont pertinentes, leur mise en œuvre demeure trop souvent fragmentée. Fiscalité, environnement, industrie, énergie, transport, emploi, formation, sécurité, collectivités territoriales et diplomatie économique continuent d'être pensés comme des champs séparés, alors même que la ressource les met en tension simultanément. Elle modifie les besoins énergétiques, recompose les corridors logistiques, transforme les usages du foncier, appelle des arbitrages sociaux, et engage à la fois des enjeux de souveraineté industrielle, de stabilité territoriale, de travail digne et de sécurité communautaire.

Cette fragmentation limite la portée réelle de l'action publique. Elle empêche d'articuler le permis à une stratégie industrielle, la transformation à une politique énergétique, la redistribution à une doctrine territoriale, et la protection des milieux à une conception claire de l'autonomie communautaire. Il en résulte une gouvernance souvent procédurale, parfois techniquement correcte, mais insuffisamment capable de conduire une trajectoire cohérente et durable. Les instruments se multiplient ; la vision intégrée, elle, reste encore trop souvent incomplète.

Au fond, c'est ici que se cristallise le principal défi de gouvernement. L'Afrique ne manque ni de ressources, ni d'ambitions, ni même d'outils normatifs. Ce qui lui manque encore

trop souvent, c'est une vision d'ensemble suffisante pour gouverner la ressource comme un fait économique, territorial, écologique et politique à la fois. Tant que la mine, la forêt, la faune, l'énergie, l'industrie, le travail et les droits territoriaux seront administrés séparément, la ressource continuera de produire plus de centralité que de souveraineté.

### **1.9 Les communautés locales restent trop souvent périphériques dans les décisions qui engagent leur destin**

Les discussions avec les experts du domaine, et notamment le webinaire du 10 avril, ont fait ressortir un point d'alerte qu'il faut désormais rendre plus explicite dans le chapitre : dans de nombreux projets, les communautés locales n'interviennent encore qu'en aval, à un moment où l'économie générale du projet est déjà arrêtée. L'information leur parvient tardivement, la consultation demeure souvent procédurale, et le droit positif dit encore trop peu de ce qui doit advenir lorsque les communautés refusent, contestent ou conditionnent le projet. Autrement dit, la participation existe parfois en droit, mais elle reste trop faible dans la décision réelle.

Ce décalage est aggravé par une double invisibilisation. D'une part, les communautés sont insuffisamment reconnues dans leur diversité sociale, culturelle et territoriale : on parle d'elles comme d'un bloc, alors que leurs savoirs, leurs usages, leurs vulnérabilités et leurs formes d'autorité sont différenciés. D'autre part, elles sont encore trop rarement outillées pour comprendre pleinement les implications d'un projet, documenter leur propre vécu, défendre leurs priorités et négocier à armes moins inégales. Il en résulte une asymétrie cognitive et politique qui fragilise la légitimité même des projets.

Le sujet n'est donc pas seulement celui de l'acceptabilité sociale. Il est celui de la reconnaissance de l'agentivité des communautés. Reconnaître les communautés locales comme telles, c'est admettre qu'elles ne sont pas de simples populations à informer ou à indemniser, mais des sujets légitimes de décision lorsque le projet engage leur territoire, leurs ressources et leurs conditions de vie. Sans cette bascule, le passage de la loi à la pratique restera incomplet, et la gouvernance des ressources continuera de se construire sur une promesse de participation trop souvent démentie par les faits.

## **Partie 2 – Recommandations argumentées : comment transformer la centralité des ressources africaines en levier d'autonomie, de sécurité et de valeur durable**

Les recommandations qui suivent ne constituent pas une liste d'instruments isolés. Elles forment une doctrine d'action publique. Leur point commun est de déplacer la gouvernance des ressources d'une logique de conformité vers une logique de transformation. Il ne s'agit pas seulement de mieux encadrer l'extraction, mais de sélectionner, négocier, financer, suivre et, si nécessaire, refuser les projets à partir de leur contribution réelle à l'autonomie productive, à la soutenabilité territoriale et à la sécurité des communautés. Cette approche suppose une capacité publique intégrée, à même d'articuler stratégie industrielle, politique énergétique, protection du capital naturel, droits communautaires, financement, traçabilité et diplomatie économique.

## 2.1 Changer la doctrine d'évaluation : juger la ressource à l'aune de ce qu'elle transforme réellement

La première recommandation consiste à déplacer le centre de gravité de la décision publique et les indicateurs qui l'encadrent.

Tant qu'un projet de ressources naturelles est jugé principalement à partir du volume extrait, du montant investi ou des recettes fiscales attendues, il reproduit une logique d'enclave.

Or c'est précisément cette logique qui a longtemps empêché la ressource de transformer durablement les économies africaines. L'IEA rappelle qu'en dépit de son rôle majeur dans l'approvisionnement mondial en minéraux non transformés, l'Afrique capte aujourd'hui moins de 1 % de la valeur générée par la fabrication des technologies énergétiques propres et de leurs composants. Elle souligne également que la contribution économique des minéraux peut être accrue par une montée en gamme vers le traitement, la fusion et le raffinage. La question décisive n'est donc pas seulement celle de l'extraction, mais celle de la qualité de la transformation qu'un projet rend effectivement possible.

Une évaluation crédible devrait dès lors reposer sur trois tests simples, qui modifient concrètement les critères d'autorisation, de suivi et de redevabilité des projets.

Le premier est un test de valeur captée et retenue. Il ne porte pas seulement sur les recettes fiscales ou le volume d'investissement, mais sur les capacités réellement construites dans l'économie locale et régionale : transformation sur place, montée en compétence, densification du tissu productif, développement de fournisseurs locaux, création d'emplois qualifiés, infrastructures partagées, accès à l'énergie, certification, maintenance et effets d'entraînement sur les services industriels.

Le deuxième est un test de soutenabilité territoriale. Il porte sur la disponibilité de l'eau, l'État des sols, la pression sur les forêts, la biodiversité, la faune, la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance, les effets cumulatifs et la résilience écologique des territoires concernés.

Le troisième est un test de pouvoir, de participation et de recours. Il porte sur la sécurité foncière, les conditions de travail, la stabilité sociale, l'accès aux ressources de subsistance, les mécanismes de grief, la redistribution locale, le suivi participatif des engagements et la capacité des populations à demeurer actrices de leur environnement.

Ce triptyque est cohérent avec la Stratégie africaine des minéraux verts, qui demande explicitement de sortir des exportations brutes pour construire de la valeur ajoutée à la source, des chaînes de valeur intégrées, de l'emploi et de la diversification économique.

La conséquence pratique est claire : l'évaluation ne doit plus être un simple exercice de conformité, mais un acte de sélection stratégique. Un projet ne devrait plus être autorisé parce qu'il promet des tonnages, mais parce qu'il démontre, de manière vérifiable, qu'il améliore la position productive du pays, qu'il ne détruit pas la base écologique de la vie territoriale, et qu'il renforce au lieu d'affaiblir la sécurité des communautés concernées. L'évaluation publique doit devenir l'endroit où l'État hiérarchise, arbitre et, si nécessaire,

refuse. C'est à cette condition qu'elle cessera d'enregistrer l'extraction pour commencer à organiser la transformation.

### ***Leçon d'expérience — Financement et dérisquage***

*La montée en gamme des pays producteurs ne dépend pas seulement de la disponibilité des gisements. Elle dépend aussi de la capacité à financer les infrastructures, l'énergie, les unités de transformation, les PME industrielles, les laboratoires, les capacités publiques de contrôle, les mécanismes de traçabilité et les dispositifs de participation communautaire. Les financements doivent donc être conditionnés à des objectifs vérifiables de contenu local qualifié, de transfert de compétences, de respect des droits sociaux et environnementaux, et de création de valeur territoriale.*

## **2.2 Replacer la négociation au niveau où s'exerce réellement le pouvoir économique**

La deuxième recommandation consiste à corriger un défaut structurel des régimes extractifs africains.

Les États négocient encore trop souvent au niveau du permis, du contrat local ou de la filiale d'exploitation, alors qu'une part décisive des arbitrages économiques, financiers et industriels se situe au niveau du groupe transnational.

Les travaux du Carnegie Endowment rappellent que les négociations entre gouvernements africains et investisseurs restent marquées par des asymétries de capacités, de compétences techniques et d'information, dans des accords qui engagent souvent les pays pour plusieurs décennies. Le problème n'est donc pas seulement celui du lieu de la négociation ; il est aussi celui de la capacité à négocier, modéliser, vérifier et suivre les engagements. Y remédier suppose de renforcer les équipes publiques de négociation, d'associer des expertises financières, industrielles, environnementales et juridiques, de recourir à des clauses modèles adaptées aux objectifs de transformation, et de mutualiser certaines compétences au niveau régional lorsque l'échelle nationale est insuffisante.

La conséquence pratique est claire : une partie des engagements obtenus demeure incomplète, parce qu'elle est logée dans des entités qui ne portent qu'une fraction de la stratégie du groupe. Replacer la négociation à la bonne échelle suppose dès lors trois exigences. La première est la transparence sur les structures de contrôle et sur les bénéficiaires réels. L'EITI rappelle que l'objectif de la transparence sur les bénéficiaires effectifs est précisément de permettre au public de savoir qui possède et contrôle réellement les sociétés extractives, afin de dissuader les pratiques impropres et de mieux surveiller les risques de captation, notamment lorsqu'ils impliquent des personnes politiquement exposées. L'organisation recommande des registres publics, l'identification des propriétaires réels des entreprises titulaires de licences ou de contrats, ainsi que des obligations de fiabilité et de vérification des données.

La deuxième exigence est la transparence contractuelle. L'EITI souligne que la publication intégrale des contrats, licences et concessions permet de rendre visibles les règles qui gouvernent les projets extractifs, les revenus attendus pour l'État et les obligations financières et sociales des opérateurs. Elle rappelle aussi que le standard

EITI impose aux pays membres de divulguer les contrats et licences octroyés ou modifiés depuis le 1er janvier 2021. Autrement dit, la transparence n'est plus un supplément de bonne gouvernance ; elle devient une condition de lisibilité du rapport économique lui-même.

La troisième exigence est la consolidation des engagements structurants. Transformation locale, infrastructures partagées, transferts technologiques, exigences de contenu local qualifié, obligations environnementales majeures : ces sujets ne devraient pas être négociés uniquement au niveau de la filiale opérationnelle, mais à un niveau cohérent avec celui où s'exercent réellement les arbitrages du groupe. C'est aussi dans cette perspective que le NRGi recommande de renforcer la transparence sur les contrats, les bénéficiaires effectifs, les paiements, les flux commerciaux et les données d'exportation, tout en investissant dans les capacités institutionnelles et techniques des États.

La logique de cette recommandation est simple. Un État ne sécurise pas une meilleure captation de valeur en négociant plus durement au mauvais endroit. Il l'améliore en négociant là où se décident réellement les investissements, les montages, les flux et les contreparties.

Au fond, il ne s'agit pas seulement de négocier davantage, mais de négocier à la bonne hauteur. Tant que les États traiteront au niveau local des choix qui se décident à l'échelle du groupe, la ressource continuera de peser dans l'économie mondiale sans se convertir pleinement en autonomie stratégique.

### **2.3 Faire de la création de valeur locale une trajectoire de capacités productives et régionales**

La troisième recommandation consiste à sortir d'une alternative trop simplificatrice entre exportation brute et industrialisation intégrale immédiate. L'enjeu n'est pas que chaque pays transforme seul l'ensemble de sa production, mais qu'il identifie, à la bonne échelle, les segments de chaîne de valeur qu'il est économiquement et stratégiquement pertinent de développer. Dans bien des cas, cette échelle ne sera pas strictement nationale. Le rapport 2025 du NRGi souligne à cet égard que la réussite des chaînes de valeur minérales africaines dépendra de la capacité à mutualiser les approvisionnements, à développer des infrastructures transfrontalières, à élargir les marchés et à répartir de manière plus cohérente les fonctions de transformation. Il rappelle également que cette dynamique suppose des choix ciblés, une implication transparente du secteur privé, un partage crédible des bénéfices entre pays, un renforcement des institutions régionales et un leadership africain clairement assumé.

La création de valeur locale ne doit pas être réduite à l'installation d'une unité de transformation ou de raffinage. Elle doit être comprise comme une trajectoire de capacités : développement de fournisseurs locaux, local procurement, emplois qualifiés, maintenance, réparation, ingénierie, certification, contrôle qualité, accès aux technologies, infrastructures énergétiques et logistiques, et services industriels autour de la mine. La question décisive n'est donc pas seulement de savoir quelle part du minerai est transformée localement, mais quelle part de la capacité productive reste dans le pays et dans la région.

Cette trajectoire suppose également un accès utilisable aux technologies. La transformation locale ne dépend pas seulement du capital ou des infrastructures ; elle dépend aussi du savoir-faire, des licences, des standards, des logiciels, des données, de la documentation technique, de la formation, de l'outillage, de la certification et des capacités d'opération et de maintenance. Sans cet accès utilisable, un pays peut accueillir une unité de transformation tout en restant dépendant d'acteurs extérieurs pour la technologie, la maintenance, la certification et l'actualisation des procédés. Une politique industrielle verte doit donc articuler finance, technologie, standards et compétences, et non se limiter au couple investissement-extraction.

Cette montée en gamme suppose enfin de financer autre chose que l'extraction. Les instruments financiers mobilisés autour des minéraux de transition doivent soutenir les infrastructures énergétiques et logistiques, les unités de transformation, les fournisseurs locaux, les laboratoires de certification, les centres de formation, les PME industrielles et les projets régionaux. Une politique minière orientée vers l'autonomie devrait donc combiner financements publics, banques de développement, garanties, instruments de partage des risques, financements climat, fonds souverains et capitaux privés, en les conditionnant à des objectifs vérifiables de transfert de capacités, de contenu local qualifié et de création de valeur territoriale.

Le critère de réussite n'est pas symbolique, il est stratégique. Il consiste à identifier les maillons sur lesquels une montée en gamme peut être réellement soutenue par des volumes, de l'énergie, des infrastructures, des compétences et des débouchés. Faute de cette base, la transformation demeurera un mot d'ordre. Une fois cette base réunie, elle peut devenir un levier de puissance productive. Le véritable enjeu est là : faire entrer l'Afrique non plus seulement dans la géographie de l'extraction, mais dans celle de la décision, de la transformation et de la captation de valeur.

### ***Leçon d'expérience — Création de valeur locale***

*La création de valeur locale ne se résume pas à construire une usine de transformation. Elle suppose une trajectoire progressive de capacités : accès fiable à l'énergie, infrastructures logistiques, fournisseurs locaux, emplois qualifiés, formation technique, certification, maintenance, ingénierie, laboratoires, financement et accès aux marchés. Le véritable indicateur n'est donc pas seulement la part du minerai transformée localement, mais la part de capacité productive, technologique et institutionnelle qui reste dans le pays et dans la région.*

## **2.4 Sortir le capital naturel du statut de variable d'ajustement**

La quatrième recommandation consiste à replacer le capital naturel au cœur de la décision publique. L'eau, les sols, les forêts, la biodiversité, la faune et, plus largement, les équilibres écologiques des territoires ne peuvent plus être traités comme des coûts annexes d'une stratégie de valorisation. Ils en constituent l'une des conditions fondamentales. La Stratégie africaine des minéraux verts le dit clairement lorsqu'elle articule exploitation minière, résilience climatique et soutenabilité : il n'existe pas de stratégie crédible de valorisation des ressources sans arbitrage écologique rigoureux.

Cela suppose d'abord de changer la manière d'autoriser les projets. Les évaluations environnementales et sociales ne doivent plus se limiter à mesurer des dommages

projet par projet. Elles doivent intégrer les effets cumulatifs, les usages concurrents du territoire, les seuils d'irréversibilité, ainsi que les conséquences sur la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau et les moyens de subsistance. La question pertinente n'est pas seulement de savoir si un projet est techniquement compensable ; elle est de savoir s'il demeure compatible avec la continuité de la vie territoriale.

Là où la pression extractive dégrade durablement les milieux, fragilise les activités vivrières ou détruit les conditions matérielles de l'habitation humaine, la décision publique ne peut pas s'abriter derrière la seule utilité macroéconomique ou climatique du minerai. Elle doit arbitrer explicitement entre intérêt global et soutenabilité locale. La Banque mondiale souligne d'ailleurs, dans ses travaux récents sur une transition juste dans le secteur des minéraux de transition en Afrique orientale et australe, que les chaînes de valeur minières doivent être pensées en tenant compte des risques d'exclusion sociale, de fragilité et de conflit.

Le point est donc simple : une transition juste ne consiste pas à déplacer les coûts vers les périphéries extractives. Elle consiste à refuser qu'un territoire devienne le support silencieux d'un bénéfice produit ailleurs. Tant que le capital naturel sera traité comme une variable d'ajustement, la valorisation restera politiquement fragile et territorialement contestable. Le jour où il redeviendra un principe d'arbitrage, la ressource pourra commencer à être gouvernée comme une base durable de prospérité, et non comme une richesse immédiatement mobilisable.

## **2.5 Faire des communautés locales des centres de gravité de la gouvernance des ressources**

La cinquième recommandation consiste à changer de centre de gravité. Les communautés locales ne doivent plus être pensées comme un public à consulter en périphérie du projet, mais comme des protagonistes légitimes dont la parole, les droits et les savoirs doivent peser sur la décision elle-même. La justice des ressources n'est pas seulement une affaire de redistribution financière ; elle est aussi une affaire de reconnaissance politique, de respect des cultures, de sécurité foncière et de capacité effective à orienter l'usage du territoire.

Concrètement, cela suppose d'abord une reconnaissance juridique et opérationnelle des communautés comme telles. Un projet ne devrait pas être autorisé sans identification sérieuse des groupes concernés, de leurs usages, de leurs vulnérabilités, de leurs autorités locales ou traditionnelles et de leur dépendance effective aux ressources visées. Les expériences de cartographie participative et de foresterie communautaire montrent qu'il est possible de documenter ces réalités de manière robuste. Mais cette reconnaissance doit intervenir en amont, avant que les arbitrages essentiels ne soient verrouillés, et non lorsque le projet est déjà socialement et économiquement ficelé.

Elle suppose ensuite de sécuriser les droits fonciers coutumiers et les droits d'usage sur les ressources dont dépendent l'alimentation, la mobilité, les pratiques de subsistance et la continuité des formes de vie locales. Là encore, l'enjeu n'est pas simplement de mieux compenser les communautés. Il est de reconnaître qu'elles disposent d'un intérêt prioritaire à vivre de leur milieu, et non d'un droit résiduel subordonné à des usages mieux dotés économiquement ou administrativement. La sécurisation foncière doit précéder, autant que possible, l'attribution des droits extractifs.

Enfin, il faut passer d'une logique d'information tardive à une logique de transparence et de consentement éclairé. Les projets doivent être présentés de manière compréhensible, contradictoire et culturellement adaptée ; les communautés doivent pouvoir être accompagnées techniquement et juridiquement ; et le droit doit prévoir ce qu'il advient lorsqu'elles refusent, contestent ou conditionnent le projet. Sans procédure claire sur la portée de ce refus, la consultation demeure inachevée. L'objectif doit être simple : faire en sorte que les communautés ne soient plus seulement consultées sur la ressource, mais placées au centre de toute initiative qui engage leur destin.

L'exploitation minière artisanale et à petite échelle doit également être intégrée à cette approche, et non traitée uniquement comme une anomalie à éliminer. Dans de nombreux territoires, elle constitue une source de revenus, d'emploi et de subsistance, tout en exposant les travailleurs et parfois les enfants à des risques particulièrement élevés. L'enjeu est donc de la formaliser progressivement, de sécuriser les travailleurs, de lutter contre les circuits criminels, d'améliorer la traçabilité, de renforcer les coopératives, d'organiser l'accès au financement et de créer des passerelles vers des chaînes de valeur plus responsables. Une politique minière qui exclut l'EMAPE risque de produire davantage d'informalité, de conflit et d'injustice territoriale.

Autrement dit, le passage de la loi à la pratique exige des moyens : appui indépendant, accès à l'information, capacités de négociation, mécanismes de grief efficaces, suivi participatif et obligation de transparence tout au long du cycle du projet. C'est à cette condition que la gouvernance des ressources cessera d'être seulement extractive ou redistributive, pour devenir aussi une politique de reconnaissance, de sécurité et d'autonomie territoriale.

### ***Leçon d'expérience — Communautés, droits et sécurité territoriale***

*Une transition minière ne peut être qualifiée de juste si elle transfère les coûts sociaux, environnementaux et territoriaux vers les communautés extractives. La participation ne doit pas se limiter à une consultation tardive ; elle doit intervenir en amont, lorsque les paramètres essentiels du projet peuvent encore être discutés. Les communautés doivent disposer d'une information compréhensible, d'un accompagnement indépendant, de mécanismes de recours effectifs et de droits opposables sur les engagements pris.*

## **2.6 Remplacer les compensations incertaines par des pactes territoriaux opposables**

La sixième recommandation consiste à sortir d'une logique de compensation floue pour entrer dans une logique d'engagement territorial opposable. Trop souvent, les politiques de responsabilité sociale, les compensations ponctuelles ou les obligations sociales attachées aux projets restent imprécises dans leur contenu, faibles dans leur suivi et limitées dans leur portée juridique. Elles distribuent des contreparties sans véritablement sécuriser les territoires. Or les communautés n'ont pas besoin de promesses périphériques ; elles ont besoin d'engagements clairs, contrôlables et articulés à leurs priorités effectives.

Ces pactes territoriaux devraient reposer sur un noyau d'obligations explicites : accès à l'eau, sécurité alimentaire, sécurité foncière, redistribution locale, mécanismes de grief, services de base, emploi local qualifié, conditions de mobilité, protection des usages de

subsistance et transparence sur les engagements du projet. Dans les zones forestières, ils devraient inclure explicitement l'accès aux ressources essentielles à la vie quotidienne ainsi que les modalités de gestion locale reconnue. Dans les bassins miniers, ils devraient articuler plus étroitement transformation économique, redistribution territoriale et sécurité communautaire, afin que les bénéficiaires du projet ne restent pas dissociés des coûts supportés localement.

L'enjeu est de changer de logique. Il ne s'agit plus que les communautés reçoivent, de manière incertaine, quelques contreparties en marge du projet. Il s'agit qu'elles disposent de droits, de garanties, d'engagements vérifiables et de voies de recours clairement identifiables. Un pacte territorial n'est pas un supplément social ; c'est l'instrument par lequel un projet devient politiquement soutenable, territorialement lisible et institutionnellement responsable.

Un pacte territorial n'est pas une concession accessoire faite aux communautés ; c'est la forme minimale de justice et de stabilité sans laquelle aucune valorisation durable de la ressource ne peut prétendre être légitime.

## **2.7 Faire de la traçabilité un outil de gouvernance, et non un simple passeport de marché**

La traçabilité des minéraux de transition deviendra l'un des langages dominants des débats internationaux. Elle peut toutefois suivre deux trajectoires très différentes. Si elle se limite à la chaîne de garde, à l'auditabilité technique ou aux passeports de produits, elle risque de devenir un simple instrument de sécurisation pour les acheteurs, les assureurs et les financeurs. Elle facilitera alors l'accès aux marchés sans nécessairement transformer les conditions réelles d'extraction, de gouvernance et de partage de la valeur.

Cette approche est d'autant plus importante que les débats récents autour des marchés fondés sur les standards montrent un risque réel de fragmentation. Des standards conçus sans participation suffisante des pays producteurs peuvent produire un effet inverse à celui recherché : exclure certains acteurs, renchérir l'accès aux marchés, favoriser les opérateurs déjà conformes et créer une hiérarchie entre chaînes de valeur « premium » et chaînes de valeur reléguées. La réponse ne peut donc pas être le refus des standards, mais leur co-construction. Les standards doivent être progressifs, accompagnés de feuilles de route réalistes, soutenus par de l'assistance technique, et intégrés dans les cadres nationaux plutôt qu'imposés comme de simples conditions d'accès aux marchés extérieurs.

Mais si elle relie les flux minéraux aux licences, aux contrats, aux bénéficiaires effectifs, aux paiements, aux données douanières, aux obligations sociales et environnementales, aux mécanismes de recours, aux impacts territoriaux, aux conditions de travail et à la valeur effectivement retenue localement, la traçabilité peut devenir un véritable outil de gouvernance publique. L'enjeu pour les pays africains n'est donc pas de refuser la traçabilité, mais d'en élargir le contenu : tracer non seulement le minerai, mais aussi les droits, les obligations, les responsabilités, les paiements, les impacts, les recours et les bénéficiaires.

Une traçabilité utile aux pays producteurs ne doit donc pas seulement répondre à la question : d'où vient le minerai ? Elle doit aussi répondre à des questions plus

structurantes : Qui possède ? Qui exporte ? Qui bénéficie ? Quels contrats ? Quelles licences ? Quels paiements ? Quels recours ? Quels impacts ? Quelle valeur reste dans le pays ? Quelle participation réelle des communautés ? Quelles protections pour les travailleurs ? C'est à cette condition que la traçabilité pourra devenir autre chose qu'un outil de conformité pour les marchés : un levier d'intégrité publique, de redevabilité territoriale et de transformation locale.

### ***Leçon d'expérience — Standards et gouvernance mondiale***

*Les standards de traçabilité, de transparence et de durabilité ne peuvent être légitimes que s'ils sont co-construits avec les pays producteurs. Lorsqu'ils sont définis principalement par les pays consommateurs, ils risquent de devenir des barrières de marché, de fragmenter les chaînes de valeur et de créer un système à deux vitesses entre minerais « premium » et minerais « low cost ». La gouvernance des minéraux de transition doit donc faire des standards un levier de confiance, d'accès aux marchés, de montée en compétence et de création de valeur dans les pays producteurs.*

## **2.8 Construire une capacité publique intégrée à la hauteur de la ressource**

La recommandation systémique est sans doute la plus décisive, car elle conditionne toutes les autres. L'Afrique ne manque ni de ressources, ni d'ambitions, ni même d'instruments. Ce qui lui fait encore trop souvent défaut, c'est une capacité publique suffisamment intégrée pour gouverner la ressource comme un fait économique, territorial, écologique et politique à la fois. Tant que fiscalité, industrie, énergie, environnement, emploi, transport, sécurité, collectivités territoriales et diplomatie économique resteront pensés comme des champs séparés, l'action publique continuera de corriger des effets sans transformer réellement la trajectoire d'ensemble.

L'enjeu est donc de passer d'une administration en silos à une véritable capacité stratégique. Cela suppose de relier le permis à une stratégie industrielle, la transformation à une politique énergétique, la redistribution à une doctrine territoriale, la protection des milieux à une conception explicite de l'autonomie communautaire, et la négociation économique à une vision claire des intérêts stratégiques du pays et, lorsque cela est pertinent, de la région. Cela suppose aussi d'organiser une capacité de mise en œuvre dans la durée, associant administrations, collectivités, chercheurs, communautés, secteur privé et société civile, afin de documenter les effets, d'ajuster les instruments et d'inscrire la réforme dans le temps. La Banque mondiale comme l'Union africaine convergent sur ce point : sans capacité publique cohérente, la richesse en minéraux de transition ne se convertira ni en industrialisation durable ni en transition juste.

Le véritable enjeu n'est donc pas d'ajouter un dispositif de plus, mais de donner à l'État la capacité de gouverner ensemble ce qu'il administre encore trop souvent séparément. Transformer la centralité africaine en autonomie suppose moins une ressource supplémentaire qu'une intelligence publique de la ressource : une doctrine claire, une hiérarchie assumée des droits, une montée en gamme crédible, et une capacité effective à tenir ensemble extraction, transformation, territoire et sécurité collective.

Au fond, la question n'est pas seulement de mieux gérer la ressource ; elle est de savoir si l'État est capable d'en faire un principe d'organisation de l'avenir. Car une ressource ne devient un levier d'autonomie que lorsqu'elle cesse d'être administrée par fragments pour être gouvernée comme un tout.

## Conclusion

L'Afrique n'a pas besoin de ressources supplémentaires pour compter davantage. Elle a besoin de transformer autrement celles qu'elle possède déjà. Tout l'enjeu du moment est là. La centralité minérale du continent est désormais acquise ; elle est renforcée à la fois par la transition énergétique, par la reconfiguration des chaînes industrielles mondiales et par l'essor d'une économie numérique intensément matérielle. Mais cette centralité, à elle seule, ne garantit ni autonomie, ni prospérité durable, ni sécurité communautaire. Tant qu'elle restera insérée dans des chaînes de valeur dont les centres de décision, de transformation et de captation demeurent majoritairement extérieurs, elle produira davantage de dépendance que de maîtrise.

Le cœur du problème n'est donc plus de démontrer l'importance des ressources africaines. Il est de savoir dans quelles conditions elles peuvent cesser d'être une richesse exposée pour devenir un levier de puissance productive, de stabilité territoriale, de travail digne et de reconnaissance politique. C'est pourquoi ce chapitre a proposé de déplacer le regard. Une politique des ressources ne peut plus être jugée à partir des seuls volumes extraits, des investissements annoncés ou des recettes attendues. Elle doit être évaluée à partir de trois critères plus décisifs : la valeur effectivement captée localement, la préservation du capital naturel, et l'effet réel des activités économiques sur la sécurité des communautés, des travailleurs et des territoires. C'est à cette condition qu'il devient possible de distinguer une valorisation apparente d'une transformation véritable.

Ce déplacement oblige à reconnaître une évidence trop souvent contournée : la question des ressources est inséparablement économique, écologique, territoriale et politique. Elle engage le positionnement de l'Afrique dans l'économie mondiale, mais aussi l'accès à l'eau, à la terre, à la forêt, à la faune, aux usages de subsistance et aux conditions concrètes de la vie locale. Elle engage la redistribution, mais aussi la hiérarchie des droits. Elle engage les contrats, mais aussi la reconnaissance des communautés comme sujets légitimes de leur territoire. Elle engage enfin la capacité de l'État à tenir ensemble ce qu'il administre encore trop souvent séparément. Sans cette capacité d'ensemble, la ressource continuera d'être gouvernée par fragments, alors qu'elle devrait être pensée comme un principe d'organisation du long terme.

La ligne de fond peut alors être formulée simplement. L'Afrique ne transformera pas sa centralité en autonomie en extrayant davantage, mais en gouvernant mieux. Mieux, c'est-à-dire en négociant à la bonne échelle, en choisissant les segments crédibles de montée en gamme, en faisant du capital naturel un principe d'arbitrage, en reconnaissant les droits d'usage communautaires, en protégeant les travailleurs, en territorialisant les obligations des projets, en faisant de la traçabilité un outil de redevabilité, et en reconstruisant une capacité publique intégrée à la hauteur de la ressource. C'est à cette condition que les minéraux africains cesseront d'alimenter principalement les transitions des autres pour devenir aussi l'un des fondements de la propre transformation du continent.

La priorité n'est donc pas seulement de faire des minéraux africains une ressource mieux exploitée. Elle est d'en faire un instrument de souveraineté productive, de justice territoriale et de stabilité collective. C'est à cette condition que la nouvelle centralité minérale de l'Afrique pourra devenir autre chose qu'une dépendance renouvelée : une capacité de transformation, assumée et gouvernée par le continent lui-même.

## Comment réformer les institutions et bâtir des modèles démocratiques endogènes ?

Jean-Eudes Biem

### Résumé exécutif

L'Afrique glisse vers un nouveau cycle d'autoritarisme, de précarité et de conflits, alors que les peuples africains restent majoritairement attachés à la démocratie, continuant d'attendre d'elle la souveraineté populaire, la justice, l'ordre, la sécurité et la prospérité partagée. À l'aune de l'histoire, ce cycle ne pourra être évité ou jugulé qu'à travers des réformes en profondeur, capables d'apporter non plus simplement des solutions africaines aux problèmes africains, mais des solutions authentiquement endogènes, culturellement soutenables et efficaces au quotidien. Ce chapitre procède en deux parties pour montrer comment réformer les institutions et bâtir de nouveaux modèles démocratiques susceptibles de lever les hypothèques persistantes qui pèsent sur les États et sociétés du continent.

La première propose une analyse structurelle au service de l'anticipation. Cela consiste en un passage en revue de comment, depuis la fin du XIXe siècle, l'Afrique a connu des vagues de réformes, mais trop souvent sous conduite extérieure, avec des modèles autoritaires, libéraux ou technocratiques qui sont restés inefficaces au regard des aspirations des peuples. La vague des années 1990 a introduit les élections pluralistes, les constitutions libérales et les institutions formelles de l'État de droit, sans réduire la pauvreté, la corruption, l'insécurité, la confiscation du pouvoir, l'éloignement des services publics et la faiblesse des contre-pouvoirs. Il en résulte une fatigue électorale et démocratique qui nourrit les récits autoritaires, les ruptures militaires et la tentation du raccourci sécuritaire, sans effacer l'aspiration profonde à une démocratie plus substantielle. La corruption et la prédation étant devenues les principales voies pour s'enrichir, l'Afrique des années 2020 est entrée dans des trajectoires de collisions violentes qui opposeront les masses paupérisées luttant pour la subsistance aux classes gouvernantes luttant pour la préservation des fortunes familiales issues de la privatisation des biens communs.

La deuxième partie recommande quatre grands ensembles de réformes de nouvelle génération pour reprendre l'initiative historique, infléchir les tendances et construire une civilisation démocratique africaine pacifiée, prospère et innovante sur la base de modèles endogènes inspirés des traditions ancestrales et des créativité contemporaines.

1. **Réforme endogéniste des principes, méthodes et coordonnées du gouvernement des États et sociétés** : elle vise à limiter les effets pervers de l'extraversion et à mieux canaliser et négocier les conflits États-sociétés. Le modèle stratégique d'économie politique mis en avant est celui du Développement Capacitaire Basé sur les Actifs Propres. Il s'appuie prioritairement sur les capacités, sources, ressources, savoir-faire et patrimoines propres des cultures et sociétés africaines.

2. **Réforme des pouvoirs, institutions et procédures** : elle vise à refonder l'État sur le principe polyarchique africain traditionnel selon lequel personne ne décide jamais seul pour le commun. Sur la base de ce principe, la compétition est remplacée par le consensus et l'association démocratiques, et l'exercice partagé du pouvoir a pour but la coexistence productive de toutes les composantes des sociétés hétérogènes. Cela implique un nouvel esprit fédératif assis sur des pratiques de subsidiarité et de combinaison de la démocratie directe et représentative capables de faire des communautés des peuples bâtisseurs à tous les niveaux.
3. **Réforme des systèmes électoraux** : elle vise à pacifier les élections et à les rendre productives sur la base de modèles conformes aux principes électoraux africains traditionnels, lesquels cherchent à garantir leurs bénéfices à toute la population. Concrètement, ces principes se traduisent de la manière suivante : combinaison de la démocratie directe et représentative ; consensus et association de toutes les composantes du corps politique pour l'exercice du pouvoir ; vote argumenté par témoignages ; vote par choix classés ; vote obligatoire, y compris des enfants, (vote familial et lignager encadré) ; élections sans candidats et focalisées non sur la compétition partisane, mais l'évaluation des options, coûts et bénéfices les plus fédérateurs et efficaces ; etc.
4. **Réforme des économies et sociétés** : elle vise à faire de la démocratie une réalité intime et quotidienne, un esprit, une manière de vivre et une méthode de recherche et de garantie de la vérité, de la justice, de la paix et de la réconciliation à tous les niveaux. Elle prend forme dans les domaines suivants : démocratiser l'économie, la gestion des communs et les moyens de satisfaire les besoins élémentaires et d'investir (terres, crédit et travail solidaires); mettre à niveau les savoir-faire industriels traditionnels ; construire des systèmes éducatifs endogénistes pour soutenir l'ensemble et garantir la justice intergénérationnelle.

### **Introduction : pour une deuxième vague continentale de transitions démocratiques**

Après les renoncements à la démocratie et à la souveraineté qui ont marqué les réformes autour des indépendances, après l'échec de la vague de démocratisation libérale des années 1990, comment réformer désormais les institutions et construire des modèles démocratiques endogènes en Afrique ? La réponse qui s'impose est que cela ne pourra se faire avec pertinence et efficacité que dans le sens d'une démocratie enfin substantive ; d'un dépassement historique du syndrome du formalisme sans substance qui frappe la démocratie libérale mondiale et africaine, minées l'une et l'autre par un glissement accéléré vers l'autoritarisme et la ploutocratie. Pour protéger l'avenir, les États et sociétés africains sont désormais confrontés au défi d'aller au-delà des toiletages ponctuels des constitutions, des lois électorales, des administrations, des partis et des institutions formelles. Le défi est d'atteindre le cœur du problème : la reconstruction du pouvoir à partir des ressources propres des sociétés, et sa réorganisation axée sur les finalités de protection de la vie contre l'oppression, les spoliations, l'indignité, la destruction et tout ce qui y conduit.

Jusqu'ici, les cycles de réformes que le continent a connus ont été essentiellement marqués par ce qu'il faut appeler la conduite extérieure. Aujourd'hui, l'Afrique entre dans une séquence où la réforme démocratique doit changer d'orientation et d'ambition. La démocratie recherchée doit prendre des significations plus larges que le modèle représentatif, libéral, individualiste, électoraliste et partisan dominant. L'implantation de ce modèle déliquéscent a souvent laissé intacts, voire renforcé les ressorts profonds

de la confiscation du pouvoir, de l'accaparement des ressources, de la faiblesse du contrôle social, de la distance entre gouvernants et gouvernés, de la dépendance extérieure, de la précarité matérielle et de la corruption sous toutes ses formes.

Les piliers de la conduite des affaires collectives doivent quitter le terrain des ajustements de surface pour ouvrir une refondation du politique capable de relier solidement les institutions aux sociétés, terroirs, familles, générations, économies, savoirs et communs pour la protection du vivant. La démocratie africaine à bâtir doit devenir une manière de décider, d'arbitrer, de produire, de répartir, de transmettre, de réparer, de sanctionner et de protéger. Elle doit pénétrer toutes les pratiques quotidiennes de la responsabilité. L'égalité devant la loi, l'équité, la redevabilité, le vote et les autres éléments universels de la démocratie y garderont leur place, mais en s'insérant dans une architecture plus riche de consensus, de contrôle, de révocation, de protection des faibles et de service du bien collectif.

La démocratie substantive vers laquelle conduisent cette orientation et cette ambition vise la réalisation concrète des biens publics que les peuples sont non seulement en droit d'attendre du gouvernement, mais en devoir de réaliser à travers le gouvernement au quotidien : ordre juste, sécurité, justice accessible, dignité, travail, subsistance, protection des communs, accès aux moyens de production, à l'habitat, aux savoirs, aux services et aux responsabilités. Une démocratie qui organise des scrutins tout en laissant l'économie livrée à la rente, à la corruption, à l'accaparement et à la consommation ostentatoire perd sa force sociale. Une démocratie qui proclame la souveraineté populaire tout en abandonnant les communautés à la précarité matérielle fragilise sa propre légitimité. Une démocratie qui parle au nom du peuple tout en réduisant la parole citoyenne à un bulletin de vote périodique affaiblit son ancrage. La démocratie substantive associe la liberté politique à la capacité de vivre dignement ; elle associe l'État de droit à la sécurité réelle ; elle associe la représentation à l'écoute ; elle associe la prospérité à la justice au sein et entre toutes les générations.

L'urgence historique vient de cette contradiction : à une majorité absolue de 66 %, les peuples africains continuent de préférer massivement la démocratie, tandis que les institutions disponibles peinent à transformer cette préférence en confiance durable. La fatigue électorale observée sur le continent traduit moins un rejet de l'idéal démocratique qu'une lassitude devant des formes qui protègent peu, délivrent à peine, sanctionnent faiblement et produisent trop rarement l'expérience quotidienne de la justice. Cette fatigue nourrit les récits autoritaires, les ruptures militaires, les contestations violentes, la défiance envers les élections et l'attrait des promesses d'ordre immédiat. Pourtant, l'autoritarisme a déjà montré son coût : peur, confiscation, dépendance, pauvreté, silence public et violences électorales sur fond de la tendance des États à s'effondrer dès que sonne l'heure de la succession. La réponse attendue appelle une deuxième vague continentale de transitions démocratiques. La vague des années 1990 a conduit les pays de l'autoritarisme vers la démocratie libérale importée. La nouvelle vague doit conduire le continent vers des modèles démocratiques endogènes, enracinés, substantiels, soutenables et capables d'assurer les fins concrètes du gouvernement.

À cet effet, la démarche générale de ce chapitre et des réformes suggérées mobilise un **triptyque clé : innovation politique, refondation institutionnelle et développement endogène**. L'innovation politique qui sert de base à la refondation doit être restauratrice

et adaptative. Elle consiste à reprendre et adapter les traditions démocratiques endogènes d'Afrique, parmi lesquelles la palabre, le consensus, la polyarchie radicale (personne ne décide jamais seul, ni en principe, ni en pratique), le pouvoir partagé, le vote par témoignages, les conseils de sages, les contre-pouvoirs sociaux et moraux, la rotation des responsabilités, les solidarités productives, la sacralité de la vie et des communs, le droit à la subsistance, les médiations familiales, lignagères et communautaires, etc. Elle restaure pour transformer, actualiser et rendre opératoires les principes qui protègent la communauté, répartissent le pouvoir, garantissent la parole, limitent l'abus et préservent les communs en tant que tels et au bénéfice des générations futures. La refondation institutionnelle traduit ces principes en règles, procédures, garanties, systèmes électoraux, mécanismes de redevabilité, dispositifs de contrôle et formes de gouvernement adaptées aux États contemporains. Le développement endogène est la finalité de l'ensemble, qui lui donne son critère de vérité. Une réforme démocratique prend sens lorsqu'elle libère les capacités productives internes des sociétés, renforce les communautés, multiplie et protège les moyens d'une existence digne, encourage l'innovation technologique, transmet les savoirs et prépare l'avenir.

Ce chapitre propose alors une voie nette : partir de ce que l'Afrique possède, transformer ce qui mérite de l'être, instituer ce qui peut durer, et bâtir une démocratie capable de devenir une civilisation politique africaine de la responsabilité, de la justice, de la vérité et du soin généralisé. Il se divise en deux parties. La première propose une analyse structurelle au service de l'anticipation de ce que l'Afrique deviendra selon qu'elle engage ou non les réformes indispensables pour prendre un autre cap que le glissement actuel vers plus d'autoritarisme, de rareté et de conflits. La deuxième propose un ensemble de recommandations concrètes et pratiques, à l'intention des décideurs et de l'ensemble des acteurs pertinents.

## **Partie 1 – Analyse structurelle : tendances détérioratives et impératif des réformes**

La lecture historique des réformes africaines conduit à une évidence : le continent a été confronté à des besoins de reconfiguration institutionnelle profonde à intervalles moyens d'une génération (25-30 ans). Depuis 150 ans, les cycles de réformes ont eu lieu à cette fréquence, mais toujours sous la conduite externe et avec des références exogènes, et rarement à partir de ses propres rationalités politiques, sociales, économiques, culturelles et civilisationnelles. Revisiter les cycles historiques de crises et de réformes permet d'éclairer le diagnostic des problèmes à résoudre avec des réformes de nouvelle génération pour éviter les catastrophes prévisibles, structurellement programmées. C'est la perspective d'une déprogrammation des conflits qui permet ici d'identifier et d'évaluer la disponibilité des sources et ressources endogènes des réformes les plus prometteuses.

### **1.1 Vagues historiques de réformes dans l'Afrique moderne et contemporaine**

Depuis la fin du XIXe siècle, l'Afrique a connu des prises en main, des réorganisations territoriales, des refontes administratives, des restructurations économiques, des ingénieries constitutionnelles, des transitions institutionnelles, des programmes de modernisation, des ajustements imposés, puis des libéralisations politiques. Cette accumulation de réformes a produit des États, des administrations, des frontières, des systèmes scolaires, des lexiques, des étalons et contraintes monétaires, des partis politiques, des élections problématiques, des constitutions plus ou moins stabilisatrices,

ainsi que des juridictions et des politiques publiques porteuses d'occidentalisation qui se sont imposés comme s'il n'y avait pas d'alternatives. L'histoire moderne est ponctuée par **six générations ou grandes vagues de réformes** qui recyclent une même logique : réformer l'Afrique pour la faire entrer dans des modèles déjà constitués en dehors d'elle, au lieu de partir des formes africaines de gouvernement et de légitimation, de délibération et de sanction, de contrôle et de solidarité, de production et de transmission.

La première grande vague est celle des réformes de prise en main coloniale. Elles ont subordonné et remplacé les systèmes socio-politiques africains qui reposaient à des degrés variables sur la concertation, la palabre, le consensus, la distribution des pouvoirs, l'arbitrage lignager, le contrôle des détenteurs d'autorité, les communs fonciers, les solidarités productives. À quelques exceptions près (cas de l'Algérie où la France est présente dès les années 1830), cette vague a lieu à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. L'ordre colonial a introduit un gouvernement de commandement, fondé sur la contrainte, la centralisation, la fiscalité imposée, les cultures de rente, l'extraction, la police administrative, l'encadrement scolaire et religieux, puis la hiérarchisation des populations selon les besoins de l'empire. Ces réformes inaugurales ont mis en place trois piliers : 1) la christianisation et l'école en langues européennes qui ont capturé les imaginaires ; 2) la monétisation de l'économie qui a extraverti celle-ci avec les cultures d'exportation, le travail forcé et la dépendance commerciale ; 3) l'administration centralisatrice, creuset et principe du gouvernement de type tyrannique ou totalitaire qui a imposé le commandement sur la délibération. Les territoires africains sont devenus des espaces à exploiter, convertir, classer, taxer et rendre productifs pour un centre extérieur. Les peuples africains ont intériorisé qu'être gouverné c'est se soumettre à la force et l'extraversion, cesser d'être la source de la norme pour devenir objets de procédures, de règlements, de recensements et d'obligations décidés ailleurs.

La deuxième génération des réformes est advenue dans l'entre-deux guerres, à l'ombre d'un système international naissant et déjà menacé par les fascismes des puissances européennes sorties perdantes de la première vague, tandis que les politiques coloniales se poursuivaient avec une régulation minimale de la Société des Nations. En agrandissant les empires coloniaux anglais et français avec les anciennes possessions allemandes, le nouvel ordre impliquait des exigences de réorganisation administrative. L'ensemble s'est fait dans le maintien des priorités de mise en valeur, avec comme changements marginaux un relatif renforcement de l'éducation et de la participation subalterne des indigènes au commandement.

La troisième génération de réformes, plus politique, intervient au sortir de la deuxième Guerre mondiale. Elle visait à réorganiser les rapports du régime colonial à ses sujets, avec la préparation des modalités de l'octroi et de l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination. C'est dans cette vague que la problématique démocratique devient plus explicite dans les réformes. Celles-ci incluaient entre autres le droit de vote, les législations en vue de l'organisation des élections qui ont eu lieu presque partout dans des années 1950. Dans l'empire français en particulier, la mise en place d'assemblées territoriales venait mettre fin à l'administration directe sous la férule des gouverneurs des colonies et des commandants de cercles. Dans l'ensemble, les réformes allaient de pair avec la consolidation de l'institution économique capitaliste, dont l'objectif était de faire croître l'extraction des ressources naturelles et les grandes cultures de rente comme principales exportations.

La quatrième grande vague est intervenue dans la foulée de la décolonisation, avec le passage à l'autonomie interne et la préparation de l'octroi des indépendances. Visant à répondre *a minima* à la volonté d'émancipation, et en même temps à couper court à la demande d'indépendance, l'ingénierie française des réformes, en particulier, a consisté à arrimer les colonies à la « mère-patrie ». L'idée de la Communauté Française et de l'Union Française sont alors conçus pour servir de cadres d'accès à l'autonomie interne des pays africains. C'est ainsi que s'impose la Loi-cadre de Gaston Defferre, défendue en Afrique par les partisans de la continuité de l'Union française dont Félix Houphouët Boigny et Léopold Sédar Senghor, ou rejetée par des indépendantistes comme Sékou Touré et Ruben Um Nyobè qui demandent des réformes de fond et une souveraineté authentique. En ce qui concerne la démocratie, elle entre déjà dans l'ambivalence. C'est en son nom que Um Nyobè, par exemple, a revendiqué une véritable indépendance qui revenait de droit aux Camerounais d'après les Accords de Tutelle. C'est aussi en son nom que les autorités françaises, par la bouche de Pierre Messmer, ont « décidé de le poursuivre et de l'éliminer », ouvrant la voie à des indépendances sous contrôle. Celles-ci finiront par suspendre aussi bien la souveraineté que la démocratie, et beaucoup d'Africains retiendront que les deux vont de pair et exigent de poursuivre la lutte.

La cinquième génération vise la consolidation des nouveaux États dans les années 1960. Constitutionnelles et institutionnelles, elles ont abouti à des résultats extrêmement contrastés, stabilisant les pouvoirs ici, créant l'instabilité ailleurs, ouvrant la voie à des coups d'État qui eux-mêmes ont prolongé le processus de réorganisation externe des États, sociétés et institutions. Au cours des trois décennies qui ont suivi, les réformes se sont de plus en plus éloignées de la démocratie, avec comme archétype l'instauration, presque partout sur le continent, de régimes à parti unique. Des réformes timides comme la restauration limitée du multipartisme au Sénégal n'ont fait que confirmer la nature et les finalités non démocratiques de toutes les réformes sous la guerre froide. Celles-ci consistaient à imposer l'État capitaliste ou pseudo-socialiste africain autour de potentats et autocrates protégés de la contestation pro-démocratique par les armes, les réseaux, les ressources et autres apports des puissances internationales dans le cadre de l'ordre quasi-statique des pré-carrés.

La sixième et dernière grande vague de réformes institutionnelles à ce jour a eu lieu au début des années 1990. Elle a eu pour visée principale de mettre fin à cet ordre statique trentenaire. Dans le double contexte de l'ajustement structurel et de la perte d'influence du monde socialo-communiste, cette vague s'est résumée à des réformes institutionnelles visant l'instauration de la démocratie libérale et de l'économie de marché. Une fois de plus, en réponse à la demande de libéralisation des systèmes politiques suite aux protestations internes et à la crise de la dette, cette génération de réformes s'est inscrite dans la conduite externe de la réorganisation des institutions africaines. Ces réformes ont désormais produit tous leurs effets et se sont épuisées en même temps que se réduisait l'influence des puissances occidentales qui les ont le plus promues, et qui elles-mêmes sont en train de basculer dans l'oligarchie ploutocratique. La montée en influence de nouvelles puissances comme les BRICS en Afrique a ouvert des possibilités d'indépendance diplomatique ambivalentes.

D'une part, ces possibilités apparaissent favorables à l'auto-influence et l'auto-référence indispensables pour conduire la réflexion sur l'avenir des institutions et de la démocratie en Afrique. D'autre part, les modèles politiques et capitalistiques de ces puissances étant parfois illibéraux, les rapprochements peuvent contribuer à une tentation

autoritaire affirmée. Dans un cas comme dans l'autre, la coopération n'est pas sortie de la logique économique qui enferme les institutions africaines dans les limites et contraintes des États rentiers. Les structures d'intérêts et d'échanges constituent alors des hypothèques contre les réformes démocratiques, des combinaisons et collusions de résistances internes et externes faisant partie des problèmes à résoudre pour et par de telles réformes.

## 1.2 Diagnostic : les défis des réformes de nouvelle génération

Le bilan historique met en évidence six générations de réformes et un double aboutissement. Le premier aboutissement est un cercle vicieux de deux cycles de trente ans dont il faut sortir d'urgence. Le premier cycle (1960-1990), dominé par l'autoritarisme et la paupérisation croissante, a engendré des luttes sociales qui ont semblé devoir être réglées par l'adoption de la démocratie libérale. Le deuxième (1991-2020), marqué par la pauvreté et l'insécurité, a fini dans l'impasse qui est en train de ramener l'Afrique à la tentation du raccourci autoritaire, lequel est porteur de toutes les difficultés du premier cycle. C'est bien connu, la misère amène les peuples à la révolte, et la révolte ramène les peuples à la misère, surtout si l'on opte pour les raccourcis (autoritaires) au lieu d'engager le long, indispensable et inévitable travail de construction de solutions et sauvegardes pérennes, inspirées de l'expérience de longue durée.

Le deuxième aboutissement concerne l'inscription des perspectives africaines de réformes visant une démocratie substantive dans le contexte systémique global, avec les modalités spécifiques de la coopération internationale qui incluent les jeux d'influence des puissances déjà mentionnées. Les ordres politiques des puissances établies et montantes ne convergent pas seulement en faveur de l'autoritarisme et du gouvernement des riches. Sur le plan systémique, le cadre des contraintes est celui de la re-féodalisation du monde sous l'emprise du capitalisme néolibéral. L'endettement contraint les pays africains à abdiquer ou à céder des pans entiers de leur souveraineté, les privant *ipso facto* des capacités de satisfaire les demandes sociales et économiques des citoyens. La pauvreté et la faim qui en découlent conduisent les citoyens à renoncer à la liberté pour privilégier la subsistance et la sécurité minimales, ce qui explique du reste la tentation autoritaire. Ce renoncement dispense les dirigeants de leurs obligations de redevabilité et leur permet de renforcer la prédation, en collusion avec des partenaires internationaux, y compris le crime organisé.

Ces deux cercles vicieux, historiques et systémiques illustrent le besoin de nouvelles réformes démocratiques dans l'Afrique contemporaine : les problèmes à résoudre pour pouvoir conduire les réformes sont aussi ceux qu'il faudra résoudre avec ces réformes. En d'autres termes, les obstacles à la mise en place des solutions et sauvegardes démocratiques sont aussi, pour une bonne part, les problèmes que devront résoudre durablement les réformes.

Face à ce défi monumental, le détail du diagnostic des blocages tient au demeurant en une idée forte : **l'Afrique traverse une crise de traduction institutionnelle de la promesse démocratique**. Le premier problème porte donc sur la dépréciation et la décrédibilisation de la démocratie via l'écart entre aspiration démocratique et expérience institutionnelle. Les modèles hérités des réformes antérieures ont souvent ramené la démocratie au vote, aux partis, aux textes constitutionnels, aux alternances et aux procédures visibles, tandis que la vie concrète des populations demeure marquée

par l'insécurité, la corruption, le chômage, la précarité, l'éloignement des services publics, la marginalisation des jeunes et des femmes, puis la fragilité du lien entre gouvernants et gouvernés. La crise actuelle porte ainsi sur la substance même de la démocratie : sa capacité à produire un ordre juste, de la protection réelle, de la parole utile, la redevabilité, ainsi que la dignité et l'avenir partagés. Le fait que 66 % des Africains déclarent préférer la démocratie indique une demande politique profonde, durable, majoritaire.

Cette donnée invalide les discours qui prétendent qu'il existerait une incompatibilité foncière entre les cultures africaines et le principe démocratique. Les peuples veulent être gouvernés avec justice. Ils aspirent à une démocratie qui produise des effets tangibles : sécurité dans les rues et les villages, accès à l'eau, à l'école, à la santé, à l'emploi, à la terre, au crédit, à l'habitat, à une justice accessible, à une administration respectueuse. Lorsque ces biens restent hors de portée, la démocratie perd sa densité sociale. Elle garde son nom, ses rites et ses échéances, mais elle cesse de produire la confiance. Le citoyen peut continuer à préférer la démocratie en principe tout en doutant des institutions qui la portent. Cette contradiction nourrit un climat dangereux : attachement à l'idéal démocratique, fatigue devant ses formes ordinaires, disponibilité accrue pour des solutions de rupture.

Un deuxième problème tient au recul de la démocratie institutionnelle dans les faits. Le passage de 22 à 15 pays africains classés parmi les démocraties électorales ou libérales sur la dernière décennie donne une mesure simple du mouvement en cours. Ce recul signifie que la présence d'élections, de partis, de commissions électorales, de parlements ou de cours constitutionnelles suffit difficilement à garantir la réalité démocratique. Des régimes peuvent conserver le vocabulaire de la démocratie tout en réduisant l'équité du jeu politique, en captant les organes de contrôle, en affaiblissant les contre-pouvoirs, en instrumentalisant les procédures, en verrouillant l'accès aux médias et aux institutions, en transformant les révisions constitutionnelles en instruments d'accaparement du pouvoir exécutif. Le danger le plus grave vient de la confusion de sens qui s'installe lorsque des régimes au pouvoir gardent les apparences et le vocabulaire de la démocratie tout en vidant la promesse de son contenu. Il y a clairement une usurpation et, à terme, la défiance vise moins tel dirigeant que le dispositif pseudo-démocratique lui-même, ce qui au demeurant est déjà un début de solution, une incitation et une aspiration aux réformes authentiquement démocratiques.

Un troisième problème se situe au point de jonction entre sécurité, justice et légitimité qui révèle l'insuffisance des réformes et de l'efficacité des secteurs de la sécurité et des domaines capacitaires connexes. La dégradation de la sécurité, laquelle a connu un recul régional moyen de 5 points sur la dernière décennie, donne à la crise démocratique une dimension immédiate. Un citoyen qui vit dans la peur, qui traverse des routes dangereuses, qui subit l'insécurité urbaine, les violences communautaires, les prédatons armées, les abus des forces de l'ordre ou l'absence de recours, juge le pouvoir à partir de sa capacité à protéger. L'État peut proclamer des principes, organiser des élections, produire des plans quinquennaux de développement, tenir des discours ; la légitimité se construit d'abord dans l'expérience de la sécurité et de la protection. Lorsque la sécurité recule et que la justice paraît inaccessible, lente, coûteuse ou dépendante, les populations cherchent d'autres garanties : groupes d'autodéfense, protections privées, chefs locaux, autorités religieuses, réseaux clientélistes, acteurs armés, solutions militaires.

Un quatrième blocage concerne le recul de la participation, évalué à - 4,5 sur la période récente. Ce recul montre que l'espace civique se contracte au moment où les sociétés africaines deviennent plus jeunes, plus urbaines, plus connectées, plus exigeantes. La participation se fragilise lorsque les associations sont surveillées ; lorsque les manifestations sont perçues avant tout sous l'angle du désordre et traitées par les moyens de la répression ; lorsque les médias indépendants sont étouffés ; lorsque les oppositions sont traitées en ennemies ; lorsque la parole des femmes, des jeunes, des producteurs, des quartiers, des villages et des communautés demeure décorative. Or, la démocratie africaine endogène repose sur une conviction inverse : la parole publique est une ressource de gouvernement. La palabre, le témoignage, la médiation, le conseil, la délibération communautaire et l'évaluation des détenteurs de charges montrent que la parole organisée peut pacifier le conflit, établir la vérité sociale, corriger les décisions et maintenir le lien. La contraction de la participation équivaut à une perte d'intelligence collective. Là où la parole circule mal, la colère circule plus vite.

Un cinquième blocage apparaît dans le chiffre de 53 % d'Africain.e.s disposé.e.s à accepter une prise de pouvoir militaire en cas d'abus des élus. Ce chiffre exprime moins une adhésion stable au gouvernement militaire qu'un avertissement adressé aux institutions civiles. Les citoyen.ne.s acceptent la démocratie lorsqu'elle demeure liée à la justice, à l'ordre, à l'intégrité et à la protection. Lorsqu'ils perçoivent les élus comme abuseurs, prédateurs, indifférents ou intouchables, ils peuvent déplacer leur confiance vers la force. Cette disponibilité au recours militaire vient d'une rupture de la redevabilité. Elle indique que les élections périodiques ne suffisent plus à contenir la demande de sanction. Les sociétés attendent des mécanismes réguliers d'évaluation, de jugement public, de correction, de suspension et de révocation. Les traditions africaines d'évaluation des chefs, de retrait de confiance et de contrôle communautaire peuvent nourrir ici des institutions contemporaines. Elles permettraient de ramener la sanction dans l'ordre démocratique, au lieu de l'abandonner à la rue, à la caserne ou à l'insurrection.

Un sixième défi concerne la pression démographique, urbaine et numérique. Avec plus de 1,5 milliard d'habitants en 2024, une projection de 2,5 milliards en 2050 et une urbanisation appelée à dépasser 60 %, les États africains feront face à une demande massive de services, d'emplois, d'infrastructures, de mobilité, de sécurité, d'éducation, d'eau, d'assainissement, de santé et de justice de proximité. La légitimité se jouera de plus en plus dans les villes, les périphéries, les marchés, les quartiers populaires, les corridors de migration, les espaces frontaliers et les territoires ruraux fragilisés. À cette pression s'ajoute la fracture numérique : avec 38 % d'utilisateurs d'Internet, plus d'un tiers de la population du continent entre dans la citoyenneté connectée, tandis qu'une autre partie reste exposée à l'exclusion administrative, informationnelle et économique. Le numérique peut accélérer la transparence, les recours, les paiements, l'État civil, l'accès à l'information et le contrôle citoyen. Il peut aussi renforcer les inégalités, les manipulations, la désinformation et la domination des groupes déjà connectés. La réforme devra traiter le numérique comme outil d'équité territoriale et de justice administrative, avec maintien de connexions en face à face pour les populations éloignées.

Au total, les blocages contemporains révèlent une même crise de substance démocratique. La démocratie africaine à refonder devra répondre d'un même mouvement aux défis de la légitimité, de la sécurité, de la justice, de la participation, de la

redevabilité, de l'emploi, de l'inclusion numérique, de la place des jeunes et des femmes, de la dignité rurale et urbaine, de l'accès aux moyens d'existence. Pris isolément, ces problèmes alimentent des programmes sectoriels dispersés. Pensés ensemble, ils dessinent le cœur d'une refondation : faire de la démocratie une puissance de protection, de vérité, de production, de contrôle et de transmission. Cela implique de vaincre le grand obstacle structurant qu'est la corruption. Le diagnostic conduit alors vers la question des ressources capables de soutenir une telle transformation.

### 1.3 Sources et ressources pour les réformes et nouveaux modèles endogènes

Où et comment trouver les ressources adéquates pour les réformes et la construction de nouveaux modèles endogènes ? La réponse se trouve dans les traditions politiques africaines, dans les formes contemporaines de créativité sociale et dans l'invention d'une souveraineté institutionnelle et populaire enracinée. Par endogène, il faut en effet entendre deux grandes familles de sources et ressources de créativité institutionnelle et démocratique. La première rassemble les traditions et pratiques politiques africaines dont il est possible d'extraire des innovations restauratrices et adaptatives pour répondre aux besoins identifiés par le diagnostic. La seconde rassemble les créativités institutionnelles, sociales, intellectuelles, économiques, artistiques, communautaires et numériques produites par les Africains contemporains, déjà utiles ou potentiellement transformatrices pour le renouvellement démocratique du continent.

L'endogénéité renvoie à une souveraineté institutionnelle lucide, capable de reconnaître ce que les sociétés africaines ont produit de durable, d'en évaluer la pertinence actuelle, d'en extraire les principes opératoires, puis de les convertir en règles, procédures, institutions, garanties et habitudes publiques. Cette démarche commence par les atouts propres avant le calibrage des apports extérieurs. Elle demande : **Quelles ressources possédons-nous déjà ?** Quelles pratiques locales méritent adaptation ? Quelles formes africaines de parole, de vérité, de consensus, de sanction, de validation, de médiation, de transmission et de protection peuvent construire la démocratie au-delà des impasses de la seule compétition partisane ? Quelles innovations contemporaines peuvent servir une démocratie substantive construite de l'intérieur ? Le renversement initial consiste à penser l'Afrique par ses capacités disponibles, ses gisements institutionnels et ses intelligences collectives.

Les ressources endogènes les plus profondes se trouvent d'abord dans une conception africaine du pouvoir marquée par le refus du monopole, de l'isolement souverain et de l'appropriation privée de l'autorité. Dans ces modèles, personne ne décide seul. Le pouvoir se partage, circule, se discute, se vérifie, se corrige et se place dans des chaînes d'obligations, de consultations, de validations, de contrepoids et de responsabilités. Cette polyarchie, ou polycratie radicale, forme une rationalité politique où la décision juste émerge de la confrontation des paroles, de l'épreuve des témoignages, du consentement progressif des groupes concernés, de la vérification par les anciens, les pairs, les lignages, les classes d'âge, les autorités morales et les communautés. Le pouvoir y engage l'administration des humains, l'équilibre du vivant, la paix du groupe, la continuité des générations et la préservation des communs. Cette conception permet de penser la démocratie au-delà de la séparation formelle des pouvoirs : multiplier les lieux de limitation, de médiation, de vérité, de révision, de rappel, d'évaluation et de sanction ; reconstruire les institutions autour de cercles de compétences,

d'ancrages communautaires, de garanties sociales, de médiations territoriales et de contre-pouvoirs vivants.

La palabre, souvent réduite à une image folklorique, mérite d'être restituée dans sa portée de technologie politique de mobilisation de l'intelligence collective. Elle est une méthode de mise en commun des perceptions, de confrontation des récits, d'identification des torts, d'élaboration des compromis, d'évaluation des personnes et de réintégration des différences et de transformation du conflit dans un horizon social partagé. Dans la palabre, la parole est ordonnée, située, responsable. Elle engage la mémoire, le nom, le lignage, la réputation et parfois la paix de ceux que le locuteur représente. Elle transforme le conflit en connaissance sociale et révèle la démocratie comme méthode d'enquête, car elle oblige les parties à exposer les faits, entendre les témoins, accepter les médiateurs, reconnaître les torts et rechercher une issue qui préserve la communauté dans sa quête de justice et de vérité. Cette ressource peut inspirer les mécanismes de dialogue politique, de médiation préélectorale, de consultation constitutionnelle, de gestion foncière, de réparation communautaire et de prévention de la violence. Elle corrige les travers de la confrontation partisane en lui substituant la délibération sociale. Instance cardinale de rationalité communicationnelle démocratique, la palabre peut devenir principe institutionnel : toute décision grave affectant une communauté gagnerait à passer par des cycles publics ou semi-publics de discussion, d'objection, de clarification, de témoignage et de validation.

Dans ce même ordre de propositions, le vote par témoignages et le suffrage universel absolu présent dans diverses traditions africaines constituent des ressources majeures pour sortir de la crise de confiance électorale et des divers syndromes d'élections sans démocratie. Le vote africain endogène, lorsqu'il s'adosse au témoignage, dépasse l'expression arithmétique d'une préférence individuelle. Il devient acte de vérité sociale. Il suppose que l'on dise pourquoi tel dirigeant mérite confiance. L'on ne regarde ni quelles preuves il a données, ni quelles promesses il fait verbalement, mais quelles preuves et promesses l'observation publique et privée dégage de son vécu et de sa moralité quotidiens, quelle est sa relation à la vérité et la loi communes, quels services il rend au collectif, quels sont ses engagements et partis-pris, quelles capacités il possède pour protéger, nourrir, arbitrer, apaiser, unir, défendre ou développer.

Les témoignages contraires, les objections, les réputations mises à l'épreuve et la vérification du mérite font de l'élection autre chose qu'un choix : une épreuve de confiance que l'on passe devant toute la communauté des vivants sans avoir à se porter candidat ni à faire de propagande. Dans de nombreuses cultures africaines, le chef du village était ainsi élu par témoignages portant sur sa conformité aux critères d'un bon chef au suffrage universel absolu, tous les habitants du village étant réunis et ayant voix au chapitre des témoignages, y compris les enfants. Cette logique peut nourrir des auditions publiques, des forums communautaires, des débats territorialisés, des engagements vérifiables, des contrôles de probité, des rappels populaires et des évaluations périodiques des élus. Elle permet aussi de reconsidérer pour la démocratie future et futuriste le concept clé de suffrage universel absolu. Toute personne membre du corps politique est électeur, y compris enfants, femmes, anciens, cadets sociaux, dépendants et générations futures, par des médiations familiales, lignagères, éducatives ou communautaires capables d'inscrire la continuité et l'avenir du vivant dans la décision, corrigeant ainsi les biais présentistes de la démocratie électorale au profit d'une soutenabilité de longue portée.

À ces ressources s'ajoute la sociocratie, matrice d'organisation féconde pour les démocraties africaines à refonder. Elle repose sur l'auto-organisation, le partage, la décision multiscale par consentement, l'équivalence des méthodes d'organisation aux différents niveaux, la coopération entre cercles semi-autonomes et l'attribution des rôles après délibérations approfondies sur les compétences nécessaires. Son intérêt vient de son déplacement de la politique hors de la seule compétition pour le pouvoir. Là où les systèmes partisans concentrent les énergies sur l'affrontement, la conquête et la conservation des positions, la sociocratie les concentre sur les objectifs communs, les responsabilités, les compétences et la cohésion. Elle permet de penser des institutions où villages, quartiers, communes, régions, corps professionnels, classes d'âge, associations de femmes, organisations de jeunes, autorités morales et communautés productives agissent en cercles dotés de responsabilités propres, reliés par coordination et consentement. Elle rend possible une démocratie des niveaux qui optimalise la subsidiarité : la décision se prend au plus près des concernés, puis remonte lorsque la question dépasse l'échelle locale. Le meilleur gouvernement se fait au plus près des communautés gouvernées, avec moins de distance, d'opacité et d'inutile verticalité.

Les sociétés africaines traditionnelles sont souvent ce qu'on peut appeler des phylocraties ou gouvernements organisés à partir de lignages, familles, clans, villages et fédérations successives, avec autonomie, interdépendance et coordination. Cette organisation peut inspirer une démocratie territoriale profondément décentralisée, au sens d'un auto-gouvernement multiscale des communautés constituées. La démocratie familiale en forme le niveau élémentaire et le garant de l'ancrage le plus profond d'un ethos démocratique de portée civilisationnelle. La famille devient alors école politique, lieu de transmission de la parole, de la responsabilité, de l'obligation, du soin, du respect et du sens du commun. Face à la crise contemporaine de la citoyenneté, cette ressource invite à partir des lieux concrets où se forment les individus, à les purifier de leurs injustices, exclusions, abus patriarcaux ou gérontocratiques, puis à les articuler à l'égalité, à la dignité, à la liberté et à la protection. Les communautés deviennent alors lieux de citoyenneté active. Par voie de conséquence, délibération, décision, élection, responsabilité, représentation, protection et partage sont organisés comme bases de la socialisation dès la maison, puis entre maisons, branches d'une lignée, familles d'un clan, village, et niveaux supérieurs où s'impose le principe fédératif.

Les principes d'organisation et de décision acquis et pratiqués dès la famille et à divers niveaux de proximité peuvent facilement être répliqués aux niveaux supérieurs, jusqu'à l'échelle fédérale et confédérale. Les sociétés africaines traditionnelles ont construit des modèles de démocratie consociative, ainsi définis parce qu'ils combinent le consensus et l'association des diverses composantes de leur tissu social hétérogène, multinational, multi-ethnique pour distribuer équitablement et parfois proportionnellement le pouvoir en évitant la compétition pour assurer la cohésion. Le principe de fonctionnement ici est bien entendu la subsidiarité assise sur une combinaison de la démocratie directe aux niveaux local et régional, et le gouvernement représentatif aux niveaux fédéral ou confédéral.

Un exemple historique est l'empire du Kanem Bornou. Né autour du lac Tchad et étendu à son apogée sur tout le cœur de la zone sahélo-saharienne, et sans être une démocratie exemplaire au niveau central, il en a des ingrédients qui lui ont permis de donner à l'Afrique sa plus longue expérience historique de combinaison de la stabilité institutionnelle et du développement économique, sur une période de plus de mille

ans (de sa fondation autour de l'an 800 à sa conquête en 1893 par Rabi az-Zubayr qui le dévasta avec un régime esclavagiste extrêmement brutal auquel la colonisation européenne mettra fin). Le système institutionnel du Kanem-Bornou combinait pouvoir central, élites de cour, chefs ethniques et locaux, populations sédentaires et nomades. Les chefs de fiefs pouvaient être intégrés à la capitale, tandis que les décisions locales ou régionales restaient largement confiées aux autorités ethniques ou communautaires. Cette méthode rendait possible le contrôle, le service militaire, la taxation et l'intégration de populations diverses, tout en préservant les médiations locales indispensables à la gouvernabilité quotidienne. La cohésion et la stabilité de l'ensemble ont reposé sur l'articulation entre un centre fort, des périphéries reconnues et dotées de prérogatives formelles, des pouvoirs locaux respectés et des obligations communes. C'est une source d'inspiration potentielle pour l'élaboration des futurs modèles africains.

Pour avoir une idée de ce que à quoi pourraient ressembler les phylodémocraties consociatives africaines, on peut considérer l'exemple moderne qui est le seul en Occident que l'Afrique pourrait imiter en préservant et renforçant sa signature identitaire propre et en exploitant à fond le potentiel économique et symbolique de sa riche diversité culturelle : c'est le modèle suisse. Afin de faire vivre ensemble toutes ses composantes en tant qu'État multinational ayant quatre communautés et langues nationales reconnues par la Constitution (allemand, français, italien, romanche) et une grande diversité religieuse (catholiques, protestants, musulmans, athées, etc.), la Suisse applique une forme de démocratie consociative. Celle-ci s'est développée comme un tissu d'alliances transformé en une confédération d'États pour aboutir à l'État fédéral actuel définissant les compétences de la Confédération sur la base des droits populaires et de la reconnaissance légale et politique de l'ensemble des composantes. Le principe de fonctionnement en est une organisation des institutions permettant de concilier et préserver les caractéristiques propres à chaque communauté, et une démocratie directe et quasi quotidienne qui, combinée à la démocratie représentative au niveau fédéral, assure la pérennité du système de concordance. Pour ce faire, le principe d'organisation fédérative consiste en un partage du pouvoir entre trois niveaux politiques : 2131 communes réparties dans 26 cantons ou États fédérés constituant la Confédération.

Dans le régime politique suisse, on vote plus souvent sur les sujets que pour les partis ou les candidats. Des votations populaires, où le peuple se prononce directement sur des sujets spécifiques de la vie publique, ont lieu trois ou quatre fois par an, tandis que les élections des représentants du peuple se tiennent tous les quatre ans. La Suisse peut alors revendiquer avec raison que rares sont les pays où le peuple dispose d'autant de droits de participation. Spécificité locale notable, dans des cantons comme Appenzell Rhodes-Intérieures et Glaris, subsiste un mode d'élection traditionnel appelé *Landsgemeinde* (Assemblée du pays, c'est-à-dire, rassemblement physique de l'ensemble du corps électoral). Les électeurs (18 ans et plus) votent à main levée sur la place du chef-lieu lors des votations et élections cantonales. Environ un cinquième des communes ont un parlement communal avec des pouvoirs législatifs. Chaque canton a une Constitution, un parlement, un gouvernement et des tribunaux qui lui sont propres. Conformément au principe de subsidiarité, les communes et les cantons sont fortement autonomes et disposent de pouvoirs et compétences étendus, la Confédération n'assumant que les tâches que lui délèguent les communes et cantons.

Au niveau central, les membres du Parlement suisse (Assemblée fédérale) sont élus par le peuple et élisent le gouvernement de la Confédération. Ce gouvernement est en fait un Conseil fédéral constitué d'un collège de 7 membres (Conseillers fédéraux) élus par le Parlement, c'est-à-dire, issus des différents partis ayant obtenu le plus de voix aux élections parlementaires. Les conseillères et conseillers fédéraux gouvernent par consensus, un modèle appelé démocratie de concordance. On peut légitimement projeter que disposant de traditions comme de suffrage universel absolu, la phylodémocratie, le vote argumenté et bien d'autres, les Africains pourraient construire des systèmes plus démocratiques encore.

Les contre-pouvoirs ascétiques constituent, pour leur part, une ressource majeure pour reconstruire l'éthique publique. Dans plusieurs traditions africaines, détenteurs de savoirs, sages, initiés, ascètes, autorités morales ou spirituelles, parce qu'ils étaient réputés maîtriser le désir d'accumulation, limitaient l'influence de l'avoir sur la décision collective. Ils détenaient rarement le pouvoir exécutif, mais en étaient sources, arbitres, correcteurs ou juges ultimes lorsque l'équilibre du collectif était menacé. L'activation de cette ressource exigerait de la prudence afin d'éviter l'occultisme politique, la capture religieuse, les abus de prestige ou le gouvernement irresponsable des autorités invisibles là où les vieux modes de vie et allégeances ont été corrompus dans les sociétés africaines. Le principe reste pourtant valable puisque la démocratie se fragilise par l'argent, la prédation, la consommation ostentatoire, le contrôle des marchés publics et la puissance matérielle qui deviennent les principaux critères de reconnaissance sociale et d'accès aux responsabilités. Les réformes devront restaurer des institutions d'intégrité plaçant le pouvoir sous le regard d'autorités impartiales, crédibles, contrôlables et publiquement responsables. Conseils d'intégrité, collèges de médiation, autorités de mémoire, observatoires citoyens, mécanismes de retrait de confiance et rites civiques de reddition des comptes peuvent rendre l'abus illégal, socialement déshonorant et largement inacceptable à partir de l'enfance et du niveau privé de socialisation primaire.

Les ressources endogènes permettent aussi d'envisager la démocratisation de l'économie. Plusieurs traditions africaines offrent ici des principes puissants : recensement de la population, inventaire périodique des ressources, couverture foncière universelle, accès solidaire au travail et à l'habitat, associations rotatives d'épargne et de crédit, associations rotatives de prêt et d'épargne de services, travail communautaire, droit à la subsistance, hospitalité envers l'étranger ou le passant nécessiteux, communs de plantes médicinales, transmission ouverte des savoirs et savoir-faire. Ces pratiques appellent des traductions contemporaines : cadastres sociaux participatifs, banques communautaires de développement, coopératives productives, garanties foncières minimales, programmes locaux de travail solidaire, maisons des savoirs, communs écologiques, fonds intergénérationnels, accès au crédit pour jeunes et femmes, sécurité alimentaire communautaire. Le principe tient en une formule : aucune démocratie ne peut se prévaloir de stabilité si elle est fondée sur la précarité massive, l'abandon des territoires, la dépendance consumériste et l'exclusion économique. Démocratiser les institutions exige aussi de démocratiser les capacités de vivre, produire, transmettre et participer à la richesse commune. Les approches de portefeuilles de ressources permettront d'ordonner ces matériaux pour construire des systèmes et modèles nouveaux à expérimenter, étant entendu que le développement, économique comme institutionnel, est un processus d'apprentissage avec des mécanismes de contrôle et d'ajustement de trajectoire.

## Partie 2 – Solutions et recommandations

Cette section esquisse des recommandations et exemples de réformes à conduire, avec des indications de méthodes et de finalités pour construire des modèles endogènes de démocratie. Non exhaustives, elles sont appelées à être enrichies ou adaptées pour se traduire en dispositifs concrets. Le principe est qu'il faut **réformer et endogénéiser les démocraties africaines** pour garantir un minimum d'ordre, de sécurité et de stabilité durable par l'État de droit, car aucune planification, régulation, redistribution ou protection durable ne peut tenir sans ce socle. Il faut réformer pour assurer une sécurité humaine intégrale : sécurité spatiale, alimentaire, sanitaire, économique, sociale et culturelle. Il faut encore redonner aux citoyens, acteurs sociaux, communautés et collectivités locales, un minimum d'autonomie, de respiration politique, de capacité de proposition et d'auto-gouvernement formel, après plus d'un siècle de centralisme autoritaire ayant parfois rendu l'État dangereux aux yeux des populations et favorisé la privatisation abusive des pouvoirs et des biens communs. C'est le moyen de prévenir les conflits futurs qui risquent de dresser les masses paupérisées luttant pour la satisfaction des besoins élémentaires de vie contre les gouvernants et les oligarchies qui lutteront pour l'accumulation des moyens de prédation et la protection des fortunes familiales issues de la privatisation abusive des biens communs.

### 2.1 Réformes des principes du gouvernement des États et sociétés

La réforme la plus fondamentale à conduire est une réforme de principe, du regard et de la méthode. Elle précède les constitutions, les lois électorales, les organigrammes administratifs, les dispositifs de contrôle et les programmes sectoriels, car elle touche la manière même dont les États et les sociétés africaines se pensent, s'évaluent, se projettent et décident d'agir. Il s'agit de **démarches transformationnelles comme celle consistant à passer du développement capacitaire fondé sur les manques à un Développement Capacitaire Basé sur les Avoirs ou les Actifs Propres (DCBAP)**. La direction des affaires africaines est trop souvent construite à partir d'une optique déficitaire. Face à tout défi, l'on commence par identifier ce qui fait défaut, ce qui empêche d'atteindre les modèles dominants. La conséquence est le recours systématique à l'aide, l'emprunt, l'expertise étrangère ou l'importation institutionnelle. Cette manière de penser compromet la souveraineté décisionnelle et structure l'entretien des besoins plutôt que leur satisfaction.

La réforme endogéniste consiste en une révolution de la perspective et de l'approche. **Pour chaque défi, chaque crise et chaque ambition, le réflexe gouvernemental devra passer de la question « que nous manque-t-il pour réussir ? » à « de quoi disposons-nous déjà pour réussir selon nos propres finalités ? »** La deuxième règle de la méthode est l'inventaire cartographique des sources, ressources et atouts porteurs de solutions conjoncturelles et de transformation pérenne. Sept catégories d'atouts propres peuvent être répertoriées dans chaque collectif, chaque société, chaque État.

1. Les actifs humains : ce sont les ressources et le capital humains incluant les compétences, les talents, les connaissances, les savoir-faire et les passions de chacun des résidents individuels ou collectifs.
2. Le capital social : ce sont les associations citoyennes comprenant les groupes, clubs et réseaux de bénévoles qui rassemblent les citoyens.

3. Les Institutions dans leur ensemble, y compris locales comme les écoles, les bibliothèques, les musées, les organismes à but non lucratif, et bien-sûr, les agences gouvernementales.
4. Les espaces et actifs physiques : parcs, terrains vagues, bâtiments et infrastructures.
5. Les actifs économiques : entreprises locales, pouvoir d'achat des consommateurs et systèmes d'échanges de diverses échelles, immobilisations, ressources financières, ressources matérielles et immatérielles exploitables, etc.
6. L'histoire, les patrimoines et matrimoines : il s'agit non seulement de l'histoire nationale et locale, mais de tout ce qui forme l'identité culturelle et les valeurs du collectif, à quoi il faut ajouter les histoires de succès personnels et collectifs qui suscitent l'émulation et la confiance dans la possibilité de réussir.
7. Les connexions : ce sont tous les réseaux existants et les perspectives de créativité et de productivité pouvant découler de la mise en connexion des six premiers types d'actifs dans diverses combinaisons.

Ce déplacement réinstallerait fortement l'autonomie au cœur de l'action publique et rendrait aux personnes, aux familles, aux villages, aux villes, aux collectivités locales, aux régions, aux États et à l'espace panafricain la conscience de leurs puissances d'action. C'est ainsi que l'auto-gouvernement acquiert une base méthodologique concrète. La connaissance organisée de l'ampleur des ressources mobilisables oriente déjà la définition des coordonnées d'une mobilisation ordonnée, efficace et optimale. Elle installe une discipline de souveraineté qui brise le cercle vicieux principal qui tient l'Afrique : dette – abandon de souveraineté – paupérisation – renoncement à la liberté et à la démocratie pour privilégier le pain quotidien – bradage des ressources et des communs pour résoudre les urgences – dette et encore plus d'abdication de souveraineté. La discipline endogéniste réduit les distractions et refocalise sur les questions essentielles : qu'avons-nous déjà ? Que savons-nous faire ? Qui peut contribuer ? Quelle capacité dormante devons-nous réveiller ? Ce n'est qu'ensuite que l'on recherche les ressources et partenariats extérieurs en compléments proportionnés pour réussir simultanément l'atteinte des objectifs spécifiques et l'approfondissement général de la souveraineté.

**Construire des systèmes éducatifs et de formation qui développent les compétences démocratiques selon l'approche du Développement Capacitaire Basé sur les Avoirs Actifs Propres.** L'éducation joue ici un rôle central. Les citoyens doivent être formés, depuis la famille jusqu'à l'école, puis l'entreprise ou l'administration et la diplomatie, à considérer les pratiques qui perpétuent les problèmes matriciels comme incompatibles avec la vie commune. Cela implique aussi l'inventaire permanent de ces problèmes et l'éducation de la sensibilité qui les rend insupportables et criminalise psychologiquement, moralement, juridiquement et politiquement la commission des actes les perpétuant. Si une société identifie l'accaparement des terres, des biens publics, des fonctions et prérogatives régaliennes, des ressources naturelles et des opportunités comme matrice de violence, l'éducation doit faire de l'anti-accaparement un principe civique intangible que toutes les forces vives et tous les espaces de la société doivent vaincre à tout prix avec des atouts internes. Le même principe s'applique lorsqu'on identifie ainsi la corruption comme destructrice de la confiance, la paresse, la consommation ostentatoire et improductive et le mépris du travail comme obstacles à la prospérité, les menées ethno-fascistes ou suprémacistes comme poisons contre le vivre ensemble, etc. L'Ecole endogéniste vise à réhabiliter l'effort, la coopération,

l'apprentissage des savoir-faire, la créativité technique, le service collectif et l'innovation sociale dans la résolution des problèmes et différends.

**Institutionnaliser les schémas décisionnels de type DCBAP.** Pour tout problème ou projet, inventorier les actifs propres ; identifier les problèmes matriciels ; organiser la délibération des communautés affectées ; établir les savoirs disponibles ; formuler les options ; évaluer les effets sociaux, écologiques, culturels et intergénérationnels ; vérifier les ressources internes mobilisables ; solliciter les apports extérieurs après cette vérification ; instituer un suivi public ; prévoir correction et sanction. En suivant ce schéma, l'État africain peut devenir producteur de méthodes, expérimentateur de modèles, organisateur d'intelligences, protecteur de ressources et garant des transmissions. Réformer les institutions exige d'abord de réformer la manière de penser le pouvoir, la richesse, la réussite, la décision, le développement, la protection des communs et la souveraineté.

**Construire des systèmes de recherche performants pour l'identification, l'étude et la modélisation des actifs endogènes pouvant servir à la résolution des problèmes matriciels,** ainsi que la conduite des simulations contextualisées des modèles endogènes.

## 2.2. Réformes des pouvoirs, institutions et procédures

La deuxième grande orientation concerne la réforme des pouvoirs, des institutions et des procédures. Elle part d'un constat simple : les États africains gagneront peu à corriger à la marge les appareils hérités, les constitutions formelles, les lois électorales, les organigrammes administratifs ou les équilibres partisans, si la culture du pouvoir et la structure des intérêts exclusifs restent inchangées. Il faut reprendre et réapprendre la distribution du pouvoir, ses lieux d'exercice, ses modes de validation, ses contrepoids, ses mécanismes d'évaluation, ses sanctions et ses liens avec les communautés réelles. Les systèmes africains traditionnels offrent ici des ressources majeures, car ils ont expérimenté des formes de partage, de composition, de médiation et d'équilibre adaptées aux sociétés hétérogènes. Ils montrent qu'un pouvoir peut être fort sans monopole, central sans absolutisme, hiérarchique tout en restant attentif aux communautés, localisé sans séparatisme, distribué sans désordre.

**Au niveau des systèmes socio-politiques, les réformes doivent conduire à l'adoption de modèles de démocratie consociative indispensables à la cohésion, la stabilité, la justice, l'équité et la productivité dans les sociétés hétérogènes d'Afrique.** Un corps politique composite se gouverne durablement par reconnaissance mutuelle, partage de responsabilités et inclusion des groupes représentatifs, plutôt que par victoire totale d'un segment sur les autres. Dans les États africains, marqués par des appartenances lignagères, claniques, ethniques, religieuses, territoriales ou générationnelles fortes, la règle arithmétique de la majorité devient un instrument de domination qui produit structurellement frustrations et marginalisations. Les modèles consociatifs proposent une autre rationalité : partager le pouvoir entre les divers segments et niveaux pour préserver le collectif, proportionner les responsabilités pour réduire l'accaparement, reconnaître aux minorités des droits de veto ou de réorientation pour les protéger. Cela revient à garantir des degrés d'autonomie culturelle ou territoriale aussi poussés que possible, afin que l'unité politique accueille la diversité culturelle et puisse équilibrer les rapports entre la puissance Étatique et la puissance sociale, entre légalité et légitimité.

L'Afrique devrait également **modéliser et expérimenter des systèmes de combinaison de la démocratie directe et indirecte selon la pertinence, au sein ou en-dehors des modèles consociatifs**. Il faudra opter pour un recours systématiquement à la démocratie directe au niveau local et à tous les niveaux possibles, et ne recourir à l'option représentative que là où l'option directe est matériellement impossible. Cela permettrait de prévenir la confiscation représentative où les élus parlent au nom des populations sans lien vivant avec elles, où la volonté populaire est invoquée sans médiation ni examen des conséquences.

**Construire des phylo-démocraties ou démocraties lignagères adaptées aux sociétés segmentaires de l'Afrique**. Il s'agit de réformer la société en instaurant des modèles où la pratique de la démocratie est quotidienne et va du privé au public, commençant par la famille, le lignage, le clan et le village ou la localité pour essayer les niveaux supérieurs et les irriguer avec les traditions et conviction d'intégrité et de performance démocratiques. Cela contribuerait à résorber le syndrome patent de la construction abstraite, administrative et électorale de la citoyenneté pour généraliser la reconnaissance mutuelle des institutions et des citoyens, favorisant la recherche de la distinction démocratique.

Pour bâtir des modèles démocratiques endogènes, il faudra **adopter des procédures d'identification consensuelle des priorités**. Les systèmes importés confient systématiquement la définition des priorités aux programmes de partis, aux plans gouvernementaux, aux agendas des bailleurs de fonds, etc. Une démocratie endogène y ajoutera des procédures de définition populaire des problèmes les plus importants. Chaque village, commune, ville, région, secteur professionnel ou communauté nationale pourrait **organiser régulièrement des assemblées de diagnostics populaires** où les populations identifient les problèmes matriciels, les hiérarchisent, délibèrent et fixent les seuils de résolution. Ces priorités entreraient ensuite dans les programmes locaux et les contrats de performance des animateurs et de leurs équipes.

Parmi les réformes en prise directe sur des pratiques vivantes, **réinventer, adapter et systématiser le modèle démocratique traditionnel de l'évaluation publique périodique des dirigeants, décideurs, gestionnaires et managers à tous les niveaux**. Plusieurs sociétés africaines connaissent et pratiquent encore le jugement périodique du chef, et même du roi. Cette pratique devrait devenir un procès civique annuel, une audience publique directe de reddition des comptes, de confrontation des engagements et des résultats avec pour seule juridiction l'ensemble du peuple, et pour essentiel des procédures les témoignages contradictoires. Les détails de procédure devront être redéfinis adaptativement en référence aux traditions et en tenant compte des exigences pratiques, de vérité et de justice, avec la constitutionnalisation des verdicts conformes aux droits humains. Ce format, qui est à la fois un référendum de révocation et un procès, devrait pouvoir statuer souverainement pour inclure ou exclure le «régicide» selon l'opportunité et à titre provisoire. De tels procès civiques consolideraient la redevabilité, rendraient le gouvernement et la gestion visibles et intègres, réduisant l'impunité, renforçant la confiance et favorisant la rotation du personnel gouvernant. Il s'agira de faire de la reddition des comptes un rite démocratique régulier, puissant et inéluctable.

La réforme des pouvoirs et institutions appelle aussi à **instaurer impérativement la fédéralisation ou une décentralisation équivalente, très poussée, des systèmes d'organisation sociopolitique. Le principe de subsidiarité doit devenir intangible :**

le niveau supérieur n'intervient que lorsque le niveau inférieur lui en fait la délégation, le modèle suisse étant, comme cela a été mentionné (1.3 supra), le plus proche en Occident de ce que les ressources patrimoniales africaines suggèrent à cet égard. Cette architecture rapproche la décision des lieux de vie, réduit la bureaucratie, restaure la responsabilité locale et confie chaque problème au niveau le plus apte à le traiter. Le tableau 1 schématise les perspectives de subsidiarité en démophylocratie.

Niveau	Compétence prioritaire	Principe d'intervention du niveau supérieur
Personne	Responsabilité, dignité, devoir civique, travail, vérité	Protection des droits fondamentaux
Famille	Formation, solidarité primaire, transmission, prévention des conflits	Appui lorsque les droits d'un membre sont menacés
Lignage / clan	Médiation, mémoire, appartenance, protection collective	Intervention en cas de conflit interne ou abus d'autorité
Village / quartier	Palabre, priorités locales, sécurité de proximité, communs	Soutien communal si ressources insuffisantes
Commune	Services publics locaux, développement, foncier, état civil	Appui régional en cas de dépassement de capacité
Région	Coordination territoriale, infrastructures, péréquation, cultures	Intervention de l'État pour fonctions régaliennes ou arbitrage majeur
État	Constitution, sécurité générale, justice, monnaie, droits, équilibre national	Coopération panafricaine sur défis transnationaux
Afrique	Paix, sécurité collective, mobilité, grands marchés, biens communs continentaux	Subsidiarité continentale et mutualisation stratégique

**Tableau 1 : Application de la subsidiarité en phylodémocratie**

Les réformes des procédures devront **consacrer non seulement la participation des classes d'âge, des cadets sociaux, des femmes, des jeunes, mais leur accès aux responsabilités**. Plusieurs systèmes africains organisaient les responsabilités par générations, cycles d'âge, initiations, rotations ou spécialisations fonctionnelles. Cette ressource peut réduire la confiscation durable des responsabilités par les mêmes élites ou les excès andro-gérontocratiques (gouvernement des mâles âgés) qui ont fini par constituer une hypothèque patriarcale dirimante dans la vie des États et sociétés africains. Les réformes doivent impérativement assurer que les femmes et les jeunes qui constituent les majorités naturelles ne restent plus simplement électeurs, militants, manifestants ou objets de politiques publiques, mais qu'ils puissent devenir gouvernants et co-gouvernants. Ce biais favorable à ces majorités doit être institutionnalisé partout en cohérence avec les autres principes et coordonnées des modèles endogènes.

**Les autorités morales et les contre-pouvoirs sociaux comme les juges ordaliques qui s'auto-saisissent, les contre-pouvoirs ascétiques qui imposent l'impartialité ou encore les sociétés savantes qui incarnent le courage de la vérité scientifique doivent**

**également entrer dans l'architecture réformée.** La démocratie vit par les institutions formelles, mais aussi par les normes morales et sociales, les médiateurs, les gardiens de la mémoire, les figures de probité, les communautés de savoir, les syndicats, les organisations professionnelles, les femmes de paix, les anciens, les jeunes innovateurs, les artistes, les éducateurs, les religieux, les chercheurs et les producteurs. Reconnues, encadrées, pluralisées, rendues transparentes et reliées aux procédures publiques, ces forces peuvent siéger dans des conseils d'éthique, commissions de médiation, jurys citoyens, observatoires de l'intégrité, conseils de paix, collèges de témoignage ou chambres consultatives. Leur rôle serait de rappeler les principes, d'alerter sur les abus, de faciliter les compromis, de protéger les faibles et de contribuer aux procès civiques périodiques.

Les réformes des pouvoirs, institutions et procédures doivent construire un ordre politique où le pouvoir est partagé, contrôlé, évalué, localisé, réversible et orienté vers le service. Ce sont les peuples qui gouvernent, et toutes les prérogatives qui peuvent être exercé au niveau des instances inférieures de démocratie directe doivent être exercées à ce niveau, ne remontant à des niveaux supérieurs que dans les cas de délégation révocable par le bas. Le chef, l'élu, le ministre, le maire, le gouverneur, le responsable administratif, le gestionnaire public, le chef traditionnel, le magistrat, le chef de sécurité ou le dirigeant d'entreprise publique doivent apparaître en titulaires d'une charge placée sous contrat de confiance. La démocratie endogène relie l'autorité, reconnaît les niveaux, restaure la souveraineté populaire et l'autogouvernement quotidien, rend l'État plus proche, transforme les principes vivants de la tradition en garanties constitutionnelles et entoure l'élection de délibération, témoignage, évaluation, révocation et médiation. Elle organise la diversité pour en faire une force de stabilité et ouvre la voie à une démocratie des cercles, des niveaux, des médiations, des contrepoids et des communautés responsables.

### **2.3. Réforme des systèmes électoraux : suffrage universel absolu, vote justifié et responsabilité intergénérationnelle**

La réforme des systèmes électoraux occupe une place centrale dans la refondation démocratique endogène, tant l'élection focalise les habitudes et l'espérance démocratiques, la méfiance sociale, la rivalité communautaire, la compétition pour les ressources, la peur de l'exclusion et la tentation de la violence. Les dispositifs hérités des démocraties libérales ont souvent réduit le vote à une sélection périodique entre candidats ou partis. Or plusieurs traditions politiques africaines donnent au choix politique une portée plus riche : choix argumenté, témoignage public, évaluation des qualités, reconnaissance du mérite, vérification de l'intégrité, recherche du consensus, inclusion des lignages, représentation des générations et sanction des détenteurs de charge. La réforme électorale doit ainsi reprendre la question à sa racine : que signifie élire, qui appartient au corps politique, que valide le vote, par quels mécanismes empêcher l'élection de devenir une guerre des blocs, un marché des loyautés ou un rite de légitimation de pouvoirs déjà capturés ? L'objectif est de transformer l'élection en acte de vérité politique, de responsabilité sociale et de projection intergénérationnelle.

Une première réforme pourrait consister à **adopter, comme modèle électoral de la démocratie indirecte, le scrutin à choix classés, ou vote préférentiel, par lequel les électeurs classent les candidats par ordre de préférence.** Ce dispositif produit une élection à plusieurs tours instantanés, prévient les victoires fondées sur une pluralité

relative, valorise les opinions minoritaires sans les transformer en voix perdues, et oblige chaque candidat à rechercher l'estime secondaire ou tertiaire des électeurs d'autres camps. Dans des sociétés hétérogènes, marquées par des appartenances territoriales, ethniques, religieuses, linguistiques, générationnelles ou partisans, ce mécanisme réduit la logique du jeu à somme nulle où le gagnant gagne tout et les perdants perdent nécessairement tout. Les candidats et partis, voulant devenir les deuxièmes ou les troisièmes choix de plusieurs groupes, vont nécessairement devoir être courtois, ouverts, consensuels. Ils devront parler à plusieurs cercles, donner des garanties, construire des passerelles et apparaître un recours acceptable au-delà de leur base initiale, ainsi qu'un atout pour les coalitions. On aboutit ainsi à une compétition moins binaire, moins polarisée, moins brutale, moins favorable aux discours de haine, car la victoire dépend davantage d'une capacité d'élargissement que d'une mobilisation agressive d'un bloc fermé. Ce type de scrutin permettrait de guérir diverses maladies des systèmes partisans africains : l'incapacité de faire des coalitions, le déficit chronique de confiance, et le jusqu'au-boutisme violent aussi bien des groupes au pouvoir que des oppositions dans une atmosphère où, si on perd le pouvoir, on n'a peur de ne jamais plus pouvoir y revenir.

**Le vote préférentiel dans le choix des représentants en démocratie directe devra être réinterprété à partir des traditions africaines dans l'esprit du vote argumenté par témoignages, qui devra s'imposer au niveau local où se pratiquera la démocratie directe.** Comme indiqué (1.3 supra), dans plusieurs des nombreuses traditions africaines, l'élection du Chef du village par exemple se faisait lors d'une assemblée générale de tout le village où tout le monde, y compris les enfants, avait le droit et même le devoir pour ou contre en témoignant sur la base de ses observations. Choisir un responsable dans un tel cadre revient à dire ce que l'on sait de lui : ses qualités, son courage, son sens du commun, son expérience, sa capacité à protéger, apaiser, mobiliser, partager, ainsi que les services qu'il a rendus, mais aussi ses fautes, ses abus, ses insuffisances ou les dangers qu'il pourrait représenter. Le vote est un acte de connaissance sociale, un exercice de recherche de la vérité et une juridiction qui fait de la démocratie aussi bien un mode de vie qu'une méthode d'enquête pour la libre auto-imposition de la vérité et de la justice sur le collectif qui se donne des dirigeants. Ce vote traditionnel disait moins « je préfère » que « je témoigne ». Une réforme électorale inspirée de cette logique ferait précéder les scrutins de forums territoriaux, de séances publiques d'audition, de débats de proximité, de confrontations programmatiques et morales, de publication des engagements et d'évaluation des antécédents de service. L'élection sortirait ainsi des querelles de personnes pour revenir aux enjeux, aux preuves, aux services rendus, aux capacités démontrées et à la confiance argumentée.

**Les réformes pourraient également instaurer le suffrage universel absolu où le corps électoral est constitué par l'ensemble de la population à tous les niveaux et dans tous les scrutins, que ce soit en mode direct ou représentatif.** La question du suffrage universel direct absolu mérite une formulation prudente, mais ferme. Le suffrage universel ordinaire pense le corps électoral à partir de l'adulte isolé. Cette conception a porté des progrès majeurs, mais elle reste marquée par un biais présentiste : elle laisse hors de la décision ceux qui subiront le plus longtemps les effets des choix collectifs, en particulier les enfants, les générations montantes et les générations futures. Une démocratie africaine endogène peut ouvrir une voie plus inclusive. Le suffrage universel direct absolu signifie que toute personne affectée par les décisions publiques appartient au corps politique, dès lors qu'elle est protégée par la communauté, liée aux ressources

communes et engagée dans la continuité du collectif. Les enfants sont les premiers destinataires des décisions sur l'école, la santé, la dette, l'environnement, la sécurité, la ville, l'alimentation, les langues, la culture, le numérique, le foncier et les biens communs. Leur présence dans le demos doit recevoir une traduction institutionnelle.

Cette traduction peut **passer par le vote familial, lignager ou communautaire encadré. Les enfants, les personnes très âgées sous curatelle, les dépendants à charge ou les personnes durablement incapables de manifester une volonté électorale autonome seraient intégrés au corps électoral par médiation.** Les adultes responsables voteraient pour eux en dépositaires d'une responsabilité de représentation, avec des garanties claires : déclaration de responsabilité familiale ou lignagère, éducation civique obligatoire, encadrement strict des procurations, voies de contestation en cas d'abus, protection contre l'achat de voix familiales, audits communautaires et pluralisation des médiations lorsque les intérêts de l'enfant sont menacés. Les enfants et adolescents capables de discernement, c'est-à-dire, de témoignage et d'argumentation sur les candidats et options, devraient accéder au vote personnel, avec formation civique et procédures adaptées. Ce système vise la justice intergénérationnelle, et non une rente électorale donnée aux chefs de famille. Il oblige les adultes à décider aussi au nom de ceux qui viennent.

**Le vote obligatoire** pourrait compléter cette architecture. Une démocratie endogène pense la personne au sein d'un corps social ; le vote devient alors droit, mais aussi devoir envers la communauté. L'abstention massive crée une démocratie tronquée, où minorités organisées, argent, clientèles, appareils et groupes disciplinés peuvent parler au nom d'un peuple silencieux. Le vote obligatoire devrait être accompagné de facilités matérielles : bureaux proches, jours adaptés, vote anticipé ou mobile, procurations sécurisées, mécanismes pour personnes déplacées, malades, âgées ou éloignées, reconnaissance du vote blanc et possibilité d'un refus motivé lorsque l'offre politique paraît insuffisante. Il doit aussi répondre à la fatigue électorale par des calendriers lisibles, le regroupement de certaines consultations, l'information publique claire et des moments réguliers de redevabilité. Le vote obligatoire produit ses effets lorsqu'il devient vote utile, suivi, vérifié, capable de sanctionner et de réorienter.

La réforme doit également consacrer **le recours obligatoire au référendum pour toute modification de la Constitution.** La Constitution forme le pacte fondamental du corps politique ; elle appartient au peuple avant d'appartenir aux élus, aux gouvernements ou aux majorités parlementaires. Toute modification affectant les mandats, les conditions d'éligibilité, l'organisation des pouvoirs, les droits fondamentaux, la forme de l'État, les autorités électorales ou les garanties judiciaires devrait recevoir une validation populaire directe. Le référendum lui-même devrait être précédé de palabres constitutionnelles : débats publics, assemblées locales, traductions dans les langues nationales, auditions d'experts et de communautés, délais de maturation, publication des arguments pour et contre, protection des opposants et observation citoyenne. Cette obligation protège le pacte commun contre les révisions opportunistes, la corruption des législateurs et l'accaparement du pouvoir exécutif.

**L'option des élections sans candidats mérite aussi une place dans les réformes, surtout pour les fonctions locales, communautaires, consultatives, éthiques et professionnelles.** Cette méthode inverse la logique de la compétition déclarée. La communauté commence par définir la fonction, ses exigences, les compétences requises,

les qualités morales nécessaires, les risques liés à la charge et les attentes du groupe. Les noms émergent ensuite par discussion, témoignages, observations, reconnaissance par les pairs et consentement progressif. Celui qui est choisi reçoit une charge au lieu de triompher d'adversaires. Cette procédure réduit la personnalisation, l'ambition narcissique et la publicité de soi ; elle déplace l'énergie collective vers la compétence, le service, la cohésion et la reconnaissance par autrui. Elle convient aux organes de médiation, conseils d'intégrité, jurys citoyens, conseils de jeunes, collèges de femmes, chambres professionnelles et autorités de contrôle.

**Le vote par consentement** complète cette logique. Vote ou étape de validation du vote sans candidats ou partis, il clarifie les objections dirimantes à la décision, ou précise si le groupe peut avancer avec des réserves reconnues. Dans des sociétés traversées par de fortes lignes de fracture, ce modèle pacifie la décision, car il oblige à écouter les oppositions, à modifier les propositions, à intégrer les risques signalés et à faire place à la prudence collective. Il pourrait servir aux choix de médiateurs, des projets affectant les communs, des plans locaux, des réformes éducatives, des conventions communautaires, pactes de paix et priorités de développement. Il rompt avec la mentalité du vainqueur qui emporte tout et apprend à décider sans humilier, à trancher sans exclure, à avancer sans étouffer la diversité. Le tableau 2 récapitule les options de réformes électorales avec les solutions qu'elles apportent.

Instrument électoral endogéniste	Problème visé	Effet démocratique attendu
Vote préférentiel / scrutin à choix classés	Victoires minoritaires, polarisation, jeu à somme nulle	Majorité agrégée, modération, coalitions élargies
Vote argumenté par témoignages	Vote clientéliste, choix sans vérification, personnalisation vide	Justification publique, contrôle du mérite, vérité sociale
Suffrage universel direct absolu	Exclusion des enfants et biais présentiste	Justice intergénérationnelle, inclusion complète du corps politique
Vote familial et lignager encadré	Incapacité électorale des dépendants	Représentation responsable des enfants et personnes vulnérables
Vote obligatoire	Abstention, fatigue civique, capture par minorités mobilisées	Participation générale, égalité du devoir civique
Élection sans candidats	Compétition narcissique, querelles de personnes	Consentement, compétence, cohésion, intelligence collective
Référendum constitutionnel obligatoire	Accaparement constitutionnel, corruption des législateurs	Souveraineté populaire sur les règles fondamentales
Révocation populaire	Impunité entre deux élections	Contrôle continu, sanction démocratique, responsabilité active

**Tableau 2 : Modèles endogénistes pour les réformes des systèmes électoraux**

En somme, la réforme des systèmes électoraux devra transformer les élections africaines en institution de cohésion, de vérité, de responsabilité et de justice intergénérationnelle. Le vote préférentiel réduit les victoires minoritaires et la brutalité des affrontements. Le vote argumenté restaure la justification. Le suffrage universel direct absolu inscrit toute personne dans le corps politique, y compris les enfants par médiations familiales, lignagères ou communautaires encadrées. Le vote obligatoire rappelle que la

souveraineté populaire engage aussi un devoir. Le référendum constitutionnel protège le pacte fondamental. L'élection sans candidats et le consentement rendent à certaines charges leur sens de service. La révocation populaire empêche l'impunité. Ensemble, ces réformes réinscrivent le vote dans une civilisation politique de la parole, du témoignage, du mérite, de la transmission et de la responsabilité collective.

## 2.4. Réformes économiques et sociales

Les réformes démocratiques devront aller au-delà des pouvoirs, des institutions, des procédures et des systèmes électoraux, pour saisir leur socle matériel et humain : l'économie et la société en tant que systèmes et vécus. Il s'agit de corriger et dépasser la démocratie libérale dont l'échec inévitable tient au fait d'une démocratie politique adossée à une économie oligarchique, prédatrice ou profondément inégalitaire qui laisse la décision entre les mains des riches tout en permettant structurellement que les riches deviennent plus riches et puissants, et les pauvres encore plus pauvres, nombreux et impuissants, sans voix au chapitre sur la conduite des collectifs, et finalement de leur propre vie. **La démocratie africaine à construire devra garantir les libertés publiques les plus approfondies avec les accès socioéconomiques les plus avancés pour rendre ces libertés praticables et intangibles : terre, travail, crédit solidaire, habitat, subsistance, savoirs, outils, réseaux d'entraide, communs et capacités productives.**

L'Afrique dispose, à cet égard, de ressources traditionnelles importantes. **Il suffit, pour réformer le continent et bâtir des modèles endogènes de démocratisation de l'économie et de la société, de réactiver, systématiser et formaliser en les adaptant les pratiques économiques solidaires encore vivantes pour la plupart dans les sociétés africaines présentant des survivances traditionnelles.** La plupart des sociétés traditionnelles ont connu des dispositifs qui, malgré leurs inégalités internes, leurs dominations et leurs hiérarchies, protégeaient les membres reconnus de la communauté contre la déchéance absolue, surtout en milieu rural. Parmi ces dispositifs, institutions et pratiques solidaires, figuraient les suivants :

1. **Intangibilité des communs** : La terre qui en est le symbole était souvent un commun communautaire, d'une responsabilité intergénérationnelle, d'un support de subsistance et d'un élément de continuité du groupe. On pouvait, pour les besoins de la vie, en utiliser ou même posséder une partie cédée selon des procédures incontestées, mais les parties de la terre qui restaient communes étaient inaccessibles. Les communs appartenaient aux ancêtres, à la communauté des vivants et aux générations futures, et par conséquent, nul ne pouvait les aliéner, les accaparer ou les céder arbitrairement. La société avait pu rendre cela inconcevable dans l'imaginaire collectif.
2. **Couverture foncière universelle** : tout enfant du village avait droit à des terres généralement lignagères pour construire sa maison et cultiver sa nourriture.
3. **Accès universel au travail**, via les associations rotatives de prêt et d'épargne de services ou d'autres formes de travail collectif et solidaire (labour, construction des cases, etc.)
4. **Accès universel aux fonds d'investissement solidaire** : tout adulte capable et désireux de travailler pouvait adhérer à une association rotative d'épargne et de crédit.

5. **Criminalisation de la paresse** : diverses sociétés faisant de la paresse une infraction justifiant de sanctions de type pénal en cas de récalcitrance aux programmes d'insertion socioéconomique.

La réforme économique et sociale endogène devra systématiser ces pratiques et mettre en avant leur principe démocratique : aucun membre du collectif ne devrait rester hors des moyens élémentaires de vivre, produire et participer. Le tableau 3 en fait un résumé.

Principe de démocratie économique	Ressource endogène mobilisable	Traduction contemporaine possible
Couverture foncière universelle et accès universel aux moyens d'existence	Terre lignagère, communs, droits de subsistance	Garanties foncières minimales, cadastres sociaux, banques foncières communautaires
Accès solidaire au travail	Travaux collectifs, associations de champs, entraide villageoise	Coopératives productives, brigades locales de production, programmes de travail communautaire
Accès au crédit	Associations rotatives d'épargne et de crédit	Banques communautaires, fonds rotatifs, micro-investissement productif encadré
Habitat digne	Construction collective, mobilisation volontaire	Fonds locaux d'habitat, chantiers solidaires, matériaux locaux améliorés
Transmission des savoir-faire	Apprentissages familiaux, artisanat, métiers hérités	Écoles de métiers communautaires, labels territoriaux, compagnonnage modernisé
Protection des communs	Terres, forêts, eaux, plantes, lieux de mémoire	Gouvernance écologique locale, communs protégés, droits de gestion communautaire
Reconnaissance sociale du mérite	Travail, sagesse, service, probité	Distinctions civiques, rites publics de reconnaissance, économie morale de l'intégrité

**Tableau 3** : réformes visant la démocratisation de l'économie et de la société

**La réforme démocratique endogéniste de l'économie et de la société pourra s'appuyer sur les pratiques traditionnelles pour construire des alternatives coproductives au sein des économies africaines, avec des partenaires entrepreneuriaux internationaux, en s'inscrivant entre économie solidaire et économie de la connaissance.** L'enjeu consiste à croiser et adapter trois régimes de valeurs : savoirs traditionnels endogènes, savoirs scientifiques et technologiques importés ou développés en partenariat, en plus de l'organisation coopérative.

**Les réformes visant la construction des nouvelles économies productives démocratiques africaines devront consacrer comme pivot la mise en place de programmes et stratégies comme l'industriadition. Celle-ci consiste en la systématisation et la mise à niveau technologique de l'exploitation industrielle des traditions matérielles et immatérielles de l'Afrique.** Elle apparaît comme le meilleur réservoir de croissance générale et de développement manufacturier avec la construction des chaînes de valeur agroalimentaires, agro-pharmaceutiques,

agro-cosmétiques, du cuir, de la parure et du vêtement, ainsi que de la littérature héroïque traditionnelle qui constitue la matière première la plus prometteuse pour l'industrie de l'image.

**Pour soutenir la démocratie locale avec un tissu économique commensurable mais extensible, les programmes de type industraditionnel devront être institués dans le cadre de programmes du type «un village, un produit».** Une plante médicinale, un tissu, une technique de conservation, un matériau local, une forme architecturale, une pratique agroécologique, une musique, un outil artisanal ou une technique de transformation peuvent devenir sources de prospérité, à condition de protéger les communautés contre la dépossession par les intermédiaires, les entreprises extérieures ou les élites prédatrices. La démocratie économique doit protéger les droits collectifs sur les savoirs, organiser les bénéfiques, encourager les coopératives, créer des fonds d'innovation communautaire, soutenir les universités territorialisées et mettre les laboratoires au service des producteurs.

*In fine*, la démocratie endogène apparaît en modèle de société productrice, solidaire, sobre, enracinée et protectrice. Elle reconnaît que la liberté politique a besoin de bases matérielles ; que la dignité civique exige des moyens d'existence ; que la participation suppose du temps, de la sécurité et des capacités ; que l'égalité devant le vote reste fragile lorsque l'économie consacre l'inégalité devant la terre, le crédit, le travail, l'habitat et le savoir ; que la justice intergénérationnelle doit contenir les appétits du présent ; que la reconnaissance sociale doit honorer la contribution plutôt que l'argent opaque. Réformer économiquement et socialement revient à démocratiser la vie elle-même : travail, terre, savoir, subsistance, honneur, production, entraide, rapport au vivant et transmission.

### **Conclusion : De la réforme institutionnelle à la civilisation démocratique africaine**

L'urgence et l'opportunité des réformes et modèles démocratiques endogènes tiennent désormais d'une évidence que confirment les diagnostics disponibles, les travaux des centres africains et internationaux de réflexion, les alertes des institutions continentales, les données de gouvernance, les demandes citoyennes et les expériences concrètes des sociétés. L'Afrique ne pourra répondre aux crises actuelles par de simples ajustements de surface. Les blocages sont trop profonds, trop imbriqués entre eux, trop installés dans les manières de gouverner, de produire, de répartir, de reconnaître, de sanctionner et de transmettre pour se résorber avec de nouvelles mesures de ruse ou de pure forme.

Les réformes proposées ouvrent une voie d'autonomie forte, parce qu'elles partent des capacités propres du continent, de ses traditions de parole, de médiation, de consensus, de partage du pouvoir, de contrôle des autorités, de solidarité productive, de protection des communs et de transmission intergénérationnelle. Elles permettraient de traiter ensemble des problèmes structurels et conjoncturels trop souvent abordés séparément : le développement conçu en processus d'apprentissage collectif, la gestion et la prévention des conflits, la stabilité durable, la reconstruction des ascenseurs sociaux, la garantie effective de l'État de droit, les sécurités humaines, territoriales, alimentaires, sanitaires, culturelles et économiques, la redevabilité des dirigeants, la restauration de la confiance, la relance du travail productif, la protection du vivant et l'inscription des générations futures dans les choix du présent.

Le continent dispose déjà de ressources considérables pour conduire cette transformation : communautés, familles, lignages, collectivités, femmes, jeunes, producteurs, autorités morales, universités, diasporas, savoirs locaux, économies solidaires, innovations numériques et cadres panafricains. Le défi consiste à les inventorier, les organiser, les corriger, les adapter et les instituer. L'Afrique ne peut pas passer de l'image du *hopeless continent* à l'émergence réelle, puis à la construction de l'Afrique que nous voulons, sans réformes en profondeur touchant les principes du gouvernement, les pouvoirs, les systèmes électoraux, l'économie, la société et les imaginaires de la réussite.

Il faut sortir de l'illusion selon laquelle la croissance, les élections, les institutions importées ou les partenariats extérieurs suffiraient à produire souveraineté, justice, prospérité et cohésion. Le moment impose d'oser engager véritablement, méthodiquement et durablement les créativité et patrimoines endogènes comme leviers de reconstruction continentale multilocale. C'est à cette condition que la réforme cessera d'être une promesse administrative pour devenir une puissance africaine de civilisation, de stabilité, de dignité et de transmission.

Pour terminer sur le comment, les réformes devront prendre toute leur envergure en tant que phénomène social total. Elles devront être portées par des acteurs, des coalitions sociales, des organisations de base et des communautés situées, afin qu'elles se fassent autant par le bas que par le haut. Il faudra enfin mobiliser les ressources financières, techniques et humaines nécessaires, prioritairement endogènes (les partenaires internationaux ne devant contribuer qu'en se mettant en retrait au niveau de la visibilité). Des stratégies de mesure et de couverture des coûts devront être pensées de manière à ce que les réformes s'imposent non comme des dépenses, mais comme des investissements de souveraineté, de soutenabilité, de survie collective et de renaissance civilisationnelle.

# Comment les technologies numériques peuvent-elles renforcer la sécurité matérielle et soutenir l'État de droit ?

Macaire Eyenga

## Résumé exécutif

Ce chapitre examine le rôle des technologies numériques dans le renforcement de la sécurité matérielle et de l'État de droit en Afrique. L'Afrique fait face à des défis majeurs et interdépendants. Malgré des progrès notables, le continent reste confronté à un retard important en matière d'accès à Internet, aggravé par de fortes inégalités territoriales et sociales. Là où l'accès existe, il est trop souvent menacé par la censure et les restrictions imposées par des régimes autoritaires. Au même moment, les réseaux sociaux sont devenus des espaces propices à la cybercriminalité, à la désinformation et aux atteintes aux droits fondamentaux. S'ajoutent à cela les dysfonctionnements persistants des infrastructures numériques publiques (DPI), dont l'inefficacité freine la délivrance des services publics, limite l'essor de l'économie numérique et restreint l'accès effectif aux droits. La faiblesse chronique de la recherche scientifique et de l'éducation technologique, la vulnérabilité accrue des économies africaines face au changement climatique, ainsi que les enjeux cruciaux liés à l'intelligence artificielle et à la souveraineté numérique, complètent ce tableau exigeant. Face à ces défis, ce chapitre défend une conviction forte. Les technologies numériques peuvent être un levier décisif pour transformer positivement le continent. Elles peuvent démocratiser le fonctionnement des administrations publiques, fluidifier et sécuriser les transactions économiques, permettre une gestion éthique et transparente des données massives, et soutenir le développement de cadres réglementaires robustes. Elles offrent également des solutions concrètes aux problèmes fondamentaux que sont l'agriculture, la santé, l'éducation et la réduction des inégalités sociales. Le chapitre propose par une série de recommandations classées par ordre de priorité et d'urgence. La plus fondamentale appelle à un plaidoyer en faveur de la constitutionnalisation des droits et devoirs numériques des citoyens.

## Introduction

Les technologies numériques peuvent-elles rendre l'État de droit effectif en Afrique, et à quelles conditions ? Peuvent-elles garantir une sécurité matérielle réelle pour tous, au-delà de quelques privilèges ? Une grande partie de la vie en Afrique se déroule désormais dans ce qu'on appelle le « monde numérique »<sup>2</sup>. Certains s'en servent pour communiquer, partager, se faire connaître, défendre des idées ou développer des

<sup>2</sup> Entretien réalisé par Bourdeau, M., Marchand, S. 2015. « Comprendre le monde numérique Entretien avec Paul Mathias ». Cahiers philosophiques, 141(2), 130-138. <https://doi.org/10.3917/caph.141.0130>

communautés. D'autres les utilisent pour créer, coder et construire des outils et des services qui soutiennent de plus en plus notre vie quotidienne. Les technologies qui peuplent ce monde sont devenues essentielles à l'organisation de la société. Elles influencent la manière dont fonctionnent les services publics, les entreprises et le monde scientifique comme on peut le voir dans des expériences africaines de numérisation du vote<sup>3</sup>, de surveillance urbaine<sup>4</sup> et d'identification des populations<sup>5</sup>. Il est dès lors difficile d'imaginer notre société sans ce monde numérique. Dans l'éducation, par exemple, l'apprentissage passe progressivement par des outils numériques, tandis que, du côté des administrations, les États développent des plateformes digitales pour faciliter l'accès aux services<sup>6</sup>. Dans le domaine financier, les technologies transforment la façon dont les transactions s'opèrent et la manière dont l'argent est utilisé. Les transactions se font désormais par le moyen de services télécoms liant les numéros mobiles aux portefeuilles électroniques<sup>7</sup>. Ce mouvement s'est intensifié au début des années 2000 avec l'arrivée de ce qu'on appelait les Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) telles que les téléphones portables, les tablettes etc.<sup>8</sup>. À l'époque, on ne mesurait pas pleinement l'ampleur de la Révolution qui se préparait. Aujourd'hui, ces transformations sont réelles et redéfinissent nos façons de vivre.

En 2024, la Fondation de l'innovation pour la démocratie a organisé un atelier intitulé «L'École de l'activisme», lors de la Résidence de Praia (Cabo Verde), au cours duquel les participants ont dressé un État des lieux des pratiques contemporaines de mobilisation collective. Cet atelier visait à approfondir la réflexion sur les possibilités de mettre les technologies numériques au service d'une démocratie substantive en Afrique. Six champs de mobilisation ont ainsi fait l'objet d'une attention particulière : les technologies de mobilisation et de lutte contre les injustices ; les technologies au service de l'amélioration, de la démocratisation et de la surveillance des services publics, du gouvernement et de l'action parlementaire ; les technologies de défense et de protection des droits des citoyens ainsi que de l'action militante ; les technologies numériques au service de l'État et leur critique par les citoyens ; la mobilisation des contenus numériques pour la constitution d'une mémoire collective africaine ; et, la diffusion des outils technologiques (smartphones, ordinateurs, internet, etc.) au service de l'autonomisation des acteurs sociaux. Ces différents sujets restent structurants dans l'analyse des liens entre «technologies numériques» et «démocratie».

Alors que l'Afrique se digitalise<sup>9</sup>, des préoccupations d'ordre politique ou socio-économique continuent de peser sur la vie des citoyens. La première est liée au besoin

---

3 Passanti, Cecilia. 2025. Les infrastructures numériques du vote en Afrique. Biométrie, machines à voter et marchands de démocratie au Kenya et au Sénégal. Sociologie. Université Paris Cité. Français. NNT: tel-05149369 ; voir aussi Eyenga, Georges Macaire.2023. «Technicisation des registres de vote et participation matérielle au Cameroun». Réseaux, 2023/5 N° 241, p.239-273.

4 Eyenga, Georges Macaire. 2021. « Les nouveaux yeux de l'État ? L'introduction de la télésurveillance dans l'espace public à Yaoundé ». Cahiers d'études africaines, 2021/4 n° 244, p.753-776.

5 Breckenridge, Keith. 2014, Biometric State. The Global Politics of Identification of Surveillance in South Africa, 1850 to the Present, Cambridge, Cambridge University Press.

6 Union Africaine. 2020. Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique 2020-2030. [https://au.int/sites/default/files/documents/38507-doc-DTS\\_for\\_Africa\\_2020-2030\\_French.pdf](https://au.int/sites/default/files/documents/38507-doc-DTS_for_Africa_2020-2030_French.pdf)

7 Ettiboua, Angui. 2021. Mobile money en Afrique : Enjeux et stratégies de développement. Sainte-Luce-sur Loire : Éditions Amalthée.

8 Nyamnjoh, Francis B. 2005. Africa's Media, Democracy and the Politics of Belonging. London : Zed Books.

9 Huet, Jean-Michel. 2017. Le digital en Afrique : Les cinq sauts numériques. Paris : Éditions Michel Lafon.

de « l'État de droit » : un système dans lequel tous les acteurs, y compris les gouvernants, sont soumis à la loi. Un système où les pouvoirs sont séparés (législatif, exécutif, judiciaire) et où les droits et libertés fondamentaux des citoyens sont garantis<sup>10</sup>. À quelques exceptions près, de nombreux Africains vivent encore sous des régimes qui refusent de se soumettre aux lois. Dans ces pays, il n'y a souvent ni égalité devant la loi, ni séparation effective des pouvoirs et donc l'absence d'une indépendance réelle de la justice. Les droits et libertés fondamentaux ne sont pas toujours protégés, les actes administratifs ne respectent pas toujours la loi, et l'accès à la justice reste limité. En d'autres termes, la vie des citoyens est fragilisée par des gouvernements qui privilégient la conservation du pouvoir au détriment du droit et de l'équité<sup>11</sup>. Ici une question demeure. Comment faire lorsque l'on se retrouve otage d'un système verrouillé qui recourt à la répression et aux menaces pour étouffer la démocratie ? La seconde préoccupation concerne le développement socio-économique. De nombreux rapports soulignent que des milliers d'Africains sont au chômage et peinent à trouver un emploi qui leur permette de sortir de la précarité matérielle. Alors qu'une minorité accède à des emplois dans la fonction publique ou dans des entreprises formelles, et qu'une partie de la population émigre vers les pays du Nord, une large majorité, des femmes en particulier, continue de dépendre de petites activités économiques informelles, lesquelles n'offrent ni stabilité ni perspectives durables<sup>12</sup>.

Face à ces deux préoccupations, les Africains se tournent de plus en plus vers le monde numérique qui devient à leurs yeux un nouvel espace d'opportunité et d'émancipation. Le numérique est ainsi crédité d'offrir la possibilité d'un renouveau démocratique et d'un meilleur respect de l'État de droit, tout en ouvrant des perspectives vers une plus grande autonomie économique et une amélioration des conditions de vie<sup>13</sup>. Sur le plan politique, le numérique facilite l'accès à l'information, redéfinit les terrains de la participation citoyenne, de la mobilisation collective et de l'expression des opinions. Parfois, il renforce la responsabilité des gouvernements, comme on l'observe avec les dispositifs de suivi citoyen de la vie parlementaire<sup>14</sup>. Sur le plan entrepreneurial, le monde numérique offre aux individus l'accès à de nouveaux marchés. Le commerce en ligne, les services financiers mobiles et les plateformes de travail indépendant offrent de nouvelles opportunités économiques susceptibles de renforcer une sécurité matérielle plus stable et durable. En ce sens, ils permettent de sortir de la dépendance, d'accéder à davantage de liberté de choix et d'expression, et de s'émanciper de conditions matérielles contraignantes<sup>15</sup>. Ainsi, le monde numérique, au-delà d'être un espace du capital, devient aussi un espace essentiel de vie. C'est un lieu où se jouent des transformations sociales et économiques importantes, et qui offre de nouvelles façons de participer à la vie civique.

---

10 Marie-Joëlle Redor. 1992. De l'État légal à l'État de droit. L'évolution des conceptions de la doctrine publiciste française (1879-1914), Paris, Economica.

11 Ndiaye, Ousmane. 2025. L'Afrique contre la démocratie : Mythes, déni et péril. Paris : Éditions Riveneuve.

12 Organisation internationale du Travail. Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2024 : Des emplois décents pour un avenir meilleur. Genève : Bureau international du Travail, 2024. <https://www.ilo.org/fr/publications/major-publications/tendances-mondiales-de-lemploi-des-jeunes-2024>

13 Mabi, Clément. 2024. « Mettre les technologies à « leur juste place » ? », RESET [En ligne], 13, mis en ligne le 02 juillet 2024, consulté le 22 mars 2026. URL : <http://journals.openedition.org/reset/5008>

14 Ebuteli, 2024. « Talatala : des nouvelles fonctionnalités pour renforcer la transparence et la redevabilité à l'Assemblée nationale congolaise », Note d'information, 23 octobre. <https://www.ebuteli.org/publications/notes/talatala-des-nouvelles-fonctionnalites-pour-renforcer-la-transparence-et-la-redevabilite-a-l-assemblee-nationale-congolaise>

15 Sen, Amartya. 1999. Development as Freedom. Oxford: Oxford University Press.

Il contribue *in fine* à construire un avenir avec des conditions de vie et de production plus sûres et plus prospères<sup>16</sup>.

Ce chapitre présente comment le numérique peut renforcer l'État de droit et la sécurité matérielle, sans minorer les risques et les enjeux afférents. Il analyse les défis actuels liés aux technologies et leur rôle essentiel dans la gestion des grands enjeux publics. Il propose surtout des recommandations pour faire du numérique un véritable moteur de progrès en Afrique. Il résulte de plusieurs collaborations ayant associé des représentants de la société civile, des experts, des professionnels et des scientifiques du continent, à travers des forums de discussion, des webinaires et des travaux de terrain menés depuis bientôt quatre ans sur les paysages technologiques africains.

## 1. Les défis actuels

Alors que de nombreux Africains avaient vu dans l'avènement des NTIC, et en particulier d'Internet, un moyen de créer des espaces de mobilisation, que ce soit pour dénoncer des politiques publiques, contester un pouvoir politique ou défendre diverses causes, l'évolution du monde numérique ces dernières années a surtout suscité des craintes, voire des désillusions<sup>17</sup>.

Le premier constat concerne le retard et les inégalités d'accès à Internet. En Afrique, environ 40 % de la population seulement est connectée, avec de fortes inégalités entre les zones urbaines et rurales. Dans ces dernières, le taux de connexion est presque deux fois plus faible. Même dans les zones couvertes, l'accès reste difficile. Les coûts de connexion augmentent, et les opérateurs mobiles appliquent souvent des systèmes de tarification peu transparents. Les utilisateurs ont ainsi du mal à savoir combien ils paient réellement pour être connectés et si le prix correspond au service reçu. L'absence de couverture dans certaines régions, combinée à des tarifs élevés dans d'autres, exclut une partie de la population, en particulier les plus précaires. Cela freine leur intégration dans l'économie numérique et leur accès à l'information. Or, une grande partie des ressources utiles, éducatives, économiques ou sociales, est aujourd'hui disponible en ligne. Ne pas y avoir accès crée un décalage important avec le reste du monde et limite les possibilités d'émancipation. Un autre enjeu majeur concerne la dépendance aux infrastructures de connectivité. Les gouvernements africains peinent encore à s'emparer pleinement de ces questions et à engager de véritables débats à leur sujet. L'Internet par satellites en orbite terrestre basse (*Low Earth Orbit*, LEO) peut certes diversifier l'accès à la connectivité et améliorer la connexion pour certains utilisateurs, mais il pose aussi des questions importantes de souveraineté et de dépendance technologique<sup>18</sup>.

Un deuxième constat concerne la censure en ligne. Un peu partout sur le continent, avec une attention sur des pays comme l'Éthiopie, l'Égypte, le Soudan, le Rwanda, le Cameroun, l'Ouganda, ou la Tanzanie, etc.<sup>19</sup> des gouvernements ont mis en place des

16 Mbembe, Achille. 2020. *Brutalisme*. Paris : La Découverte.

17 Morozov, Evgeny. 2011. *The Net Delusion: The Dark Side of Internet Freedom*. New York : PublicAffairs.

18 Eyenga, Georges Macaire. 2025. « Satellite Internet and the Disruption of Telecommunications Infrastructures in Cameroon. » *Social Studies of Science*, published online December 26. <https://doi.org/10.1177/03063127251395006>.

19 Voir les statistiques 2025 de Global Expressions Report. <https://www.globalexpressionreport.org/regions-subsaharan-africa> ; voir aussi Freedom House, « Internet Freedom in Africa Improved in 2024 », Press Release, October 16, 2024, <https://freedomhouse.org/>

formes de contrôle d'Internet qui se matérialisent par l'intervention politique sur l'espace en ligne. Les pages d'activistes sur les réseaux sociaux sont ainsi supprimées et bloquées. Parfois, l'Internet est coupé<sup>20</sup> lors d'événements politiques majeurs, justifié par la volonté de préserver l'ordre public ou, disons-le simplement, de réduire au silence les voix dissonantes. Des utilisateurs des réseaux sociaux de ces pays, souvent des journalistes ou des lanceurs d'alertes, sont désormais interpellés, voire poursuivis, pour des propos critiques envers le pouvoir, la classe politique ou la simple dénonciation des politiques publiques.

Un enjeu lié à la censure en ligne est celui de l'encadrement des pratiques délétères. En effet, ce qui se passe sur Internet est parfois risqué, voire grave. Les actes de cybercriminalité existent bel et bien et doivent être encadrés. Il en est ainsi du phénomène des *fake news* qui visent à désinformer les utilisateurs et à déformer la réalité, avec les risques que cela implique. Cependant, à côté de ces pratiques qui peuvent être considérées comme des infractions, on observe aussi que des formes de contestation politique sont peu tolérées. Dans certains cas, les lois sur la cybercriminalité sont utilisées pour servir des intérêts politiques. De manière générale, la censure des contenus, le contrôle de la présence en ligne et les restrictions à la liberté d'expression prennent une ampleur qui inquiète<sup>21</sup>. Cela se produit par des accords, souvent méconnus du grand public, entre les gouvernements et les grandes plateformes de réseaux sociaux. Dans ce contexte, Internet n'apparaît plus comme l'espace de liberté que l'on imaginait au début des années 2000<sup>22</sup>. L'on considère d'ailleurs qu'il n'a jamais été une simple invention technique, mais le produit de collaborations et de tensions entre les institutions militaires et gouvernementales américaines, les universités, les entreprises de télécoms, les organismes de normalisation, et même les utilisateurs finaux<sup>23</sup>.

Le troisième constat concerne les dysfonctionnements des infrastructures numériques publiques. Ces infrastructures prennent le nom de *Digital Public Infrastructures* (DPI) et constituent un champ d'intervention et d'innovation privilégié tant pour les gouvernements que pour les entreprises. En Afrique, les gouvernements ont lancé des programmes de digitalisation des services publics. Des plateformes en ligne ont été mises en place pour permettre, par exemple, les paiements, l'identification et l'échange des données<sup>24</sup>. Sur le papier, ces initiatives visent à simplifier les démarches pour le citoyens-usager et à lui faire gagner du temps. Mais dans la pratique, à quelques différences géographiques près, elles ne fonctionnent pas toujours et encombrant souvent les procédures bureaucratiques déjà lourdes d'un nouveau niveau de complexité. De nombreux usagers signalent des bugs fréquents, des sites indisponibles, des erreurs dans le traitement des paiements ou encore des problèmes de sécurité, comme des

.....  
article/fotn-2024-africa-release

20 Voir Paradigm Initiative, « Press release: Internet shutdowns in Africa double since 2016 », September 25, 2025, <https://paradigmhq.org/press-release-internet-shutdowns-in-africa-double-since-2016/>

21 Frère, Marie-Soleil. 2016. « Censure de l'information en Afrique subsaharienne francophone : la censure dans les régimes semi-autoritaires ». In *Les censures dans le monde*, édité par Laurent Martin. Rennes : Presses universitaires de Rennes, pp. 341-356.

22 Turner, Fred. 2012. *Aux sources de l'utopie numérique : De la contre-culture à la cyberculture*, Stewart Brand, un homme d'influence. Traduit par Laurent Vannini. Caen : C&F Éditions.

23 Abbate, Janet. 1999. *Inventing the Internet*. Cambridge, MA : MIT Press.

24 Sang, Diana, Jane Munga, and Nanjira Sambuli. 2025. « Digital Public Infrastructure: A Practical Approach for Africa. » Carnegie Endowment for International Peace. <https://carnegieendowment.org/research/2025/02/digital-public-infrastructure-a-practical-approach-for-africa>

piratages ou des fuites de données. Lorsqu'un problème survient, il est souvent difficile de joindre un service d'assistance ou d'obtenir une réponse rapide. Ces difficultés deviennent critiques lorsque la voie numérique est la seule option pour accéder à un service. Dans certains cas, une plateforme en panne bloque complètement l'accès à un document essentiel, comme un certificat ou un justificatif administratif. Cela a des conséquences importantes comme l'impossibilité de s'inscrire à un examen, de postuler à un emploi ou de finaliser une démarche urgente. Par ailleurs, le bon fonctionnement de ces DPI dépend de la disponibilité des infrastructures de base qui ne sont pas toujours garanties sur l'ensemble du territoire. L'accès à l'électricité, par exemple, reste un facteur déterminant. Dans de nombreuses régions, les coupures de courant sont fréquentes, parfois quotidiennes. Sans électricité, il devient impossible de recharger un téléphone, d'utiliser un ordinateur ou même de se connecter à Internet. Ces contraintes pénalisent fortement les populations, en particulier les plus vulnérables. Elles suscitent un sentiment de frustration, voire de nostalgie pour les anciens modes de fonctionnement, où les services étaient accessibles en présentiel, avec des interactions humaines directes<sup>25</sup>.

Le quatrième constat concerne les difficultés auxquelles sont confrontés aujourd'hui les jeunes entrepreneurs du numérique<sup>26</sup>. À côté de pays comme le Kenya, le Nigeria, l'Égypte ou l'Afrique du Sud, où s'est développé le financement de l'entrepreneuriat, il reste très insuffisant dans de nombreux pays. Les premières étapes de développement des startups sont particulièrement exigeantes, avec une forte dépendance aux investisseurs étrangers, souvent instables, et un manque d'investisseurs locaux. Dans ce contexte, de nombreux jeunes entrepreneurs, surtout en dehors des grands pôles technologiques, mettent en moyenne deux ans à obtenir leur premier financement. Ils doivent souvent compter sur leurs propres économies ou sur le soutien de leur entourage. Cette situation est d'autant plus difficile que les infrastructures suscitées restent insuffisantes. D'autres obstacles viennent compliquer leur parcours. Le cadre réglementaire est souvent fragmenté voire inexistant, avec des règles différentes selon les pays en matière de données, de paiements ou de fiscalité. Cela rend difficile l'expansion des entreprises à l'échelle du continent, malgré les ambitions de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). À cela s'ajoute une pénurie de compétences techniques, liée notamment à la fuite des talents vers l'Europe, le Canada et les États-Unis. Les marchés africains sont également fragmentés par la diversité des langues, des monnaies et par une confiance encore limitée des utilisateurs, notamment en raison des risques de fraude. Les startups locales doivent faire face à la concurrence d'acteurs mondiaux du numérique qui disposent de moyens financiers et technologiques considérables. Qui plus est, les coûts élevés d'importation des équipements technologiques constituent un frein supplémentaire. Dans ces conditions, les jeunes entrepreneurs du numérique, en particulier les femmes, consacrent souvent plus de temps à surmonter des contraintes quotidiennes qu'à innover, malgré des progrès réels observés dans certaines régions<sup>27</sup>.

---

25 Eyenga, Georges Macaire. 2023. « Digitalisation versus droits humains et éthique? », AOC Media, 25 septembre. <https://aoc.media/analyse/2023/09/25/digitalisation-versus-droits-humains-et-ethique/>

26 Umeadi, Chika. 2018. « Foresight Africa Viewpoint: African Entrepreneurship in Technology: Challenges and Opportunities in 2018. » Brookings Institution, January 31.

27 Aidin Salamzadeh, Léo-Paul Dana, Javad Ghaffari Feyzabadi, Morteza Hadizadeh, and Haleh Eslahi Fatmesari. 2024. « Digital Technology as a Disentangling Force for Women Entrepreneurs, » World 5, no. 2: 346–364, <https://doi.org/10.3390/world5020019>.

Un cinquième constat. La recherche scientifique et l'éducation technologique sont largement négligées sur le continent. Seuls quelques pays, comme l'Afrique du Sud, leur accordent un financement significatif, tandis que beaucoup d'autres affichent un désintérêt persistant. On observe ainsi un nombre limité de programmes de recherche de haut niveau portés par les laboratoires africains consacrés à l'innovation scientifique et technologique. Les chercheurs dans les sciences et technologies sont encore trop peu impliqués dans les projets de réforme liés à la digitalisation des administrations. Cette situation a des conséquences que les enjeux réels, parfois sensibles, de ces projets restent souvent insuffisamment identifiés, en raison d'un manque de regard critique et de veille technologique. Cette dynamique s'explique également par le fait que, dans de nombreux projets de réforme, les administrations font de plus en plus le choix de recourir à des solutions « clés en main » à travers des partenariats public-privé (PPPs) avec des fournisseurs technologiques étrangers, au détriment de l'expertise locale. Un constat qui se prolonge dans le système éducatif, notamment en ce qui concerne la place accordée aux formations liées au numérique. Or, le développement du monde numérique exige que les citoyens acquièrent des compétences adaptées à une économie digitalisée. Ces compétences font encore défaut, ce qui a pour conséquence que de nombreux citoyens se retrouvent en difficulté dans cet environnement et peinent à tirer profit des opportunités offertes.

Un sixième défi concerne l'impact croissant du changement climatique sur l'économie des sociétés africaines. À travers de nombreuses régions du continent, les dérèglements climatiques perturbent profondément les activités économiques qui reposent largement sur les ressources naturelles et l'agriculture pluviale. L'irrégularité des précipitations, les sécheresses prolongées et les inondations soudaines entraînent des pertes massives de récoltes et de bétail, fragilisant les revenus de millions d'entrepreneurs agricoles, avec des implications sur l'insécurité alimentaire. Dans des régions comme le Sahel, des agriculteurs sont désormais contraints de semer plusieurs fois au cours d'une même saison en raison de pluies imprévisibles suivies de longues périodes de sécheresse. Cette instabilité climatique affecte non seulement les économies rurales, mais aussi l'ensemble des chaînes économiques liées à la production, au transport et à l'approvisionnement alimentaire. Face à ces transformations, les technologies numériques deviennent un enjeu stratégique majeur pour renforcer la résilience économique des sociétés africaines. Les systèmes d'alerte précoce, les plateformes numériques de prévision météorologique, les données satellitaires et les dispositifs d'agriculture de précision offrent de nouvelles capacités d'anticipation, d'adaptation et de réduction des pertes économiques liées aux aléas climatiques.

Un dernier constat majeur est lié à la question de l'intelligence artificielle (IA) et, plus largement, celle de la souveraineté numérique du continent face à la domination des grandes entreprises technologiques mondiales telles que Google, Amazon, Meta, Apple et Microsoft. Alors que l'IA transforme rapidement les secteurs de l'éducation, de la santé, de la sécurité, de l'agriculture et de l'administration publique, la majorité des infrastructures numériques, des plateformes de données, des services cloud et des modèles algorithmiques utilisés en Afrique demeurent contrôlés depuis l'extérieur du continent. Cette dépendance crée des risques considérables de non-maîtrise technologique, de captation des données stratégiques africaines et de dépendance économique durable. Dans plusieurs pays africains, des administrations publiques, des banques, des universités et même des systèmes de sécurité stockent aujourd'hui leurs données sur des infrastructures numériques étrangères, sans véritable contrôle local

sur les conditions d'exploitation, de stockage ou d'utilisation de ces informations. Alors que le débat autour s'intensifie en Europe, il peine malheureusement à prendre place en Afrique. À cela s'ajoute le risque que les systèmes d'IA reproduisent des biais culturels, linguistiques et sociaux peu adaptés aux réalités africaines, faute de données locales suffisamment intégrées dans leur conception. Le défi devient alors double. Développer des capacités africaines de production technologique et construire une véritable souveraineté numérique capable de garantir la maîtrise des infrastructures, des données et des systèmes d'IA qui structureront les économies et les pouvoirs de demain.

## 2. L'importance des technologies

Une part significative de la croissance économique mondiale repose sur les technologies numériques<sup>28</sup>. Mais, il faut bien noter que les pays où cette dynamique est la plus visible sont généralement ceux qui ont su faire de l'État de droit une réalité concrète. Ces pays présentent, en règle générale, un meilleur développement économique et social, ainsi que des politiques publiques plus efficaces sur le long terme. À l'inverse, lorsque l'État de droit s'affaiblit, sous l'effet de la corruption généralisée, d'une justice dépendante du pouvoir ou d'une insécurité juridique, le développement ralentit. Les décisions politiques deviennent alors plus prédatrices ou inefficaces, ce qui freine durablement la croissance et la confiance des citoyens. Dans ce contexte, les technologies jouent un rôle décisif. Lorsqu'elles sont maîtrisées elles peuvent contribuer, à quelques exceptions près, à rendre l'État de droit et la sécurité matérielle plus concrets et mesurables.

Sur ce plan, la technologie dans les administrations publiques (GovTech)<sup>29</sup> constitue un levier puissant pour renforcer la transparence, la réédition des comptes et la confiance. Elle permet notamment de lutter contre la corruption, les lenteurs judiciaires, les inégalités d'accès au droit, la fraude électorale et de résoudre des grands problèmes publics contemporains. Par exemple, des technologies comme la *blockchain* et les *smart contracts* sécurisent des registres fonciers en les rendant infalsifiables. Les systèmes basés sur la *blockchain* pourraient être utilisés pour sécuriser les systèmes de vote, suivre les dépenses gouvernementales et garantir l'intégrité des registres publics. Dans le domaine des paiements, l'Afrique s'est imposée comme un espace pionnier grâce au développement massif du mobile money, qui permet à des millions de personnes d'effectuer des transactions financières sans compte bancaire classique. Dans le secteur de la santé, les technologies numériques facilitent l'essor des soins à distance, des consultations médicales en ligne et même l'utilisation de drones pour acheminer des médicaments ou des poches de sang vers des zones enclavées. En agriculture, les plateformes numériques permettent aux producteurs d'accéder aux prévisions météorologiques, aux informations sur les prix des marchés et à des conseils techniques en temps réel afin d'améliorer les rendements et de mieux anticiper les risques climatiques. Ces innovations montrent que les technologies numériques constituent aujourd'hui des leviers stratégiques pour répondre à des défis structurels du continent. Ainsi, en répondant à des besoins essentiels des populations, ces technologies acquièrent une véritable utilité sociale et contribuent, dans le même temps, à redonner un sens concret à l'idée de progrès.

28 Mbembe, Achille. 2023. La communauté terrestre. Paris : La Découverte.

29 Sruti Bandyopadhyay et Juan Pablo Guerrero Amparan. 2025. « Comment les GovTech réinventent la lutte contre la corruption », World Bank Blog (Opinions), 27 mars, <https://blogs.worldbank.org/fr/voices/govtech-reinventent-lutte-contre-corruption>.

Les technologies offrent des possibilités innovantes de gestion des données publiques. L'IA et les *big data* permettent de produire des *insights* exploitables à partir de grands ensembles de données liées à la démocratie en Afrique. En analysant les tendances de l'opinion publique, l'activité sur les réseaux sociaux et les politiques publiques, les décideurs pourraient obtenir des informations précieuses pour éclairer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes ainsi que les efforts de plaidoyer. L'IA permet aussi une meilleure analyse des litiges et une organisation plus efficace des audiences. Les plateformes d'e-justice et les initiatives d'*open data* facilitent l'accès gratuit à la jurisprudence, et contribue ainsi à réduire le manque d'information des citoyens en matière de droit. Par ailleurs, la mise en place d'une identité numérique souveraine aide à lutter contre l'usurpation d'identité et favorise l'inclusion des populations non bancarisées. L'impact de ces technologies peut être évalué à l'aide d'indicateurs concrets, comme la réduction des délais de traitement des dossiers, l'évolution du niveau de corruption perçu ou encore les classements d'organisations internationales.

Bien sûr, ces innovations ne sont pas sans risques. Elles soulèvent des questions importantes, notamment en matière de biais algorithmiques ou de protection de la vie privée. Ainsi, certains de ces enjeux sont aujourd'hui pris en compte par des cadres réglementaires (ayant de nombreuses limites) comme le Règlement général sur la protection des données (RGPD), ainsi que par des dispositifs appelés *sandbox* réglementaires. Ces derniers permettent aux entreprises de tester des innovations (*fintech*, IA, etc.) dans un environnement encadré et temporairement assoupli. Dans le monde de l'apprentissage, les formateurs se plaignent de plus en plus que les apprenants utilisent l'IA générative pour faire rédiger leurs devoirs à leur place. Cette plainte doit être prise au sérieux car il est désormais admis, dans le monde technoscientifique, que le recours permanent aux IA génératives désapprend aux apprenants à penser par eux-mêmes, uniformise la pensée et le langage, et porte ainsi le risque de ruiner la créativité humaine ainsi que la liberté de penser.

Concernant les défis agricoles, il est établi que nos sociétés sont très fragiles et qu'il suffirait de quelques jours sans nourriture pour que l'ordre social se dégrade rapidement. On considère ainsi qu'il n'y a pas d'État de droit stable sans sécurité alimentaire, et que celle-ci est plus que jamais menacée par le contexte mondial de changement climatique et d'incertitude géopolitique mettant en péril les flux globaux de matières premières et de productions agricoles. Dans ce contexte, les avancées technologiques dans le domaine de l'IA appliquée au vivant constituent toutefois un immense espoir pour sécuriser une productivité agricole locale durable. En France, le consortium de recherche interinstitutionnel PRECURSOR<sup>30</sup> développe des méthodes d'IA pour mieux comprendre comment les gènes des plantes sont régulés. L'objectif est d'analyser la façon dont ces gènes contrôlent la croissance des plantes et leur adaptation à l'environnement. Mieux comprendre ces mécanismes permet ensuite d'améliorer les cultures, par exemple en sélectionnant de meilleures variétés, en utilisant des techniques de modification génétique ou en mettant en place des pratiques agricoles plus adaptées et durables.

---

30 Nous remercions Mikaël Lucas de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) d'avoir partagé avec nous cette initiative scientifique innovante sur l'importance des technologies dans le domaine de l'agronomie et son lien avec l'État de droit et la sécurité matérielle. Voir le projet PRECURSOR : <https://digitbio.hub.inrae.fr/thematiques/predire/consortium-precursor-2024-2025>

Toujours dans cette perspective, le développement et la diffusion des technologies de séquençage massif depuis les années 2010 ont transformé la recherche dans de nombreux domaines comme la génomique, la médecine ou encore les sciences de l'environnement. Ces technologies ont permis des avancées majeures en matière de santé, d'alimentation, de justice et de protection de l'environnement. En médecine, par exemple, elles rendent possible l'identification de certains cancers, mais elles ont aussi joué un rôle central lors de la pandémie de Covid-19, en permettant d'analyser très rapidement le virus et de concevoir en un temps record des prototypes de vaccins à ARN messenger adaptés à ses évolutions. Au-delà du domaine médical, ces technologies contribuent également à renforcer la sécurité alimentaire en aidant à identifier des gènes de résistance chez les plantes, utiles face au changement climatique et aux maladies. Elles permettent aussi de mieux suivre la résistance aux antibiotiques dans une approche globale dite « *One Health* », en reliant les données issues de l'environnement, des élevages et des hôpitaux pour mieux adapter les politiques de santé publique. Elles offrent une compréhension plus fine de la biodiversité, non seulement en identifiant les espèces présentes dans un milieu, mais aussi en évaluant leur capacité d'adaptation et leur résilience face aux changements futurs. Ainsi, le séquençage au moyen des technologies a profondément amélioré notre connaissance du vivant et permet de mieux orienter les décisions publiques<sup>31</sup>.

Aujourd'hui, il est essentiel de passer d'un contexte marqué par des inégalités d'accès aux technologies à un modèle où celles-ci génèrent des bénéfices concrets, tels que la croissance économique verte, l'amélioration des services publics, l'inclusion financière, la transparence et l'innovation. Cela signifie qu'il ne suffit pas de donner accès aux technologies. Il faut aussi que cet accès se traduise par des effets positifs, réels, mesurables et durables, pour les individus comme pour les sociétés. Certains mécanismes permettent déjà de rendre cette ambition possible. Dans le domaine de l'inclusion financière, des *fintech* se développent rapidement et deviennent de plus en plus courantes, y compris dans les zones rurales. Dans les secteurs de l'éducation et de la santé, des innovations comme les *edtech* et les *healthtech* se déploient un peu partout. Du côté de la production, l'Internet des Objets (IoT) et l'IA commencent à transformer l'agriculture et les industries émergentes en Afrique. Sur le plan entrepreneurial, on observe une multiplication des incubateurs numériques et des initiatives d'*open innovation*, qui contribuent à faire émerger une véritable économie des plateformes. Cependant, des actions fortes sont nécessaires pour que l'ensemble des potentialités de ces technologies soit véritablement mis au service de l'État de droit et de la sécurité matérielle.

### **3. Recommandations pour une stratégie continentale du numérique**

#### **3.1 Constitutionnaliser les droits et devoirs numériques des citoyens**

Les États africains gagneraient à constitutionnaliser les droits et les devoirs numériques afin de garantir un cadre juridique stable, cohérent et protecteur face à la transformation rapide des sociétés par les technologies. Une telle constitutionnalisation permettrait de

---

31 Nous remercions François Sabot de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) d'avoir partagé avec nous cette initiative scientifique innovante autour de ce que les technologies de séquençage massif permettent de faire dans le domaine de la santé, de l'alimentaire et de l'environnement.

reconnaître explicitement des droits fondamentaux liés à l'environnement numérique, notamment le droit à la protection des données personnelles, le droit à la vie privée, le droit à l'accès équitable aux services numériques et le droit à la transparence algorithmique. Elle établirait également des devoirs clairs pour les acteurs publics et privés, en matière de sécurité des systèmes, de non-discrimination algorithmique et de responsabilité dans le traitement des données. Les devoirs numériques des citoyens consistent quant à eux à adopter un usage responsable des technologies, à respecter la vie privée et les données d'autrui, et à contribuer à la sécurité des espaces numériques en évitant les comportements frauduleux ou malveillants. Ils impliquent également un usage critique de l'information afin de limiter la désinformation et de préserver la qualité du débat public en ligne. En inscrivant ces principes au niveau constitutionnel, les États renforceraient la hiérarchie des normes et assureraient une protection durable contre les dérives potentielles liées aux technologies émergentes. Cette démarche contribuerait ainsi à consolider l'État de droit numérique, à renforcer la confiance des citoyens dans les institutions et à encadrer de manière démocratique les transformations induites par l'IA et les infrastructures de données.

### **3.2 Établir un cadre d'éthique numérique et de cybersécurité**

Les pays africains doivent impérativement mettre en place un cadre éthique et de cybersécurité solide afin de sécuriser le développement et l'usage des technologies numériques. Concrètement, cela implique l'adoption d'une loi nationale sur l'IA, inspirée du modèle de l'*EU AI Act*, qui fixe des obligations strictes pour les concepteurs et utilisateurs d'IA, garantit la transparence des algorithmes, limite les biais discriminatoires et encadre l'usage des données sensibles. Suivant cette logique, l'État doit introduire des normes nationales de cybersécurité basées sur ISO 27001 pour les institutions publiques et les opérateurs privés, afin de sécuriser les infrastructures numériques critiques et prévenir les intrusions malveillantes. Ce double cadre, juridique et normatif, constitue un socle pour renforcer la confiance des populations dans les services numériques tout en soutenant l'innovation technologique de manière responsable. Pour que ce cadre soit réellement efficace, il doit être soutenu par une gouvernance transparente et des mécanismes de contrôle rigoureux. Les autorités doivent prévoir un budget suffisant pour la formation d'experts en cybersécurité, la mise à niveau des systèmes d'information publics et la sensibilisation des citoyens aux bonnes pratiques numériques. La protection des infrastructures numériques doit être pensée comme une extension de la sécurité matérielle. Ainsi, il faut garantir que les hôpitaux, écoles, réseaux d'eau et services publics ne soient pas vulnérables aux cyberattaques. En combinant régulation éthique, cybersécurité et contrôle étatique, les pays africains peuvent construire un environnement numérique sûr et inclusif, capable de soutenir un développement durable.

### **3.3 Investir dans des infrastructures de connectivité sécurisées et souveraines**

Les pays africains doivent, en priorité, investir massivement dans les infrastructures critiques de connectivité afin de renforcer à la fois leur souveraineté numérique et la sécurité matérielle de leurs populations. Cela implique qu'ils doivent développer une maîtrise des couches physiques (câbles sous-marins, satellites et data centers) et logicielles (systèmes d'exploitation, cloud, etc.). Suivant la logique du *last miles*, le déploiement de la fibre optique et de la 5G dans au moins 100 % des zones urbaines et 80 %

des zones rurales constitue un impératif stratégique pour réduire la fracture numérique et soutenir le développement économique inclusif. Ces investissements doivent être planifiés dans le cadre de décisions publiques clairement encadrées par l'État de droit, avec des appels d'offres transparents, un contrôle rigoureux des opérateurs privés et la mise en place de régulations garantissant l'accès équitable aux services. L'objectif est de créer un réseau résilient, capable de soutenir les services essentiels tels que la santé connectée, l'éducation à distance et les systèmes de sécurité publique, tout en limitant les vulnérabilités aux cyberattaques ou aux défaillances techniques. Par ailleurs, ces initiatives doivent s'accompagner d'une stratégie de sécurisation physique et institutionnelle des infrastructures. La fibre optique et les antennes 5G représentent aujourd'hui des biens critiques dont la protection relève d'une responsabilité Étatique directe. Il s'agit de prévenir les sabotages, les intrusions ou l'appropriation par des acteurs étrangers pouvant compromettre la sécurité nationale. Les investissements doivent donc intégrer des normes strictes de sécurité et de cybersécurité, ainsi que des mécanismes de maintenance régulière, tout en étant associés à des formations locales pour garantir l'entretien et la gestion souveraine des réseaux.

### **3.4 Repenser les chaînes matérielles du numérique en Afrique**

Il est également nécessaire de repenser les modes de production, de recyclage et de réutilisation des matériaux informatiques, en rupture avec le modèle actuel fondé sur l'extraction intensive et les dynamiques conflictuelles. À titre d'exemple, les conflits dans l'est de la République démocratique du Congo s'inscrivent en partie dans des logiques de contrôle de territoires riches en ressources stratégiques, telles que le cobalt, dont l'extraction alimente l'industrie mondiale des technologies numériques, notamment la production de téléphones portables. La prise en compte de cette dimension matérielle et géopolitique est essentielle pour penser un activisme africain des technologies, de l'information et des infrastructures. Un tel militantisme doit articuler, dans une même analyse, les enjeux d'extraction industrielle et de déstabilisation politique, en reconnaissant leur imbrication dans la configuration des démocraties contemporaines. Dès lors, la réflexion sur les matériaux utilisés dans les dispositifs numériques doit ouvrir la voie à des modes de production alternatifs, plus durables et politiquement responsables.

### **3.5 Promouvoir un numérique ouvert, éthique et respectueux des données citoyennes**

Les outils informatiques, ainsi que les acteurs qui les produisent, doivent respecter cet impératif fondamental de la durabilité afin que les technologies soient réellement au service de la démocratie. À cet égard, le mouvement de l'informatique libre, depuis les années 1970, s'est attaché à formuler plusieurs principes essentiels, parmi lesquels le respect de la vie privée et la neutralité de l'Internet, impliquant des pratiques responsables dans le partage des données des citoyens. Dans le même esprit, le mouvement des données ouvertes, appliqué aux services publics, préconise que les importantes quantités de données produites par les gouvernements soient rendues accessibles non seulement aux institutions publiques, mais aussi aux citoyens, aux chercheurs et à la société civile. Une telle ouverture permet de redistribuer les capacités d'analyse, de calcul et d'innovation, en donnant aux citoyens eux-mêmes la possibilité d'exploiter ces données pour produire des connaissances et contribuer, par le bas, à l'amélioration des conditions de vie collectives.

### 3.6 Lancer un programme massif de formation numérique

Les pays africains devraient mettre en œuvre un programme massif de formation aux technologies numériques afin de former plusieurs milliers de personnes, en faisant de la littératie numérique une compétence fondamentale au même titre que lire, écrire et calculer. Cette orientation stratégique vise à renforcer à la fois la souveraineté technologique des États et la résilience économique des populations. Les formations devraient couvrir un large spectre de compétences, allant du développement logiciel et de l'analyse de données à l'IA et à la cybersécurité, tout en intégrant des modules consacrés à l'éthique numérique et à la protection des données. Leur mise en œuvre gagnerait à s'appuyer sur des partenariats entre universités, centres de recherche et acteurs technologiques publics et privés, locaux comme internationaux, afin d'assurer la qualité des contenus et leur adéquation avec les besoins du marché du travail. Des expériences menées dans plusieurs contextes montrent d'ailleurs que de telles politiques peuvent produire des effets significatifs sur l'emploi des jeunes et l'innovation locale, lorsqu'elles sont correctement financées et évaluées.

Dans cette perspective, le programme doit être intégré à une stratégie nationale de développement numérique encadrée juridiquement, avec un financement public conséquent et un dispositif rigoureux de suivi-évaluation assuré par des institutions indépendantes. La sécurisation des dispositifs de formation, notamment via des infrastructures de connectivité fiables et des plateformes numériques robustes, constitue également un enjeu central pour garantir la continuité pédagogique et la protection des données des apprenants.

Le numérique peut également aider à la construction de l'État de droit grâce à la formation numérique. Ainsi, il apparaît tout aussi nécessaire de repenser les contenus d'éducation au numérique et à la démocratie. Cela implique la production de ressources pédagogiques accessibles comme les MOOC (Massive Open Online Courses), incluant des modules didactiques sur les principes démocratiques, traduits dans les langues nationales afin d'en favoriser l'appropriation par les populations. Cette démarche devrait également valoriser les expériences démocratiques africaines en mettant en lumière des pratiques locales ainsi que des figures historiques ou contemporaines de la défense des libertés, notamment à travers des web-séries et des web-documentaires consacrés aux « héros démocratiques » du continent. Les activités de la Fondation de l'Innovation pour la Démocratie autour du MOOC « Vers une démocratie substantive », lancé en 2025, constituent un bon exemple à suivre et à intensifier. Elle s'inscrit dans sa volonté de construire un écosystème d'apprentissage en ligne, comprenant des cours sélectionnés, des webinaires et des supports pédagogiques, afin de permettre aux individus et aux communautés de s'engager plus efficacement dans la démocratie.

### 3.7 Instituer un Conseil national du numérique

La création d'un Conseil national du numérique, rattaché directement au plus haut niveau de l'État constitue un levier stratégique pour coordonner la transformation numérique et garantir que les politiques publiques s'inscrivent dans une logique de développement inclusif et durable. En regroupant experts techniques et scientifiques, élus locaux, représentants des secteurs public et privé, ainsi que membres de la société civile, ce conseil agit comme un organe consultatif et décisionnel central, capable de définir des orientations claires sur la cybersécurité, la régulation des plateformes,

la protection des données personnelles et l'extension de l'accès aux technologies numériques. Son rattachement au sommet de l'État lui confère une légitimité et une autorité institutionnelle qui permettent de surmonter les cloisonnements administratifs et de s'assurer que les initiatives numériques s'alignent sur les objectifs de gouvernance et d'État de droit. Le Conseil national du numérique peut devenir un moteur d'innovation et d'inclusion sociale. En pilotant des projets phares tels que le déploiement de l'internet à haut débit dans les zones rurales, le soutien aux start-ups locales ou la formation aux compétences numériques, il contribue directement à améliorer les conditions matérielles des populations (voir *L'Agora* en bas). Qui plus est, il sert de plateforme pour anticiper et réguler les risques liés aux technologies émergentes, et assurer un équilibre entre innovation, sécurité et protection des droits des citoyens.

### 3.8 Renforcer les stratégies nationales d'IA

Bien que l'Union africaine ait adopté en 2024 une Stratégie continentale sur l'IA, il est crucial que chaque pays africain élabore ou mette à jour sa propre stratégie nationale d'IA, en tenant compte des spécificités locales et des évolutions rapides de la technologie. Bien que certains pays<sup>32</sup> ont déjà initié des stratégies nationales d'IA, celles-ci doivent être révisées régulièrement pour intégrer les innovations émergentes telles que l'apprentissage automatique avancé, l'analyse de données massives ou les systèmes d'IA générative. Une telle stratégie devrait inclure des objectifs clairs en matière de formation de talents, de recherche appliquée et de partenariats internationaux. Elle devrait s'assurer que le développement technologique contribue à des priorités nationales comme l'emploi, l'agriculture intelligente, la santé numérique ou la sécurité urbaine. L'adaptation continue est essentielle pour éviter que les politiques publiques restent en décalage avec les capacités technologiques disponibles et pour garantir que les pays puissent tirer parti des opportunités offertes par l'IA tout en minimisant les risques liés à la souveraineté numérique. Cette stratégie nationale d'IA doit être soutenue par une politique numérique cohérente et robuste. Cela implique l'adoption de lois-cadres pour réguler l'usage des données, la protection de la vie privée, la cybersécurité, l'éthique de l'IA et favoriser en même temps l'innovation locale. Cela implique aussi d'adopter une gouvernance de l'IA qui ne dégrade pas l'interface citoyenne. Ces pays devraient également allouer un budget dédié à cette politique numérique, représentant au moins 1 % du PIB, afin de financer les infrastructures numériques, les centres de recherche et les programmes de formation. Des exemples concrets existent où des pays comme la Côte d'Ivoire et le Cameroun prévoient d'investir dans des centres d'innovation numérique et des initiatives de formation à l'IA pour les jeunes, tandis que d'autres ont lancé des plans nationaux pour le développement de l'IA appliquée aux services publics et à l'industrie. En combinant une stratégie nationale actualisée avec un cadre légal et financier solide, les pays africains peuvent créer un écosystème numérique autonome et compétitif, capable de répondre aux défis technologiques mondiaux.

### 3.9 Adopter les outils de gouvernance : Knowledge Graphs, FAIR data, IA explicable

Le premier de ces outils est constitué par les *Knowledge Graphs*, qui renforcent la transparence et la redevabilité des décisions publiques en intégrant des données

---

32 Voir Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Ghana, Kenya, Lesotho, Mauritanie, Namibie, Rwanda, Sénégal, Zambie, etc

hétérogènes dans des architectures interopérables et traçables. En facilitant la documentation et l'audit des processus décisionnels, ils améliorent la transparence institutionnelle et la capacité de contrôle des citoyens comme des autorités indépendantes. Leur déploiement au sein d'infrastructures nationales de données publiques stratégiques apparaît ainsi comme une priorité. Le deuxième outil repose sur l'adoption des principes FAIR (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable), qui favorisent la maîtrise locale, la valorisation et la réutilisation des données produites nationalement. En réduisant les asymétries d'information et en renforçant la souveraineté informationnelle, ces principes contribuent à une prise de décision publique plus équitable et plus autonome. Troisièmement, l'IA explicable constitue un levier essentiel pour renforcer la légitimité des décisions publiques automatisées. En rendant compréhensibles et justifiables les décisions algorithmiques, notamment lorsqu'elle est couplée à des graphes de connaissances, elle favorise la confiance des citoyens et la contestabilité des décisions administratives. Enfin, le renforcement de l'État de droit numérique exige un cadre normatif robuste de gouvernance des données. Fondé sur la traçabilité, les standards ouverts et des garanties juridiques adaptées, un tel cadre permet d'encadrer les usages des données, de prévenir les abus et de protéger les droits fondamentaux dans l'environnement numérique<sup>33</sup>.

### 3.10 Mettre en place un tableau de bord national de KPI et le Substantive Democracy Index

La mise en place d'un tableau de bord national annuel des dix indicateurs clés de performance ou KPI (Key Performance Indicators) constitue une mesure concrète pour évaluer l'efficacité des politiques publiques visant à consolider l'État de droit et à améliorer les conditions de vie des populations. En regroupant des indicateurs tels que le taux de pénétration d'internet, l'indice de corruption, le pourcentage du PIB lié au numérique ou encore l'accès à l'éducation et aux services de santé numériques, ce tableau de bord permet d'obtenir une vision synthétique mais précise des progrès réalisés. Il sert d'outil de suivi pour les décideurs politiques, d'instrument de transparence qui offre aux citoyens et aux institutions de contrôle la possibilité de mesurer l'impact concret des réformes sur la gouvernance et la qualité de vie. Au-delà de sa fonction de suivi, le tableau de bord favorise une approche stratégique de la transformation numérique et du renforcement des institutions. En confrontant régulièrement les résultats à des objectifs précis, les gouvernements peuvent ajuster leurs politiques, identifier les secteurs où des investissements supplémentaires sont nécessaires et prioriser les actions qui génèrent des retombées socio-économiques directes. Par exemple, un faible taux de pénétration internet combiné à un PIB numérique encore marginal signalera la nécessité de déployer davantage d'infrastructures et de formations numériques. Ainsi, ce dispositif devient un outil d'aide à la décision promouvant une culture de gouvernance basée sur la donnée et l'efficacité. En complément de cet outil, il serait utile d'instituer un baromètre de la démocratie substantive (*Substantive Democracy Index*). Ce baromètre serait un instrument destiné à évaluer la santé des systèmes démocratiques en Afrique. Il irait au-delà de la simple mesure des processus électoraux et permettrait d'examiner la profondeur de la démocratie à partir d'indicateurs à construire.

---

33 Nous remercions Pierre Larmande, Directeur de recherche, IRD (France). UMR DIADE d'avoir partagé avec nous cet argument sur les instruments de gouvernance tels que Knowledge Graphs, FAIR data, IA explicable et leur mobilisation pour le renforcement de l'État de droit.

### 3.11 Généraliser l'identité numérique universelle

Les pays africains doivent généraliser de l'identité numérique pour l'ensemble de leurs citoyens suivant le principe des Nations Unies du *Leave No one Behind* (LNOB). Une identité numérique universelle permettrait de sécuriser l'accès aux services publics essentiels et réduire les risques de fraudes et d'usurpation d'identité. Concrètement, cela implique le déploiement de plateformes sécurisées et interopérables, la délivrance de cartes ou d'identifiants numériques fiables, et la mise en place de procédures biométriques ou cryptographiques robustes pour garantir l'authenticité des données. Des exemples pratiques existent de numérisation des registres de population, qui montrent qu'une identité numérique bien conçue facilite l'inclusion citoyenne et financière. La généralisation de l'identité numérique doit être soutenue par un cadre légal solide garantissant le respect de la vie privée, la protection des données personnelles et la non-discrimination, conformément aux principes de l'État de droit. Les gouvernements doivent prévoir un budget dédié pour financer l'infrastructure numérique d'identification, la formation du personnel et la sensibilisation des populations. Il est également essentiel de soutenir les entreprises africaines locales qui font dans l'identification, souvent de taille plus réduite que les acteurs transnationaux. Leurs capacités doivent être valorisées et soutenues, particulièrement dans la construction d'une infrastructure d'identification souveraine. Cela permettrait en outre de développer des bases de données nationales hébergées sur le territoire et placées sous le contrôle des autorités ministérielles nationales.

### 3.12 Construire des alliances technologiques gagnantes

Les pays africains gagneraient à démultiplier leur influence numérique en nouant des partenariats internationaux stratégiques, à commencer par l'adhésion à la «*Digital Public Goods Alliance*», une plateforme qui promeut le partage ouvert de technologies numériques essentielles et de solutions logicielles pour le développement durable. Cette adhésion permettrait aux États d'accéder à des outils numériques éprouvés, de bénéficier de bonnes pratiques en matière de sécurité et d'interopérabilité, et de contribuer à un écosystème mondial de biens numériques publics. Concrètement, cela se traduirait par l'intégration de plateformes éducatives *open source*, de systèmes de santé connectés ou de solutions d'administration électronique directement dans les politiques publiques locales, avec l'assurance que ces outils respectent les standards éthiques. L'adhésion à une telle alliance ouvre la voie à des synergies avec d'autres acteurs et favorise une innovation rapide. Toujours dans cette logique, les pays africains doivent conclure des accords bilatéraux avec des leaders technologiques qui ont fait de la gouvernance numérique un pilier de l'État moderne. Ces partenariats peuvent aller de la co-création de plateformes publiques numériques à la formation de talents spécialisés et au transfert de savoir-faire technologique. Cela pourrait se traduire par des programmes conjoints d'identités numériques sécurisées, de *smart cities* ou de services financiers inclusifs, adaptés aux réalités locales.

### 3.13 Déployer des sandboxes réglementaires sectoriels pour une innovation numérique

Les pays africains doivent lancer, sans délai, trois *sandboxes* réglementaires ciblées dans la *fintech*, l'IA judiciaire et la valorisation des données publiques afin de stimuler l'innovation tout en garantissant le respect de l'État de droit et la protection des citoyens. Les *sandboxes* réglementaires (ou «bacs à sable réglementaires») sont des

dispositifs expérimentaux mis en place par les autorités de régulation pour permettre aux entreprises de tester des innovations dans un cadre contrôlé, avec des règles temporairement adaptées mais sous supervision publique. Dans le domaine de la *fintech*, un *sandbox* faciliterait le développement de services financiers inclusifs, tels que le paiement mobile ou le microcrédit, et limiterait les risques de fraudes et d'exclusion financière. Pour l'IA judiciaire, un espace réglementaire permettrait de tester des outils d'analyse prédictive et d'automatisation des procédures, et de veiller à ce que ces systèmes respectent les principes de transparence, d'équité et de non-discrimination. Quant aux données publiques, un *sandbox* offrirait un cadre sécurisé pour exploiter les informations gouvernementales, favoriser l'innovation dans les services publics tout en protégeant la vie privée des citoyens et en préservant la souveraineté numérique des États. La mise en œuvre de ces *sandboxes* doit s'accompagner d'une gouvernance stricte et de mécanismes clairs de contrôle et d'évaluation. Les autorités publiques doivent définir des critères précis d'accès, de suivi et de validation des projets expérimentaux, avec des rapports réguliers sur les impacts économiques, sociaux et juridiques. Un tel encadrement garantit que l'innovation ne se fait pas au détriment de la sécurité matérielle et juridique des populations, mais contribue au renforcement de l'État de droit. De plus, ces espaces réglementaires doivent être intégrés dans une stratégie nationale plus large de transition numérique, avec des budgets dédiés, des partenariats publics-privés et des programmes de formation pour les experts locaux.

### **3.14 Créer un fonds souverain numérique pour financer l'innovation**

Les pays africains devraient créer de toute urgence, suivant un peu ce que fait le *African Guarantee Fund*, un fonds souverain numérique dédié au soutien des startups *deeptech*, avec des ressources initiales de plusieurs milliers de dollars pour chaque projet ou initiative sélectionnée. Ce fonds servirait à financer des innovations dans des domaines tels que l'IA, la robotique, la cybersécurité, l'IoT et les technologies quantiques ; et garantirait que les investissements restent sous contrôle national et contribuent à la souveraineté numérique. Concrètement, ce fonds pourrait soutenir le prototypage de nouvelles technologies, l'acquisition de matériel spécialisé, la formation de talents locaux et la participation à des programmes d'incubation et d'accélération. Pour maximiser l'efficacité du fonds, sa gouvernance doit être transparente avec des comités d'experts indépendants chargés de sélectionner les projets selon des critères clairs de faisabilité technologique, d'impact économique et de sécurité des données. Une partie des ressources pourrait être dédiée à des projets collaboratifs entre startups locales et institutions publiques ou universitaires, afin de renforcer l'écosystème *deeptech* national et de favoriser le transfert de compétences. Aussi, le fonds devrait être conçu comme un instrument de long terme, avec des mécanismes de suivi et d'évaluation précis pour mesurer le retour sur investissement en termes de création d'emplois et de développement socio-économique. Une telle approche garantit que les startups *deeptech* deviennent des piliers d'un développement technologique souverain et durable sur le continent.

### **3.15 Promouvoir une Agora panafricaine du numérique**

L'Afrique se distingue par sa capacité d'innovation dans les technologies numériques de gouvernement. Qu'il s'agisse des statistiques publiques, de l'État civil, des technologies électorales ou des plateformes de suivi de l'action publique, le continent apparaît comme un laboratoire d'expérimentation, dont plusieurs solutions sont aujourd'hui reprises au

niveau international. On assiste dans certains secteurs à un véritable *leapfrogging*, c'est-à-dire à des bonds rapides qui diffèrent des cheminements classiques observés dans d'autres contextes. À partir de ce moment, une question se pose : comment respecter les standards internationaux tout en développant une approche propre du numérique ? Au-delà des stratégies nationales de transformation digitale, il est essentiel de renforcer les capacités d'innovation déjà présentes en Afrique et de les orienter vers une réforme plus large des modèles numériques. Cela passe notamment par la promotion de dispositifs de participation citoyenne dans la conception et l'évaluation des technologies. L'innovation ne doit pas concerner uniquement les outils techniques, mais aussi les processus par lesquels les citoyens, les experts, les chercheurs, les administrations et la société civile participent à leur élaboration. Des initiatives comme celles portées par la Fondation de l'innovation pour la démocratie montrent déjà l'importance de ces espaces hybrides de dialogue.

Il est ainsi recommandé que chaque grand projet institutionnel lié au numérique soit accompagné dès sa conception d'un dispositif structuré de participation démocratique. Ces espaces de discussion permettent de recueillir les critiques, d'identifier les risques et d'améliorer les solutions de manière continue. Ils jouent un rôle essentiel pour garantir que les technologies répondent réellement aux besoins sociaux. C'est tout le travail de traduction des technologies au contexte dont il est question à ce niveau. La traduction appelle aussi à des choix sociaux singuliers, à des postures politiques fortes et à une invention de nouvelles cultures. Dans ce processus, les sciences humaines et sociales (SHS) occupent une place centrale. Elles permettent d'identifier les acteurs concernés, y compris ceux souvent exclus des processus d'innovation, et de construire des espaces de dialogue entre citoyens, administrations et experts techniques. Elles agissent ainsi comme des médiatrices entre les institutions et la société, en rendant visibles les enjeux sociaux, politiques et culturels liés au numérique. Cette approche suppose cependant d'adapter les rythmes de l'innovation technologique. Il s'agit de construire un numérique plus progressif, plus réfléchi et plus attentif aux réalités sociales, plutôt qu'un modèle uniquement guidé par la vitesse du marché ou la course technologique. Cela peut contribuer à définir une voie africaine de l'innovation numérique, fondée sur l'équilibre entre inclusion, souveraineté et innovation.

Concrètement, il faut ouvrir les portes aux chercheurs afin qu'ils puissent fournir des analyses et des descriptions ethnographiques de ce qui se joue lors du développement et de l'adoption des outils numériques et des infrastructures étatiques, tels que les sites de gouvernement électronique. Le regard critique des chercheurs permet de mettre en lumière les implications des choix technologiques, en les inscrivant comme des éléments à part entière de la vie démocratique et de la qualité de la vie en société. Par ailleurs, les citoyens doivent être en mesure de comprendre les choix relatifs, par exemple, aux machines à voter, les conditions historiques de leur développement, les relations internationales qu'ils impliquent, ainsi que les modalités de collaboration entre l'État et les fournisseurs publics et privés de technologies. Ils doivent pouvoir participer à la délibération sur les choix d'infrastructures publiques. En effet, la délibération démocratique ne peut se limiter à la sélection des représentants politiques ; elle doit s'étendre à l'architecture même des dispositifs qui structurent l'action publique.

Enfin, cette dynamique doit être articulée avec les autres priorités stratégiques, notamment la valorisation des ressources naturelles, la réforme des institutions politiques et le renforcement des coopérations internationales. Elle peut aussi se

traduire concrètement par le financement de projets d'IA pour les langues locales, le développement de fournisseurs d'accès internet nationaux couvrant les zones rurales, ou encore la création de *fablabs* publics pour soutenir l'innovation locale. Ainsi, l'objectif est de construire des dispositifs durables d'écoute, de critique et de co-construction des technologies. La Fondation de l'innovation pour la démocratie peut jouer un rôle important dans la structuration et l'accompagnement de ces initiatives.

## 04

# Femmes, démocratie et transformation des rapports de pouvoir

Awa Diop

### Résumé

Ce chapitre met en évidence le caractère **structurel, historique et multidimensionnel des inégalités de genre en Afrique**, qui touchent des domaines essentiels comme l'éducation, l'emploi, la santé, la participation politique et l'accès aux droits. Bien que les femmes aient parfois occupé des positions importantes avant la colonisation, les transformations historiques, notamment coloniales, ont renforcé des systèmes patriarcaux durables. Aujourd'hui encore, ces inégalités se manifestent par une forte précarité économique (notamment dans le secteur informel), un accès limité aux ressources et aux services essentiels, ainsi qu'une exposition accrue aux violences. Malgré certaines avancées, notamment en matière de représentation politique, ces progrès restent insuffisants en raison de normes sociales persistantes et d'un manque d'action efficace des institutions publiques.

Le texte souligne les **limites des démocraties africaines**, souvent réduites à une dimension formelle (élections, institutions), sans garantir une égalité réelle entre les citoyens. Il existe un décalage important entre les droits inscrits dans les lois et leur application concrète, ce qui empêche les femmes d'exercer un véritable pouvoir. Cette situation est aggravée par des contextes de crise (conflits, pauvreté), des résistances culturelles et religieuses, ainsi que par la montée de mouvements anti-genre. Les violences, les intimidations et les obstacles à la participation politique contribuent également à marginaliser les femmes, révélant une démocratie incomplète incapable de transformer en profondeur les rapports de pouvoir.

Face à ces constats, le chapitre propose de **repenser la démocratie à partir des femmes**, en construisant une démocratie féministe plus inclusive et substantielle. Cela implique non seulement de renforcer les droits et la protection des femmes, mais aussi de transformer les structures sociales, politiques et économiques qui produisent les inégalités. Les recommandations insistent sur la nécessité de réformes juridiques, de politiques publiques sensibles au genre, de financements adéquats, ainsi que sur le rôle central des mobilisations féministes et des alliances sociales. En définitive, promouvoir les droits des femmes apparaît comme une condition essentielle pour construire des sociétés plus justes, égalitaires et véritablement démocratiques.

### Introduction générale

Les inégalités de genre qui sont à l'œuvre dans les sociétés africaines contemporaines demeurent multiformes et systémiques, avec des implications profondément interconnectées et cumulatives. Elles s'illustrent principalement dans les domaines économique, éducatif, politique et culturel. Selon les pays, certaines singularités

peuvent se dégager, traduisant des contextes historiques et sociaux spécifiques, mais plusieurs tendances sont communes à l'échelle du continent. Nous pouvons citer entre autres des déséquilibres relatifs à l'éducation, l'alphabétisation, l'accès à l'emploi, au foncier, à des services de santé sexuelle et reproductive ainsi qu'à des dispositifs juridiques discriminants, qui participent à la reproduction des inégalités dans le temps.

Pour comprendre ces inégalités, il est nécessaire de les replacer dans une perspective historique. Avant la colonisation, les femmes occupaient souvent des positions centrales dans l'économie et la société, avec parfois un pouvoir politique et une influence sur les règles sociales, notamment dans certaines sociétés matrilineaires. La période coloniale a profondément modifié ces équilibres en imposant des structures patriarcales d'inspiration européenne, qui ont réduit la place des femmes dans plusieurs domaines. Après les indépendances, des politiques en faveur de l'égalité ont été mises en place, mais les inégalités persistent, montrant qu'elles sont à la fois durables et susceptibles d'évoluer sous l'effet des transformations sociales, économiques et politiques.

Ces inégalités dépendent à la fois des choix politiques des États et des normes sociales et culturelles. Leur réduction constitue donc un enjeu majeur pour les politiques publiques, notamment dans les États qui se réclament de l'État de droit et qui ont adopté des engagements internationaux en matière d'égalité, sans toujours les appliquer pleinement.

Dans ce contexte, la protection effective des droits des femmes, en particulier face aux violences systémiques, devient un indicateur important de la qualité démocratique. L'écart entre les principes démocratiques affichés et la réalité vécue par les femmes invite à repenser le fonctionnement des systèmes démocratiques. Il s'agit notamment d'intégrer pleinement les droits, les expériences et les revendications des femmes dans la vie politique, afin de construire des formes de démocratie plus inclusives. Cela conduit à s'interroger sur la capacité des femmes à transformer les rapports de pouvoir et à imaginer des modèles démocratiques plus équitables et durables.

## **Partie 1 — Constats, enjeux et défis**

### **1.1 Les inégalités de genre : une problématique structurelle durable**

Les inégalités de genre, profondément ancrées dans des facteurs institutionnels et nourries par des traditions séculaires, représentent un obstacle majeur à l'épanouissement des femmes ainsi qu'à leur pleine participation au développement socio-économique. Leur ancrage dans le contexte socio-culturel contribue par exemple à ce que les violences subies par les femmes ou certaines pratiques discriminatoires soient tolérées, justifiées et banalisées.

Cette tolérance sociale des violences et des discriminations ne relève pas uniquement de dynamiques culturelles : elle est également liée à des formes d'inaction ou de réponse partielle des institutions publiques, qui contribuent à leur reproduction. Ces violences sont multiformes et s'inscrivent dans un continuum : leur enchaînement renforce la vulnérabilité des femmes dans plusieurs domaines. Sur le plan de l'emploi par exemple, les femmes accèdent très largement à des emplois informels : près de 90 % des femmes qui exercent un emploi en Afrique subsaharienne évoluent dans le secteur

informel<sup>34</sup>. Ce qui les expose à la précarité et un manque de protection sociale tout en creusant les écarts de revenus entre hommes et femmes. En effet, l'égalité salariale n'est pas encore un acquis notamment dans l'économie informelle « où les écarts de revenus peuvent atteindre 20 à 30 % entre hommes et femmes, comme on le voit dans des pays comme la Côte d'Ivoire, le Sénégal ou la Guinée-Bissau »<sup>35</sup> (Nations unies, 2025). Par ailleurs, les femmes ont un accès limité aux moyens de production, à la propriété foncière et aux crédits.

Concernant les services sociaux essentiels, des déséquilibres inhérents aux systèmes sociaux, économiques et juridiques subsistent entre femmes et hommes par rapport à l'éducation, la santé ou encore la justice. Dans le domaine de l'éducation par exemple, les taux de scolarisation des filles ont certes connu des progrès significatifs dans plusieurs pays comme le Ghana, le Rwanda et le Sénégal mais l'analphabétisme constitue une préoccupation pour les femmes. À ce titre, l'Unesco<sup>36</sup> souligne qu'en Afrique subsaharienne, 38 % des femmes de plus de 15 ans sont analphabètes en 2023, contre 25 % des hommes. Pourtant, l'alphabétisation est considérée comme essentielle pour garantir l'accès à l'emploi, l'implication dans la vie économique, sociale et politique. Concernant la santé, les Africaines sont encore confrontées à des difficultés d'accès aux soins de qualité en particulier aux services de santé sexuelle et reproductive. À titre d'exemple, en 2017, « environ 58 millions d'Africaines en âge de procréer présentaient des besoins non satisfaits de contraception moderne »<sup>37</sup>. Aussi en 2023, environ 70 % des décès maternels mondiaux sont survenus en Afrique subsaharienne (Organisation Mondiale de la santé, avril 2025).

En matière d'effectivité des droits fondamentaux, les asymétries se maintiennent : les dispositifs juridiques comportant des inégalités de genre tardent à être réformés et les lois qui protègent les femmes contre les violences sont faiblement appliquées.

Dans le domaine de la participation politique, les femmes sont sous représentées au niveau des parlements, des gouvernements locaux, des postes exécutifs et des partis politiques. Selon le Baromètre 2024 « les femmes ne représentent qu'un quart des 13 057 parlementaires en Afrique dont 26 % dans les chambres basses et 21 % dans les chambres hautes du Parlement »<sup>38</sup> (Baromètre, PPF, 2024). Cette situation s'explique par une masculinisation persistante des fonctions politiques voire du leadership politique. Les femmes accèdent souvent difficilement à la direction des partis politiques et aux financements requis pour le fonctionnement de ces derniers. Également, l'espace politique (violences, format des systèmes électoraux, etc) fonctionne avec des logiques qui sont souvent défavorables aux femmes. Toutefois, des pays comme le Rwanda, l'Afrique du sud, l'Éthiopie et le Sénégal témoignent de progrès réalisés dans la

---

34 La situation des femmes dans les systèmes agro-alimentaires d'Afrique subsaharienne, FAO, AWARD et University of Greenwich, 2025.

35 L'Inégalité Salariale en Afrique de l'Ouest : Un Défi Persistant et des Solutions à Explorer, Nations Unies, 2025.

36 Observatoire des inégalités, Unesco, 2023

37 Guttmacher Institute, Vue d'ensemble : investir dans la contraception et la santé maternelle et néonatale en Afrique, Fiche d'Information, 2017.

38 Baromètre Afrique Deuxième édition, Institut International pour la Démocratie et l'assistance Electorale, 2024.

représentation féminine aux parlements. Ces pays affichent respectivement les taux de 61,25 %, 46,35 %, 38,76 % et 41,82 %<sup>39</sup>.

En outre, les violences institutionnelles, physiques, sexuelles, psychologiques, culturelles demeurent récurrentes et font partie du quotidien des femmes. Les féminicides, les violences domestiques ou encore les viols conjugaux ne sont pas inscrits dans un réel dispositif de prévention, sanction et réparation, ils sont traités sous l'ordre de l'évènementiel, de fait divers. L'absence de reconnaissance explicite du féminicide dans le droit pénal d'un pays comme le Sénégal, par exemple, traduit une difficulté à qualifier, à sanctionner et à prévenir ces violences. En Afrique du sud, où l'État a affiché ses réticences, la violence contre les femmes a été finalement déclarée « catastrophe naturelle » au regard des risques qu'elle engendre pour la sécurité des femmes et des filles. Au même moment, le Sénégal et le Kenya enregistrent des taux de féminicides en augmentation.

Cette banalisation institutionnelle tend à marginaliser ces actes et à en minimiser la gravité, alors même qu'ils constituent de graves atteintes aux droits humains ainsi qu'à la dignité des femmes et des jeunes filles. Par ailleurs, les blocages observés dans l'adoption de réformes juridiques favorables à l'égalité de genre ne relèvent pas toujours de contraintes strictement juridiques ; ils procèdent souvent de choix politiques, influencés par les réactions sociales — notamment celles des entrepreneurs moraux — et par la volonté de préserver certains équilibres politiques. Si les États disposent de leviers leur permettant de faire évoluer le cadre légal, qu'il s'agisse de la révision du Code de la famille, de la pénalisation du féminicide ou encore de l'encadrement de l'avortement médicalisé, ils ne les actionnent pas toujours, comme l'illustre l'exemple du Sénégal : l'État y tend à consulter, voire à anticiper, la position d'acteurs intermédiaires, en particulier les autorités religieuses, avant même de formuler une prise de position publique sur des questions telles que l'avortement médicalisé ou la réforme du Code de la famille.

Pourtant de nombreux pays africains sont entrés, pendant les années 90, dans un vaste mouvement de démocratisation à travers l'ouverture au pluralisme politique, la refonte institutionnelle ou encore la consolidation de la gouvernance et de l'État de droit, dans un contexte marqué par la fin de la guerre froide et les injonctions internationales en faveur de la démocratie. Cette dynamique de démocratisation, combinée à l'influence croissante des organisations internationales sensibles à la question de l'égalité femmes-hommes, a contribué à la mise en place de politiques favorables à l'égalité de genre (lois sur la parité et quotas électoraux), ainsi qu'à l'inscription progressive de ces enjeux dans les agendas publics nationaux.

Au lendemain des indépendances, les configurations politiques se caractérisaient souvent par des régimes à parti unique, voire autoritaires, limitant fortement les possibilités de participation politique, en particulier pour les femmes. Celles-ci se trouvaient marginalisées dans les sphères décisionnelles et assignées à des rôles traditionnels, le plus souvent cantonnées à des fonctions sociales ou communautaires peu reconnues sur le plan politique. Dans ce contexte, l'action des mouvements de femmes a joué un rôle déterminant : elle a contribué à déplacer les termes du débat

---

39 Olivier Noudjalbaye Dedingar, Afrique : participation mitigée des femmes en politique, 2024.

en portant les revendications féminines dans l'espace public et en impulsant des réformes politiques et juridiques. En rendant visibles des problématiques longtemps reléguées à la sphère privée, ces mobilisations ont permis de les inscrire comme de véritables enjeux politiques.

Si la démocratisation ne garantit pas en soi l'effectivité du principe d'égalité de genre, les régimes démocratiques peuvent néanmoins créer des conditions propices à des avancées politiques et juridiques en faveur de l'amélioration de la condition des femmes. Ils ouvrent notamment des espaces de participation, de mobilisation et de plaidoyer. À l'inverse, les contextes autoritaires ou marqués par des conflits tendent à fragiliser davantage la situation des femmes, voire à remettre en cause leurs droits, en restreignant les libertés publiques et en exacerbant des vulnérabilités déjà existantes, comme évoqué précédemment.

## **1.2 La démocratie formelle « inefficace » face à la lutte contre les inégalités de genre ?**

S'intéresser à ce qu'est la démocratie dans les États africains montre un écart considérable entre les principes attendus d'un État de droit et la réalité des politiques publiques, notamment en ce qui concerne la prise en compte des droits et des préoccupations des femmes. Cet écart n'est pas simplement conjoncturel : il est structurel, enraciné dans des interactions sociales, politiques et culturelles profondes. Analyser ces écarts revient à analyser la dichotomie entre une démocratie formelle et une démocratie substantive. La première fait référence aux élections et aux institutions démocratiques, à la liberté d'expression ou encore à la représentation formelle alors que la deuxième renvoie à une participation équitable, à la protection des droits et la dignité de tous les citoyens. Cette distinction ne relève pas uniquement d'un cadre théorique : elle permet d'éclairer les limites concrètes des systèmes démocratiques contemporains.

En effet, dans de nombreux contextes, la démocratie fonctionne principalement comme un ensemble de procédures et d'institutions, sans produire les transformations sociales attendues en matière d'égalité. Une démocratie substantive implique, au-delà des mécanismes électoraux et institutionnels, une redistribution effective du pouvoir, des ressources et des capacités d'agir. Elle suppose que les droits ne soient pas seulement reconnus, mais réellement accessibles, mobilisables et protégés dans la vie quotidienne des citoyens. Or, les inégalités de genre montrent précisément que cette condition est loin d'être remplie.

Dans ce cadre, la persistance des inégalités entre femmes et hommes ne peut être interprétée comme un simple retard ou un dysfonctionnement ponctuel. Elle révèle des structures profondes qui limitent la portée des dispositifs démocratiques. Les normes sociales, les hiérarchies de genre, les rapports de pouvoir informels et les résistances politiques contribuent à restreindre l'effectivité des droits, même lorsqu'ils sont formellement garantis. Ainsi, les femmes peuvent-elles être présentes dans les institutions, bénéficier de droits inscrits dans les textes ou participer aux processus électoraux, sans pour autant disposer d'un pouvoir réel de transformation. Cette situation met en évidence une forme de décalage entre inclusion formelle et participation effective, qui constitue l'un des principaux défis des démocraties contemporaines. Dès lors, interroger la démocratie à partir des inégalités de genre revient à poser une question centrale : dans quelle mesure les systèmes politiques sont-ils capables de transformer les rapports de pouvoir qui structurent les sociétés ? Tant

que cette transformation n'est pas engagée, la démocratie reste incomplète, car elle ne parvient pas à garantir une égalité réelle entre les citoyens.

- ▶ Une intégration difficile des enjeux d'égalité hommes/femmes dans les pays en situation de crise

Il apparaît que certains contextes sociaux et politiques ont un engagement limité pour construire des politiques publiques sensibles aux objectifs de genre et envisager des réformes démocratiques en ce sens, non pas uniquement par absence de volonté, mais aussi en raison de contraintes structurelles fortes liées à l'instabilité, à la fragilité institutionnelle et à la priorisation de réponses d'urgence. Parmi ces pays, nous pouvons citer le Mali, le Soudan du Sud, la Centrafrique, la Somalie, le Tchad, la République démocratique du Congo, qui sont soumis à des contextes de crise limitant le fonctionnement des services publics, l'accès à la justice, à la santé, l'application équitable des lois et la protection des citoyens, ce qui affaiblit la capacité des États à garantir les droits fondamentaux, y compris ceux des femmes.

Par exemple, au Soudan du Sud, le PIB par habitant<sup>40</sup> se situe autour de 488 dollars, la Somalie 813 dollars et le Mali 1301 dollars, illustrant des marges de manœuvre budgétaires extrêmement contraintes. Ces tendances peuvent laisser penser que les ressources publiques sont davantage dirigées vers des urgences sociales que des réformes structurelles, en particulier dans des contextes où la sécurité, la survie économique et la gestion des crises humanitaires mobilisent l'essentiel des capacités étatiques. Toutefois, cette priorisation des urgences tend aussi à reléguer les enjeux d'égalité de genre au second plan, alors même que les situations de crise accentuent les vulnérabilités des femmes et rendent ces enjeux encore plus critiques.

- ▶ Des tensions entre les normes sociales traditionnelles et les aspirations contemporaines à l'égalité

La résistance des politiques publiques notée dans des contextes comme le Sénégal, la Guinée, le Niger ou encore le Mali ne traduit pas une absence de conscience des inégalités, elle révèle plutôt des arbitrages complexes entre normes sociales et impératifs politiques, dans un contexte où les États composent avec des acteurs sociaux influents. Cette tension oppose des normes sociales conservatrices à des exigences contemporaines liées aux principes d'égalité.

Les questions liées aux droits des femmes sont fréquemment perçues comme hors contexte local, portées par des élites instruites, ce qui contribue à les délégitimer en les associant à des influences extérieures. Au Sénégal, la loi sur la parité, bien qu'elle soit un progrès notoire, fait encore l'objet d'oppositions venant de certains milieux religieux. En Guinée, la loi sur les mutilations génitales féminines fait face à une résistance sociale liée à son association à l'identité culturelle. Au Niger, les propositions visant à relever l'âge légal du mariage ne rencontrent pas encore une large adhésion, en raison de logiques sociales et économiques ancrées. Au Mali, la réforme du code de la famille en 2009 a suscité des contre-mobilisations religieuses, montrant la capacité de ces acteurs à peser sur les réformes.

---

40 PIB par habitant en Afrique, FMI, 2026

► Une conception erronée par rapport à la démocratie

A cela s'ajoute une conception réductrice et parfois erronée de la démocratie, qui dessert certaines catégories de la population comme les jeunes, les groupes stigmatisés ou encore les femmes, en les excluant de fait des sphères de participation et de visibilité. En effet, la prise de position sur des enjeux politiques et l'activisme public exposent particulièrement les femmes.

En Afrique de l'Ouest, des activistes politiques ou de la société civile subissent des violences numériques visant à les disqualifier du débat public. Au Kenya, les jeunes femmes font l'objet de harcèlement, d'abus en ligne et parfois de violences physiques, notamment lorsqu'elles participent à des processus de leadership ou à la vie civique ; dans ces contextes, la violence devient un véritable outil politique d'exclusion. Au Nigeria, les militantes du mouvement «BringBackOurGirls» ont été confrontées à des campagnes de diabolisation et de discrédit public. Dans de tels contextes, l'inaction des États peut renforcer les stratégies d'exclusion et de «silenciation» des femmes dans l'espace public, en laissant se développer des formes d'intimidation qui limitent leur participation. Cela confirme la persistance d'une démocratie formelle, peu soucieuse de lutter efficacement contre les discriminations basées sur le genre.

► Des textes en décalage avec les engagements internationaux ou non appliqués

Les politiques publiques restent largement silencieuses face à des problématiques cruciales touchant les femmes. Parmi ces préoccupations nous pouvons faire référence entre autres aux lois nationales qui sont souvent en décalage avec les engagements internationaux dans plusieurs pays comme le Sénégal, la Côte d'Ivoire. Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique de 2003 peut être donné comme un exemple pour illustrer une non effectivité d'une disposition juridique avec des implications réelles sur les droits sexuels et reproductifs des femmes. Si ce protocole a été ratifié par des pays comme le Sénégal ou la Côte d'Ivoire, son application réelle bute encore sur des résistances institutionnelles et culturelles. La réticence majeure est liée à son article 14 qui engage les États-parties à prendre toutes les mesures appropriées pour protéger «les droits reproductifs des femmes, particulièrement en autorisant l'avortement médicalisé, en cas d'agression sexuelle, de viol, d'inceste et lorsque la grossesse met en danger la santé mentale et physique de la mère ou la vie de la mère et du fœtus».

► Des États défaillants, d'autres entités plus actives

Si les États ont le rôle d'assurer l'effectivité des droits des femmes ainsi que leur sécurité, dans la pratique, nous constatons que ce rôle de protection et de promotion des droits des femmes est souvent assumé en priorité par d'autres entités. En effet, les États initient des politiques nationales autour de questions prioritaires comme l'égalité de genre mais celles-ci souffrent souvent d'un manque de vision claire et de solutions durables. À leurs côtés, les organisations internationales engagées en faveur des droits humains, de la justice de genre apportent une expertise technique et un appui financier mais leur capacité d'action est parfois réduite par le fait d'être des entités étrangères notamment lorsqu'il s'agit de questions sensibles et/ou encadrées par des normes religieuses (avortement médicalisé, règles de succession, polygamie, code de la famille, port du voile, etc). Quant aux organisations de la société civile bénéficient d'une forte proximité avec

les communautés mais leur force de proposition est souvent contrainte par le manque de financement et d'ampleur dans leur déploiement.

- ▶ Le rôle décisif des mobilisations féminines, pourtant encore peu légitimes

Ces dynamiques décrites révèlent la pertinence de l'existence des mobilisations publiques en faveur des droits des femmes, elles sont dans une logique de faire garantir les conditions fondamentales de la citoyenneté, au-delà de la défense des droits des femmes, la dynamique mobilisée contribue à compléter et approfondir la démocratie elle-même. Faire de la place à ces mobilisations c'est aussi ouvrir et sécuriser les espaces publics pour les femmes mobilisées sur des causes essentielles à la survie de la démocratie. Cependant, les mobilisations féministes peinent à asseoir leur légitimité à la fois auprès des communautés et des États. Les militantes engagées dans la défense des droits des femmes sont confrontées à une critique récurrente, qui interroge leur légitimité, l'ancrage de leurs combats : parlent-elles réellement au nom de toutes les Africaines ? Cette interrogation renvoie à une construction sociale de la parole publique dans laquelle certaines voix peuvent être disqualifiées au motif qu'elles seraient déconnectées des réalités populaires. Pourtant, les femmes qui prennent la parole s'appuient souvent sur des expériences vécues, partagées par de nombreuses autres femmes, même si celles-ci ne s'expriment pas publiquement.

- ▶ Les limites à l'engagement des femmes et la pluralité des niveaux de conscience

Le fait que certaines femmes, notamment les moins instruites ou les plus marginalisées, ne s'engagent pas dans ces luttes ne signifie pas une absence de problèmes mais plutôt l'existence de contraintes sociales, économiques et culturelles qui limitent leur engagement en faveur de causes défendues voire leur participation dans le débat public. Il faudra accepter l'idée d'une pluralité des niveaux de conscience : certaines femmes peuvent être engagées dans la lutte pour des intérêts stratégiques et d'autres qui ont intériorisées des normes limitant leurs droits. Cependant, toute société a besoin de porte-voix pour dénoncer les injustices et impulser des transformations. Les femmes instruites et engagées ne portent aucun tort en s'exprimant ; au contraire, elles jouent un rôle essentiel dans la mise à l'agenda de questions souvent « silencées ». L'autoflagellation, qui consiste à discréditer ses pratiques au nom d'une prétendue non représentativité, affaiblit les mobilisations féministes et retarde les progrès.

- ▶ La montée des oppositions anti-genre

Ces luttes partagent les espaces discursifs avec des pourfendeurs qui incarnent des contre-mobilisations et formulent des argumentaires s'opposant aux droits des femmes, voire aux principes d'égalité. Le continent connaît une progression de mouvements anti-droits, anti-genre et anti-féministes, qui semble s'accroître ces dernières années, ainsi que l'émergence de législations plus restrictives dans certains pays comme le Kenya, l'Ouganda, le Nigeria ou encore dans les pays du Sahel.

Les argumentaires portés par ces mouvements sont principalement relayés par des prêcheurs musulmans, des mouvements évangéliques ou encore des entrepreneurs moraux. Ils mobilisent souvent une perspective sexiste et anti-droits à l'égard des femmes et d'autres groupes marginalisés. Les mouvements anti-genre semblent structurer leur discours autour de la protection de la famille, du rejet de l'hégémonie

occidentale, de la défense des «valeurs africaines» et de la protection des enfants. Par ailleurs, ces mouvements contribuent à un rétrécissement des espaces de lutte tout en renforçant les assignations de genre, notamment celles qui concernent les femmes, comme la soumission, la docilité ou la dépendance aux hommes. En parallèle, les attributs d'une domination, voire d'une masculinité «oppressive», sont valorisés et légitimés par ces discours. Nous soulignons que, dans certains contextes, cette dynamique anti-genre semble également être portée ou relayée par des institutions étatiques. Il s'agit ici de lois et de discours publics qui contribuent à légitimer des narratifs permettant de cibler des catégories marginalisées et de les désigner comme des «populations à risque» ou des «ennemis» de la société (Mbembe, 2016).

La mise à l'agenda public de problématiques liées au genre, à la lutte féministe ou encore à la promotion des droits humains devient ainsi plus difficile dans certains contextes africains. Cette tendance se renforce lorsque les mouvements anti-genre disposent d'un pouvoir réel. Ces mouvements ne relèvent pas de dynamiques isolées ou strictement nationales, mais s'inscrivent dans un mouvement «glocalisé», de plus en plus structuré, auquel les défenseuses des droits humains doivent faire face.

### **1.3 L'intensification des crises et la fragilisation des démocraties**

Les tendances de déséquilibre observées au niveau global présentent des effets spécifiques sur les droits des femmes. Les premières victimes de ces situations sont les femmes et les groupes vulnérabilisés, qui subissent de manière disproportionnée le renforcement des inégalités de genre, la violation de leurs droits, les violences sexuelles de représailles, les déplacements forcés, etc., ce qui traduit une exposition accrue aux crises du fait de leur position structurelle dans les sociétés.

En effet, les progrès relatifs à l'amélioration de la condition féminine cohabitent actuellement avec des contextes de tensions sociopolitiques, de remise en cause des droits des femmes et de violations des droits humains. De ce point de vue, ces tensions ne sont pas neutres sous l'angle du genre. Sans créer les inégalités, elles tendent à les révéler et à les accentuer. Les moments de déséquilibre s'appuient sur un existant marqué par des rapports sociaux de sexe inégaux, un climat d'impunité, une banalisation de la violence à l'égard de certains groupes, un accès inégal aux ressources et des contextes de non-respect des droits humains.

Tout d'abord, en raison de leur forte présence dans le secteur informel, notamment en Afrique, les perturbations liées à l'augmentation des prix des denrées et aux difficultés d'approvisionnement des marchés intérieurs, engendrées par les crises globales, sont fortement ressenties par les femmes et leurs familles. Les charges liées à l'organisation familiale et aux tâches de soin pour les personnes dépendantes s'intensifient, rendant plus difficiles les possibilités économiques de délégation et de recours à une assistance domestique, ce qui renforce leur charge de travail invisible et limite leur autonomie économique.

Ensuite, ces précarités globales ont tendance à intensifier la «dé-priorisation», dans les politiques nationales, des questions liées à l'égalité de genre et à la condition des femmes, au profit d'autres enjeux perçus comme plus urgents ou structurants (sécurité alimentaire, urgences sanitaires, sécurité), ce qui fragilise la continuité des politiques publiques en faveur de l'égalité.

Enfin, durant les périodes de conflit, les rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes se manifestent de manière plus brutale, laissant place à l'expression assumée de pratiques misogynes ou homophobes. Cette situation est rendue possible par l'affaiblissement, voire l'effacement temporaire, des mécanismes de contrôle et de justice publique. Dans ces contextes, le corps des femmes est souvent instrumentalisé comme une arme de guerre. À titre illustratif, les cas d'enlèvements et de viols collectifs dans le centre-nord du Burkina Faso visent à asseoir la domination, la soumission des femmes et à exprimer une forme de virilisme. S'y ajoutent des stratégies de stérilisation du corps des femmes à travers la transmission volontaire du VIH ou d'autres formes de violences sexuelles extrêmes. Par ailleurs, les situations de réfugiés et de déplacés exposent particulièrement les femmes et les filles à des risques accrus de violences et d'exploitation sexuelle.

Les vulnérabilités produites se renforcent ainsi pour les femmes, davantage exposées à l'insécurité corporelle et à la survenue de violences sexuelles. Dans un autre registre, elles sont également affectées par des dynamiques globales de politiques publiques. Par exemple, la politique américaine dite « règle du bâillon mondial » restreint l'intervention des ONG financées par des fonds américains en matière d'avortement et de contraception. Les incidences de cette politique dépassent le cadre national américain, les États-Unis étant un financeur clé dans ce domaine. Elles concernent principalement les pays en développement et touchent directement la santé et les droits reproductifs des femmes. Les pays les plus impactés sont majoritairement situés en Afrique subsaharienne, comme le Mozambique, le Sénégal, la Zambie, l'Ouganda, le Nigeria, la Tanzanie, l'Éthiopie ou le Kenya. Ces États, souvent fragiles sur le plan de leurs systèmes de santé et dépendants de l'aide internationale, voient leurs capacités d'action encore davantage contraintes. Cette politique illustre une forme de géopolitique du corps : les corps féminins deviennent des espaces de régulation, de contrôle et de projection de choix politiques, d'injonctions morales ou de rapports de pouvoir à l'échelle internationale.

#### **1.4 Vers une démocratie féministe : reconfiguration des rapports de pouvoir**

C'est dans un contexte caractérisé par des défaillances démocratiques et des structures patriarcales tenaces qu'il faut penser une transformation des rapports de pouvoir, avec l'hypothèse d'une démocratie à partir des femmes. En d'autres termes, qu'est-ce que les femmes peuvent apporter aux démocraties pour que celles-ci servent leurs intérêts, mais aussi, plus largement, l'intérêt commun et les préoccupations du plus grand nombre dans des sociétés traversées par de fortes inégalités sociales et politiques ? Cette interrogation permet également d'envisager l'influence du pouvoir d'agir des femmes sur la transformation des rapports de pouvoir, non seulement à travers leur participation, mais aussi par leur capacité à redéfinir les priorités publiques. Ce changement de perspective ouvre la possibilité d'une autre configuration, où les femmes cessent d'être les témoins des réformes démocratiques pour devenir les actrices d'une transformation politique réelle (Tripp, 2015).

En effet, il apparaît nécessaire d'interroger la place des femmes au sein des démocraties et de penser ces dernières à partir des expériences et des perspectives féminines. Il ne s'agit pas uniquement de leur reconnaître une place dans les institutions démocratiques, mais de considérer la manière dont elles peuvent contribuer à reconfigurer les modalités mêmes de conception et de mise en pratique de la démocratie, en questionnant ses

finalités, ses instruments et ses effets concrets sur les populations. Aborder la question de la capacité transformatrice des femmes permet d'indiquer plusieurs enjeux relatifs à la façon dont les démocraties se saisissent des préoccupations féminines et protègent leurs droits, au-delà des déclarations de principe. Cela invite également à interroger la capacité d'influence des femmes dans les arènes politiques, notamment lorsqu'elles y accèdent en mobilisant différents atouts, mais aussi les limites structurelles qui contraignent leur pouvoir réel d'action.

La présence des voix féminines est déterminante dans ces espaces, dans la mesure où elles permettent de porter de nouvelles visions du débat démocratique à partir de données expérientielles spécifiques. La prise en compte de ces voix agit comme un correcteur à double titre : d'une part, elle rend visibles des inégalités structurelles souvent mises sous silence ; d'autre part, elle contribue à rendre la démocratie elle-même plus complète et plus inclusive, en rapprochant les normes politiques des réalités vécues. Sous le prisme du matrimoine, il s'agira également d'intégrer dans les priorités politiques une reconnaissance des contributions féminines, passées et présentes, dans les trajectoires des sociétés africaines, ainsi que des savoirs et pratiques souvent invisibilisés, afin de rééquilibrer les récits historiques et politiques.

Comment transformer les priorités politiques vers une perspective féministe, notamment en matière de santé reproductive, de lutte contre les violences sexuelles ou de réformes juridiques favorables à l'égalité ? Dans quelle mesure est-il possible de réinventer l'imaginaire démocratique en sortant des logiques d'autorité, de domination et de virilité, pour valoriser des principes tels que le care, la coopération ou la médiation, encore largement marginalisés dans les cadres institutionnels ? Par quels moyens « désingulariser » les préoccupations des femmes afin de les inscrire dans une compréhension plus collective des enjeux, et les faire reconnaître comme des questions centrales de justice sociale ?

Cette dynamique renvoie à l'idée d'une démocratie féministe, c'est-à-dire une démocratie qui intègre les principes des idéaux féministes, notamment en matière d'égalité de genre et de représentation dans les instances de décision. Elle dépasse le cadre d'une démocratie formelle pour promouvoir une égalité réelle entre les citoyens et s'attaquer aux inégalités structurelles qui traversent les sociétés contemporaines, en articulant transformation des institutions et transformation des rapports sociaux. Elle accorde également une importance déterminante aux expériences singulières des femmes, telles que les activités reproductives ou les violences sexistes, en les intégrant pleinement dans l'élaboration des politiques publiques, et non comme des enjeux périphériques. Sa finalité est l'avènement d'une démocratie plus inclusive, plus effective et plus ancrée dans les réalités sociales.

L'idée d'une démocratie féministe engage aussi l'intégration de la justice de guérison au cœur des politiques publiques. Cette approche vise à prendre en compte les traumatismes vécus par les femmes au-delà des seules réponses juridiques ou médicales. L'enjeu est d'aborder le bien-être et la guérison comme des questions politiques, liées aux conditions sociales, économiques et sécuritaires dans lesquelles vivent les femmes. Cela implique de penser des cadres permettant aux femmes de faire face aux dommages subis, tout en interrogeant les effets de l'insécurité, de la stigmatisation et de la répression sur leur santé physique, mentale et sociale. Cette perspective questionne également la manière dont les États peuvent intervenir pour contrôler ou marginaliser certaines

identités, ainsi que les limites de réponses exclusivement médicalisées, qui peuvent reproduire des rapports de pouvoir institutionnels.

La justice réparatrice intègre également une dimension mémorielle, notamment à travers la reconnaissance des violences subies par les femmes pendant la période coloniale. Il s'agit pour les États de reconnaître que les femmes africaines ont été séparées de leurs enfants et ont subi des violences sexuelles, afin d'inscrire ces réalités dans une mémoire politique et collective, et de contribuer à une réparation symbolique et historique.

L'idée de justice réparatrice est aussi étroitement liée au bien-être des militantes, souvent contraint par le manque de temps et de ressources économiques, dans des contextes où la culture patriarcale ne valorise pas la possibilité pour les femmes de prendre soin d'elles-mêmes. Dans les imaginaires collectifs, ces enjeux de soin et de bien-être restent peu légitimes. Dès lors, pour rendre ces dimensions accessibles, les États doivent intégrer dans leurs politiques de lutte contre les violences faites aux femmes la reconnaissance et la formalisation de pratiques de guérison, y compris celles issues de savoirs et de techniques endogènes, afin de ne pas limiter la réponse aux seules approches institutionnelles.

En somme, penser la démocratie à partir des femmes et engager de nouvelles pratiques favorables à une citoyenneté active suppose de construire une société plus juste, où les préoccupations spécifiques de chaque catégorie sont prises en compte. Cela implique deux niveaux d'action complémentaires. D'une part, une déconstruction de l'ordre patriarcal qui infériorise les femmes et structure les pratiques sociales, économiques et juridiques. D'autre part, un renouvellement de la manière dont les États priorisent l'action publique, en la rendant plus intégrée, plus adaptative et soumise à des évaluations régulières, capables de mesurer concrètement les effets sur les inégalités de genre. Une démocratie pensée à partir des femmes intègre ainsi les enjeux liés à la responsabilité effective des États, aux réformes institutionnelles, à la promotion du pouvoir d'agir des femmes, à la protection de leur participation dans l'espace public et au renouvellement des récits sur leurs capacités sociales, économiques et politiques.

## **Partie 2 — Recommandations stratégiques**

### **A l'endroit des décideurs politiques**

#### **Rappel des constats majeurs**

- Des États qui présentent des limites dans l'exercice de leurs responsabilités de protection à l'égard de l'ensemble des citoyennes et des citoyens, en particulier des femmes et des groupes vulnérabilisés.
- Un défaut de ressources financières publiques et de capacités organisationnelles consacrées durablement à la question de l'égalité entre les sexes.
- Une faible volonté des États dans l'application effective des engagements régionaux et internationaux ainsi que dans la conduite des réformes institutionnelles.
- Un engagement encore insuffisant des États pour conduire des politiques publiques justes, inclusives et réellement transformatrices.

- Une difficulté persistante des femmes à peser durablement sur les rapports de force, malgré leur présence croissante dans certains espaces politiques, sociaux et institutionnels.
- Un défaut de dialogue structuré et régulier entre les États et les organisations féministes.
- Une prolifération publique de discours de haine visant les femmes, les catégories vulnérabilisées ou encore certaines thématiques comme le féminisme et la justice de genre.
- Des récits publics véhiculés sur le féminisme et l'égalité de genre souvent contre-productifs. Par exemple, les enjeux féministes sont encore incompris par une partie des communautés, car ils sont parfois présentés comme extérieurs aux réalités sociales locales.

### Rappel des enjeux centraux

- Renforcer la responsabilité politique des États en les amenant à assumer pleinement leurs obligations en matière de protection des droits des femmes, notamment dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, et dans la garantie d'une vie exempte de violence, de contrainte et de peur.
- Accélérer les réformes juridiques et institutionnelles des sphères politique, économique et sociale, ainsi que la refonte des politiques publiques, pour parvenir à une participation inclusive porteuse de transformation des rapports de pouvoir. Ces réformes doivent permettre de promouvoir une redistribution effective du pouvoir, des ressources et des capacités d'agir, au service de l'égalité de genre. Il est également important de penser l'implication de la sphère privée dans la logique de transformation des rapports de pouvoir : au-delà des espaces publics et politiques, la transformation des rapports de pouvoir dans la sphère privée peut contribuer à une transformation plus générale et plus durable. Ces deux sphères restent imbriquées si nous voulons analyser comment les schémas de pouvoir se déplacent d'un espace à un autre.
- Développer l'exercice d'une influence globale et réelle des femmes sur la transformation des sociétés africaines vers plus de justice et d'équité.
- Améliorer la force de proposition des femmes auprès des décideurs politiques afin qu'elles puissent mieux représenter les préoccupations féminines, tout en les articulant à l'intérêt collectif, jusqu'au plus haut niveau, notamment lorsqu'elles accèdent à des positions stratégiques.
- Renforcer les mécanismes de lutte contre la censure, les violences numériques, l'intimidation et la disqualification des citoyennes, des citoyens ou des mouvements dans la sphère publique.
- Transformer la fabrique des imaginaires sur les femmes, leur place dans toutes les sphères de la vie publique et les causes féministes afin de rendre les communautés plus sensibles aux enjeux d'égalité, d'inclusion et au rôle central des femmes dans la transformation des sociétés africaines. Cela peut contribuer à créer des communautés plus réceptives aux questions d'égalité de genre, capables de soutenir la transformation des rapports de pouvoir.

## 2.1 Mettre en place des mesures coercitives à l'encontre des États

Pour cela, il faut dénoncer publiquement et largement les États africains qui ne respectent pas effectivement leurs engagements<sup>41</sup> internationaux et régionaux en matière de droits des femmes. Une telle mesure concerne également les États qui ne priorisent pas l'affectation de budgets significatifs aux initiatives relatives à l'égalité entre femmes et hommes car les citoyens des pays développés ne doivent plus financer les luttes africaines. Ceci est pertinent dans un contexte global où l'aide humanitaire est de plus en plus politisée. Pour cela, établir un rang entre les États en fonction de la prise de mesures voire l'accomplissement de réformes démocratiques pour amoindrir les inégalités de genre, en particulier la violence sexuelle et sexiste. C'est un puissant moyen de pression et de récompense.

Plus spécifiquement il s'agira de :

- **Coordonner la mise en place de mécanismes de redevabilité des politiques publiques** permettant de suivre et d'évaluer les initiatives étatiques en matière de lutte contre les violences sexuelles, sexistes, ou de réformes institutionnelles et juridiques
- **Agir sur les chaînes de responsabilité à l'échelle locale** en sanctionnant les institutions publiques qui manquent à leurs responsabilités dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes ou l'application des mesures prises.
- **Mettre en place des ressources juridiques** qui permettent aux organisations défenseuses des droits des femmes de dénoncer et contester l'action publique lorsqu'elle marginalise les priorités des femmes
- **Créer des lignes budgétaires dédiées** spécifiquement à la priorité «égalité femmes-hommes»
- **Allouer des fonds** à la société civile féministe
- **Trouver des solutions à la précarité administrative** des organisations de la société civile notamment féminine/féministe afin de leur permettre d'exister pleinement dans les sphères de revendication et d'action.

---

41 Pour illustrer ces engagements, nous prenons comme exemple le Sénégal qui a ratifié divers instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits des femmes (droits politiques, civils et socio culturels) :

(i) la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, premier instrument de référence en matière de droits des femmes, adoptée en 1979 par la communauté internationale et ratifiée par le Sénégal en 1985,

(ii) le protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifié par le Sénégal en 2002,

(iii) la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, ratifiée en 1982,

(iv) le protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits des femmes, ratifié le 1er décembre 2004,

(v) la Déclaration Solennelle des chefs d'État de l'Union Africaine sur l'égalité entre les hommes/femmes de 2004,

(vi) la Charte Africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance adoptée en 2007, et l'Acte additionnel sur l'égalité des droits femmes/hommes de la CEDEAO adopté en 2015.

## 2.2 Soutenir des réformes juridiques et institutionnelles qui protègent mieux les femmes en leur garantissant une vie épanouie.

Les réformes souhaitées évoquent la nécessité de rendre certaines lois comme celle sur la parité plus opérante et d'harmoniser certains textes juridiques nationaux avec des engagements internationaux. Elles prennent aussi en compte les corrections à apporter sur des textes législatifs codifiés comme le Code de la famille qui comportent parfois une reproduction des inégalités de genre. Il sera précisément question de :

- **Veiller à l'application** du protocole de Maputo
- **Engager des réformes** sur le code de la famille dans les pays où celui présente encore des inégalités de genre
- **Corriger les lacunes** dans le texte de la « Convention de l'Union africaine pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles » notamment en mettant en avant la responsabilité des États et en spécifiant les types de violences
- **Créer des instances de contrôle de la parité** chargées de vérifier le niveau de conformité des institutions, la participation publique significative, en particulier pour les femmes et d'autres groupes marginalisés. Avec ces dispositions, des actions sont à prévoir en cas de non-respect
- **Créer un observatoire féministe** au niveau des assemblées nationales composé principalement de parlementaires, d'expert-e-s genre et d'acteurs-actrices de la société civile. Il sera chargé d'évaluer les lois, de faire des propositions législatives, de faire des audits genre des politiques publiques

## 2.3 Refonder les politiques publiques à l'aune des préoccupations sexo spécifiques.

Tout d'abord, cette refonte accorderait une place centrale aux besoins spécifiques des femmes dans les initiatives étatiques. Elle prendra en considération la mise en place de mécanismes structurés pour prévenir, sanctionner et réparer les violences faites aux femmes. Ces mécanismes permettraient d'offrir un soutien psychologique et juridique aux survivantes et faciliteraient leur reconstruction ainsi que leur accès effectif à la justice.

Ensuite, rendre les politiques publiques sensibles à la question de l'égalité entre les sexes constitue une manière de considérer que le privé est aussi politique. En effet, la sphère privée fonctionne sur des rapports de pouvoir et ce qui s'y déroule (gestion familiale, partage des tâches domestiques, sexualité, violences physiques conjugales, viol conjugal, relations de couple, etc.) n'est pas à dissocier de la sphère publique (État, travail, politique, lois, etc.). La sphère privée doit être prise comme élément clef d'une analyse politique, avec l'idée que les pratiques qui s'y déroulent résultent de la prégnance de structures collectives liées au patriarcat, aux normes socio-culturelles ou encore aux règles juridiques. Le privé doit ainsi pleinement être intégré dans la fabrique des politiques publiques.

Enfin, soutenir la refonte envisagée touche également à la participation réelle des femmes dans les espaces de fabrique de l'action publique et à la définition des priorités nationales. En somme, cette transformation rendra plus opérantes les politiques d'égalité hommes-femmes, en les accompagnant de directives claires sur l'intégration du genre. Cela doit inclure des mesures fortes pour assurer l'application effective des mesures prises à tous les niveaux, mais également la formation des ressources humaines

qui incarnent les institutions Étatiques, afin de garantir une mise en œuvre cohérente et durable des politiques publiques.

Cette recommandation visera principalement à :

- **Traiter la violence fondée sur le genre comme un enjeu de gouvernance publique**, et non uniquement comme un problème social.
- **Mettre en place un mécanisme de reconnaissance du travail de soin** non rémunéré comme une contribution essentielle au fonctionnement des économies.
- Renforcer et rendre opérationnel, dans une perspective de justice de guérison, **les plateformes de prise en charge des survivantes de violences.**

#### 2.4 Promouvoir un empowerment holistique des femmes

En garantissant aux femmes et aux filles la justice politique, économique et sociale, il devient possible d'articuler de manière cohérente les dimensions politiques, économiques et socio-culturelles, afin de parvenir à une transformation réelle et durable des rapports de pouvoir.

Cette recommandation s'attachera plus spécifiquement à :

- **Renforcer les mesures de facilitation d'accès des femmes aux ressources essentielles** (éducation, ressources économiques, savoirs, réseaux), en levant les obstacles structurels qui limitent leur autonomie et leur capacité d'action.
- **Améliorer le niveau de sensibilité au genre des acteurs institutionnels** afin de parvenir à des cultures organisationnelles inclusives, capables non seulement d'intégrer les femmes, mais aussi de garantir leur progression et leur épanouissement professionnel.

#### 2.5 Etablir des alliances intentionnelles, intersectionnelles et conscientes du pouvoir

L'établissement d'alliances à différentes échelles peut rendre visible la dimension collective des causes défendues et montrer en quoi le respect des droits des femmes constitue un levier de stabilité, de cohésion sociale et de développement durable. Il est important que ces alliances privilégient la sécurité, la confiance et le partage du pouvoir, et non des partenariats extractifs, souvent déséquilibrés et peu durables.

De manière plus spécifique, il s'agira de :

- **Établir des alliances avec les organisations féministes** afin qu'elles puissent informer et orienter les pouvoirs publics de manière précise sur les préoccupations des femmes.
- **Impliquer les organisations féministes**, y compris celles ancrées localement et communautaires, **dans l'élaboration des politiques publiques**, afin de garantir leur pertinence, leur légitimité et leur efficacité.

#### 2.6 Garantir des espaces publics sûrs et participatifs

Les États doivent garantir l'existence d'espaces propices à l'expression de toutes les idées. Cela permet d'attirer l'attention sur des mécanismes de censure, de diabolisation

ou encore de disqualification de certaines positions dans les débats publics. La sécurité des espaces publics est aussi liée à la capacité des pouvoirs publics de condamner les dérives qui s’y expriment et de protéger les personnes touchées. Nous faisons cette observation dans un contexte où les mouvements anti-droits/anti-féministes semblent avoir plus de légitimité à accéder aux espaces de débat public et bénéficier d’une protection particulière contrairement à d’autres activistes comme les féministes. Il sera question de :

- **Condamner avec fermeté les mouvements anti-genre** sur la tenue de propos haineux, sexistes, misogynes et homophobes. Il sera mis en place des organes chargés de signaler ces formes de violences discursives y compris celles qui se déroulent dans les espaces numériques
- **Protéger l’espace civique et les personnes qui participent au débat public** en particulier lorsque cela concerne des thématiques stigmatisées
- **Mettre en place des mécanismes spécifiques de protection** pour les militantes féministes en garantissant qu’elles soient protégées des représailles de toutes formes (physiques, verbales, numériques).

## **2.7 Renouveler le discours sur le genre et renforcer le travail sur les changements de narratifs**

Ce travail permettra de déconstruire la présomption d’incompétence associée aux femmes et la dévalorisation de leurs rôles dans les grands combats de l’histoire des sociétés africaines. L’objectif final est de reconnaître les expériences féminines dans la fabrique de l’histoire africaine et de donner une autre image des femmes et des causes actuelles qu’elles défendent. Ce changement de narratifs peut aussi s’appuyer sur le matrimoine et la documentation des trajectoires féminines. Il concerne aussi les espaces numériques dans un monde où les récits sont quotidiennement contestés en ligne, les acteurs féministes doivent alors participer activement à la fabrique de discours en contestant les normes nuisibles. Les actions spécifiques seront relatives au fait de :

- **Rendre visibles dans les espaces publics des figures féminines** qui ont accomplies des choses importantes pour leurs pays (noms de rues, de grandes places, construction de monuments dédiés)
- **Reconnaître les violences faites aux femmes pendant la colonisation** à travers la mise en place d’une mémorielle
- **Introduire dans les enseignements des cours d’éducation physique féministe**
- Intégrer le **matrimoine** dans les programmes scolaires

### **A l’endroit des mobilisations féministes**

## **2.8 Soutenir des alliances féministes pour des réformes durables et inclusives**

- **Renforcer les liens entre groupes communautaires et espaces de plaidoyer formels** : en dehors des féministes établies, il existe des associations qui travaillent sur des questions spécifiques (justice climatique, écologie, la défense de territoires menacés, etc) pouvant enrichir le plaidoyer et contribuer à la « désingularisation » des causes défendues. L’adoption de ces alliances permet, sous une perspective intersectionnelle, d’ouvrir les revendications publiques à diverses situations et expériences vécues par les femmes.

- **Renforcer les alliances féministes intergénérationnelles** : cela implique une reconnaissance des contributions de chaque génération tout en évitant leur mise en opposition. Il faudra alors appréhender la trajectoire des mouvements féministes avec la métaphore de la vague c'est-à-dire plutôt que d'y voir des mouvements qui se succèdent et s'effacent mutuellement, il faut les voir sous un enchaînement continu dans lequel le plus récent peut gagner plus d'ampleur grâce aux acquis des précédents.
- **Inclure dans les agendas des féministes établis les préoccupations de femmes issues de groupes vulnérabilisés** : les agendas féministes ne sont pas toujours sensibles aux préoccupations spécifiques des femmes se situant dans les marges or celles -ci vivent des situations de violences, de violations de leurs droits fondamentaux (accès à la santé, au logement, à l'éducation, etc) qui ne sont pas dévoilées publiquement à cause de la stigmatisation.
- **Identifier dans le gouvernement, les médias, les cercles religieux, le secteur privé des acteurs engagés vers des réformes favorables aux femmes et aux groupes marginalisés**. Ces acteurs peuvent être des souteneurs dans les stratégies de plaidoyer et de mobilisations collectives. Leur engagement contribue aussi à faciliter l'appropriation communautaire des questions défendues.
- **Construire des alliances et partager des stratégies à travers les frontières pour contrer les tendances régressives continentales**. La définition de stratégies communes est pertinente car les féministes africaines s'activent souvent autour des mêmes enjeux et les pourfendeurs auxquels elles font face adoptent les mêmes logiques d'action.

## 2.9 Développer des stratégies féministes pour être davantage audible dans l'espace public

- **Initier une résistance numérique relative à la narration** autour des caractéristiques d'une société juste et inclusive. Cela revient à occuper les espaces numériques et à organiser des moments de riposte en temps de crise notamment lorsque les militantes sont ciblées par des critiques et des dispositifs de disqualification.
- **Encourager l'émergence de nouvelles voix féministes** y compris celles qui sont dans des postures radicalisées. La critique interne des mouvements a parfois tendance à procéder à une hiérarchisation manichéenne des causes et des militantes. Or la pluralité des idées et des répertoires d'action est aussi un élément décisif pour la constitution de mouvements inclusifs et ouverts.
- **Identifier comme alliées des femmes qui ont accédé à des institutions** comme les parlements, les postes ministères, les partis politiques pour qu'elles soutiennent les actions politiques et le plaidoyer à la fois politique et communautaire.

## 2.10 Construire une programmation stratégique commune de long terme

- Synchroniser les organisations féministes en un mouvement afin de mieux faire pression. La diversité des organisations féministes peut produire une dispersion des revendications à défendre auprès des politiques.
- Investir dans la programmation commune à long terme avec des objectifs prioritaires.

## Conclusion

Afin de parvenir à une démocratie réelle, axée sur les vécus et les préoccupations quotidiennes des communautés sans distinction aucune, des ruptures sont nécessaires. Ces ruptures supposent d'aller au-delà des ajustements institutionnels pour engager

des transformations structurelles profondes. Elles sont principalement relatives à deux niveaux : d'une part, il s'agit d'une déconstruction de l'ordre patriarcal qui infériorise les femmes, s'ancre dans les dogmes religieux et continue d'exercer une influence déterminante sur l'économie, les lois et les pratiques sociales. D'autre part, les États doivent renouveler la façon dont ils priorisent l'action publique ; celle-ci doit être plus intégrée, plus adaptative et soumise à des évaluations récurrentes, permettant de mesurer concrètement ses effets sur les inégalités.

La transformation envisagée en termes de division sexuelle des positions de pouvoir engage les pouvoirs Étatiques, les activistes des droits des femmes et les communautés, ainsi que la clarification et l'effectivité de leurs responsabilités respectives. En définitive, les droits des femmes restent une question qui ne concerne pas seulement des intérêts singuliers. En effet, promouvoir le respect des droits des femmes, c'est œuvrer en faveur de l'égalité, des droits humains et de la dignité des personnes. Le non-respect des droits des femmes ou d'autres groupes vulnérabilisés constitue une forme de mise en péril du cadre juridique global, en fragilisant les principes mêmes de l'État de droit.

Aussi, lorsque les femmes et les filles accèdent à des droits sexuels et reproductifs, à une protection contre les violences subies, et à des conditions de vie sécurisées, c'est l'éducation, la santé et la stabilité des familles et des sociétés dans leur ensemble qui s'améliorent. Dès lors, les préoccupations spécifiques des femmes requièrent des réponses politiques et sociales, car elles constituent des questions de société dont la prise en charge incombe à des acteurs multiples, aux institutions et aux arbitrages politiques, et non à la seule responsabilité individuelle des femmes.

# Pour la re-solidarisation du monde : Une praxis africaine des solidarités internationales

Nadine Machikou et Cecelia Lynch

---

## Résumé

La solidarité internationale, envisagée comme l'expression de la parenté universelle, est supposée représenter un lien entre les peuples et les sociétés. Pourtant, construite sur des rapports de pouvoir inégaux, et ayant souvent servi des intérêts politiques, économiques ou stratégiques, au détriment d'une véritable entraide, son sens et sa légitimité sont aujourd'hui en crise.

Les pays du Nord réduisent ou redéfinissent leur aide, comme l'illustre la disparition d'une grande agence de référence ou la baisse des financements des autres. La question de l'avenir de la solidarité est posée alors que deux critiques en sapent les fondements : d'un côté, celle d'une aide internationale néolibérale jugée inefficace et déshumanisante ; de l'autre, une volonté croissante d'autonomie et de souveraineté en Afrique. Cependant, ces deux approches ont tendance à négliger l'agencéité des populations.

Dans ce contexte, le recul de la solidarité internationale peut aussi être vu comme une opportunité. Il ouvre la voie à une revalorisation des dynamiques relationnelles africaines, souvent invisibilisées, mais pourtant anciennes, solides et efficaces. Ces formes de solidarité, qui reposent sur l'entraide, la réciprocité et l'organisation communautaire, pourraient, dans un monde en crise, être le ferment d'une resolidarisation du monde.

Le texte propose ainsi de repenser en profondeur la solidarité à partir de plusieurs axes :

D'abord, il est nécessaire de redéfinir la solidarité comme une relation d'égalité et d'interdépendance, essentielle à la survie collective. Elle ne doit pas être une simple aide conditionnelle ou intéressée, mais un engagement commun fondé sur la responsabilité partagée et le respect du vivant.

Ensuite, il faut reconnaître une réalité souvent ignorée : historiquement, l'Afrique a largement contribué à la richesse du reste du monde, à travers l'exploitation de ses ressources, de ses populations et de ses savoirs. Les flux financiers actuels montrent d'ailleurs que plus de richesses quittent le continent qu'il n'en reçoit. Cela remet en cause l'idée d'une Afrique dépendante de l'aide.

Il est aussi important de comprendre comment certaines situations de dépendance ont été construites. L'exemple d'Haïti montre comment des mécanismes comme la dette peuvent enfermer durablement un pays dans la misère, malgré sa souveraineté, tout en enrichissant ses créanciers.

Dans cette perspective, l'aide internationale devrait être repensée comme une forme de justice réparatrice. Il ne s'agirait plus de « donner », mais de réparer des injustices historiques liées à l'esclavage, à la colonisation et à l'exploitation. Des initiatives récentes au niveau international ouvrent d'ailleurs la voie à cette reconnaissance.

Par ailleurs, il est essentiel de valoriser les capacités de solidarité propres aux sociétés africaines. Que ce soit à travers les pratiques communautaires rurales, les tontines, les coopératives ou les réseaux d'entraide, ces systèmes montrent une forte capacité d'organisation, souvent plus horizontale et plus adaptée aux réalités africaines. Pourtant, ils sont fréquemment récupérés ou déformés par les acteurs de l'aide internationale.

Enfin, la dignité doit devenir le principe central de toute relation solidaire. Inspirée notamment de la philosophie ubuntu, cette approche insiste sur le respect, la réciprocité et l'humanité partagée. La solidarité ne doit plus humilier ou dominer, mais renforcer les personnes et les communautés.

Repenser la solidarité internationale implique donc un changement profond : passer d'un modèle inégal, souvent imposé de l'extérieur, à une relation juste, ancrée dans les réalités des sociétés, fondée sur la réparation, la réciprocité et la dignité.

## Introduction

La solidarité internationale est matérialisation, pour le meilleur et pour le pire, de la parenté universelle. Penser son avenir, c'est investir de manière critique les termes et les formes de l'interdépendance vitale entre les sociétés et penser les dispositifs, forums et arènes où se concrétise sa dispensation. Il s'agit de penser sa vitalité (en quoi répond-elle aux besoins essentiels garants de la sauvegarde de la dignité) mais aussi sa viabilité (est-elle susceptible de se reproduire et se perpétuer<sup>42</sup>), aujourd'hui compromises par l'asymétrie de pouvoir au cœur de la manière dont elle est historiquement construite et distribuée. Dans un monde brisé et de plus en plus fracturé, cette dépendance mutuelle n'est pas seulement celle des humains mais s'étend à l'ensemble du vivant à travers une conscience de la manière dont les acteurs (dispensateurs et récipiendaires) de la solidarité forment un entrelacs complexe.

En effet, l'un des territoires privilégiés d'expression du mal-être global et planétaire est la fragmentation géopolitique ambiante et la dissociation d'avec l'autre (mais aussi d'avec soi-même) et le vivant, la décennie en cours constituant un cycle charnière dans cette crise globale existentielle de la relation. Les normes et institutions de solidarité internationale sont progressivement devenues les points nodaux de la déliaison. Si le mouvement de désolidarisation du monde, fait de déresponsabilisation vis-à-vis de l'autre, est structurel et incrémental, la crise de la coopération néolibérale au profit d'un certain « intérêt national » est, selon des intensités diverses, articulée à une fragmentation géopolitique et l'intervention de nouveaux acteurs (Chine, Russie, Brésil, Turquie, pays du Golfe<sup>43</sup>, etc.). Elle prend des formes dramatiques en s'inscrivant dans tous les enjeux critiques de notre temps, qu'ils soient sécuritaires, écologiques, socio-économiques ou financiers.

---

42 Du latin « solidus », la solidarité a un caractère fondationnel, s'attachant à une idée de solidité, de support.

43 Pour une grande part, ces nouveaux acteurs interviennent de manière très inégale au nord et au sud du Sahara.

Les ruptures d'engagement se sont multipliées en matière d'aide humanitaire et/ou au développement (France, Angleterre, Allemagne notamment), la plus spectaculaire étant le démantèlement de l'agence américaine USAID en 2025. Alors que plusieurs pays du Nord ont réorienté leurs priorités budgétaires et géopolitiques bien avant, le retrait progressif - ou la redéfinition - de l'aide publique au développement reconfigure en profondeur les rapports entre États, organisations donatrices et sociétés africaines (mais pas uniquement). Longtemps régi par un ordre global inégalitaire, le marché pratique et symbolique de la solidarité internationale a été de longue date sujet à une critique décoloniale. Toujours plus exigeante, elle interroge la sémantique et la structure de la relation de solidarité comme espace invasif et permanent de subalternisation. La montée d'un mouvement néo-souverainiste dès 2020, autour d'un rejet de la dépendance africaine et d'une autodétermination continentale s'intrique sous les termes d'une critique nourrie de la quête d'une plus grande souveraineté, tout en étant, réactionnaire, libérale souvent souveraine, nationaliste et protectionniste. Mais, comme l'aide néolibérale, les deux laissent de côté les perspectives et besoins réels des communautés africaines au nom de « l'intérêt national. »

Or, la rencontre de ces deux critiques nécessite de repenser et d'envisager le mouvement de désolidarisation du monde comme une opportunité. En effet, si ce désengagement peut fragiliser certains secteurs sociaux essentiels, dans un monde où les relations sont de moins en moins multiformes et multilatérales, cette dynamique ouvre aussi la possibilité d'un recentrage sur les dynamismes endogènes et les solidarités transversales, qui demeurent puissantes quoique souvent invisibilisées sous ces cycles néolibéraux et réactionnaires. Beaucoup d'entre elles ont été soit supprimées, soit ignorées par les autorités postcoloniales, d'une part, et des partenaires de « l'industrie » humanitaire, de l'autre.

Source d'inconfort pratique et symbolique et de trauma profond, ces modalités impériales sont marquées par des relationnalités enracinées dans des dynamiques de pouvoir, des histoires coloniales et des relations hiérarchiques dont la reproduction doit être repensée et subvertie. Elles sont aujourd'hui en crise non seulement de sens mais aussi de moyens et l'impasse qu'elles rencontrent paraît inextricable, faisant de l'aide internationale un espace d'appauvrissement ontologique de l'humanité : crise de définition, de structuration, de distribution, de gouvernance, d'opérationnalisation<sup>44</sup>. Dans ce sens, la resolidarisation du monde passe par un ensemble de gestes contre-hégémoniques qui augmentent et non amoindrissent la vie et la dignité (amoindrir en chosifiant/ infériorisant les bénéficiaires au nom d'une raison essentiellement comptable). Elle peut se fonder sur des doctrines et pratiques endogènes pour dérégler la bureaucratie de l'aide actuelle en faveur d'une communauté de vie et de destin, d'une solidarité de dignification mutuelle. La capacité à augmenter la dignité passe par l'articulation efficace et concomitante de l'exigence de vitalité (solidarité en soutien à la vie digne pour tout.es) et de viabilité (solidarité susceptible de se perpétuer dans des conditions de soutenabilité éthique, économique et politique).

La substance inaliénable de la solidarité est l'existence d'une relation. D'entrée de jeu, s'est posée lors des consultations la question suivante : à ce stade *entre la France et*

---

44 Severino J.M., The Big Beautiful Policy, Fondation pour les études et recherches sur le développement international, Politique de développement, Document de travail 360, octobre 2025.

*l'Afrique, en faut-il une ?* L'évidence et la nécessité d'une relation, dans un contexte de durcissement et de banalisation des tendances idéologiques au repli sur soi (droitisation et nationalisation des sociétés politiques), méritent d'être (re)questionnées. Par-delà de liens historiques, socioéconomiques, politiques, cosmologiques (etc.) anciens, leur entrelacs relèvent d'une condition générale de solidarité d'intérêts, rendant la rupture entre les parties en présence inenvisageable. Or, ces relations n'ont jamais été pensées et/ou pratiquées dans une configuration égalitaire. C'est précisément là que se pose le problème de la relation Afrique- France : elle ne peut être viable, dans une logique de bénéfique et d'intérêt partagés, que si elle est repensée sur une base solide et soutenable, porteuse de respect, d'énergie et d'espérance.

Ce chapitre entend promouvoir des pistes nouvelles – éthiques et pratiques – permettant de recréer des relations de solidarités entre l'Afrique et la France (et au-delà). Les divers entretiens avec les acteurs de sociétés civiles africaines ont permis de dégager le constat d'un malaise ontologique entourant cette « relation » ainsi que les possibilités vivantes et puissantes d'une nouvelle doctrine de solidarité équitable et de l'en-commun, ancrée dans le partage, la prise d'initiative et la responsabilisation mutuels. Ils se sont accompagnés d'une dénonciation du brutalisme néolibéral et extractiviste, source d'une faillite politique, morale sans précédent des initiatives labellisées comme aide ou solidarité en l'endroit du continent. Au sujet de la possibilité d'une relation équitable Afrique-France, le présent chapitre répond fermement par l'affirmative et se propose d'en expliciter, les termes, les ressorts et conditions dans un exercice général de reproblématisation par le bas.<sup>45</sup>

Il en découle la formulation de six propositions essentielles à partir desquelles la relation solidaire peut être reproblématisée et reformulée en vue de liens viables pour l'avenir, dès maintenant. Il s'agit de surmonter la crainte de ce qui pourrait s'interpréter aisément comme une perte de pouvoir, de contrôle, de cadrage -terminologique et paradigmatique- par des acteurs et institutions gouvernementales ici et là, d'une part ; et des sociétés et communautés entre elles d'autre part.

### **Recommandation 1 : Reconnaître l'urgence d'une relation basée sur une solidarité équitable et de l'en-commun**

À l'ère de la solidarité sous conditions et de la diplomatie transactionnelle sur fond de préservation d'intérêts (par exemple qualifiée et quantifiée en minerais critiques, en capacité à organiser ou faciliter la frontiérisation migratoire, sécurité immédiate, etc.), le rappel de la solidarité comme espace d'en-commun, ou d'une communauté d'intérêts, est nécessaire. Cet espace d'en-commun repose sur une éthique de responsabilité, face à un avenir menacé par l'effondrement global, et porte à se sentir, dans un esprit ubuntu, garant d'assurer un équilibre général de la vie, et une existence réciproque dépendant de l'identification mutuelle et l'assistance commune. Sa soutenabilité dépend d'un réseau d'interdépendances existentielles élargi à toute l'humanité et au vivant, en soutien des formes les plus élémentaires de la vie. La solidarité doit ainsi se concevoir comme

---

45 Ce chapitre du livre blanc est le produit d'entretiens approfondis avec des représentants d'organisations des sociétés civiles, notamment le collectif CIHA (Investigations Critiques sur L'Humanitaire en Afrique), le Social Change Factory, le collectif Gates; des économistes et des collectifs d'intellectuels panafricanistes et des groupes œuvrant à la base à travers le continent.

principe ontologique qui relie toutes les formes de vie entre elles, l'Afrique en tant que réservoir privilégié du vivant, étant en première ligne de sa préservation.

Resolidariser le monde ne peut s'envisager que dans les termes **du passage** de la capacité de la solidarité internationale à appauvrir et diminuer la vie (au nom des intérêts et de la raison néolibérale), à son potentiel à l'augmenter en la fondant sur des liens de dignité. Elle est indissociable des processus de maintien et de réparation de la vie avec, pour condition de pérennité, la capacité à entrer en lien. La précarité qui la suscite est aussi un marqueur d'une richesse (connue ou cachée, par-delà la disposition de minerais critiques et d'autres ressources naturelles) tant pour l'Afrique que pour la France et le reste du monde. La solidarité n'est donc pas proprement empathie, bienveillance et compassion mais condition préalable de survie d'une communauté terrestre marquée mutuellement et concomitamment de richesse et déficience. C'est à ce titre qu'un des collectifs consultés (porteur du manifeste), suggère de requalifier la solidarité en équité.<sup>46</sup> Ce que l'Afrique et la France peuvent tirer d'une (re)visitation de la philosophie ubuntu, c'est que tendre la main à l'autre comme prolongement de son humanité (en soutien ou en demande) peut assurer collectivement sa propre survie.

Ce lien ontologique fait de la resolidarisation du monde un impératif que ne peut prendre en charge l'évolution récente de la grammaire et de la structure des politiques de solidarités internationales. L'on assiste en effet à une mobilisation tous azimuts d'approches « gagnant-gagnant », « intérêts mutuels », « intérêt national », « investissements » habillés d'une atténuation verte (« investissements solidaires et durables »), « retour sur investissement », etc. Ce mouvement s'inscrit à l'intersection d'une raison financière et comptable dont les exigences vont de la qualification des besoins de solidarité à la déshumanisation des mécanismes de tri des bénéficiaires et la complexification des instruments de redevabilité. En face, quelques gouvernements peu soucieux de redevabilité interne et externe, se sont livrés de manière prédatrice et dispendieuse à la commercialisation rentière de la souffrance de leurs propres citoyens et au détournement systématique des ressources y affectées. La responsabilisation et le respect des exigences de saine gestion est une condition non simplement à prescrire de l'extérieur, à bâtir de l'intérieur mais aussi à réactiver par une (re)capacitation endogène des sociétés africaines,<sup>47</sup> au nom d'un devoir de surveillance des dirigeants.

Reproblématiser la solidarité internationale dans les termes d'une plus grande horizontalité, peut se faire sur le constat qu'elle repose sur une condition ontologique d'interdépendance respectueuse invitant à aller au-delà de soi au nom de causes communes globales telles que la crise climatique, la sécurité alimentaire, la santé ou encore la circulation des savoirs.

---

46 Cf Manifeste 2026 ; écrit par un collectif d'intellectuels panafricanistes.

47 Certains travaux d'économistes montrent que les capacités endogènes ont été détruites dès la période coloniale, puis réhabilitée pendant la période post-coloniale, avant d'être démantelées dans les années 90, dans le sillage des programmes d'ajustements structurels imposés par le Consensus de Washington.

## **Recommandation 2 : La reconnaissance des sociétés africaines comme les principaux « donateurs » dans une relation historiquement inégale**

Malgré la perception largement répandue de relations franco-africaines (et plus largement des relations entre le Nord global et l’Afrique) marquées par une entreprise de développement de l’Afrique par la France et le Nord, de nombreuses recherches ont mis en relief une histoire bien différente sur les processus structurels et leur caractère inéquitable et dévastateurs pour les sociétés africaines. Qu’il s’agisse du travail de Walter Rodney dès 1972,<sup>48</sup> suivi du mémorable rapport Thabo Mbeki de 2015, tout comme un ensemble de travaux décoloniaux et de rapports bilatéraux et multilatéraux, notamment des Nations Unies, les fondements extractivistes des systèmes de développement ont vidé (et continuent de le faire) le continent de ses ressources humaines et matérielles pour le plus grand profit de pays riches (cf le chapitre relatif aux minerais dans ce livre blanc).

Le Rapport Mbeki avait affirmé sans équivoque que « l’Afrique est en réalité un créancier net du reste du monde » malgré les budgets en faveur du « développement » qui ont afflué vers le continent, et que plus de 50 milliards de dollars US quittent annuellement les caisses du continent par des voies et mécanismes illicites. Une coalition de mouvements en faveur de la justice globale a conclu en 2017 que, si l’Afrique recevait annuellement 19 milliards de dollars US sous la forme d’aide au développement, plus du triple de cette somme, soit 68 milliards de dollars US, quittait le continent sous la forme d’extraction. L’organisation des Nations-Unies pour le commerce et le développement, dans son rapport de 2020 sur le développement économique du continent, estime que le montant des capitaux illicites quittant l’Afrique annuellement est de 88.6 milliards de dollars US, ce qui représente 3.7 % de son PIB. Sur le terrain humanitaire, le rapport 2025 d’Action Aid fournit des indications détaillées sur cette entreprise d’extraction en concluant encore une fois que « quelle que soit la mesure, les dettes des pays riches envers les pays à faible revenu sont plus importantes que la somme des dettes extérieures de ces pays. »<sup>49</sup>

Cette tendance historique a été de longue date analysée par le lumineux Ngũgĩ wa Thiong’o, qui appelait à une rupture paradigmatique dans l’analyse de « l’aide » à l’Afrique. Pour lui, c’est l’Afrique qui donne à l’Ouest, et l’Ouest qui reçoit tant de l’Afrique depuis des siècles – ses peuples, ses ressources, ses cultures et ses langages.<sup>50</sup> Un tel renversement de perspective affirme que l’avancement/développement de nombreux pays occidentaux n’a été possible qu’à la condition d’une préemption du travail gratuit des Africain.es réduits en l’esclavage et une captation de ressources pillées du continent, comme Walter Rodney l’a démontré dès 1972. Étant donné cet État de fait, les relations fondées sur des offres et des programmes visant à « développer » l’Afrique, tout en conservant la mainmise sur des ressources et des régimes politiques assujettis, sonnent faux. C’est aussi pourquoi les stéréotypes couramment avancés

48 Walter Rodney, *How Europe Underdeveloped Africa*, 2009 Edition, Panaf Publishing, 1972.

49 AU/ECA Conference of Ministers of Finance, Planning, and Economic Development, *Illicit Financial Flows*, 2015, 2, [https://au.int/sites/default/files/documents/40545-doc-IFFs\\_REPORT.pdf](https://au.int/sites/default/files/documents/40545-doc-IFFs_REPORT.pdf) ; *Honest Accounts 2017*, [https://www.globaljustice.org.uk/wp-content/uploads/2017/07/honest\\_accounts\\_2017\\_web\\_final\\_updated.pdf](https://www.globaljustice.org.uk/wp-content/uploads/2017/07/honest_accounts_2017_web_final_updated.pdf) ; UNCTAD 2020: <https://unctad.org/news/africa-could-gain-89-billion-annually-curbing-illicit-financial-flows>; Action Aid, *Qui doit à qui? 2025*: [https://actionaid.org/sites/default/files/publications/FR\\_Who%20Owes%20Who%20-%20External%20debt%2C%20climate%20debt%20and%20reparations%20in%20the%20Jubilee%20Year%20.pdf](https://actionaid.org/sites/default/files/publications/FR_Who%20Owes%20Who%20-%20External%20debt%2C%20climate%20debt%20and%20reparations%20in%20the%20Jubilee%20Year%20.pdf)

50 Ngũgĩ wa Thiong’o, *Something Torn and New, An African Renaissance*, Basic Books, 2009.

selon lesquels l'aide à l'Afrique crée sa « dépendance » sont tout aussi erronés. La richesse de l'Ouest était déjà corrélative à une emprise sur une main-d'œuvre et des ressources africaines. Aujourd'hui, au-delà de l'extraction sans cesse reproduite (à quelques nuances près), de nombreuses banques sont également dépendantes du service de la dette africaine pour leurs réserves et au niveau central, l'asservissement monétaire d'une partie de l'Afrique repose sur l'instrument du compte d'opération logé à la banque de France. En revanche, le monde de l'aide humanitaire aux mains de l'Occident – organisations non-gouvernementales, organisations internationales, associations diverses – dépend de donateurs étatiques pour sa propre existence (ce qui le met en péril dans un mouvement de démantèlement de la structure d'aide néolibérale). L'ironie de ne voir la « dépendance » que comme caractéristique des sociétés africaines devrait être évidente, tant elle recouvre toute une industrie de l'aide faite de grandes et de petites mains occidentales.

Cette histoire explique aussi pourquoi, lors des entretiens avec des groupes de sociétés civiles, la critique des relations franco-africaines était constamment acerbe, assortie d'un grand scepticisme quant à la volonté réelle de ces partenaires d'intégrer les connaissances et les perspectives de la société civile africaine dans des solidarités équitables. Les intervenants reconnaissent qu'on est actuellement à un tournant crucial des relations franco-africaines. Tandis que certains interlocuteurs se montrent désireux de saisir les possibilités offertes par ce tournant, d'autres qualifiaient la situation actuelle de « reflet d'un passage potentiel du mauvais – un modèle néolibéral inégalitaire de la relationalité qui masque une économie extractive sous un vernis humanitaire ; au pire – un modèle d'extraction brute (sociale, économique, politique) sans aucun pansement humanitaire pour le dissimuler ». Elle est aussi marquée par ce que des économistes africains qualifient de « servitude volontaire » de la part des gouvernements africains vis-à-vis d'une histoire extractiviste qui les dépouille, parfois avec leur complicité.

Le recadrage n'est pas simplement une question de changement de terminologie, mais une puissante occasion historique de faire progresser la justice épistémique, éthique, juridique et institutionnelle. Un tel recadrage exige de retracer les processus par lesquels les relations franco-africaines sont devenues si intensément inégales. Ce qui est en jeu, c'est la dignité des personnes et des peuples, hypothéquée par des contraintes endogènes et exogènes fortes.

### **Recommandation 3 : S'inspirer de la piste haïtienne pour retracer la formation de la nasse humanitaire**

D'où naît la demande de solidarité ? comment se forment les conditions de sa nécessité ? L'exemple de Haïti est saisissant à ce propos. En mai 2022, une investigation du New York Times revisite la question des réparations versées par Haïti à la France, en compensation du préjudice causé par la première révolte victorieuse d'esclaves du monde moderne.<sup>51</sup> Ce pays, dont la situation est, à bien des égards, comparable à celle d'autres pays africains, est un traceur de la manière dont se fabrique un État fragile/ failli pris de manière durable dans la nasse de l'aide humanitaire. Pauvreté, violence et corruption endémiques en constituent une trame de fond, tissée dès 1804 lors de sa proclamation

---

51 Eric Nagourney, « 6 infos à retenir sur les réparations versées par Haïti à la France », The New York Times, 22 mai 2022.

d'indépendance. Les descendants d'esclaves ont été sommés, en 1825 sous peine de bombardement, de payer une « rançon » en dédommageant les anciens esclavagistes et leurs héritiers d'un montant de 150 millions de francs français, à verser en cinq tranches annuelles et exclusivement empruntées dans des banques françaises.

L'exercice de quantification des sommes effectivement transférées vers la France porte une équipe de journalistes à procéder à une exploitation archivistique de 13 mois sur trois continents et permet d'établir l'existence d'une double dette payée en 64 ans. Un total de 560 millions de dollars est soustrait aux ressources de développement du pays et virés vers la France. 15 économistes montrent que ces paiements coûtent entre 21 et 115 milliards de dollars de perte de croissance économique au pays (équivalent de huit fois la taille de l'économie d'Haïti en 2020) ; ce que Thomas Piketty, l'un de ces économistes consultés qualifie de « néocolonialisme par la dette...(qui) a totalement perturbé le processus de construction de l'État ». Dans ce processus de prédation, des banques françaises et américaines s'enrichissent tout en effaçant toute trace. Cette dette, qui va devenir double, a pour intérêt d'indemniser les anciens esclavagistes français, rentiers de l'esclavagisme et du colonialisme, tout en continuant à contracter des dettes structurelles avec des grandes banques françaises. Pendant la Première Guerre Mondiale, les États-Unis occupent le pays dès 1915 et imposent un nouvel emprunt qui enrichira à son tour la National City Bank. Le Président Jean-Bertrand Aristide qui demande réparation en 2003 est discrédité et chassé du pouvoir un an plus tard au moyen d'une opération orchestrée de commun accord par les États-Unis et la France. On voit comment le pillage impérialiste qui enrichit des bourgeoisies négrières reproduit ses effets et son emprise sur le plan politique.

Cet exemple haïtien peut appeler à inventaire général dans un contexte de néo-souverainiste à tendance dégagiste dans de nombreuses anciennes colonies françaises sur le continent. Il peut se prolonger par la dénonciation de l'endettement comme mécanisme de subordination des États et des sociétés. Dans ces conditions, la dette ne peut se convertir de quelque manière que ce soit. Ont été expérimentés les clause d'action collective, reports d'échéances, abaissement des taux d'intérêt, réduction de la valeur nominale, conversion en investissements (à l'instar du Contrat de Désendettement et de Développement, mécanisme français de conversion de dette en projets de développement parfois éloignés des besoins globaux de financement africains et créant une nouvelle dépendance en termes d'assistance technique, etc.), ou encore aide au développement – sous la forme de donations et subventions.

Du reste, l'aide, dans une logique post-développement, doit organiser sa propre finitude<sup>52</sup>. La dette se doit d'être purement et simplement abolie et un audit des conditions générales d'endettement permettrait de trier les dettes légitimes de celles qui ne sont que d'opaques mécanismes de spoliation dans une configuration de colonialisme systémique ou de prévarication postcoloniale. Les conditions marquant les liens économiques entre la France et le Niger (un des pays les plus pauvres de la planète) en matière d'exploitation de l'uranium ont révélé des scandales (« Uraniumgate »<sup>53</sup>) par la suite dénoncés par la junte militaire en place comme expression d'un « pillage colonial »<sup>54</sup>

52 Collectif d'organisation Manifeste, 2026.

53 Mathieu Olivier, « Areva, le Niger et l'affaire de l'« Uraniumgate », Jeune Afrique, 28 mars 2017.

54 Abdou Rahmane Diallo, « Niger : La rupture avec Orano ouvre un front judiciaire explosif autour de l'uranium », Le Journal du pays

en se tournant vers la Russie et l'Iran. Que seraient les trajectoires des sociétés africaines si elles n'avaient pas été soumises (et continuent souvent de l'être de manière très intensive avec l'arrivée de nouveaux acteurs) à des processus extractivistes d'une brutalité sans précédent tant de l'extérieur que d'élites postcoloniales foncièrement prédatrices ? Cet inventaire peut et doit être fait pour rebâtir un univers de possibles.

#### **Recommandation 4 : La requalification de l'aide comme modalité de la justice réparatrice**

Il a été démontré plus haut (recommandation 2) que la reconnaissance des sociétés africaines comme « donatrices » demeure un horizon lointain malgré son urgence, tandis que, au titre de la recommandation 3, une recherche investigatrice peut mettre au grand jour des trajectoires précises d'appauvrissement des sociétés appelant à un intense investissement correctif. Prises ensemble, elles posent les bases de la reconnaissance de la nécessité d'une justice réparatrice.

Qu'il s'agisse de la place de l'équité ou de l'égalité, qu'elle se pose en termes d'acte dû, la solidarité, et l'aide qui en est une des modalités, ont donné lieu à un important travail en termes de requalification. Il faut rejeter toute performance d'humiliation qui a trop souvent caractérisé « l'aide », de la part des ONG et des ONGI, aussi bien que des États donateurs.

L'idée de la dispensation de la solidarité comme acte de justice peut trouver ancrage dans la fenêtre d'opportunité de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une résolution récente portée par le Ghana. Elle qualifie de « plus grave crime contre l'humanité », la traite transatlantique des Africain.es qui, entre 1500 et 1800 ont été de 12 à 15 millions capturés, vendus et réduits en esclavage (avec une estimation de près de deux millions de morts pendant la traversée). Adoptée le 25 mars 2026 par 123 voix pour, trois contre (États-Unis, Israël, Argentine) et 52 abstentions, dont de nombreux pays européens, la France notamment, et le Royaume-Uni, cette évolution d'une revendication commémorative en un acte normatif ouvrant à une justice réparatrice est inattendue. La résolution ouvre à la possibilité de réparations matérielles, financières, morales et d'actes de repentance formelle (reconnaissance symbolique, restitution des biens culturels, aide au développement en Afrique et dans les Caraïbes). Des décennies plus tôt, lors d'un colloque international organisé à la Sorbonne du 11 au 13 mars 1998 en hommage à Édouard Glissant, une table ronde, intitulée « De l'esclavage au Tout-Monde », réunissant ce dernier mais aussi Patrick Chamoiseau et Wole Soyinka<sup>55</sup>, permettait d'adresser le non-dit pesant sur la possibilité de réparer ce que Chamoiseau avait qualifié d'« attentat épouvantable ». Le choc historique de l'esclavage est source d'un traumatisme collectif, d'une agonie durable et d'un préjudice indéniable dont la réparation peut s'inscrire dans la requalification de l'aide au développement.

Cette campagne pour la réparation, s'est traduite en revendication continentale puisque l'Union africaine a fait de la « justice réparatrice » le thème officiel de l'année 2025. L'abstention française lors du vote onusien, quelques semaines avant la célébration des 25 ans de la Loi Taubira, est un signal ambigu et embarrassant s'apparentant à une reconnaissance mémorielle sans conséquences. L'indignité de la traite et la

---

55 Cf Jacques Chevrier (dir.), *Poétiques d'Édouard Glissant*, Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 2000.

déshumanisation qu'elle fonde constituent des blessures sans cesse réactivées pour des millions d'africains et d'afrodescendants. Ainsi en est-il de l'objection américaine, qui a reposé sur la dénonciation d'une « instrumentalisation cynique des injustices historiques comme moyen de pression pour réaffecter des ressources modernes à des personnes et des nations ayant un lien de parenté lointain avec les victimes historiques »<sup>56</sup>. Reste un espace pour la réinvention : la mise en place d'un fonds de réparation offre ainsi à la France, qui a profité économiquement de cette traite mais aussi de la colonisation, la possibilité d'engager des actes concrets de réparation et de restitution. À l'instar des Pays-Bas, la France peut présenter des excuses officielles pour les conséquences des crimes d'esclavage et de colonisation, dans un mouvement d'élargissement de la Loi Taubira, en prenant en charge la question des réparations et en concrétisant l'agenda des restitutions de biens culturels. Inégalités structurelles entre le Nord et le Sud, discriminations raciales, retard infrastructurel, endettement chronique et déclassement néo/postcolonial appellent ainsi non pas à « aide au développement » mais à réparation et restitution.

Cet évènement ouvre donc une fenêtre de reproblématisation de la solidarité à partir de nouveaux cadrages permettant de qualifier dans des termes autres les matrices de la solidarité internationale. Ce recadrage doit pouvoir s'envisager dans le périmètre de la justice qui répare, restaure et dignifie. Passer de l'injonction politique et morale à une prérogative des sociétés articulée sur un préjudice bien défini, suppose de mettre en place des instances capables de traduire ces enjeux en termes juridiques concrets et accessibles aux communautés (en particulier celles dont il est établi qu'elles ont été marquées par la traite et en portent encore les séquelles). La complexité de l'incrimination pénale (de descendants de négriers assortie d'une possible réparation individuelle pour les descendants d'esclaves) renforce l'intérêt des réparations politiques en faveur de sociétés. Il faut noter que, jusqu'à date, les réparations directes (et parfois individuelles) consécutives à des crimes divers (notamment le génocide et les crimes contre l'humanité tels que l'esclavage) ont ciblé des catégories occidentales et blanches.

### **Recommandation 5 : Réhabiliter l'ensemble des capacités endogènes de solidarité**

Chaque partie prenante à la relation Afrique-France doit reconnaître une leçon principale de l'éthique africaine : celui qui est riche aujourd'hui peut ne pas l'être demain, et inversement, le bonheur et le malheur étant circulaires. Cette sagesse ramène à l'importance des obligations réciproques et des relations justes qui évitent toutes les pratiques intentionnelles ou paternalistes d'humiliation, tant pour la France que pour les pays africains vis-à-vis de leurs nationaux.

La resolidarisation nécessite aussi de prendre en charge des positionnalités spécifiques et ancrées dans des territoires concrets. Face aux épreuves, les communautés, sociétés et nations africaines se sont toujours portées assistance sous des formes très variées mais essentiellement sur une base d'horizontalité et/ou de réciprocité. Il s'agit par exemple, dans l'espace rural, des personnes appartenant à un clan, un cercle confrérique, un village ou une cohorte générationnelle, se réunissant pour entreprendre rapidement et

---

<sup>56</sup> Propos tenu lors du débat par l'ambassadeur des États-Unis aux Nations-Unies Dan Negrea, qui en outre « ne reconnaît aucun droit légal à des réparations pour des injustices historiques qui n'étaient pas illégales au regard du droit international au moment où elles ont été commises ».

efficacement des travaux tels que construire une maison ou cultiver un champ (*Sourga* chez les Peuls, *Limpai* chez les Toupouri, le *Manjong* chez les Nso ou le *Chii* chez les Bamoun du Cameroun, le *Tool-u-larba* (champ du mercredi, *Daa'ira* ou *Santaane* chez les Wolof), le *Nyakinyua* chez les Kikiyu du Kenya. Ces activités prennent parfois la forme d'une célébration de l'en-commun, rythmée de chants et danses et se terminant par un repas collectif. Mutualisation des efforts, productivité supérieure à la somme des efforts individuels en période de pointe -semis ou récolte-, mais aussi formation et consolidation d'un espace d'appartenance.

La solidarité a aussi pris des formes plus institutionnalisées : tontines d'épargne, coopératives –de production, de commercialisation, d'épargne et de crédit, etc.-, comités de développement de village assurant solidarité entre ruraux et urbains regroupés pour mener ensemble des actions ayant une portée économique, sociale, culturelle ou culturelle pour un territoire dans un contexte de désengagement de l'État (*Kíhiû Mwírí* chez les Kikuyu par exemple). Les communautés s'organisent pour prendre en charge leurs besoins en infrastructures diverses en sollicitant parfois une assistance technique ou financière exogènes. La solidarité construit également un espace de prévoyance et de prévenance mutuelles. Selon une métaphore puissante prescrivant l'entraide au jour du malheur («*Quand la case de ton voisin brûle, hâte-toi de l'aider à éteindre le feu de peur que celui-ci ne s'attaque à la tienne*», proverbe ivoirien), l'entraide repose sur un principe de dépendances mutuelles ancrées dans des ramifications larges permettant de prendre en charge les risques et incertitudes de la vie.

En même temps, la logique néolibérale de l'aide humanitaire a réussi à s'immiscer jusque dans ces éthiques et pratiques. Les ONG et les ONG internationales, par exemple, s'approprient souvent, en les reconditionnant, les réussites des communautés dans leurs propres programmes d'aide (en appelant les tontines, microfinance notamment), de manière toutefois beaucoup moins durable, comme l'ont montré des économistes<sup>57</sup> Elles utilisent également les récits d'entraide des populations à des fins de marketing humanitaire au lieu de reconnaître le travail acharné et l'engagement des communautés africaines, les dépossédant de leur agentivité et du contrôle qu'elles exercent sur leurs propres récits. Ceci a souvent amené des organisations à la base à s'investir dans la production de récits alternatifs, étant confrontées à cette prédation de la part de donateurs. Même dans ces conditions de prédation, les mouvements africains d'entraide, tant ruraux qu'urbains, demeurent puissants. Les récentes coupes drastiques dans les programmes de financement représentent toutefois un défi qu'ils tentent péniblement de surmonter. Reconfigurer l'aide en tant que justice réparatrice leur permettrait de s'épanouir et d'atteindre leur plein potentiel en toute dignité.

Dans un régime de proches ouvert et pragmatique, la sécurité de notre voisin assure en partie la nôtre. Cette solidarité a de longue date été minorée ou simplement passée sous silence, comme l'a montré l'épisode de l'explosion du Lac Nyos au Cameroun (une catastrophe naturelle qui a causé la mort de plus de 1800 personnes en 1986). Quelques compte-rendu font État de la politique de l'assistance comme espace d'influence et «support à l'étalage de moyens qui n'appartiennent qu'à des pays du peloton de tête.

---

57 Cilas Kemedjio et Cecelia Lynch, eds., *Who Gives to Whom? Reframing Africa in the Humanitarian Imaginary*, Palgrave Macmillan, 2024 ; Christian Castellanet, Philippe Coquart, Gilles Lainé et Kako Nubukpo, *Une histoire de la coopération franco-africaine : entre ombres et lumières*, Paris, Karthala, forthcoming, juin 2026.

La France (...) veut montrer sa capacité à les déployer d'un continent à l'autre, aux quatre coins de son ancien empire. En août 1986, la catastrophe du lac Nyos lui donnera l'occasion d'user de ces moyens dans sa zone d'influence africaine. Les communiqués officiels associeront étroitement les secours à la présence militaire française en Afrique centrale (Tchad, République centrafricaine, Gabon), cette vocation humanitaire venant fort à propos compenser, pour une part, les critiques formulées contre son véritable rôle, selon certains, c'est-à-dire contribuer au maintien au pouvoir de régimes peu démocratiques<sup>58</sup>. Contrairement à tout usage tactique de la catastrophe (par exemple le « passeport- désastre<sup>59</sup>), le Zaïre, sous la direction du président Mobutu, a rapidement envoyé des équipes médicales pour aider les survivants en plus d'une aide financière ; idem pour le Nigéria. Pour sa part, le Gabon remet un chèque de 100 millions de francs CFA au Président Paul Biya<sup>60</sup>. Les africains s'entraident de manière moins tonitruante et sans condition (notamment de redevabilité). Lors du tremblement de terre ayant frappé le Maroc en 2023, l'Algérie, ayant pourtant rompu ses relations diplomatiques avec le pays autour de la question saharoui, s'empresse d'ouvrir son espace aérien au passage d'avions et d'offrir son aide, hélas refusée. Ceci témoigne du principe de lien de solidarité maintenu ou (ré)activé devant le malheur de l'autre, qui qu'il soit. À l'échelle des politiques communautaires, l'Initiative de solidarité africaine est un instrument de mobilisation et de renforcement du soutien en faveur de la reconstruction post-conflit et du développement en Afrique. Ce soutien mutuel intra-africain bien que fonctionnel, est aussi discret, évitant l'ostentation des performances d'humiliation.

La réhabilitation et la célébration des capacités propres de solidarité sont une donnée essentielle en faveur de la dignification des sociétés.

### **Recommandation 6 : La dignification comme socle et horizon solidaire respectueux et relationnel**

Quel cadre éthique est susceptible de soutenir la réactivation des nouvelles relationnalités solidaires, fondées sur le respect, la responsabilité et, par-dessus tout, une humanité faisant place à tous ses humains ? Quelle utopie politique face à la crise de la solidarité pour l'avoir non simplement en commun mais aussi et surtout en partage ? La resolidarisation repose sur un régime des communs (par opposition au régime d'appropriation et de production de l'humiliation) tandis que la désolidarisation est source d'appauvrissement ontologique inauguré par les séquelles d'actes d'aide ou de dons non infusés par le respect de l'ultime valeur inhérente à tous les membres de la famille humaine. La rencontre de la dignité et de la solidarité peut se lire dans la philosophie relationnelle ubuntu (« *Vous êtes donc je suis* »), que des proverbes africains constamment reprennent :

**« On n'est pas riche parce qu'on a beaucoup, mais parce qu'on donne beaucoup. »** (proverbe sénoufo)

**« Seul, on va plus vite. Ensemble, on va plus loin. »** (proverbe mossi)

58 Lepointe R., « Désastres naturels et diplomatie », *Politique étrangère*, 59(4), 1994, p.1089.

59 idem, p.1096.

60 UN, « Cameroun - Emanations de Gaz Toxique Volcanique Aout 1986 UNDR0 Rapports de Situation 1-8 », 26 août - 2 septembre 1986 (<https://reliefweb.int/report/cameroon/cameroon-emanations-de-gaz-toxique-volcanique-aout-1986-undro-rapports-de-situation>).

**«Celui qui partage son repas ne finit jamais par manger des miettes.»** (proverbe yoruba)  
**«Le fils du voisin est aussi ton fils.»** (proverbe akan)  
**«La Terre n'est pas un héritage de nos parents, mais un prêt de nos enfants.»** (proverbe mossi)

Un retour sur l'histoire des relations franco-africaines après la Seconde Guerre mondiale met en lumière d'importantes perspectives de solidarités fondées sur la dignité dont on peut s'inspirer aujourd'hui. Citons par exemple les travaux de Siba N'Zatioula Grovogui qui mettent en lumière la façon dont les «indigènes évolués» œuvrent à insérer la dignité au cœur des relations avec la Métropole. De plus, après l'indépendance, l'intérêt principal était de forger une doctrine panafricaine postcoloniale mettant le secteur public au service de la mise à disposition d'infrastructures éducatives et sanitaires à l'échelle de la société<sup>61</sup>.

Aujourd'hui, les exemples afro-féministes et décoloniaux regorgent de pratiques de solidarité dignes.<sup>62</sup> La réponse ne réside pas dans une suppression brutale de l'«aide» au profit de telles solidarités, mais dans un véritable changement de paradigme visant à les concevoir (en faisant place et pouvoir de décision aux sociétés elles-mêmes) pour en déterminer le contenu et les orienter vers la poursuite de leur épanouissement. Au niveau domestique, en tant que condition et lien de la quotidienneté politique, la demande de dignité ne saurait donner lieu à une répression brutale mais au contraire inspirer les démarches publiques de dignification endogène des sociétés.

## Conclusion

Nourri de conversations multisituées, le présent chapitre du livre blanc met en relief les implications du basculement nécessaire vers une resolidarisation du monde à l'africaine. Cette resolidarisation se veut la domestication d'un désordre discursif et organique animant acteurs, institutions et instruments de solidarité (discours humanitariste, discours globaliste post 90, discours technocratique sur l'obligation d'aider ; discours anthropologique sur la capacité et la revanche des contextes et des sociétés<sup>63</sup>, discours décolonial, etc.). Un changement éthique et pratique suppose de rapatrier et soutenir des solidarités qui s'organisent dans le quotidien politique, à l'échelle des sociétés africaines, repenser des sillons alternatifs de coopération avec des agents du dehors en termes de réparation et de restitution et inventer dans cette dynamique de résistance et de reconfiguration éthique, des instruments innovant de resolidarisation. Entre capacité collective à répondre de manière digne partout aux besoins vitaux, et capacité à garantir la durabilité des dispositifs de solidarités, les chemins africains dessinés par les contributions des sociétés civiles constituent une réponse crédible face à l'effondrement global toujours plus coûteux.

---

61 Siba N. Grovogui, *Beyond Eurocentrism and Anarchy, Memories of International Order and Institutions*, New York., Palgrave, 2006; Christian Castellanet, Philippe Coquart, Gilles Lainé et Kako Nubukpo, *Une histoire de la coopération franco-africaine : entre ombres et lumières*, Paris, Karthala, forthcoming, juin 2026.

62 Sylvia Tamale, *Decolonization and Afro-Feminism*, Daraja Press, 2020; *Global Africa, les relations humanitaires et la reinvention de l'avenir de l'Afrique*, special issue, 2025, <https://www.globalafricasciences.org/issues/issue-12/#gai-articles-600>.

63 Olivier de Sardan J.-P., *La revanche des contextes. Des mésaventures en ingénierie sociale en Afrique et au-delà*, Karthala, 2021, 480 p.

**Le présent chapitre s'adosse sur une collaboration scientifique de longue date des autrices au Cameroun, au Sénégal et en Europe, ainsi que de consultations effectuées entre mars et avril 2026 et d'autres sources ci-après présentées. Ces consultations ont été aussi enrichies de diverses contributions lors du webinaire préparatoire dédié à la thématique le 16 avril 2026.**

# Démocratiser la santé maternelle et infantile en Afrique : Un investissement stratégique pour l'avenir

Zohreen Badruddin

## Résumé exécutif

Dans un contexte de pressions géopolitiques et économiques croissantes, la volonté politique et les financements consacrés au développement mondial se font de plus en plus rares. Ces conséquences sont particulièrement visibles dans le domaine de la santé maternelle et infantile en Afrique, où les progrès accomplis pour réduire la mortalité ont ralenti et où les disparités privent les plus vulnérables de l'accès aux ressources essentielles. Malgré d'importantes améliorations depuis 1990, l'Afrique subsaharienne continue de concentrer la majorité des décès maternels et infantiles dans le monde, dont la plupart seraient pourtant évitables. Ce constat est façonné par de profondes barrières structurelles : accès financier et géographique limité aux soins, qualité inégale des services de santé, sous-investissement dans les systèmes de données et de technologie, inégalités socio-économiques persistantes. Et le coût de l'inaction augmente rapidement.

Ce livre blanc soutient que la démocratisation de la santé maternelle et infantile, c'est-à-dire la garantie d'un accès équitable, universel et de qualité aux soins, doit devenir une priorité à l'échelle internationale et nationale. Il propose une approche intégrée, fondée sur les systèmes, ancrée dans quatre piliers stratégiques : l'élargissement de la couverture sanitaire universelle ; le renforcement de systèmes de soins intégrés et de qualité, avec une priorité accordée à la prestation de santé communautaire ; l'usage des données, des technologies et de l'innovation pour améliorer la qualité des services ; et la prise en compte des déterminants plus larges de la santé pour garantir des améliorations durables de la qualité de vie. Au cœur de cette transformation se trouve un renouveau de l'engagement politique et la mobilisation des ressources intérieures par les gouvernements africains, afin de réduire la dépendance à l'aide extérieure et de construire des systèmes de santé résilients et autosuffisants. Ce chapitre positionne la santé maternelle et infantile comme un investissement stratégique rentable et fédérateur pour renforcer le capital humain, la résilience et le développement économique à long terme, afin de permettre à la prochaine génération non seulement de survivre, mais de s'épanouir.

## Partie 1 – Contexte, tendances et défis

La communauté internationale du développement traverse une période de tensions remarquables : crises politiques et économiques, chocs climatiques, concurrence d'autres priorités de financement... Dans ce contexte, l'intérêt pour la coopération internationale décroît, alors même que la situation appellerait à davantage de concertation et de coordination. En période de crise, les nations et les organisations

ont tendance à se concentrer sur ce qui leur semble le plus immédiat et ce qui leur est le plus familier.

C'est précisément dans ces contextes, où les financements se raréfient, où la volonté politique verse dans le protectionnisme et où les préoccupations domestiques prennent le dessus, qu'il existe un impératif à la fois rationnel et moral de veiller à ce que les financements concessionnels et la solidarité soient utilisés de la manière la plus efficace. Les ressources limitées doivent être mises au service du plus grand impact positif possible, pour le plus grand nombre. En termes simples : quand les temps sont durs, il importe plus que jamais de rediriger notre énergie, notre attention et nos ressources vers ce qui soutient le mieux notre bien-être économique et social sur le long terme. Ce raisonnement nous amène à l'un des investissements les plus rentables et les plus fédérateurs qui soit : la santé et le bien-être de nos enfants.

### 1.1 Vue d'ensemble de l'État de la santé maternelle et infantile en Afrique

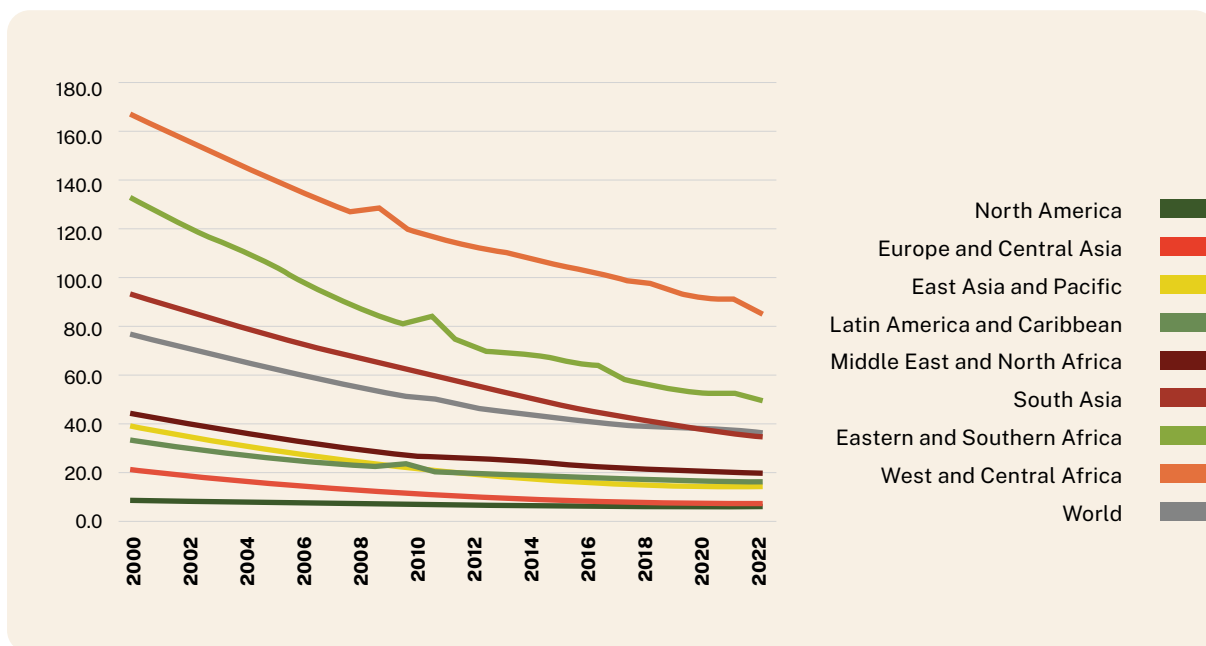
La santé maternelle et infantile est l'un des indicateurs les plus clairs du bien-être d'une population. Sur le continent africain, les données présentent un tableau complexe : les conditions de développement et le potentiel de bien-être d'un enfant varient selon l'endroit où il est né. Selon l'Organisation mondiale de la Santé<sup>64</sup>, la réduction de la mortalité infantile chez les moins de cinq ans constitue l'un des plus grands succès de l'histoire récente : l'Afrique subsaharienne est passée de 179 décès pour 1 000 naissances vivantes<sup>65</sup> chez les enfants de moins de cinq ans en 1990 à 71 décès en 2024. Ce chiffre ne reflète d'ailleurs pas les variations qui existent au sein du continent : en 2024, 116 enfants mouraient pour 1 000 naissances vivantes au Nigéria, contre 11 au Cap Vert. Selon l'UNICEF<sup>66</sup>, environ 58 % des 4,9 millions d'enfants morts avant l'âge de cinq ans dans le monde en 2024 vivaient en Afrique, et le continent devrait rester le plus meurtrier pour les enfants jusqu'en 2055. Une comparaison du taux de mortalité infantile pour les différentes régions africaines par rapport aux autres régions du monde est visible sur la Figure 1 ci-dessous.

---

64 « Child Mortality and Causes of Death. » World Health Organization, 2022, [www.who.int/data/gho/data/themes/topics/topic-details/GHO/child-mortality-and-causes-of-death](http://www.who.int/data/gho/data/themes/topics/topic-details/GHO/child-mortality-and-causes-of-death).

65 « Mortality Rate, Under-5 (per 1,000 Live Births) - Sub-Saharan Africa | Data. » World Bank, 2021, [www.data.worldbank.org/indicator/SH.DYN.MORT?locations=ZG](http://www.data.worldbank.org/indicator/SH.DYN.MORT?locations=ZG).

66 « Levels and Trends in Child Mortality - UNICEF DATA. » UNICEF DATA, 17 Mar. 2026, [www.data.unicef.org/resources/levels-and-trends-in-child-mortality-2025/](http://www.data.unicef.org/resources/levels-and-trends-in-child-mortality-2025/).



**Figure 1 : Taux de mortalité des moins de cinq ans, par région et dans le monde, 2000-2023 (UNICEF, 2025)<sup>67</sup>**

La mortalité maternelle suit une tendance similaire. En Afrique subsaharienne, environ 1 004 mères mouraient pour 100 000 naissances vivantes<sup>68</sup> en 1990 ; ce chiffre est désormais ramené à 448 décès maternels en 2023. Là encore, les disparités sont frappantes : 990 mères mouraient pour 100 000 naissances vivantes au Nigéria, contre 40 au Cap Vert en 2023. Selon l’OMS<sup>69</sup>, ces décès maternels en Afrique subsaharienne représentent 70 % du total mondial. En outre, la majorité des progrès menés sur la mortalité infantile et maternelle ont été réalisés avant 2010, et les avancées se sont considérablement ralenties au cours de la dernière décennie.

Cependant, se limiter aux seuls taux de mortalité ne donne pas une image complète des conditions de santé d’un enfant. Si le fait pour un enfant de dépasser le cap de ses cinq ans constitue un jalon important pour sa survie jusqu’à l’âge adulte, sa qualité de vie après la naissance est tout aussi déterminante. Une tendance préoccupante en matière de pauvreté infantile révèle que, si l’Afrique subsaharienne accueille moins d’un quart des enfants du monde, elle concentre plus de 75 %<sup>70</sup> des enfants vivant dans la pauvreté à l’échelle mondiale. Parmi eux, 311 millions vivent dans l’extrême pauvreté. En partie en raison du taux de naissances nettement plus élevé en Afrique subsaharienne<sup>71</sup>, la proportion d’enfants vivant dans l’extrême pauvreté dans la région n’a quasiment pas changé entre 2014 et 2024, oscillant autour de 52 %. L’UNICEF suit les taux d’enfants

<sup>67</sup> Kitamura, Tomomi, et al. « Maternal, Newborn and Child Health ». UNICEF, 2025. <https://data.unicef.org/resources/maternal-newborn-and-child-health-regional-snapshot-2025>.

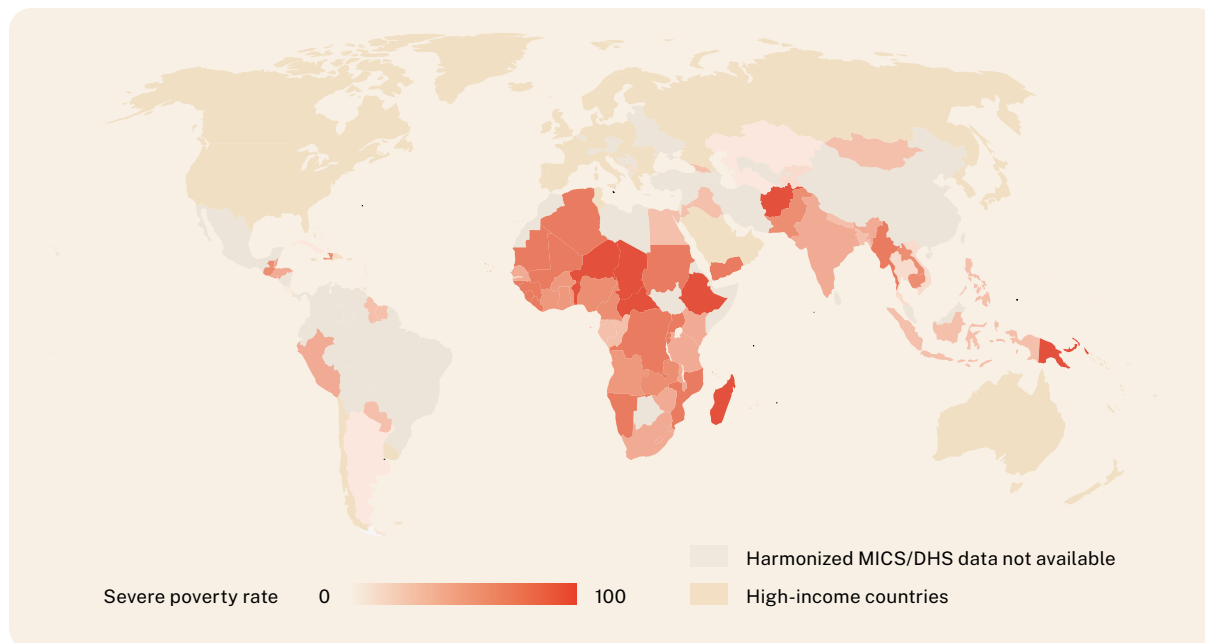
<sup>68</sup> « Maternal Mortality Ratio (Modeled Estimate, per 100,000 Live Births) – Sub-Saharan Africa | Data. » World Bank, [www.data.worldbank.org/indicator/SH.STA.MMRT?locations=ZG](http://www.data.worldbank.org/indicator/SH.STA.MMRT?locations=ZG).

<sup>69</sup> « Trends in Maternal Mortality 2000 to 2023: Estimates by WHO, UNICEF, UNFPA, World Bank Group and UNDESA/Population Division. » World Health Organization, 7 Apr. 2025, [www.who.int/publications/i/item/9789240108462](http://www.who.int/publications/i/item/9789240108462).

<sup>70</sup> « The State of the World’s Children 2025. » UNICEF Innocenti, 20 nov. 2025, [www.unicef.org/reports/state-of-worlds-children/2025](http://www.unicef.org/reports/state-of-worlds-children/2025)

<sup>71</sup> « Children in Africa ». UNICEF, 2017. <https://data.unicef.org/resources/children-in-africa-child-survival-brochure/>.

vivant dans une pauvreté grave basée sur les privations dans les pays à revenus faibles et intermédiaires, définissant comme tels les enfants subissant des carences significatives dans l'un des domaines suivants : éducation, santé, logement, nutrition, assainissement et/ou eau. Les taux les plus élevés de pauvreté grave, comme pour la pauvreté monétaire, sont concentrés en Afrique subsaharienne, comme l'illustre la Figure 2 ci-dessous.



**Figure 2 : Taux de pauvreté grave chez les enfants dans les pays à revenus faibles et intermédiaires (UNICEF, 2023)<sup>72</sup>**

La malnutrition représente un défi considérable sur le continent, d'autant plus qu'elle affaiblit le système immunitaire d'un enfant et augmente son risque de mourir de maladies courantes<sup>73</sup>. Si la proportion d'enfants touchés par le retard de croissance et l'émaciation a diminué en Afrique subsaharienne<sup>74</sup>, trop d'enfants sont encore affectés par la malnutrition. Selon certaines estimations, jusqu'à 60 % des enfants de moins de 5 ans dans la région souffrent d'anémie<sup>75</sup>, une situation aggravée par la vie dans des contextes de pauvreté ou de conflit, ainsi que par l'impact du changement climatique et la volatilité des prix alimentaires.

L'ensemble de ces facteurs montre que le continent africain subit une proportion disproportionnée des décès maternels et infantiles dans le monde, alors que la majorité de ces décès sont évitables et traitables. Les principales causes de décès chez les enfants de moins de cinq ans sont essentiellement des maladies infectieuses (notamment 19 %

<sup>72</sup> « The State of the World's Children 2025. » UNICEF Innocenti, 20 nov. 2025, [www.unicef.org/reports/state-of-worlds-children/2025](http://www.unicef.org/reports/state-of-worlds-children/2025)

<sup>73</sup> « Progress in Reducing Child Deaths Slows as 4.9 Million Children under Five Die in 2024. » UNICEF, 2024, [www.unicef.org/press-releases/progress-reducing-child-deaths-slows-49-million-children-under-five-die-2024](http://www.unicef.org/press-releases/progress-reducing-child-deaths-slows-49-million-children-under-five-die-2024).

<sup>74</sup> Adeyemi, Rasheed A, et al. « Joint Spatial Mapping of Childhood Anemia and Malnutrition in Sub-Saharan Africa: A Cross-Sectional Study of Small-Scale Geographical Disparities. » *African Health Sciences*, vol. 19, no. 3, 7 Nov. 2019, pp. 2692-2712, <https://doi.org/10.4314/ahs.v19i3.45>.

<sup>75</sup> Lemoine, A., and P. Tounian. « Childhood Anemia and Iron Deficiency in Sub-Saharan Africa - Risk Factors and Prevention: A Review. » *Archives de Pédiatrie*, vol. 27, no. 8, Nov. 2020, pp. 490-496, <https://doi.org/10.1016/j.arcped.2020.08.004>.

liées au paludisme, 18 % aux infections des voies respiratoires inférieures et 12 % aux diarrhées) et des complications néonatales (notamment 11 % liées à la prématurité et 9 % à l'asphyxie et aux traumatismes à la naissance), d'après les données du Groupe inter-agences des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité infantile<sup>76</sup>, illustrées dans la Figure 3 ci-contre.<sup>77</sup>

Si des progrès considérables ont été accomplis en matière de santé et de bien-être maternels et infantiles au cours des dernières décennies, avec une augmentation de 60 % de la survie infantile au niveau mondial<sup>78</sup> depuis 1990, ces avancées ralentissent. À mesure que les familles ont bénéficié de mesures à fort impact comme les vaccins et les moustiquaires, les interventions les plus faciles à déployer ont déjà été mises en place : les mères et les enfants qui n'ont toujours pas accès à des soins de qualité sont aussi les plus difficiles à atteindre.

Environ 25 % des enfants du monde naissent dans des situations fragiles et affectées par des conflits, mais ces enfants ont trois fois plus de chances<sup>79</sup> de mourir avant leur cinquième anniversaire que ceux nés ailleurs. Cela signifie que les enfants et les familles qui ont le plus besoin d'accéder à des soins de qualité sont aussi ceux qui vivent de façon disproportionnée dans la pauvreté, dans des contextes humanitaires ou fragiles, dans des zones rurales, avec moins d'électricité<sup>80</sup> ou d'eau potable<sup>81</sup>, à plus grand risque de perturbations liées au climat, ou faisant face à des pressions migratoires et de déplacement, ou une combinaison de ces facteurs. Les enfants sont par ailleurs particulièrement vulnérables aux risques climatiques, inondations, chaleurs extrêmes, pollution, et aux effets en chaîne sur le paludisme, la dengue et d'autres maladies. En 2023, l'UNICEF<sup>82</sup> a classé les enfants de 48 sur 49 pays d'Afrique comme étant à risque moyen-élevé, élevé ou extrêmement élevé quant aux impacts du changement climatique en termes d'exposition ou de vulnérabilité, ce qui concerne 98 % de la population infantile du continent. La répartition géographique pour les populations globales est visible sur la Figure 4 ci-contre.<sup>83</sup>

76 «Levels & Trends in Child Mortality Report 2025». 2026. [www.ispcan.org/mp-files/levels-trends-in-child-mortality-2025-report.pdf](http://www.ispcan.org/mp-files/levels-trends-in-child-mortality-2025-report.pdf).

77 Kitamura, Tomomi, et al. «Maternal, Newborn and Child Health». UNICEF, 2025. <https://data.unicef.org/resources/maternal-newborn-and-child-health-regional-snapshot-2025>.

78 «Levels & Trends in Child Mortality Report 2025». 2026. [www.ispcan.org/mp-files/levels-trends-in-child-mortality-2025-report.pdf](http://www.ispcan.org/mp-files/levels-trends-in-child-mortality-2025-report.pdf).

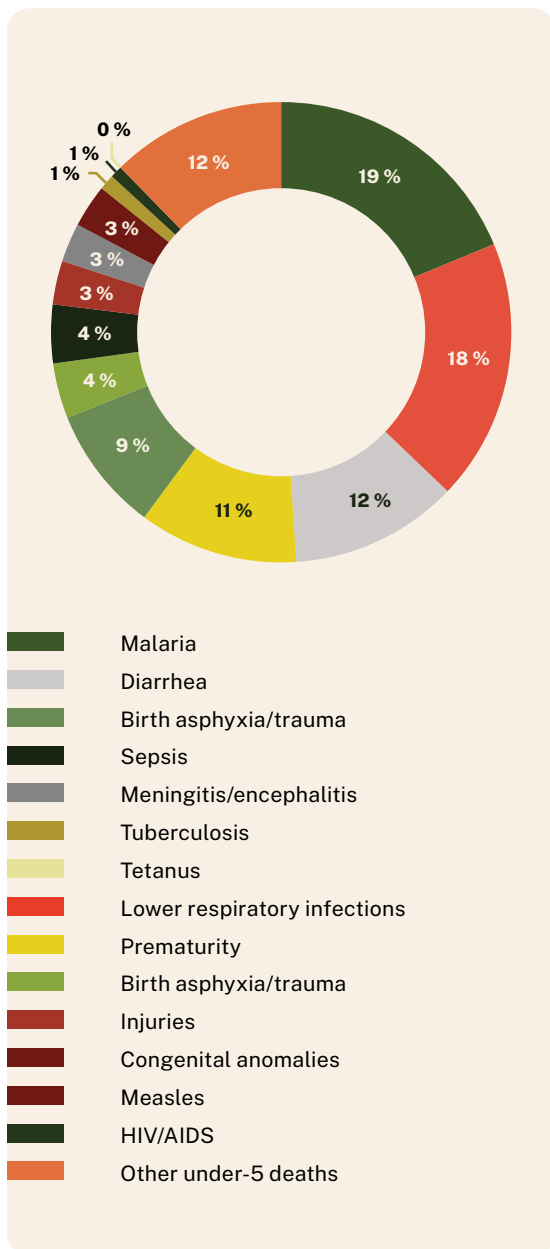
79 Ibid.

80 Wand, Handan, et al. «Preventing Child Mortality in Sub-Saharan Africa (2015-2023): Direct and Indirect Risk Factors, Maternal, Environmental, and Socioeconomic Characteristics.» *Vulnerable Children and Youth Studies*, 20 July 2025, pp. 1-18, <https://doi.org/10.1080/17450128.2025.2535363>.

81 Viguera Ester, Pablo, et al. «Factors Associated to Infant Mortality in Sub-Saharan Africa.» *Journal of Public Health in Africa*, vol. 2, no. 2, 5 Sept. 2011, p. 27, <https://doi.org/10.4081/jphia.2011.e27>.

82 «African Children Bearing the Brunt of Climate Change Impacts | UN News.» UN News, 1 Sept. 2023, [www.news.un.org/en/story/2023/09/1140312](http://www.news.un.org/en/story/2023/09/1140312).

83 Kitamura, Tomomi, et al. «Maternal, Newborn and Child Health». UNICEF, 2025. <https://data.unicef.org/resources/maternal-newborn-and-child-health-regional-snapshot-2025>.



**Figure 3 : Causes de décès chez les enfants de moins de cinq ans, 2021 (UNICEF, 2025)**

Viennent aggraver ce tableau les récentes réductions de l'aide publique au développement de plusieurs pays. La plus significative est la fermeture complète de l'USAID début 2025, mais les compressions de financements discrétionnaires ne se limitent pas à l'agence américaine. Selon les estimations de l'UNICEF, environ 27,3 millions<sup>84</sup> d'enfants de moins de cinq ans pourraient mourir d'ici 2030 si des progrès ne sont pas réalisés pour améliorer la survie des enfants. Pour comparaison, The Lancet estime que plus de 30 millions<sup>85</sup> de décès d'enfants de moins de cinq ans ont été évités sur 21 ans d'histoire de l'USAID, principalement grâce à la réduction des décès liés au VIH/sida, au paludisme, aux carences nutritionnelles et aux maladies tropicales négligées, surtout dans les pays africains. Or, les modèles de prévision indiquent que les coupes de l'USAID pourraient entraîner jusqu'à 5,4 millions de décès supplémentaires d'enfants de moins de 5 ans d'ici 2030. Cela met en lumière le fait qu'au moment où il est plus que jamais nécessaire d'accélérer l'attention internationale sur la santé maternelle et infantile, nous reculons, au gré d'une volonté politique et d'un financement discrétionnaire en berne, au détriment des enfants déjà les plus à risque.

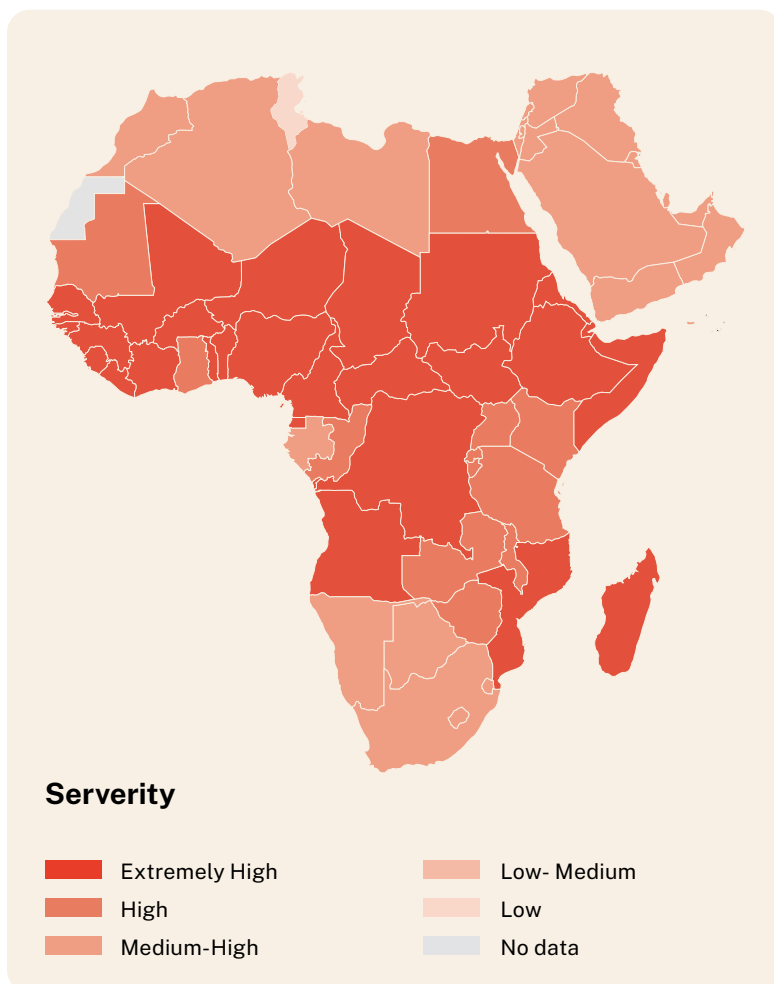
Le taux de natalité croissant sur le continent complexifie encore davantage ces tendances. L'Afrique devrait avoir une population enfantine d'un milliard<sup>86</sup> d'individus d'ici 2055, dépassant ainsi tous les autres continents, et l'Afrique subsaharienne enregistre d'ores et déjà plus de naissances que toute autre région du monde. Sans investissements concertés et attention gouvernementale soutenue, les tendances décrites ci-dessus toucheront un nombre accru d'enfants en Afrique. En outre, les ressources sanitaires déjà limitées seront soumises à une pression encore plus grande à mesure que davantage de mères accoucheront et que davantage d'enfants auront besoin d'être pris en charge. En l'État actuel, environ 40 % des naissances projetées sur

84 « Levels & Trends in Child Mortality Report 2025 ». 2026. [www.ispcan.org/mp-files/levels-trends-in-child-mortality-2025-report.pdf](http://www.ispcan.org/mp-files/levels-trends-in-child-mortality-2025-report.pdf)

85 da Silva, Andrea Ferreira, et al. « Impact of Two Decades of Humanitarian and Development Assistance and the Projected Mortality Consequences of Current Defunding to 2030: Retrospective Evaluation and Forecasting Analysis. » *The Lancet Global Health*, Feb. 2026, [https://doi.org/10.1016/s2214-109x\(26\)00008-2](https://doi.org/10.1016/s2214-109x(26)00008-2).

86 « Children in Africa ». UNICEF, 2017. <https://data.unicef.org/resources/children-in-africa-child-survival-brochure/>.

le continent d'ici 2030 ne seront pas assistées par un professionnel de santé qualifié<sup>87</sup>. Le continent africain devra former environ 6,1 millions de professionnels de santé<sup>88</sup> sur la même période pour atteindre les normes minimales de l'OMS et parvenir à environ 60 % de couverture sanitaire universelle. Dans leur ensemble, ces statistiques témoignent du coût exorbitant de l'inaction que paiera le continent africain si la santé maternelle et infantile n'est pas reconnue et soutenue sans délai comme une priorité nationale et internationale.



**Figure 4 : Indice de risque climatique pour les enfants (UNICEF, 2025)**

## 1. Obstacles à une santé maternelle et infantile équitable

### 1.1 Obstacles liés à l'accès financier et géographique

Les interventions efficaces et rentables pour améliorer la santé maternelle et infantile sont bien établies. Toutefois, pour déterminer quelles interventions s'imposent et comment les adapter aux besoins d'une population cible, il est utile de présenter les différents obstacles auxquels les enfants et leurs familles font face en matière de couverture des soins de qualité. Le premier groupe de défis concerne l'accès aux soins, tant sur le

plan financier que géographique. La majorité des pays ne disposent pas d'un système de santé public robuste, et les barrières financières, notamment les frais élevés à la charge des patients, peuvent constituer un frein à l'accès aux services de santé. Des données de 2019, antérieures à la Covid-19, indiquent que ces coûts financiers pesaient sur 200 millions de personnes en Afrique, dont 150 millions<sup>89</sup> ayant basculées dans la pauvreté en raison du coût des soins. Cette situation résulte des faibles niveaux de dépenses publiques de santé, l'Afrique affichant les dépenses de santé per capita les plus basses

87 Ibid.

88 Holt, Tania, and Ying Sunny Sun. «Overcoming Sub-Saharan Africa's Health Workforce Paradox.» McKinsey & Company, 4 Nov. 2024, [www.mckinsey.com/industries/social-sector/our-insights/overcoming-sub-saharan-africas-health-workforce-paradox](http://www.mckinsey.com/industries/social-sector/our-insights/overcoming-sub-saharan-africas-health-workforce-paradox).

89 «UHC Day: High Health-Care Costs in Africa Continue to Push over 150 Million into Poverty: New WHO Report.» WHO | Regional Office for Africa, 2024, [www.afro.who.int/news/uhc-day-high-health-care-costs-africa-continue-push-over-150-million-poverty-new-who-report](http://www.afro.who.int/news/uhc-day-high-health-care-costs-africa-continue-push-over-150-million-poverty-new-who-report).

au monde<sup>90</sup>, en partie du fait des nombreuses pressions financières auxquelles font face les gouvernements en dehors du secteur de la santé. Cela a conduit à financer de nombreux éléments essentiels des soins de santé par l'aide publique au développement, déplaçant les priorités d'investissement des besoins locaux vers ce que la communauté internationale de l'aide est prête à financer. Cela a entraîné un sous-investissement dans les maladies tropicales négligées<sup>91</sup>, alors même que plus d'un milliard de personnes dans le monde en souffrent. Une autre conséquence de cette dépendance est l'incertitude et la disruption immédiate causées par des changements brusques dans les financements extérieurs, comme l'illustrent les coupes de l'USAID en 2025. L'un des projets américains suspendus était le PEPFAR, qui permettait à 20 millions d'Africains vivant avec le VIH de recevoir des médicaments vitaux et des dépistages. Au cours de l'année écoulée depuis la suspension, puis l'annulation du projet, on estime qu'environ 17 000 enfants atteints du VIH<sup>92</sup> sont décédés. Ce chiffre alarmant, issu d'un seul projet sur une seule année, illustre combien de vies dépendent d'un financement extérieur pouvant être interrompu à tout moment, sans qu'une alternative financière domestique claire n'ait été mise en place en Afrique.

Le deuxième obstacle à l'accès est d'ordre géographique : il concerne la difficulté d'atteindre les établissements de santé, notamment dans les zones rurales et mal desservies où les infrastructures sont limitées. Environ 10 à 15 % de la population<sup>93</sup> en Afrique subsaharienne vit à plus de trois heures de l'établissement de santé le plus proche. Le manque de moyens de transport et le coût d'opportunité, renoncer à une journée de travail ou à la garde de ses enfants pour une consultation médicale, peuvent constituer des obstacles supplémentaires, aggravés par la nécessité de visites répétées et programmées, par exemple pour les tests néonataux ou les visites de vaccination. Cette distance, ainsi que les coûts qui y sont associés, incitent de nombreuses familles à se tourner vers des formes de soins traditionnels ou communautaires, plus accessibles localement. Toutefois, ces formes de prise en charge couvrent un éventail très large de services, y compris des prestations informelles pouvant être assurées par des personnes potentiellement peu formées aux techniques les plus récentes, ne disposant pas des équipements nécessaires ni des procédures d'orientation permettant de signaler une urgence ou d'organiser une prise en charge adéquate. Cela signifie également que les familles ont tendance à reporter les consultations médicales jusqu'à ce que cela devienne absolument nécessaire, réduisant ainsi la probabilité d'interventions préventives ou précoces<sup>94</sup>. Un autre obstacle géographique lié à l'accès aux soins pour les mères et les enfants réside dans la faiblesse de la distribution au « dernier kilomètre » et les lacunes dans les chaînes d'approvisionnement, notamment pour les ressources devant être administrées selon un calendrier précis, conservées à une température spécifique ou

---

90 « Challenges and Opportunities in Africa's Health Sector ». World Bank, 2024. <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/75b7a7306a5eb1adb3fc93683ffe55b9-0360012024/original/Challenges-and-00opportunities-in-Africas-Health-Sector-090424-jp.pdf>.

91 « Neglected Tropical Diseases. » World Health Organization, 14 Nov. 2021, [www.who.int/news-room/questions-and-answers/item/neglected-tropical-diseases](http://www.who.int/news-room/questions-and-answers/item/neglected-tropical-diseases).

92 « PEPFAR Impact Tracker. » Impactcounter.com, 2025, [www.pepfar.impactcounter.com/](http://www.pepfar.impactcounter.com/).

93 Florio, Pietro, et al. « Estimating Geographic Access to Healthcare Facilities in Sub-Saharan Africa by Degree of Urbanisation. » *Applied Geography*, vol. 160, 1 Nov. 2023, p. 103-118, <https://doi.org/10.1016/j.apgeog.2023.103118>.

94 « Challenges and Opportunities in Africa's Health Sector ». World Bank, 2024. <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/75b7a7306a5eb1adb3fc93683ffe55b9-0360012024/original/Challenges-and-00opportunities-in-Africas-Health-Sector-090424-jp.pdf>.

ayant une date de péremption. L'incapacité à livrer efficacement des vaccins et des médicaments devant être conservés en dessous d'une certaine température entraîne la dégradation ou la perte d'efficacité de nombreux produits. Ce problème est amplifié par le fait que 95 % des principes actifs pharmaceutiques et 70 % des médicaments utilisés en Afrique<sup>95</sup> sont importés de l'étranger plutôt que produits localement, laissant les systèmes de santé africains vulnérables aux chocs économiques mondiaux et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement.

## 1.2 Obstacles liés à la qualité des soins

Au-delà des difficultés d'accès aux soins, les mères et les enfants se heurtent à un problème plus profond : la qualité des soins disponibles. Ce problème commence par des inefficacités systémiques où la mauvaise prestation de services de santé<sup>96</sup> et la programmation verticale conduisent souvent à des points d'entrée multiples et fragmentés dans le système de soins. Par exemple, les vaccinations, les dépistages nutritionnels et les consultations prénatales peuvent ne pas avoir lieu au même endroit ni auprès des mêmes professionnels de santé. Cela génère des inefficacités et des redondances : les mères et les enfants cherchant à se soigner sont invités à se rendre dans plusieurs centres à des moments différents pour des besoins de santé différents. Ce problème est encore compliqué par le manque d'information : les familles apprennent souvent qu'elles doivent se rendre dans une autre clinique une fois déjà arrivées. Pire, le manque d'intégration fait que ces interventions et ressources ne se communiquent pas toujours, ce qui signifie que les familles cherchant des soins peuvent ne pas être correctement orientées pour des suivis ou d'autres besoins. C'est particulièrement vrai dans les zones rurales où les familles dépendent d'agents de santé communautaires et où le manque d'intégration entre les soins communautaires et les soins primaires empêche l'accès à ces derniers en temps opportun. Au niveau national, des tensions existent également entre les programmes de santé financés par les donateurs et les priorités sanitaires nationales, limitant la capacité des gouvernements africains à investir et à élargir des interventions pertinentes et vitales<sup>97</sup> de manière durable.

Un autre défi en matière de qualité est le manque de professionnels de santé qualifiés pour répondre à la demande, notamment dans les communautés rurales et pour des spécialités plus techniques, comme les gynécologues-obstétriciens et les sage-femmes. L'Afrique ne dispose que de 3 % des effectifs mondiaux de santé<sup>98</sup>, une situation aggravée par l'exode des cerveaux causé par des professionnels de santé qualifiés qui émigrent vers des pays où les salaires et les conditions de travail sont meilleurs. Inversement, environ un professionnel de santé sur trois en Afrique subsaharienne est également au chômage, souvent en raison de contraintes budgétaires<sup>99</sup>. La capacité à former et à

---

95 « Unitaïd Announces Two New Flagship Investments to Boost Regional Manufacturing of Diagnostics and Medicines in Africa. » PATH, 2025, [www.path.org/our-impact/media-center/unitaid-announces-two-new-flagship-investments-to-boost-regional-manufacturing-of-diagnostics-and-medicines-in-africa/](http://www.path.org/our-impact/media-center/unitaid-announces-two-new-flagship-investments-to-boost-regional-manufacturing-of-diagnostics-and-medicines-in-africa/).

96 Oleribe, Obinna E, et al. « Identifying Key Challenges Facing Healthcare Systems in Africa and Potential Solutions. » *International Journal of General Medicine*, vol. 12, no. 1, 6 Nov. 2019, pp. 395-403, <https://doi.org/10.2147/IJGM.S223882>.

97 PMNCH. « A New Era for Africa's Leadership: Driving Health Sovereignty, Financing, and Equity. » World Health Organization, 18 Sept. 2025, [www.pmnch.who.int/news-and-events/news/item/18-09-2025-a-new-era-for-africa-s-leadership-driving-health-sovereignty-financing-and-equity](http://www.pmnch.who.int/news-and-events/news/item/18-09-2025-a-new-era-for-africa-s-leadership-driving-health-sovereignty-financing-and-equity).

98 Ibid.

99 Holt, Tania, and Ying Sunny Sun. « Overcoming Sub-Saharan Africa's Health Workforce Paradox. »

retenir des professionnels de santé qualifiés est un besoin criant dans de nombreux pays africains, notamment pour les agents de santé communautaires qui constituent l'épine dorsale des soins de santé ruraux. Environ 70 % de ces agents de santé communautaires sont de jeunes femmes, dont beaucoup ne sont pas rémunérées pour leur travail<sup>100</sup>. Le manque de formation et de soutien pour les professionnels de santé s'étend également à un leadership et une gestion déficientes dans le secteur de la santé, où la mauvaise gestion des ressources limitées, la mauvaise intégration et la corruption<sup>101</sup> dégradent la prestation des soins, réduisent la satisfaction du personnel et des patients et entraînent de moins bons résultats de santé.

### 1.3 Obstacles liés aux données, à la technologie et à l'innovation

Étant donné le manque d'infrastructures et de ressources de santé décrit ci-dessus, il est clair que de nombreux systèmes de santé en Afrique ne peuvent pas utiliser de manière optimale les outils de santé numérique disponibles — tels que les dossiers médicaux électroniques, le suivi en temps réel de la prestation de soins, ou des outils innovants comme les technologies mobiles et l'intelligence artificielle pour le diagnostic ou la continuité des soins — qui amélioreraient l'accès à des soins de qualité, notamment dans les communautés rurales<sup>102</sup>. La dépendance aux dossiers patients papier limite la capacité d'un établissement de santé à suivre un patient dans le temps, en particulier lorsqu'il change de prestataire ou lorsqu'un établissement ferme. L'absence de systèmes numériques empêche également le système de santé d'effectuer une surveillance en temps réel ou d'apprendre des cas au fur et à mesure pour améliorer la formation des agents de santé et assurer l'amélioration continue de la qualité. Au niveau populationnel, ce manque de données numériques limite également la capacité à alimenter la recherche et la redevabilité, entravant la documentation et les enseignements nécessaires pour améliorer les pratiques et adapter et élargir les programmes de santé à l'échelle régionale ou nationale. L'investissement dans les données, l'innovation et la technologie est donc essentiel pour améliorer à la fois l'accès et la qualité des soins de santé maternelle et infantile.

### 1.4 Déterminants socio-économiques de la santé

La démocratisation des soins de santé pour les mères et les enfants passe nécessairement par la reconnaissance que les conditions socio-économiques constituent une composante essentielle de l'accès à des soins de qualité. Les inéquités persistantes dans l'accès aux soins selon les revenus et le niveau d'éducation ne se résoudront pas sans investissements plus larges dans l'amélioration de la qualité de vie des familles africaines. C'est d'autant plus important que les investissements dans le secteur de la santé ne peuvent être réalisés efficacement en vase clos. Augmenter les financements pour les consultations prénatales est utile, mais cela ne répondra pas à toutes les

.....  
McKinsey & Company, 4 Nov. 2024. [www.mckinsey.com/industries/social-sector/our-insights/overcoming-sub-saharan-africas-health-workforce-paradox](http://www.mckinsey.com/industries/social-sector/our-insights/overcoming-sub-saharan-africas-health-workforce-paradox).

100 Ibid.

101 Oleribe, Obinna E, et al. « Identifying Key Challenges Facing Healthcare Systems in Africa and Potential Solutions. » *International Journal of General Medicine*, vol. 12, no. 1, 6 Nov. 2019. pp. 395–403, [www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6844097/](http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6844097/), <https://doi.org/10.2147/IJGM.S223882>.

102 Agyei, Eunice, and Emmanuel Kumah. « Navigating the Complex Terrain of Healthcare Systems in Sub-Saharan Africa: Challenges and Opportunities for Progress. » *Discover Health Systems*, vol. 3, no. 1, 20 June 2024, <https://doi.org/10.1007/s44250-024-00108-3>.

difficultés d'une famille si celle-ci ne peut pas non plus se permettre une alimentation saine. Environ 75 % des enfants en Afrique subsaharienne souffrent de pauvreté alimentaire, dont 32 % de pauvreté alimentaire grave<sup>103</sup>. De même, réduire le coût financier et le coût d'opportunité de l'accès aux soins est utile, mais son impact reste limité si les gouvernements n'élargissent pas également l'accès des ménages à l'eau potable et aux services d'assainissement<sup>104</sup> qui préviennent les épidémies. Pour obtenir des améliorations durables de la santé maternelle et infantile en Afrique, ces différents déterminants de l'inégalité d'accès doivent être traités à leur source, afin d'améliorer les comportements en matière de recours aux soins et l'impact à long terme pour les mères et les enfants.

## Partie 2 – Solutions et recommandations stratégiques

Lorsque la volonté politique et le financement discrétionnaire font défaut, il est utile de rappeler les déclarations politiques auxquelles les pays ont déjà souscrit quant à l'importance de faire progresser la santé maternelle et infantile en Afrique. La première est la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, adoptée en 1989, qui reconnaît les droits inaliénables de l'enfant à survivre, à s'épanouir et à être protégé de tout préjudice. Cela est repris dans l'Objectif 3<sup>105</sup> des Objectifs de développement durable, adoptés en 2015. La cible 3.2 des ODD vise spécifiquement à mettre fin aux décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de cinq ans et à réduire les taux de mortalité infantile. Les sous-cibles incluent également la réduction de la mortalité maternelle et prématurée, la garantie d'un accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive, le renforcement de la formation et de la rétention des professionnels de santé, et une couverture vaccinale nationale assurée pour diverses maladies infantiles.

Spécifique au continent africain, la Déclaration d'Abuja<sup>106</sup>, signée en 2001, souligne le rôle de la pauvreté, des mauvaises conditions nutritionnelles et du sous-développement dans l'augmentation de la vulnérabilité sanitaire, notamment pour des millions d'enfants africains morts de maladies infectieuses évitables. Elle reconnaît également les engagements des gouvernements à consacrer au moins 15 % de leurs budgets annuels à l'amélioration du secteur de la santé, une promesse que la plupart des gouvernements n'ont pas encore tenue. Tous ces documents soulignent la responsabilité nationale des gouvernements de placer la santé maternelle et infantile comme une priorité nationale fondée sur les droits, ancrée dans les engagements mondiaux. Ainsi, la première recommandation pour véritablement démocratiser la santé maternelle et infantile est de **réaffirmer l'engagement politique et l'appropriation nationale** de ce sujet essentiel, notamment en lui consacrant des financements domestiques substantiels plutôt que de compter sur des financements extérieurs. Cela implique également une appropriation

---

103 « Challenges and Opportunities in Africa's Health Sector ». World Bank, 2024. <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/75b7a7306a5eb1adb3fc93683ffe55b9-0360012024/original/Challenges-and-Opportunities-in-Africas-Health-Sector-090424-jp.pdf>.

104 Child Health Task Force. « Children Are Our Future: Keeping a Focus on Child Survival ». 2023. <https://www.childhealthtaskforce.org/resources/guide/2024/children-are-our-future-keeping-focus-child-survival>.

105 « Goal 3 | Ensure Healthy Lives and Promote Well-Being for All at All Ages. » United Nations, 2025, [www.sdg.un.org/goals/goal3#targets\\_and\\_indicators](http://www.sdg.un.org/goals/goal3#targets_and_indicators).

106 « African Summit on HIV/AIDS, Tuberculosis, and Other Related Infectious Diseases, Abuja, Nigeria ». Abuja Declaration on HIV/AIDS, Tuberculosis, and Other Related Infectious Diseases. 2001. <https://au.int/sites/default/files/pages/32894-file-2001-abuja-declaration.pdf>.

nationale et régionale des systèmes de santé domestiques, en veillant à l'alignement entre les plans de développement nationaux, les budgets et les processus de redevabilité, afin que les priorités sanitaires propres à chaque pays et région soient atteintes.

## 2.1 Démocratiser la santé maternelle et infantile en Afrique

### 2.1.1 Améliorer l'accès financier et géographique aux soins de santé

Pour résoudre les multiples défis liés à l'accès financier et géographique aux soins de santé maternels et infantiles exposés dans la Partie 1, la volonté et l'engagement politiques des gouvernements sont d'une importance capitale. Comme le prévoient les engagements mentionnés ci-dessus, les gouvernements s'accordent en principe sur le fait que des soins de santé publics de qualité constituent un droit et une priorité nationale ; pourtant, peu ont consacré les ressources financières nécessaires. Les frais à la charge des patients étant un facteur dissuasif pour la plupart des familles africaines, la prochaine recommandation est que les gouvernements **élaborent et mettent en œuvre des plans de santé chiffrés<sup>107</sup> et engagent des réformes financières pour mobiliser les ressources nationales<sup>108</sup> nécessaires à leur financement**. Cela implique que les gouvernements reconnaissent que ces réformes — notamment lorsqu'elles requièrent d'élargir l'assiette ou le taux d'imposition de la population générale — ne seront probablement pas populaires, mais sont nécessaires pour réduire la dépendance à des fonds d'aide étrangère qui, comme démontré, peuvent être coupés sans préavis. Les services essentiels pour la santé maternelle et infantile — soins prénatals et accouchement, vaccinations et nutrition — doivent être financés sur des ressources domestiques, car ils sont trop importants pour la croissance et le développement économiques pour risquer d'être perturbés ou de dépendre de financements extérieurs. Les gouvernements devraient également rechercher des **mécanismes de financement innovants<sup>109</sup>**, notamment des modèles de financement mixte et des partenariats public-privé là où ils s'alignent avec les priorités sanitaires définies au niveau national. Pour l'Afrique spécifiquement, les gouvernements peuvent travailler ensemble pour accroître leur pouvoir de négociation et tirer parti des économies d'échelle, notamment par des processus tels que le Mécanisme africain de mise en commun des achats (*African Pooled Procurement Mechanism*<sup>110</sup>) pour importer de manière stratégique les équipements et médicaments de santé nécessaires en provenance de l'étranger, dans l'attente qu'ils puissent être produits sur le continent.

#### Étude de cas 1 : L'accès financier universel comme fondation (Rwanda)

Au lendemain du génocide de 1994, le Rwanda faisait face à un système de santé effondré et une espérance de vie d'environ **25 ans**. Les réformes se sont concentrées sur

107 Child Health Task Force. « Children Are Our Future: Keeping a Focus on Child Survival ». 2023. <https://www.childhealthtaskforce.org/resources/guide/2024/children-are-our-future-keeping-focus-child-survival>.

108 Amref Health Africa. « Output Paper - Global Health Architecture Reform - Africa Regional Dialogue. » Amref Health Africa, 12 Dec. 2025. [www.amref.org/download/output-paper-global-health-architecture-reform-africa-regional-dialogue/](http://www.amref.org/download/output-paper-global-health-architecture-reform-africa-regional-dialogue/).

109 Agyei, Eunice, and Emmanuel Kumah. « Navigating the Complex Terrain of Healthcare Systems in Sub-Saharan Africa: Challenges and Opportunities for Progress ». *Discover Health Systems*, vol. 3, no. 1, 20 June 2024, <https://doi.org/10.1007/s44250-024-00108-3>.

110 PMNCH. « A New Era for Africa's Leadership. » World Health Organization, 18 Sept. 2025. [www.pmnch.who.int/news-and-events/news/item/18-09-2025-a-new-era-for-africa-s-leadership-driving-health-sovereignty-financing-and-equity](http://www.pmnch.who.int/news-and-events/news/item/18-09-2025-a-new-era-for-africa-s-leadership-driving-health-sovereignty-financing-and-equity).

l'élargissement de l'accès grâce à l'**Assurance maladie communautaire (CBHI)**, à des investissements dans les infrastructures, les ressources humaines et la prestation de services. Des coûts élevés à la charge des patients et un accès inégal avaient limité le recours aux services de santé maternelle et infantile.

L'espérance de vie a progressé à **~69 ans d'ici 2020**. La mortalité des enfants de moins de cinq ans est passée de **196 pour 1 000 naissances vivantes (2000) à 45 (2020)**. Les accouchements en établissement sont passés de **26 % à 98 %**, et la mortalité maternelle a chuté significativement. Ces résultats reflètent à la fois un meilleur accès et un renforcement des performances systémiques.

**Enseignement clé : Supprimer les barrières financières grâce à la couverture sanitaire universelle constitue un point d'entrée à fort impact pour améliorer rapidement les résultats en matière de santé maternelle et infantile.**

Des défis subsistent en matière de **durabilité du financement et de faibles dépenses publiques de santé**. Les inefficacités du système, les pénuries de personnel et les lacunes en matière de données continuent d'affecter les performances, mettant en évidence la nécessité d'une **optimisation continue du système et d'une intégration numérique**.

Parallèlement aux réformes financières, les gouvernements doivent orienter leur volonté politique renouvelée vers la **création ou l'élargissement de mécanismes de couverture sanitaire universelle** à l'échelle du pays et intégrer les prestations de soins existantes, y compris les soins communautaires, dans ce système. Cela permet non seulement aux citoyens de constater l'impact de leurs recettes fiscales de manière positive et de réduire leurs frais à la charge, mais également d'assurer une continuité des soins déjà dispensés à la population. C'est d'autant plus important que la couverture sanitaire universelle ne peut réussir qu'à la condition d'atteindre et d'inclure la plus grande partie possible de la population, et que pour améliorer les résultats sanitaires pour les mères et les enfants, elle doit pouvoir toucher les familles les plus vulnérables, souvent les plus entravées par les barrières d'accès financières et géographiques décrites dans la Partie 1. L'Étude de cas 1 illustre l'exemple du Rwanda, qui a mis en place un régime d'assurance maladie communautaire et a connu des résultats remarquables en matière de couverture et d'amélioration des indicateurs de santé nationaux, notamment pour la santé maternelle et infantile, au cours des dernières décennies.

Au-delà de l'amélioration de l'accès financier à travers la couverture sanitaire universelle, les gouvernements doivent **également élargir les soins communautaires et se concentrer sur la prestation de services au dernier kilomètre** pour soutenir les populations les plus rurales et vulnérables. Ces programmes communautaires doivent être institutionnalisés et étendus pour offrir des soins plus complets et plus fréquents au niveau du foyer, avec une rémunération et une formation adéquates. Cette offre de soins communautaires réduira le coût financier et le coût d'opportunité pour les familles et augmentera la diffusion d'information et de ressources de manière culturellement adaptée et digne de confiance. Pour que cela fonctionne efficacement, **les soins communautaires doivent disposer d'un système d'orientation clair** connecté au système de santé public national, afin que les cas sensibles et les urgences soient traités de manière efficace et en temps opportun. Ces mesures ont également l'avantage de renforcer les organisations locales et communautaires, notamment la formation et l'autonomie des jeunes femmes qui représentent une part disproportionnée

importante des agents de santé communautaires. L'Étude de cas 2 illustre comment les dépistages de la tuberculose infantile au niveau des ménages en Ouganda et au Cameroun ont conduit à une amélioration de la détection des cas tout en réduisant le coût pour les foyers, mettant en évidence l'efficacité de la prestation de soins à domicile.

### Étude de cas 2 : Soins au niveau du ménage (CONTACT) (Ouganda et Cameroun)

La tuberculose infantile reste sous-diagnostiquée, avec seulement 40 % des cas estimés détectés dans le monde. Le dépistage en établissement est limité par les coûts, les barrières d'accès et le faible recours au traitement préventif. Le projet CONTACT a testé un modèle communautaire en Ouganda et au Cameroun.

La couverture du dépistage est passée de 47 % à 82 % (modèle en établissement). L'initiation du traitement préventif est passée de 62 % à 80 %, et la complétion est passée de 77 % à 93 %. Les coûts pour les ménages sont passés de 63 \$ à 3 \$ (Cameroun) et ont également diminué en Ouganda.

**Enseignement clé : La prestation de soins au niveau des ménages améliore considérablement la couverture, l'observance et l'accessibilité financière pour les populations vulnérables.**

La durabilité dépend des incitations, de la supervision et de l'intégration des agents de santé communautaires dans les systèmes nationaux. Le financement de ces composantes reste un défi majeur.

#### 2.1.2 Améliorer l'accès à des soins de santé intégrés et de qualité

Au-delà de la réduction des barrières d'accès aux soins, il importe tout autant de travailler simultanément à l'amélioration de la qualité des soins disponibles pour les mères et les enfants. Pour les familles rurales et vulnérables qui n'ont pas encore l'habitude ni la possibilité de fréquenter des établissements de santé publics, la qualité des soins est le facteur décisif qui déterminera si elles reviennent pour des visites de suivi ou des soins continus. Le moyen le plus efficace d'y parvenir est de **renforcer l'intégration des systèmes de soins de santé primaires maternels et néonataux à l'échelle du pays**<sup>111</sup>, en intégrant les soins au niveau communautaire dans les établissements de soins de santé primaires et les infrastructures de santé régionales ou nationales. Cela implique d'investir dans une plateforme commune et harmonisée pour l'accueil, la documentation, la prestation de soins et les orientations, afin de garantir une meilleure coordination et une meilleure continuité des soins, quel que soit le point d'entrée du patient. Cette étape est essentielle pour s'assurer que les patients ne sont pas perdus, refusés ou retardés dans leur prise en charge entre les différents systèmes, et évite la création de systèmes de santé parallèles, renforçant plutôt le système national de manière efficace. Cela implique également un investissement accru dans les infrastructures de santé<sup>112</sup>, notamment équipements et personnels, pour

111 « Every Woman, Every Newborn, Everywhere and Child Survival Action in West and Central Africa. » UNICEF, 2025, [www.unicef.org/wca/media/11736/file/EWENE-Report.pdf.pdf](http://www.unicef.org/wca/media/11736/file/EWENE-Report.pdf.pdf).

112 Oleribe, Obinna E, et al. « Identifying Key Challenges Facing Healthcare Systems in Africa and Potential Solutions. » International Journal of General Medicine, vol. 12, no. 1, 6 Nov. 2019, pp. 395–403, [www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6844097/](http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6844097/), <https://doi.org/>

répondre au nombre de patients qui accéderont aux soins, non seulement aujourd'hui, mais en tenant également compte des augmentations futures liées à la confiance croissante, à la demande de soins et à la croissance démographique prévue. L'Étude de cas 3 montre comment des investissements simultanés dans l'ensemble du secteur de la santé ont été réalisés avec succès au Kenya et en Tanzanie pour améliorer la qualité des soins dispensés.

### Étude de cas 3 : Intégration systémique pour la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile (Kenya et Tanzanie)

De 2016 à 2021, des régions du Kenya et de la Tanzanie étaient confrontées à une mortalité maternelle et infantile élevée, des infrastructures fragiles et une faible utilisation des services. Les programmes AQCESS et IMPACT ont mis en œuvre des interventions intégrées aux niveaux communautaire, établissement et système.

**Plus de 450 agents de santé** ont été formés et **plus de 580 volontaires de santé communautaire** ont été soutenus. En Tanzanie, **plus de 200 000 membres de la communauté** ont été touchés. L'assistance qualifiée à l'accouchement et la couverture des soins prénatals ont augmenté, tandis que la disponibilité des établissements pour les soins obstétricaux d'urgence et la prévention des infections s'est améliorée. La qualité des données locales et la couverture vaccinale ont également nettement progressé.

**Enseignement clé : Un investissement simultané dans les infrastructures, les ressources humaines et l'engagement communautaire produit des améliorations mesurables dans l'utilisation des services, la qualité et l'efficacité systémique.**

Les contraintes persistantes incluent les pénuries de personnels, les lacunes d'infrastructure et les chocs externes (ex. : COVID-19). Un impact durable dépend d'un investissement continu dans les systèmes, les chaînes d'approvisionnement et la capacité de gouvernance.

La pénurie actuelle de professionnels de santé qualifiés doit être résolue en **augmentant le nombre de professionnels formés, y compris les agents de santé communautaires, et en améliorant leurs conditions de travail et leurs perspectives de rémunération** pour les encourager à continuer d'exercer dans les pays africains<sup>113</sup> plutôt que d'émigrer à l'étranger ou de s'orienter vers le secteur privé<sup>114</sup>. Les accoucheuses qualifiées sont un exemple d'intervention ayant un impact démesuré sur l'amélioration de la survie néonatale et maternelle, mais ces professionnelles sont souvent en nombre insuffisant. Impliquer les agents de santé communautaires est également indispensable pour la santé maternelle et infantile, où ils constituent une bouée de sauvetage en cas d'urgence. Pour que ces services communautaires étendent leur rôle au-delà des urgences, ils doivent

.....  
org/10.2147/IJGM.S223882.

113 PMNCH. « A New Era for Africa's Leadership. » World Health Organization, 18 Sept. 2025. [www.pmnch.who.int/news-and-events/news/item/18-09-2025-a-new-era-for-africa-s-leadership-driving-health-sovereignty-financing-and-equity](http://www.pmnch.who.int/news-and-events/news/item/18-09-2025-a-new-era-for-africa-s-leadership-driving-health-sovereignty-financing-and-equity).

114 Oleribe, Obinna E, et al. « Identifying Key Challenges Facing Healthcare Systems in Africa and Potential Solutions. » International Journal of General Medicine, vol. 12, no. 1, 6 Nov. 2019, pp. 395-403, [www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6844097/](http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6844097/), <https://doi.org/10.2147/IJGM.S223882>.

être intégrés dans les systèmes nationaux<sup>115</sup> et peuvent apporter un soutien dans les situations où les mères sont elles-mêmes jeunes ou mineures et peuvent ne pas être familiarisées avec le système de santé et donc hésiter à s’y engager. L’Étude de cas 4 montre les avantages de l’amélioration de la coordination à plusieurs niveaux au Malawi.

#### Étude de cas 4 : Coordination multi-niveaux reliant communautés et systèmes (Malawi)

Dans le District de Balaka au Malawi, les résultats de santé maternelle sont limités par un **taux élevé de grossesses chez les adolescentes (41,8 %)**, un faible recours précoce aux soins prénatals (**26 % au premier trimestre**) et des lacunes d’infrastructure. Le projet Kitawanda intègre des interventions aux niveaux communautaire, de l’établissement et du district.

Le projet a utilisé **51 cliniques mobiles** pour toucher **plus de 140 femmes** avec des services intégrés. Aucun décès maternel n’a été enregistré au cours de la période de rapport, et le taux de complétion des soins prénatals a atteint son **niveau le plus élevé depuis le lancement du projet**.

**Enseignement clé : La coordination de l’engagement communautaire avec les systèmes d’établissement et de district améliore le recours précoce aux soins et la continuité des services de santé maternelle.**

Les défis incluent des infrastructures limitées, des normes sociales persistantes retardant le recours aux soins, et l’insuffisance des services adaptés aux jeunes. L’extension du projet nécessite un investissement continu et des interventions de changement de comportement.

Une autre étape pour améliorer le recours aux services de santé est d’**optimiser la prestation de soins à chaque point de contact avec la mère et l’enfant**. Plus une famille dispose d’informations sur les services auxquels elle doit accéder, et moins cela requiert de visites de santé, plus les coûts — qu’ils soient financiers ou autre — sont réduits, ce qui accroît le recours à ces services. Par exemple, des modifications des calendriers de vaccination ont été envisagées pour administrer le plus grand nombre possible d’immunisations, y compris les rappels, lors du minimum de visites. Il va de soi que si une mère doit amener son nouveau-né à une clinique plusieurs fois dans l’année et payer séparément à chaque visite, la probabilité qu’une visite ou un vaccin soit manqué est plus élevée. Cela peut être encore amélioré si les visites postnatales de la mère ont lieu selon le même calendrier et dans le même établissement<sup>116</sup>, plutôt qu’au travers de programmes de santé indépendants et cloisonnés. Cette intégration sera également utile pour l’établissement de santé, car elle permet aux prestataires de mieux planifier les vaccinations ou autres médicaments nécessaires et d’anticiper les commandes et les capacités de stockage frigorifique. L’Étude de cas 5 démontre l’impact du dépistage simultané du VIH, de la syphilis et de l’hépatite B en Gambie et au Burkina Faso, qui a permis d’améliorer le traitement et la couverture.

115 « Every Woman, Every Newborn, Everywhere and Child Survival Action in West and Central Africa. » UNICEF, 2025, [www.unicef.org/wca/media/11736/file/EWENE-Report.pdf](http://www.unicef.org/wca/media/11736/file/EWENE-Report.pdf).

116 « Every Woman, Every Newborn, Everywhere and Child Survival Action in West and Central Africa. » UNICEF, 2025, [www.unicef.org/wca/media/11736/file/EWENE-Report.pdf](http://www.unicef.org/wca/media/11736/file/EWENE-Report.pdf).

## Étude de cas 5 : Intégration des services de santé maternelle (TRI-MOM) (Gambie et Burkina Faso)

En Afrique de l’Ouest, le VIH, la syphilis et l’hépatite B sont prévalents chez les femmes enceintes, avec une faible couverture des services de prévention due à la fragmentation verticale des programmes et aux frais à la charge des patients, en particulier pour l’hépatite B. Le projet TRI-MOM a introduit une approche intégrée dans 8 maternités.

**Plus de 4 000 femmes au Burkina Faso et plus de 12 000 en Gambie** ont été dépistées, avec des **taux d’acceptation supérieurs à 95 %**. La prévalence des infections était de **9,5 %** (Burkina Faso) et de **4,9 %** (Gambie). La couverture du traitement a dépassé **90 % pour les trois infections**, améliorant considérablement la prévention de la transmission de la mère à l’enfant.

**Enseignement clé : L’intégration de plusieurs interventions pathologiques dans un parcours unique de soins maternels augmente considérablement la couverture, l’efficacité et le recours au traitement.**

L’intégration nécessite une réorganisation du système de santé, une formation des personnels et une coordination, qui peuvent être intensives en ressources. Des variations dans la mise en œuvre entre sites et une intégration plus faible des services non-VIH soulignent la nécessité d’un alignement systémique plus solide et d’un soutien politique soutenu.

Les interventions de qualité visant à réduire les principales causes de décès maternels et infantiles ne sont pas difficiles à identifier. Pour la grande majorité des décès cités dans la Partie 1, des solutions existent, mais leur approvisionnement et leur distribution en temps voulu font défaut, en particulier pour les familles les plus vulnérables. Par exemple, les médicaments essentiels pour traiter le paludisme, la pneumonie et la diarrhée coûtent moins d’un dollar la dose<sup>117</sup>. Ces interventions doivent être suivies, étendues et pérennisées à travers le continent pour améliorer la fourniture équitable de soins de qualité à ces familles.

### 2.1.3 Améliorer l’utilisation des données, de la technologie et de l’innovation dans les soins de santé

La prochaine étape vers la démocratisation des soins de santé maternels et infantiles sera que les prestataires de soins africains deviennent **des leaders dans la mise en œuvre de systèmes de données, de nouvelles technologies et de solutions de santé innovantes** pour créer des systèmes de santé indépendants, durables et résilients aux chocs. Bien que de nombreux outils existent déjà, le passage à un système de santé public intégré impliquera l’adoption de certains protocoles et procédures de documentation des données qui permettront aux gestionnaires des systèmes de santé de mieux comprendre et résoudre les défis persistants. Par exemple, l’utilisation systématique des dossiers médicaux électroniques et des fichiers numériques permettra aux patients de voyager

117 Kitamura, Tomomi, et al. « Maternal, Newborn and Child Health ». UNICEF, 2025. <https://data.unicef.org/resources/maternal-newborn-and-child-health-regional-snapshot-2025>.

avec leur historique médical<sup>118</sup> et facilitera l'accès aux applications de télémédecine. Cela permettra également aux professionnels de santé de suivre et prédire les incidents sanitaires et les épidémies avant qu'ils ne deviennent incontrôlables. Ces plateformes harmonisées favoriseront l'interopérabilité et réduiront le temps de formation des personnels lors des changements d'établissement, ainsi que le temps nécessaire pour documenter et accéder aux données nécessaires à la prise de décisions en temps réel. Un autre avantage de ces systèmes de données est la collecte et l'exploitation des données hospitalières et populationnelles pour améliorer les diagnostics et la prestation de services, renforçant le lien entre la recherche médicale et les politiques et pratiques. Lorsque les données sont collectées dans une perspective d'apprentissage non répressif et de renforcement de la transparence, l'ensemble du système de santé gagne en performance. L'Étude de cas 6 montre un exemple de mise en place d'audits de décès maternels au Mali et au Sénégal, une démarche peu coûteuse qui a amélioré les résultats en termes de mortalité maternelle et néonatale dans les hôpitaux ciblés.

### **Étude de cas 6 : Ancrer l'amélioration continue de la qualité dans les établissements (Mali et Sénégal)**

La mortalité maternelle et néonatale en Afrique subsaharienne reste élevée en raison d'une **mauvaise qualité des soins dans les hôpitaux de référence**. L'essai QUARITE a mis en œuvre des **audits de décès maternels (ADM)** dans **46 hôpitaux** au Mali et au Sénégal.

La mortalité maternelle a diminué de **15 % de plus dans les hôpitaux d'intervention**, avec une **réduction 35 % plus importante dans les hôpitaux de district**. La mortalité néonatale dans les 24 premières heures a diminué. Des améliorations ont été observées dans la prise en charge des complications majeures telles que la **pré-éclampsie, les hémorragies et les sepsis**.

**Enseignement clé : L'ancrage de mécanismes d'amélioration continue de la qualité dans les établissements réduit significativement la mortalité maternelle et néonatale à faible coût (<1 % des budgets hospitalières).**

Une mise en œuvre efficace requiert un leadership fort, des données fiables et une culture non punitive, qui peuvent être difficiles à maintenir. L'institutionnalisation dépend de l'alignement des politiques et du renforcement des capacités à long terme.

Les données et la technologie ne peuvent pas seulement être utilisées pour les mécanismes d'amélioration continue de la qualité, mais elles soutiendront également le maintien des procédures et protocoles cliniques et permettront de mieux cibler les populations insuffisamment desservies. Cela pose les bases de l'utilisation des données et de la technologie pour surveiller l'utilisation des équipements, les examens prescrits et les traitements administrés. Un système capable de suivre et de prévoir les calendriers de vaccination, les épidémies, les visites prénatales et postnatales peut également fournir des données précises sur les quantités de produits médicaux qu'un hôpital ou une clinique doit commander et peut aider à les utiliser avant leur expiration. Ces

118 Agyei, Eunice, and Emmanuel Kumah. « Navigating the Complex Terrain of Healthcare Systems in Sub-Saharan Africa: Challenges and Opportunities for Progress. » *Discover Health Systems*, vol. 3, no. 1, 20 June 2024, <https://doi.org/10.1007/s44250-024-00108-3>.

informations peuvent être utilisées pour produire davantage de médicaments et vaccins essentiels dans des usines en Afrique, répondre à la demande locale et encourager un système de santé plus autonome<sup>119</sup> et équitable, avec l'objectif ultime d'exporter ces produits médicaux à l'international<sup>120</sup>. L'utilisation de la technologie peut être élargie pour augmenter les opportunités de formation numérique<sup>121</sup> dans certains domaines et à des niveaux introductifs pour mieux sensibiliser et former les étudiants en médecine.

Une meilleure utilisation des données et de la technologie permettra également au système de santé africain d'être à la pointe de l'innovation en produisant et testant des médicaments de nouvelle génération spécifiquement adaptés aux évolutions récentes des souches virales et conçus pour le patient africain. Un autre domaine en cours d'exploration est l'utilisation d'outils d'analyse et de diagnostic assistés par l'IA<sup>122</sup> pour mieux gérer la demande de soins, les retours des patients et les orientations, et pour soutenir les dépistages dans les contextes ruraux où, par exemple, les échographes ou les IRM ne peuvent pas être transportés, mais où les femmes enceintes ont toujours besoin de visites et d'exams prénatals.

#### 2.1.4 Prendre en compte les déterminants socio-économiques de la santé

Enfin, il est important de garder à l'esprit l'éventail complet des interventions qui amélioreraient l'accès à des soins de qualité pour les mères et les enfants à travers l'Afrique, et de souligner que ces recommandations ne peuvent pas être mises en œuvre de manière isolée, mais doivent plutôt l'être dans le cadre **d'une approche holistique et fondée sur les droits en matière de santé maternelle et infantile**. Il est essentiel d'aborder les différentes barrières à des soins équitables et de qualité par une approche multidimensionnelle et contextualisée, car beaucoup sont interdépendantes et constituent des obstacles préventifs pour la santé maternelle et infantile. Par exemple, des interventions environnementales sont nécessaires pour améliorer l'accès à l'eau et aux services d'assainissement, ce qui réduira également le risque pour un enfant de contracter la diarrhée<sup>123</sup> ou le paludisme. Fournir aux femmes enceintes des aliments enrichis ou des suppléments nutritionnels<sup>124</sup> réduira la probabilité qu'un enfant naisse avec un faible poids et diminuera ses risques de développer un retard de croissance ou une émaciation. **Des interventions plus larges visant à améliorer la qualité de vie doivent également être mises en œuvre**, car il est bien documenté qu'un enfant ne vivant pas dans la pauvreté, ayant une mère instruite, bénéficiant de politiques de développement social et communautaire, présente de meilleurs résultats en termes de

---

119 Amref Health Africa. «Output Paper - Global Health Architecture Reform - Africa Regional Dialogue.» Amref Health Africa, 12 Dec. 2025, [www.amref.org/download/output-paper-global-health-architecture-reform-africa-regional-dialogue/](http://www.amref.org/download/output-paper-global-health-architecture-reform-africa-regional-dialogue/).

120 «Unitaid Announces Two New Flagship Investments to Boost Regional Manufacturing of Diagnostics and Medicines in Africa.» PATH, 2025, [www.path.org/our-impact/media-center/unitaid-announces-two-new-flagship-investments-to-boost-regional-manufacturing-of-diagnostics-and-medicines-in-africa/](http://www.path.org/our-impact/media-center/unitaid-announces-two-new-flagship-investments-to-boost-regional-manufacturing-of-diagnostics-and-medicines-in-africa/).

121 Holt, Tania, and Ying Sunny Sun. «Overcoming Sub-Saharan Africa's Health Workforce Paradox.» McKinsey & Company, 4 Nov. 2024, [www.mckinsey.com/industries/social-sector/our-insights/overcoming-sub-saharan-africas-health-workforce-paradox](http://www.mckinsey.com/industries/social-sector/our-insights/overcoming-sub-saharan-africas-health-workforce-paradox).

122 Holt, Tania, and Ying Sunny Sun. «Overcoming Sub-Saharan Africa's Health Workforce Paradox.» McKinsey & Company, 4 Nov. 2024, [www.mckinsey.com/industries/social-sector/our-insights/overcoming-sub-saharan-africas-health-workforce-paradox](http://www.mckinsey.com/industries/social-sector/our-insights/overcoming-sub-saharan-africas-health-workforce-paradox).

123 Child Health Task Force. «Children Are Our Future: Keeping a Focus on Child Survival». 2023. <https://www.childhealthtaskforce.org/resources/guide/2024/children-are-our-future-keeping-focus-child-survival>.

124 «The State of the World's Children 2025», UNICEF Innocenti, 20 Nov. 2025, [www.unicef.org/reports/state-of-worlds-children/2025](http://www.unicef.org/reports/state-of-worlds-children/2025).

survie<sup>125</sup> et a de meilleures chances d'atteindre son plein potentiel de développement, qui est l'objectif ultime.

## Conclusion

En conclusion, la question de la démocratisation des soins de santé maternels et infantiles en Afrique est un sujet dense et complexe, avec de multiples éléments interconnectés et des statistiques à la fois inspirantes et inquiétantes, surtout quand ces données représentent la vie de millions d'enfants. Pour édifier des systèmes de santé résilients, durables et de qualité en Afrique, de nombreuses parties prenantes doivent adhérer à l'importance considérable et aux bénéfices d'un investissement à long terme dans ce domaine. Chaque pays aura ses propres défis singuliers, et aucun investissement unique ne suffira à corriger l'ensemble des lacunes. Les données nous montrent que des progrès remarquables sont possibles en des périodes relativement courtes ; elles indiquent également que les solutions rapides et accessibles ont déjà été mises en œuvre, et qu'un travail de fond reste nécessaire pour atteindre les populations les plus défavorisées et les plus vulnérables.

Le potentiel de l'Afrique est incommensurable : si les gouvernements africains peuvent mobiliser la volonté politique et les financements domestiques nécessaires pour reprendre le contrôle de leurs systèmes de santé publics et inscrire cet investissement dans la durée — y compris face aux chocs futurs — pour fournir des services essentiels de santé maternelle et infantile à leur population, la prochaine génération d'Africains sera bien placée non seulement pour survivre, mais pour s'épanouir. Avec une importante population jeune en croissance, cela placera de nombreux pays africains en bonne position pour disposer d'une main-d'œuvre dynamique, engagée et productive, renforçant à la fois la croissance et le développement économiques du continent et son autonomie.

Pour y parvenir, les gouvernements africains doivent améliorer l'offre de soins accessibles et de qualité, principalement en comblant les déficits financiers et en répondant au défi d'une vaste étendue géographique. Heureusement, les fondements de la meilleure façon d'y répondre ont déjà été jetés grâce à la prestation de soins de santé communautaires. Avec un accent mis sur la santé maternelle et infantile, la priorité à l'intégration et à l'harmonisation des systèmes de santé existants et l'investissement dans une meilleure formation et un meilleur soutien aux agents de santé pour rejoindre la population africaine où qu'elle vive conduira directement à des améliorations de la mortalité maternelle et infantile et de la qualité de vie globale. Traiter les défis de la chaîne d'approvisionnement et investir dans la production africaine des matériaux médicaux nécessaires à la santé non seulement protège contre les chocs internationaux, mais constitue un secteur générateur de revenus pour l'économie africaine, qui fournira à terme des matériaux vitaux au reste du monde. Tout cela part de la vision de la santé maternelle et infantile comme un investissement économique et social à long terme et stratégique ; le coût de l'inaction est trop élevé et nécessitera un engagement politique coordonné, mené par les pays et soutenu dans le temps pour créer les meilleures conditions pour la prochaine génération.

---

125 Child Health Task Force. « Children Are Our Future: Keeping a Focus on Child Survival ». 2023. <https://www.childhealthtaskforce.org/resources/guide/2024/children-are-our-future-keeping-focus-child-survival>.

Cette vision s'aligne parfaitement avec l'initiative du Cadre de priorité pour l'enfant du Forum de Paris sur la Paix, qui vise à créer une coalition internationale et multi-acteurs pour renforcer les solutions de politique publique autour d'un thème central : les enfants représentent l'investissement le plus rentable et le plus fédérateur pour la stabilité et la prospérité mondiales à long terme. Pour les parties prenantes qui reconnaissent l'importance d'investir dans la santé maternelle et infantile en Afrique, le CPF offre un argumentaire d'investissement convaincant et un agenda unificateur qui lie la démocratisation du secteur de la santé africain à des interventions à grande échelle qui accéléreront les progrès et le bien-être de nos générations futures à l'échelle internationale.

# 60 propositions au service des futurs africains

## 1. Minéraux africains et économie de la nature au service de l'autonomie et de la sécurité communautaire → Comment transformer les ressources africaines en levier d'autonomie, de sécurité et de valeur durable

- 1.1 Changer la doctrine d'évaluation des projets ;
- 1.2 Replacer la négociation au niveau réel du pouvoir économique ;
- 1.3 Faire de la création de valeur locale une trajectoire de capacités productives et régionales
- 1.4 Sortir le capital naturel du statut de variable d'ajustement ;
- 1.5 Faire des communautés locales un centre de gravité de la gouvernance des ressources ;
- 1.6 Remplacer les compensations incertaines par des pactes territoriaux opposables ;
- 1.7 Faire de la traçabilité un outil de gouvernance publique ;
- 1.8 Construire une capacité publique intégrée à la hauteur de la ressource.

## 2. Comment réformer les institutions et bâtir des modèles démocratiques endogènes ?

### → Comment reprendre l'initiative historique, réformer les institutions et construire une civilisation démocratique africaine pacifiée, prospère et innovante sur la base de modèles endogènes inspirés des traditions ancestrales et des créativité contemporaines ?

*Promouvoir une réforme endogéniste des principes, méthodes et coordonnées du gouvernement des États et sociétés, visant à résorber l'extraversion et les conflits États-sociétés*

2.1 Promouvoir des modèles stratégiques d'économie politique qui, à l'instar du Développement Capacitaire Basé sur les Actifs Propres, s'appuient prioritairement sur les capacités, sources, ressources, savoir-faire et patrimoines propres des cultures et sociétés africaines.

*Réformer les pouvoirs, institutions et procédures, pour refonder l'État sur le principe polyarchique africain traditionnel selon lequel personne ne décide jamais seul pour le commun.*

2.2 Promouvoir de nouveaux modèles qui remplacent la compétition par le consensus et l'association démocratiques partageant efficacement le pouvoir pour une coexistence productive de toutes les composantes des sociétés hétérogènes d'Afrique.

2.3 Promouvoir un nouvel esprit fédératif assis sur des pratiques de subsidiarité et de combinaison de la démocratie directe et représentative capables de faire des communautés africaines des peuples bâtisseurs à tous les niveaux.

## | Réformer les systèmes électoraux

2.4 Pacifier les élections et les rendre productives avec des modèles conformes aux principes électoraux africains traditionnels, capables et garantir leurs bénéfices à toute la population

2.5 Expérimenter des modèles électoraux intégrateurs endogènes partout où c'est possible

## | Réformer les économies et sociétés

2.6 Faire de la démocratie une réalité intime et quotidienne, un esprit, une manière de vivre et une méthode de recherche et de garantie de la vérité, la justice, la paix et la réconciliation à tous les niveaux.

2.7 Démocratiser l'économie, la gestion des communs et les moyens de satisfaire les besoins élémentaires et d'investir (terres, crédit et travail solidaires), mettre à niveau technologique les savoir-faire industriels traditionnels

2.8 Construire des systèmes éducatifs endogénistes pour soutenir l'ensemble et garantir la justice intergénérationnelle

### **3. Comment les technologies numériques peuvent-elles renforcer la sécurité matérielle et soutenir l'État de droit ?**

3.1 Constitutionnaliser les droits et devoirs numériques des citoyens

3.2 Établir un cadre d'éthique numérique et de cybersécurité

3.3 Investir dans des infrastructures de connectivité sécurisées et souveraines

3.4 Repenser les chaînes matérielles du numérique en Afrique

3.5 Promouvoir un numérique ouvert, éthique et respectueux des données citoyennes

3.6 Lancer un programme massif de formation numérique

3.7 Instituer un Conseil national du numérique

3.8 Renforcer les stratégies nationales d'IA

3.9 Adopter les outils de gouvernance : Knowledge Graphs, FAIR data, IA explicable

3.10 Mettre en place un tableau de bord national de KPI et le

Substantive Democracy Index

3.11 Généraliser l'identité numérique universelle

3.12 Construire des alliances technologiques gagnantes

3.13 Déployer des sandboxes réglementaires sectoriels pour une innovation numérique

3.14 Créer un fonds souverain numérique pour financer l'innovation

3.15 Soutenir une Agora numérique

### **4. Femmes, démocratie et transformation des rapports de pouvoir**

4.1 Mettre en place des mesures coercitives à l'encontre des États

*(mécanismes de redevabilité des politiques publiques, sanction dans chaînes de responsabilité, ressources juridiques des femmes, lignes budgétaires dédiées, fonds pour la société civile féministe, solutions à la précarité administrative des organisations de la société civile féminine/féministe)*

4.2 Soutenir des réformes juridiques et institutionnelles qui protègent mieux les femmes en leur garantissant une vie épanouie

*(application du protocole de Maputo, réformes sur le code de la famille, correction des lacunes dans le texte de la «Convention de l'Union africaine pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles», instances de contrôle de la parité, observatoire féministe)*

#### 4.3 Refonder les politiques publiques à l'aune des préoccupations sexo spécifiques.

*(violence fondée sur le genre traitée comme un enjeu de gouvernance publique, mécanisme de reconnaissance du travail de soin non rémunéré, plateformes de prise en charge des survivantes de violences)*

#### 4.4 Promouvoir un empowerment holistique des femmes

*(mesures de facilitation d'accès des femmes aux ressources, niveau de sensibilité au genre des acteurs institutionnels).*

#### 4.5 Établir des alliances intentionnelles, intersectionnelles et conscientes du pouvoir

*(alliances avec les organisations féministes, les impliquer dans l'élaboration des politiques publiques)*

#### 4.6 Garantir des espaces publics sûrs et participatifs

*(Condamnation ferme des mouvements anti-genre sur la tenue de propos haineux, sexistes, misogynes et homophobes, protection de l'espace civique, mécanismes spécifiques de protection pour les militantes féministes)*

#### 4.7 Renouveler le discours sur le genre et renforcer le travail sur les changements de narratifs

*(figures féminines dans les espaces publics, reconnaissance des violences faites aux femmes pendant la colonisation, cours d'éducation physique féministe, matrimoine dans les programmes scolaires)*

#### 4.8 Soutenir des alliances féministes pour des réformes durables et inclusives

#### 4.9 Développer des stratégies féministes pour être davantage audible dans l'espace public

#### 4.10 Construire une programmation stratégique de long terme

### **5. L'avenir de la solidarité internationale → Pour la resolidarisation du monde : une praxis africaine des solidarités internationales**

#### 5.1 Reconnaître l'urgence d'une relation basée sur une solidarité équitable et de l'en-commun

#### 5.2 Reconnaître les sociétés africaines comme les principaux « donateurs » dans une relation historiquement inégale

#### 5.3 S'inspirer de la piste haïtienne pour retracer la formation de la nasse humanitaire

#### 5.4 Requalifier l'aide comme modalité de la justice réparatrice

#### 5.5 Réhabiliter l'ensemble des capacités endogènes de solidarité

#### 5.6 Faire de la dignification le socle et l'horizon solidaire respectueux et relationnel

## **6. Améliorer la santé maternelle et infantile → Démocratiser la santé maternelle et infantile en Afrique**

6.1 La première recommandation pour véritablement démocratiser la santé maternelle et infantile est de réaffirmer l'engagement politique et l'appropriation nationale de ce sujet essentiel, notamment en y consacrant des financements nationaux importants plutôt que de dépendre de financements extérieurs.

### **Améliorer l'accès financier et géographique aux soins de santé**

6.2 élaborer et mettre en œuvre des plans de santé chiffrés, et adopter des réformes financières pour mobiliser les ressources nationales nécessaires à leur financement

6.3 poursuivre la recherche de mécanismes de financement innovants

6.4 créer ou étendre des mécanismes de couverture sanitaire universelle

6.5 élargir les soins de santé communautaires et se concentrer sur la prestation de services au dernier kilomètre

6.6 développer, pour les soins communautaires, un système d'orientation clair connecté au système de santé public national

### **Améliorer l'accès à des soins de santé intégrés et de qualité**

6.7 renforcer l'intégration des systèmes de soins de santé primaires maternels et néonataux à l'échelle nationale

6.8 augmenter le nombre de professionnels, y compris les agents de santé communautaires formés, tout en améliorant leurs conditions de travail et leurs perspectives de rémunération

6.9 optimiser la prestation de soins à chaque point de contact avec la mère et l'enfant

### **Améliorer l'utilisation des données, de la technologie et de l'innovation dans les soins de santé**

6.10 permettre aux prestataires de soins africains de devenir des leaders dans la mise en œuvre de systèmes de données, l'utilisation de nouvelles technologies et l'adoption de solutions innovantes afin de créer des systèmes de santé indépendants, durables et résilients face aux chocs

6.11 collecter et exploiter des données au niveau des hôpitaux et des populations afin d'améliorer les diagnostics et la prestation des services, tout en renforçant le lien entre la recherche médicale, les politiques et la pratique

### **Prendre en compte les déterminants socio-économiques de la santé**

6.12 adopter une approche holistique fondée sur les droits en matière de santé maternelle et infantile

6.13 mettre en œuvre des interventions plus larges visant à améliorer la qualité de vie

# Glossaire

---

**Adaptation :** Principe et processus du changement par l'introduction de modèles institutionnels importés de l'extérieur ou du passé dans le cadre de la réforme des États et société. Les idées, pratiques, processus ou institutions empruntés ne sont pas introduits dans leurs formes originelles, mais avec des modifications leur permettant de prendre racine dans la culture institutionnelle locale pour répondre à ses dynamiques et en satisfaire les besoins, y compris d'évolution. Pour réussir, les réformes intégrant des modèles exogènes ou ancestraux doivent être conduits par une société exerçant le plein contrôle sur ses transformations, consciente que pour que les transplants, les greffes ou les modèles voyageurs comme la démocratie, les droits de l'homme ou l'État de droit prennent racine dans les sociétés africaines par exemple, il faut qu'ils deviennent compatibles avec des notions locales ancrées dans la culture et la mémoire historique. Un principe de mélanges institutionnels expérimentaux s'impose alors, qui correspond tantôt au syncrétisme, tantôt à l'hybridation, ou plus précisément à l'adaptation translatrice qui utilise les emprunts comme stimuli, au lieu de les subir comme des camisoles de force, les retraduisant pour les besoins à jour de l'entité à réformer. Les réformes africaines devront orienter dans ce sens les emprunts au passé, aux traditions ancestrales ou à l'extérieur. L'impératif d'adaptation translatrice révèle les raisons de l'échec de la démocratie libérale que l'on a prétendu appliquer telle quelle, sans l'adapter, entraînant son échec ou même le fait qu'elle devient inévitablement contre-productive, voire facteur de conflits et de confusions institutionnelles rétroactives.

**Capabilités :** libertés effectives à la fois d'imaginer la vie bonne optimale et d'avoir accès aux moyens de la concrétiser. Ensemble des capacités réelles permettant aux individus et aux collectifs de choisir, d'agir, de produire, de participer, de se protéger et de vivre dignement. La réforme démocratique ne vise pas des droits formels, mais les moyens concrets de les exercer.

**Communs :** ressources matérielles ou immatérielles considérées comme appartenant à une communauté, aux générations passées, présentes et futures. Il peut s'agir de la terre, de l'eau, des forêts, des ressources naturelles, des savoirs, des langues, des mémoires, des patrimoines ou des institutions elles-mêmes, surtout de solidarité. L'effectivité de la démocratie dépend beaucoup de leur protection résolue et inattaquable contre la capture, l'accaparement, la privatisation abusive et la prédation.

**Contre-pouvoirs consensualistes :** mécanismes sociaux, moraux, politiques ou institutionnels qui limitent l'abus de pouvoir sans nécessairement passer par la confrontation partisane. Ils peuvent prendre la forme de conseils, d'assemblées, d'autorités morales, de médiations communautaires, de procédures de rappel, d'auditions publiques ou de contrôle citoyen convenus et acceptés par tous via le consensus et pas toujours la compétition électorale.

**Crise de traduction institutionnelle :** écart entre la promesse démocratique et son expérience concrète par les populations. Elle apparaît lorsque les institutions

proclament la souveraineté populaire, l'État de droit ou la participation, mais ne produisent pas suffisamment de sécurité, de justice, de services, de redevabilité et de dignité quotidienne.

**Démocratie consociative :** modèle démocratique combinant association et consensus de l'ensemble des composantes sociales et anthropologiques du corps politique. Il est conçu pour des sociétés profondément divisées par des clivages ethniques, religieux, linguistiques, régionaux ou communautaires. Encore appelée démocratie de concordance, elle repose sur le partage du pouvoir entre les principaux segments de la société, la représentation proportionnelle, l'autonomie des groupes et des mécanismes de protection des minorités. Ce modèle produit des institutions adaptées aux sociétés hétérogènes, où la seule victoire majoritaire d'un camp, mais doit organiser la coopération, la reconnaissance mutuelle, la prévention des exclusions et l'accès partagé aux responsabilités, les coalitions, la fédération, la subsidiarité.

**Démocratie endogène :** modèle démocratique construit à partir des ressources historiques, sociales, culturelles, économiques et institutionnelles propres aux sociétés, et en particulier leurs héritages ancestraux, sans rejet des principes universels de liberté, d'égalité, d'État de droit et de redevabilité. Elle vise une démocratie enracinée, appropriée, efficace, culturellement soutenable, et donc véritablement durable.

**Démocratie libérale :** modèle politique centré sur les élections concurrentielles, les libertés individuelles, la séparation des pouvoirs, le pluralisme partisan et l'État de droit dans le cadre de l'État capitaliste. Elle reste incapable de produire justice sociale, sécurité, souveraineté populaire et protection des communs en Afrique. En train de glisser mondialement vers le gouvernement des riches, son expansion et celle de l'économie néolibérale sont en train d'imposer une reféodalisation du monde, y compris dans son berceau euro-américain.

**Démocratie substantive :** Bien que ce concept soit encore en cours d'élaboration, en première approximation, la démocratie substantive est une démocratie qui ne se limite pas aux procédures, aux élections et aux institutions formelles, mais concerne tous les domaines et produit des effets d'approfondissement optimal : sécurité réelle, justice accessible, dignité matérielle, protection des faibles, accès aux services, redevabilité des dirigeants et participation continue des citoyens. C'est une optique où la démocratie, constituant la conception même du monde, du vivant et de leur protection, s'ancre dans l'esprit, la famille, l'éducation, s'instaure à la fois comme mode de vie, vision du monde, méthode d'enquête et de recherche de la vérité et de la justice au service l'entretien multiplicateur des communs, de l'accroissement des capacités, de l'approfondissement du soin généralisé.

**Endogénéité :** principe selon lequel les réformes doivent partir des capacités internes ou propres des sociétés, de leurs savoirs, pratiques, mémoires, formes d'organisation, solidarités et institutions vivantes. L'endogénéité ne signifie pas fermeture au monde, mais priorité donnée à l'auto-référence, à l'appropriation et à l'adaptation.

**Extraversion :** dépendance des institutions, des économies, des élites ou des politiques publiques à des ressources, modèles, financements, normes et validations extérieurs. Elle est le principe et la pratique dominants qui ont présidé à la mise en place des élites et institutions africaines, et explique pour une large part l'inadéquation et l'inefficacité des

institutions africaines, ainsi que les blocages des sociétés africaines dans la dissonance culturelle qu'elle provoque.

**Gouvernement de commandement** : forme d'administration héritée de la colonisation, fondée sur l'ordre vertical, la contrainte, la centralisation, l'obéissance et la distance entre gouvernants et gouvernés. Il s'oppose aux formes plus délibératives, médiatrices, communautaires et démocratiques de gouvernement.

**Hyper-décentralisation** : organisation institutionnelle fédérative donnant une très large autonomie aux niveaux locaux, territoriaux ou communautaires. Elle vise remettre la décision aux citoyens, à réduire la compétition violente pour le pouvoir central et à multiplier les lieux de production, d'innovation et de contrôle démocratique. Elle s'actualise par les principes de subsidiarité et de délégation par le bas, où les pouvoirs les plus larges possibles sont dévolus aux niveaux inférieurs de gouvernement et de gestion ; les niveaux supérieurs ne traitent que des questions que les niveaux inférieurs ne peuvent gérer ou leur délèguent.

**Industradition** : systématisation et mise à niveau technologique de l'exploitation industrielle des traditions matérielles et immatérielles. C'est une stratégie d'accélération endogène de la transformation structurelle visant à constituer, comme pivot du développement manufacturier, la construction de cinq familles de chaînes de valeur industraditionnelles : agroalimentaires, agro-pharmaceutiques, agro-cosmétiques du cuir-textile-habillement-parure, ainsi que l'exploitation de l'héroïsme de la littérature traditionnelle dans les nouvelles industries créatives et culturelles.

**Innovation restauratrice et adaptative** : démarche consistant à reprendre certaines ressources politiques anciennes — palabre, consensus, médiation, contrôle des chefs, solidarités productives — pour les transformer, les corriger et les adapter aux institutions, sociétés et besoins contemporains. Elle ne restaure pas le passé tel quel ; elle en extrait des principes opératoires et vise à restaurer en innovant la souveraineté africaine aux diverses échelles.

**Justice intergénérationnelle** : principe selon lequel les décisions présentes doivent non seulement tenir compte des droits, besoins et intérêts des générations futures, mais doivent se préoccuper d'être justes et protectrices envers elles. Elle concerne notamment la terre, les ressources naturelles, les dettes publiques, les institutions, l'environnement, les savoirs et tous les communs. À côté de cette version distributive de la justice intergénérationnelle qu'il est recommandé de privilégier dans les futures réformes africaines il y a à considérer une justice intergénérationnelle rectificative. Elle concerne généralement les réparations matérielles ou symboliques exigibles au nom de préjudices causés par les générations passées, par exemple les traites négrières ou l'exclusion structurelle là où les descendants des victimes d'injustices passées comptent parmi les plus désavantagés politiquement ou économiquement, etc.

**Matrimoines** : héritages transmis, portés, protégés ou produits par les femmes, souvent invisibilisés par la notion classique de patrimoine. Le terme permet d'intégrer les savoirs féminins, les économies du soin, les médiations sociales, les pratiques de transmission et les formes de solidarité portées par les femmes.

**Palabre :** institution de parole organisée, de médiation, d'enquête sociale, de confrontation des récits et de recherche d'accord. Dans le chapitre, la palabre n'est pas une image folklorique ; elle est une technologie politique de délibération, de pacification, de vérité sociale et de réparation. Elle participe d'une certaine innovation à la fois épistémologique, politique, et juridictionnelle en démocratie substantive.

**Phylocratie, phylodémocratie :** notions formées à partir de *phylè*, qui renvoie au groupe, au lignage, à la parenté, à la tribu ou à une communauté d'appartenance. Dans le chapitre, elle désigne le mode d'organisation de la société de la représentation et du pouvoir à partir des groupes de base naturels de la société : familles, lignages, clans, ethnies, etc. Le sens proposé ici vise précisément un refus de figer les appartenances ou transformer le pouvoir en captation communautaire. La phylocratie est d'abord un concept qui décrit l'organisation canonique des sociétés lignagères typique en Afrique. Elle devient ressource institutionnelle exceptionnelle lorsqu'elle permet de faire en sorte que la nation, la citoyenneté et la démocratie ne soient pas des notions abstraites, et que les droits et capacités ne s'appliquent pas seulement à l'individu, mais aux différentes dimensions de la sociocratie africaine. Dans ce modèle, non seulement chaque personne, mais chaque famille, chaque lignage, chaque clan, chaque ethnie, chaque village doit être reconnu, écouté, représenté protégé et rendu productif dans le système démocratique. Le modèle vise à assurer que les groupes segmentaires et leurs interactions deviennent lieux de solidarité, de médiation, de représentation et de redevabilité et de productivité optimale. La phylodémocratie est un concept de modélisation qui projette la démocratie substantive dans une phylocratie qui soigne et guérit la société en soignant le tissu social par la famille, en y commençant l'inculcation, l'exercice, la délégation et l'expansion de l'esprit, du pouvoir et de la productivité démocratiques pour irriguer les niveaux supérieurs.

**Ploutocratie :** gouvernement dominé par les riches ou par les intérêts économiques les plus puissants. La notion sert à critiquer la dérive des démocraties formelles lorsque l'argent, la rente, la corruption ou les intérêts privés capturent les institutions et décisions publiques.

**Polyarchie radicale :** principe selon lequel personne ne décide jamais seul de ce qui engage la communauté. Le pouvoir y est distribué, contrôlé, discuté, corrigé et soumis à plusieurs instances de validation. Elle permet de penser une démocratie plus dense que la seule séparation formelle des pouvoirs. Toute décision est soumise à la délibération, au témoignage, à l'évaluation collective. Toute décision est une occasion de mobilisation de l'intelligence collective.

**Redevabilité :** obligation faite aux gouvernants, élus, administrations et détenteurs de charges de rendre compte de leurs décisions, de leurs résultats, de leurs ressources et de leurs manquements. Elle suppose l'information, le contrôle, la sanction, la correction et parfois la révocation.

**Soin généralisé :** principe politique selon lequel les institutions doivent protéger la vie, les personnes, les communautés, les communs et les générations futures. Il élargit l'idée de gouvernement au-delà de l'administration des lois pour inclure l'entretien de la vitalité des collectifs et de l'environnement qui soutiennent leur vie, c'est-à-dire, la protection, la réparation, la solidarité et la préservation du vivant.

**Subsidiarité** : principe selon lequel les décisions doivent être prises au niveau le plus proche possible des citoyens, chaque échelon supérieur n'intervenant que lorsque le niveau inférieur ne peut agir efficacement. Elle permet de prévenir la centralisation inutile, la concentration des pouvoirs et leurs dérives. Elle vise à renforcer l'auto-gouvernement local, à assurer que les citoyens aient le maximum de pouvoir possible, à réduire l'attractivité et la tentation autoritaire aux niveaux supérieurs. Compte tenu du caractère traumatisant du commandement colonial et de la récalcitance des dictatures postcoloniales en Afrique, le modèle le plus adéquat pour guérir les institutions et les imaginaires semble devoir être une subsidiarité ascendante, où ce sont les niveaux inférieurs qui délèguent aux niveaux supérieurs ce qu'ils ne peuvent gérer ou gouverner eux-mêmes, les niveaux supérieurs ne pouvant intervenir autrement que sur demande des niveaux inférieurs.

**Suffrage universel absolu** : Extension maximale de la participation politique à l'ensemble de la population, y compris les enfants, via le vote familial et lignager encadré. Le modèle per est d'introduire une justice intergénérationnelle dans la décision.

**Vote à choix classé** : système électoral dans lequel les électeurs classent les candidats ou options par ordre de préférence. Il est plus économique car il fait en un seul tour ce qui en prendrait plusieurs. Il pacifie et civilise le vote par la réduction de la polarisation et des campagnes négatives. Il oblige les candidats et partis à être conciliants et non violents s'ils veulent être considérés comme deuxième choix au-delà de leurs bases. Il introduit une culture des coalitions et assure que le collectif sorte plus uni du scrutin, et les élus plus légitimes. Il favorise des majorités plus larges, tout en évitant que le jeu à somme nulle où les gagnants gagnent tout et les perdants perdent tout. C'est un modèle électoral capable de produire des démocraties très avancées et hautement performants, surtout s'il est combiné à la subsidiarité dans le cadre de systèmes consociatifs.

**Vote par témoignages** : procédure de sélection ou d'évaluation en usage dans de nombreux systèmes de démocratie directe traditionnels africains. La communauté juge une personne à élire ou une option de politique publique selon ses mérites évalués et confirmés ou non par l'expérience vécue partagée à partir des témoignages. Pour ce qui est du vote, il se fait par témoignages au suffrage universel direct par l'ensemble de la population du village. Même les enfants ont voix au chapitre des témoignages sur le candidat concernant sa conduite, ses services, sa moralité, sa capacité à rassembler, à protéger et à servir le commun. Le vote cesse alors d'être une simple addition de préférences individuelles non argumentées pour devenir une épreuve publique de confiance qui institue la démocratie comme manière de vivre et méthode d'enquête et de recherche pour garantir le primat de la vérité et la justice. Le vote devient civilisateur au sens le plus noble qui préserve la santé morale de la société. Cette pratique pourrait très avantageusement être expérimentée dans la construction de modèles démocratiques africains de subsidiarité ascendante combinant la démocratie directe et indirecte, assurant que seules les personnes, saines, intègres et capables puissent gouverner au niveau représentatif, les peuples et collectifs exerçant directement le pouvoir au quotidien.

## ANNEXE : SOURCES DES STATISTIQUES ET D'AUTRES DONNÉES IMPORTANTES

Statistiques ou données	Sources	Remarques d'usage
66 % des Africains préfèrent la démocratie à tout autre régime	Afrobarometer, 2024	Formulation précisée ainsi : « selon les enquêtes Afrobarometer conduites dans 39 pays » (calcul des pourcentages de quatre catégories).
Le soutien à la démocratie a reculé de 7 points sur la décennie récente	Afrobarometer, 2024	Analyse de l'offre et de la demande de la démocratie.
Le rejet du régime militaire a reculé de 11 points	Afrobarometer, 2024	
53 % des Africains accepteraient une prise de pouvoir militaire si les élus abusent du pouvoir	Afrobarometer, 2024	
45 % seulement pensent que leur pays est largement démocratique	Afrobarometer, 2024	
37 % satisfaits du fonctionnement de la démocratie dans leur pays	Afrobarometer, 2024	
Passage du nombre de démocraties électorales ou libérales en Afrique de 22 à 15 sur la dernière décennie	Resnick & Signé, 2026, d'après Our World in Data/V-Dem	Formulation : « le nombre de démocraties électorales ou libérales dans la région est passé de 22 à 15 sur la dernière décennie ».
Recul de 5 points de la sécurité	Mo Ibrahim Foundation, 2024	Formulation plus précise : « l'indicateur <i>Security &amp; Safety</i> de l'IIAG recule de 5,0 points entre 2014 et 2023 ».
Recul de 4,5 points de la participation	Mo Ibrahim Foundation, 2024	Formulation plus précise : « l'indicateur <i>Participation</i> recule de 4,5 points entre 2014 et 2023 ».
Recul de 2,8 points des droits	Mo Ibrahim Foundation, 2024	
Recul de 1,4 point de la redevabilité et de la transparence	Mo Ibrahim Foundation, 2024	
L'Afrique compte plus de 1,5 milliard d'habitants en 2024	Sinha & Getachew, 2024	La CEA indique que la population africaine est passée de 283 millions en 1960 à plus de 1,5 milliard en 2024.
La population africaine devrait atteindre environ 2,5 milliards en 2050	Sinha & Getachew, 2024	
Hausse démographique de 63 % entre 2024 et 2050	Sinha & Getachew, 2024	

Statistiques ou données	Sources	Remarques d'usage
38 % d'utilisateurs d'Internet en Afrique en 2024	International Telecommunication Union, 2025	Formulation précisée : « en 2024, 38 % de la population africaine utilisait Internet, contre 68 % au niveau mondial ».
L'Afrique est la région du monde au plus faible taux d'usage d'Internet	(International Telecommunication Union, 2025)	
Les taux nationaux d'usage d'Internet en Afrique varient de 11 % à 87 %	(International Telecommunication Union, 2025)	
Trois niveaux politiques suisses : Confédération, cantons, communes	(Département fédéral des affaires étrangères, Présence Suisse, 2024)	Sources officielles suisses.
2 131 ou 2 110 communes suisses	(Département fédéral des affaires étrangères, Présence Suisse, 2024)	Attention : le nombre des communes varie selon l'année à cause des fusions communales. La source actuelle indique 2 110 communes
<i>Landsgemeinde</i> à Glaris et Appenzell Rhodes-Intérieures	(Département fédéral des affaires étrangères, Présence Suisse, 2024)	
Kanem-Bornou, empire de plus de mille ans, la plus longue expérience Étatique de l'Afrique après l'Antiquité	(Barkindo, 1984 ; Hiribarren, 2016)	Hiribarren, Barkindo et <i>l'Histoire générale de l'Afrique</i> de l'UNESCO parlent d'un empire présent plus de 1000 ans dans le bassin du lac Tchad.
Cycles politiques et de réformes institutionnelles de 25-30 ans (dont 1960-1990 et 1991-2020)	Périodisation analytique de l'auteur	

## INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

---

### **Données de gouvernance et de diagnostic**

Afrobarometer. (2024). *Aperçus africains 2024 : la démocratie en danger — le point de vue du peuple*.

Balandier, Georges. (1967). *Anthropologie politique*. Presses universitaires de France.

Barkindo, Bawuro Mubi. (1984). «The early states of the Central Sudan : Kanem, Borno and some of their neighbours to c. 1500». Dans Djibril Tamsir Niane (dir.), *General history of Africa, IV : Africa from the twelfth to the sixteenth century*. UNESCO.

Biem, Jean Eudes. (2026). *État des lieux des travaux sur la démocratie en Afrique*. Fondation de l'Innovation pour la Démocratie.

Fondation Mo Ibrahim. (2024). *2024 Ibrahim Index of African Governance : Index report*.

International Telecommunication Union. (2024). *Measuring digital development : Facts and figures 2024*. International Telecommunication Union.

Union africaine. (2007). *Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance*.

Union africaine. (2015). *Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons*. Union africaine.

### **Traditions politiques africaines, États précoloniaux et ressources endogènes**

Biem, Jean Eudes. (2026). *Répertoire cartographique des traditions démocratiques endogènes d'Afrique, Tome I*. Editions du CERDOTOLA.

Fortes, Meyer, & Evans-Pritchard, Edward Evan. (dir.). (1940). *African political systems*. Oxford University Press.

Hountondji, Paulin Jidenu. (dir.). (1994). *Les Savoirs endogènes : pistes pour une recherche*. CODESRIA.

Ki-Zerbo, Joseph. (2003). *À quand l'Afrique? Entretien avec René Holenstein*. Éditions de l'Aube.

Mamdani, Mahmood. (1996). *Citizen and subject : Contemporary Africa and the legacy of late colonialism*. Princeton University Press.

Mbembe, Achille. (2020). *La Communauté terrestre*. La Découverte.

Vansina, Jan. (1990). *Paths in the rainforests : Toward a history of political tradition in equatorial Africa*. University of Wisconsin Press.

Wiredu, Kwasi. (1995). «Democracy and consensus in African traditional politics : A plea for a non-party polity». *The Centennial Review*, 39(1), 53–64.

### **Démocratie, institutions, communs et développement endogène**

Ake, Claude. (1996). *Democracy and development in Africa*. Brookings Institution Press.

Binam Bikoï, Charles, & Biem, Jean Eudes. (2020). *Industradition de l'Afrique : ou le temps des traditions pour l'industrialisation et l'émergence du continent noir*. Éditions du CERDOTOLA.

Kretzmann, John Patrick, & McKnight, John L. (1993). *Building communities from the inside out : A path toward finding and mobilizing a community's assets*. Asset-Based Community Development Institute, Northwestern University.

Lijphart, Arend. (1977). *Democracy in plural societies : A comparative exploration*. Yale University Press.

Ostrom, Elinor Claire. (1990). *Governing the commons : The evolution of institutions for collective action*. Cambridge University Press.

Reilly, Benjamin. (2001). *Democracy in divided societies : Electoral engineering for conflict management*. Cambridge University Press.

Sarr, Felwine. (2016). *Afrotopia*. Philippe Rey.

Sen, Amartya Kumar. (1999). *Development as freedom*. Alfred A. Knopf.

Wall, John. (2022). *Give children the vote : On democratizing democracy*. Bloomsbury Academic.

### **L'avenir de la solidarité internationale**

Castellanet Christian, Philippe Coquart, Gilles Lainé et Kako Nubukpo, *Une histoire de la coopération franco-africaine : entre ombres et lumières*, Paris, Karthala, forthcoming, juin 2026.

*Global Africa, les relations humanitaires et la réinvention de l'avenir de l'Afrique*, Numéro spécial, incluant les contributions de Cilas Kemedjio, Wangui wa Goro and Akosua Adomako Ampofo, Cyprian Nanji, Olawale Akinrinde, Jacqueline Sawadogo et al, Jean Balime Tiéwendé, Yvan Hyannick Obah, et Ibrahima Mohamadou, n°12, 2025 : <https://www.globalafricasciences.org/issues/issue-12/#gai-articles-600>.

Kemedjio C. & C. Lynch, eds., *Who Gives to Whom? Reframing Africa in the Humanitarian Imaginary*. New York, Palgrave Macmillan, 2024.

Machikou N. «Liaison et déliaison compassionnelle. L'Afrique au cœur du souci du monde», in *L'État inachevé – Mélanges en l'honneur du professeur Koffi Ahadzi-Nonou*, Poitiers, Presses universitaires juridiques de Poitiers, 2021

Machikou N., «Un monde abîmé comme occasion épistémique : quel engagement pour le chercheur dans la cité?», *SociologieS* [En ligne], Débats, mis en ligne le 13 juin 2024.

Ngũgi wa Thiong'o., *Something Torn and New : An African Renaissance*, New York, Basic Books, 2009.

Nubukpo K. (dir.), Martial Ze Belinga, Bruno Tinel, Demba Moussa Dembele, *Sortir l'Afrique de la servitude monétaire. À qui profite le franc CFA?* Paris, La Dispute, 2016, 243 p.

Nubukpo K., *L'Afrique et le reste du monde, de la dépendance à la souveraineté*, édition Jacob, 2024, 208 p.

Nubukpo K., *Une solution pour l'Afrique : du néoprotectionnisme aux biens communs*, édition Jacob, 2022.

Olivier de Sardan J.-P., *La revanche des contextes. Des mésaventures en ingénierie sociale en Afrique et au-delà*, Karthala, 2021, 480 p.

Opongo, Elias, O., *Decolonizing NGO Peacebuilding and Liberal Peace Agenda in Northern Uganda*, Bloomsbury Publishing, 2026.

Severino Jean-Michel & Jean-Louis Bianco, *Un autre monde est possible*, Fondation Jean-Jaurès, 2001

Severino Jean-Michel & Jérémy Hajdenberg, *Entreprenante Afrique*, Paris, Odile Jacob, 2016.

Severino Jean-Michel, *The Big Beautiful Policy*, Fondation pour les études et recherches sur le développement international, Politique de développement, Document de travail 360, octobre 2025.

Tamale, Sylvia, *Decolonization and Afro-Feminism*, Daraja Press, 2020.

## REMERCIEMENTS

---

### Chapitre Loïc Rakotoarisoa

Dr Ketakandriana Rafitoson, politologue malgache, militante anticorruption et défenseuse des droits humains ; Vice-Chair de Transparency International et Directrice exécutive du Resource Justice Network / Publish What You Pay.

Dr Symphorien Ongolo, politiste, chargé de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), spécialiste des dynamiques de pouvoir, de la mondialisation et de la gouvernance des ressources naturelles en Afrique.

Clémence Contensou, Policy Manager, Transition Minerals au Paris Peace Forum, ancienne conseillère Afrique francophone et MENA auprès de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE/EITI), avec une expérience sur la gouvernance du secteur extractif.

Dr Anouchka Sooriamorthy, praticienne de philosophie, conférencière et formatrice, fondatrice de In The Chaos World, cabinet dédié au développement de la pensée critique et de la philosophie dans le monde du travail.

Eliezer Majambu, Ph.D, enseignant-chercheur / Associate Professor à l'Université officielle de Mbuji-Mayi en République démocratique du Congo, spécialiste de la gouvernance des ressources naturelles, des politiques forestières et des enjeux environnementaux en Afrique centrale.

Dr Ianjatiana Randrianandrasana, docteure en droit de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Maîtresse de Conférences à l'Université d'Antsirananana, chargée d'enseignement à l'Université catholique de Madagascar, spécialiste du droit de l'environnement et de la protection de la nature à Madagascar.

Jérémy Mapangou-Mapangou, juriste environnementaliste gabonais, associé à Muyissi Environnement, engagé sur les questions de gouvernance forestière, de droit de l'environnement et de suivi des pratiques d'exploitation des ressources naturelles.

### Chapitre Jean Eudes Biem

**Avec la participation de :** Alain-Fleury Ekorong (Secrétariat scientifique), Philomène Stéphanie Tatapong Beyala (Assistante)

**Et les contributions ou critiques de :** Charles Binam Bikoi, Sarah Marniesse, Viviane Ondoua Biwole, Nadeige Laure Ngo Nlend, Mohamadou Mountaga Diallo, Zakaria Ousman Ramadan, Akogla Kossi Mawouli, Mehdi Alioua et Augustin Denis Samnick.

## **Chapitre Macaire Eyenga**

Cecilia Passanti (*Centre of African Studies, Copenhagen University, Danemark*),

Johannes Machinya (*Wits University, South Africa*)

Mariama Diallo (*Université numérique Cheikh Hamidou KANE, Sénégal*), avec qui nous avons travaillé pour enrichir ce chapitre. Une partie des réflexions présentées dans ce texte s'appuie aussi sur les contributions recueillies lors d'un webinaire du programme intitulé «La force des sociétés», organisé par la Fondation, et consacré au thème «Comment les technologies numériques peuvent-elles renforcer la sécurité matérielle et soutenir l'État de droit?», tenu le 7 avril 2026. Par ailleurs, l'écriture de ce chapitre a été enrichi par les apports de chercheurs de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), notamment Mikaël Lucas, Pierre Larmande et François Sabot. Nous remercions également Lilou Sciortino Monaco pour son appui dans la mobilisation et la mise en relation avec ces experts.

## Chapitre Awa Diop

Sénégal	Côte d'Ivoire	Kenya
<b>Amy Sakho</b> , Juriste et militante féministe	<b>Nathalie Kouakou</b> , Présidente de l'ONG Vivre sans violences	<b>Beatrice Kwamboka</b> , Coordinatrice de Programme Badili Africa
<b>Fatou Sow</b> , Sociologue et militante féministe	<b>Carelle Laetitia Goli</b> , Activiste féministe Présidente de l'organisation pour la réflexion et l'action féministe	<b>Maureen Odera</b> , Coordinatrice programme à la Fondation Heinrich Böll Nairobi
<b>Alice Djiba</b> , Journaliste, chargée de programme à la Fondation Heinrich Böll	<b>Tenin Traoré</b> , Activiste féministe, coordonnatrice de l'Alliance Féministe	<b>Diana Gichengo</b> , Directrice exécutive de The Institute for Social Accountability (TISA), Féministe panafricaine
<b>Maïmouna Ndoye</b> , Référente genre et approches féministes à Equipop	<b>De Laure Nesmon Pie</b> , Journaliste, militante féministe, Spécialiste de la gouvernance inclusive, Fondatrice de Opinion Eclairée et du Media Citoyen	<b>Rachael Mwikali Mueni</b> , Co-fondatrice et coordinatrice de la coalition pour les défenseurs des droits humains à la base.
<b>Diabou Bessane</b> , Journaliste, réalisatrice et productrice sénégalaise	<b>Lisi Yao</b> , membre du Réseau des femmes web activistes contre les discours de haine	
<b>Awa Fall Diop</b> , Militante féministe, experte genre	<b>Debora Tebily</b> , Féministe indépendante	
<b>Ndeye Fatou Tounkara</b> , Activiste féministe, Présidente de l'organisation Sénégal Actions Féministes		
<b>Sokhna Rosalie Ndiaye</b> , Sociologue politique, Enseignante-chercheure à l'Université Rose Dieng France-Sénégal à Dakar		
<b>Ndeye Rokhaya Diagne</b> , Chercheure en science politique, Postdoctorante à l'université Rose Dieng France-Sénégal à Dakar		
<b>Saliou Ngom</b> , Politiste-sociologue, chercheur à l'IFAN		
<b>Selly Ba</b> , Activiste des droits humains, Militante féministe, experte genre		
<b>Coumba Touré</b> , Activiste féministe, Conteuse, Editrice et Présidente du conseil d'administration de la fondation TrustAfrica et d'ACI Baobab		
<b>Diali Dia</b> , Juriste, Chargée de projet à Medicos Del Mundo		
<b>Aïda Diagne</b> , Présidente de l'Association Femmes Engagées		

## **Chapitre Nadine Machikou et Cecelia Lynch**

### **Liste des personnes consultées**

- Cilas Kemedjio
- Toussaint Kafarhire Murhula, S. J.
- Akosua Adomako Ampofo
- Elias Opongo, S. J.
- Albert Billy Bangirana
- Saturnin Modeste Agramako
- Amy Gilmore
- Jean-Michel Severino
- Kako Nubukpo
- Arame Gueye
- Imen Mellaz
- Randianina Radilofe
- Onja Harison
- Aïssatou Sy-Wonyu
- Anami Daudi Toure
- Dorcus Mutisya

## **Chapitre Zoreen Badruddin**

**Avec des contributions de recherche de :** Aga Khan Health Services, Amref Health Africa, Gates Foundation, Institut de recherche pour le développement, Forum de Paris sur la Paix



**pavillon de la  
création et de  
l'innovation  
sociale**



**FONDATION  
DE L'INNOVATION  
POUR LA DÉMOCRATIE**

**Fondation de l'innovation pour la démocratie**

**Fifth Floor University Corner  
University of the Witwatersrand  
Johannesburg 2050  
Afrique du Sud**